

Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**
SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : apatph07.siege@orange.fr
Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 10 mai 2019 - LAVILLEDIEU COMPTE RENDU - **EXERCICE 2018**

SOMMAIRE

- 1. RAPPORT MORAL** - Page 4
- 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 *des établissements et services*** - Page 13
- 3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2018 et AFFECTATION DES RÉSULTATS** - Page 168
- 4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2019** - Page 169
- 5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2019. Dossiers en cours ou récents** - Page 169
- 6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS** - Page 170

ANNEXES :

Rapports d'activités :

- I. Service d'Education et de Soins spécialisés à domicile de Privas
- II. Groupe d'Entraide mutuelle La Chrysalide
- III. IMPACT-H
- IV. Maîtrise d'ouvrage – Cahier séparé
- V. Délibérations

- Du 11.04.2019 : Bilans provisoires 2018 – Trésorerie au 31.12.2018** (Réf : 17/2019)
Du 07.03.2019 : Bail emphytéotique commune de Sagnes et Goudoulet (Réf : 12/2019)
Du 10.01.2019 : Création d'une S.A.S.U. – Projet de statuts (Réf : 4/2019)
Du 10.01.2019 : Cession de la maison sise 15 bd de Montjuliau à PRIVAS (Réf : 1/2019)
Du 07.12.2018 : Budget prévisionnel 2019 (Réf : 30/2018)
Du 07.12.2018 : Demande de places en résidence accueil (Réf : 29/2018)
Du 11.10.2018 : Création d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (Réf : 26/2018)
Du 06.09.2018 : Cession de la maison du 6 chemin des Bastides à AUBENAS (Réf : 25/2018)
Du 05.07.2018 : Contrat de prêt de 200 000 € - Caisse des Dépôts et Consignations (Réf : 20/2018)



A.P.A.T.P.H.

30 ans d'engagement au service des personnes handicapées



Remise de la demande de permis construire – 19 juillet 2018 – Sagnes et Goudoulet

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 mai 2019 valant rapport d'activités

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée par le président, M. Jean-Pierre CHARTON, dans les modalités et délais prescrits par les statuts (*convocations adressées par voie postale ou courriels le 2 avril 2019*). Les documents réglementaires ont été mis à la disposition des adhérents au pôle administratif de l'association à compter du 9 avril 2019.

Accueil par M. Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu
Intervention de M. Jean-Claude FLORY, Conseiller régional

Intervention de Jean-Pierre CHARTON, président de séance

✚ Il remercie l'assistance et salue la présence de :

M. Aurélien CHAUVEAU, représentant M. Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes au cabinet IN EXTENSO, en charge du rapport d'audit annuel qui sera présenté au cours de cette assemblée générale

M. Grégory JEANCEL, représentant M. Fabien DAMIRON, expert-comptable chez KPMG SA qui présentera les comptes.

De nombreux maires sont présents représentés : communes de Darbres, Lavilledieu, Lussas, Sagnes et Goudoulet, St Didier sous Aubenas, St Germain, St Maurice d'Ibie, Thueyts, Villeneuve-de-Berg.

✚ Personnes invitées et personnes excusées :

Etat : Mme le Préfet de l'Ardèche – Excusée – Mail du 11.04.2019
M. le Sous-Préfet de Largentière – Excusé – Appel téléphonique du 28.04.2019
Mme Zhouh NICOLLET, Déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé – Excusée – Mail du 07.05.19
M. Xavier HANCQUART, Directeur de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Excusé – Mail du 09.05.2019 (période de réserve électorale)

M. le Directeur départemental de la D.D. des Territoires – Excusé – Mail du 23 .04.2019
M. Daniel BOUSSIT, Directeur U.T. D.I.R.E.C.C.T.E. Ardèche - Absent

Sénat : M. Jacques GENEST – Excusé – Courrier reçu le 11.04.2019

Assemblée nationale : M. Fabrice BRUN, Député – Excusé – Mail du 15.04.2019 – Représenté par Mme Brigitte BAULAND

Mairie de Lavedieu : M. Gérard SAUCLES, Maire

Conseil régional : M. le Président – Excusé – Mail du 09.05.2019 – Représenté par M. Jean-Claude FLORY - Mme Sandrine GENEST, absente - Mme Isabelle MASSEBEUF - Excusée – Mail du 12.04.2019 – M. Olivier AMRANE, absent.

Conseil départemental : M. Laurent UGHETTO, Président – Excusé – Appel téléphonique du 02.05.2019. Représenté par Mme Sylvie DUBOIS, Conseillère départementale du canton de Le Teil
Conseillère départementale – Vice-présidente : Mme Martine FINIELS – Excusée – Mail du 02.05.2019
Directrice générale adjointe Solidarités, Education, Mobilités : Mme Géraldine MALATIER, absente.
Directeur de l'Autonomie PH/PA : M. M-F DUCROUX, absent.

Communauté de communes du bassin d'AUBENAS : M. Louis BUFFET, Président, absent.

Mairies :

| | |
|---|--|
| AUBENAS – Excusé – Mail du 24.04.2019 | COUCOURON, absent |
| DARBRES, représenté | LACHAPPELLE SOUS AUBENAS, absent |
| LAVILLEDIEU | LE BEAGE, absent |
| LE TEIL, absent | LUSSAS, représenté |
| MIRABEL, absent | PRIVAS – Excusé – Mail du 18.04.2019 |
| PRIVAS – CCAS (Mme Fatima SOUADIA) – Excusée – Mail du 24.04.2019 | |
| ROCHELOMBE, absent | SAGNES ET GOUDOULET |
| St DIDIER SOUS AUBENAS, représenté | St ETIENNE DE FONTBELLON, absent |
| St GERMAIN | St JEAN le CENTENIER, absent |
| St JULIEN EN St ALBAN, absent | St MAURICE D'IBIE, représenté |
| St SERNIN, absent | THUEYTS, représenté |
| VALS LES BAINS | VANOSC, excusé – Message téléphonique – 10.05.2019 |
| VILLENEUVE DE BERG | |

Directeurs : Mme Dominique FLECHON (Ensemble à Privas) – A confirmé
M. le Directeur du SESSAD (Ensemble à Privas), représenté
M. Didier RASCLARD (IMPACT-H) – Excusé – Mail du 18 avril 2019 – Représenté par Mlle Hélène LAVASTRE

M. Daniel GAY, Co-Président de La Chrysalide, excusé.

M. Laurent POURCHAIRE, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche – A confirmé – Accompagné de M. DELARBRE

Correspondant de presse : M. Michel PASTRE, La Tribune et le Dauphiné

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 325
Présents : 43 - Procurations : 85 - Majorité simple : 65

L'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. **Monsieur Henri GAILLARD est élu secrétaire de séance.**

 Rappel du déroulement de la réunion, préparée par le conseil d'administration le 11 avril 2019.

Ordre du jour :

- **ACCUEIL - INTERVENTIONS - RAPPORT MORAL ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES** par le président.
- **RAPPORTS D'ACTIVITÉS** par chaque chef de service (*Pôle travail, pôle social, pôle logement*) / directeur (*IMPACT-H, S.E.S.S.A.D.*) et représentant du Groupe d'Entraide Mutuelle.

- **DOSSIERS EN COURS, notamment :**
 - ✓ *Propositions soumises à l'A.G. par le conseil d'administration. (Délibérations)*
 - ✓ *Projets et dossiers 2019*

- **BILAN FINANCIER**, par l'expert-comptable. Interventions du commissaire aux comptes (Rapport et rapport spécial).

- **BUDGET PRÉVISIONNEL 2019**

- **DÉBATS, RÉPONSES AUX QUESTIONS.**

- **RENOUVELLEMENT** du conseil d'administration.

- **DIVERS.**

1. RAPPORT MORAL (*Jean-Pierre CHARTON*)

Préambule :

Tout a été mis en œuvre afin que des salariés de l'association puissent participer aux côtés des adhérents. Ainsi, chaque établissement ou service est représenté. Cette présence marque la complémentarité entre tous les acteurs du développement et du mouvement de l'A.P.A.T.P.H. dont nous faisons, ensemble, la force.

Avant tout, je tiens à vous demander de partager mes pensées pour ceux qui nous ont quittés et ceux que la maladie retient loin de notre association.

Intervention :

« Ici même, l'année dernière, je vous avais décrit une année 2017 difficile. Celle qui a suivi n'a pas été moins complexe puisque l'association a connu le départ de M. Eric COTART, licencié le 25 juin pour « *absences répétées et prolongées qui perturbent le bon fonctionnement de l'association (tous établissements, services et sites confondus)* et rendent nécessaire le remplacement définitif ». Un nouveau directeur a été nommé le 4 juin dont nous avons dû nous séparer le 20 novembre, alertés par les salariés en raison de comportements inappropriés. Je tiens ici à remercier ceux qui ont pris la responsabilité de dénoncer ces agissements, ce qui n'est pas facile.

Le temps nécessaire à la procédure de recrutement nous a conduits à l'embauche, le 4 mars 2019 de Monsieur Jean-Hugues FOURCAUD que je présente à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré.

Comme vous le voyez, la commission dite « des ressources humaines » a été très sollicitée et chacun de ses membres s'est engagé avec détermination en bonne entente avec les délégués du personnel.

Il est évident que cette situation n'a pas été sans conséquences pour l'A.P.A.T.P.H. qui a réagi à ces différents avatars en faisant front grâce à des équipes concentrées sur leur travail et un conseil d'administration soudé.

Madame Colette DURAND-TEYSSIER, qui l'avait annoncé, a quitté le conseil d'administration pour se consacrer à des contraintes personnelles. Je la remercie pour avoir apporté, notamment lorsqu'elle était membre de l'UNAFAM, des idées nouvelles dans l'intérêt des usagers. Ce court rappel était indispensable afin d'établir la réalité des faits qui touche également, en ce moment, d'autres associations.

Mais, 2018 n'a pas été uniquement impactée par ces événements internes. Bien des actions ont été conduites qui vont vous être présentées par les responsables ou les représentants de services.

Je voudrais également revenir sur un événement qui s'est déroulé à l'époque de notre assemblée générale du 25 avril 2014. En effet, à quelques jours de celle-ci (le 14 avril) un article, intitulé « APATPH / DEUX MISES EN EXAMEN » était paru dans le Dauphiné libéré. De toute évidence, initié par quatre anciens salariés de l'A.P.A.T.P.H., cet article laissait entendre que le président et le directeur de l'association avaient commis des délits financiers importants. Le soutien unanime de l'assemblée générale me fait obligation de vous rendre compte de l'ordonnance du juge d'instruction, rendue le 12 février 2019 :

1. Le procureur de la République requiert un non-lieu général (page 24)
2. Sur le délit d'abus de biens sociaux : non-lieu (page 25)
3. Sur les délits de faux et usage de faux : non-lieu (page 25)
4. Sur le délit de blanchiment de fraude fiscale : non-lieu (page 26)
5. Sur le délit d'abus de confiance : non-lieu (page 27)
6. Sur le délit d'harcèlement moral : non-lieu (page 27)
7. Sur le délit d'entrave à l'exercice d'un délégué syndical :
 - Absence de local : **retenu** (page 29)
 - Absence de convocation aux réunions mensuelles concernant Franck BILLY : **retenu** (page 29)
 - Violation de la messagerie électronique de Franck BILLY : **retenu** (page 29)
 - Etablissement d'un cahier de prise d'heures de délégation : **non retenu** (page 29)
 - Surcharge de travail faisant obstacle à l'exercice des fonctions de représentation : **non retenu** (page 30)
 - Armoire laissée à disposition des délégués du personnel : **non retenu** (page 30)
 - Lecture du registre des délégués du personnel laissant apparaître des réponses évasives du directeur aux questions posées : **non retenu** (page 30)
 - Concernant l'affichage : **retenu** (page 30)

Depuis 2012, j'ai cette affaire en tête. Elle m'a valu beaucoup d'interrogations, de doutes, de remises en question. Aujourd'hui, c'est sur la nature de certains humains que je me questionne.

« Tout ça pour ça » m'a-t-on fait remarquer. Un dossier de 6 000 pièces qui a mobilisé bien du monde Fort heureusement, j'ai pu m'appuyer sur le soutien de toutes les structures pour lesquelles j'essaie de donner ce que je peux. Face aux humiliations, c'est inestimable et aujourd'hui je voulais vous remercier.

Mais, passons à l'action, celle qui nous anime tous, surtout, pour aujourd'hui, les intervenants qui vont se livrer à un exercice redoutable : gérer la passion de leur métier et le temps. Informer le plus complètement possible, dans une durée limitée, sans lasser l'auditoire n'est pas gagné. Chacun va cependant s'y employer et réserver un moment pour les réponses aux questions.

A l'écoute de ces rapports d'activité, vous pourrez mieux appréhender l'implantation de notre association et ses champs d'intervention.

Soyez remerciés, vous qui tenez à participer à la vie de l'association. »

La vie de l'association et de ses établissements

➤ **Éléments de contexte : sur la base de l'année 2018**

L'A.P.A.T.P.H. a été créée en 1988 – L'entreprise adaptée fonctionne depuis novembre 1990 et l'Établissement de Service et d'Aide par le Travail depuis mars 1993.

Nombre d'adhérents: **392** (381 en 2017) membres actifs

Adhérents répartis ainsi : **348** (347 en 2017) **sur 57** (58 en 2017) **communes ardéchoises** et **44** (34 en 2017) **sur 24** (19 en 2017) **communes hors département**.

STATISTIQUES :

| Année | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--------------|----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Actifs | 0 | 32 | 43 | 107 | 140 | 125 | 129 | 169 | 170 | 162 | 153 | 159 | 189 | 173 | 180 |
| Fondateurs | 9 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 5 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Honneur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 3 |
| Total | 9 | 35 | 47 | 111 | 144 | 129 | 136 | 175 | 177 | 169 | 161 | 167 | 199 | 183 | 190 |

| 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| 203 | 308 | 270 | 291 | 313 | 305 | 332 | 345 | 355 | 353 | 389 | 377 | 371 | 357 | 381 | 392 |
| 7 | 7 | 7 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 3 | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 213 | 318 | 280 | 302 | 324 | 316 | 343 | 356 | 366 | 364 | 400 | 388 | 382 | 368 | 392 | 403 |

Nombre de membres actifs à jour de leurs cotisations à la date de la présente assemblée générale : **325**. Chacun reçoit, depuis 2016, la nouvelle carte de format « carte de crédit » sur laquelle un timbre annuel est dorénavant apposé.

Mention est rappelée que le nombre d'adhérents contribue à fonder la représentativité des associations.

Rappel sur la fiscalité en matière de versements aux associations validés par un reçu fiscal : réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

➤ **Principaux repères :**

1990 : Entreprise adaptée – Lavilledieu
 1993 : Etablissement et Service d’Aide par le Travail – Lavilledieu
 2008 : Etablissement et Service d’Aide par le Travail – Coucouron
 2008 : Groupe d’Entraide Mutuelle – Privas
 2008 : Service d’Accompagnement à la Vie Sociale – Lavilledieu et Coucouron
 2009 : Résidence accueil « Montarem... » - Coucouron
 2009 : Groupe d’Entraide Mutuelle – Aubenas
 2009 : Missions départementales travail social et ergothérapie
 2010 : Service d’Accompagnement à la Vie Sociale – Privas
 2011 : Dispositif TRAJECTOIRES 07
 2013 : Résidence accueil de Privas
 2015 : Résidence Jean MOUNIER à Thueyts
 2017 : Espace René AVOND
 2018 : Logements de Vanosc

➤ **Organigramme des salariés**

| ETAT DES SALARIES DE L'A.P.A.T.P.H. | | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|--------------|
| | S.A.V.S. | E.A. | E.S.A.T. | R.A. | R.I. | G.E.M. | TRAJ 07 | Total |
| Encadrement | | | | | | | | |
| Femmes | 6 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 20,00 |
| Hommes | 0 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 7,00 |
| E.T.P. | 5,86 | 5,00 | 4,66 | 2,66 | 2,00 | 1,74 | 1,6 | 23,52 |
| Contrats aidés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 |
| apprentissage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 |
| | | | | | | | | |
| Usagers | | | | | | | | |
| Femmes | | 0 | 15 | | | | | 15,00 |
| Hommes | | 8 | 35 | | | | | 43,00 |
| E.T.P. | | 7,51 | 39,00 | | | | | 46,51 |
| Contrats aidés | | 8 | 50 | | | | | 58,00 |
| | | | | | | | | |
| Ensemble | | | | | | | | |
| Femmes | 6 | 2 | 18 | 2 | 2 | 3 | 2 | 35,00 |
| Hommes | 0 | 11 | 38 | 1 | 0 | 0 | 0 | 50,00 |
| Total | 6 | 13 | 56 | 3 | 2 | 3 | 2 | 85,00 |
| E.T.P. | 5,86 | 12,51 | 43,66 | 2,66 | 2,00 | 1,74 | 1,60 | 70,03 |
| Contrats aidés | 0 | 8 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 58,00 |
| apprentissage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 |

S.A.V.S. Service d'accompagnement à la vie sociale
 E.A. Entreprise adaptée
 E.S.A.T. Etablissement et service d'aide par le travail
 R.A. Résidence accueil
 G.E.M. Groupe d'entraide mutuelle
 TRAJ 07 Trajectoires 07

⇒ Evolution par rapport à 2017 : - 1,83 ETP et – 1 salarié
 La variation est essentiellement due aux fluctuations des emplois d’usagers.
 Les ETP d’encadrement ont progressé de 0,17 et le nombre de salarié de 1.

➤ **Situation du parc de logements**

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES LOGEMENTS CRÉÉS

| Programme | Nombre de logements | | Total | Observations |
|-------------|---------------------|--------|-------|-------------------|
| | conventionnés | autres | | |
| AUBENAS | 1 | 0 | 1 | Résidence accueil |
| COUCOURON | 11 | 0 | 11 | |
| PRIVAS | 19 | 2 | 21 | |
| THUEYTS | 14 | 2 | 16 | |
| LAVILLEDIEU | 17 | 2 | 19 | |
| VANOSC | 8 | 2 | 10 | |
| | 70 | 8 | 78 | |

Actualisé le 31.12.2018

➤ **Une organisation désormais optimisée** : après une période de structuration le pôle financier et administratif, le pôle social et le pôle logement sont dotés d’un chef de service. Une comptable a été engagée à hauteur 24 H hebdomadaires.

➤ **Des procédures renforcées :**

- **Améliorer l’information des administrateurs, des salariés et des adhérents par :**
 - ✓ la mise à jour du site
 - ✓ la rédaction de comptes rendus des réunions des commissions et des conseils d’administration plus rapide et plus détaillée
 - ✓ la communication des délibérations dans les délais les plus courts
- **Impliquer systématiquement les commissions.**

COMPOSITION DU BUREAU du conseil d'administration et des COMMISSIONS

COMPOSITION DU BUREAU

Président : **Jean-Pierre CHARTON**

Vice-Président : **Robert VERNET**

Secrétaire : **Henri GAILLARD**

Secrétaire adjoint : **Christophe CARETTE**

Trésorier : **Maurice GAUTHIER**

Trésorier adjoint : **Serge MARTIN**

Nominations relevant d'un arrêté (Etat – Conseil départemental)

Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées » (Arrêté du Président du Conseil Général – 2015-82 du 30 avril 2015) : Jean-Pierre CHARTON, titulaire.

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (Arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général – 24 septembre 2014) : Josette PEYRARD, titulaire - Jean-Pierre CHARTON, suppléant.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale (Arrêté 2017 - 1374 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes – 25 avril 2017) : Jean-Pierre CHARTON.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (Arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental N° 2017-79 - 13 avril 2017) : Jean-Pierre CHARTON, titulaire. Jane CAPEL, suppléante.

Commission départementale d'accessibilité : Arlette LEJEUNE – Bernard BANCILHON

Conférences de territoire de la Région Rhône-Alpes : territoire sud (Arrêté 2011-322 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes – 24 janvier 2011) : Jean-Pierre CHARTON, suppléant.

Conférence Intercommunale du Logement de la communauté de communes du pays d'Aubenas-Vals (Arrêté conjoint du Préfet et du Président de la communauté de communes en date du 11.07.2016)

Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (C.I.A.P.H) Berg et Coiron : Robert VERNET

Commission de sélection des appels à projets, conjointe ARS Rhône-Alpes et Conseil départemental (Arrêté A.R.S. 2015 – 2575 / Arrêté départemental 2015 – 1) : Jean-Pierre CHARTON, titulaire.

Commission de médiation du département de l'Ardèche (Arrêté N° 07-2017-12-26-005 du Préfet : Jean-Pierre CHARTON, titulaire.

Commissions propres au conseil d'administration

Délégués pour Ensemble à Privas (S.E.S.A.D.) - Délégués pour IMPACT-H : Jane CAPEL (chef de service pôle social) - Jean-Pierre CHARTON - Josette PEYRARD (référente pour Ensemble à Privas) - Jean-Hugues FOURCAUD* (référent pour IMPACT-H)

Commission Logement: Christophe CARETTE - Colette DURAND-TEYSSIER (référente) – Françoise ROUVIERE - Jean-Hugues FOURCAUD*

Groupe d'Entraide Mutuelle : Colette DURAND-TEYSSIER – Françoise ROUVIERE - Jean-Hugues FOURCAUD*

Commission accessibilité communes de St Julien en St Alban : Didier RASCLARD - **Lavilledieu** : Sylvie CROS - Josette PEYRARD

Délégués au Conseil à la Vie sociale Lavilledieu – Coucouron : Christophe CARETTE (Référént) - Jeanine GRAMAYZE - Raymond GRAMAYZE - René LAURENT

Commission gestion des ressources humaines : relations avec le personnel de l'association - Recrutement – Rémunération : Bernard BANCILHON – Henri GAILLARD - Maurice GAUTHIER (référént) - Serge MARTIN – Robert VERNET - Un représentant du personnel

Commission Finances : Bernard BANCILHON - Maurice GAUTHIER – Serge MARTIN - Robert VERNET (référént)

Commission Animation – Communication - Sport – Nature – Informatique : Christophe CARETTE - Florent CHAMPALBERT - Sylvie CROS - Henri GAILLARD - Raymond GRAMAYZE - René LAURENT - Serge MARTIN - François ROUX - Robert VERNET (référént)

Commission projets : Bernard BANCILHON – François ROUX – Robert VERNET

Jean-Hugues FOURCAUD : Directeur des établissements de l'A.P.A.T.P.H.*

Il est précisé que le président ou le vice-président siège dans chacune des commissions.

Ces commissions se réunissent chaque fois que la vie de l'association le nécessite. Un référént est en charge d'animer et de rendre compte au conseil d'administration. Le président participe à toutes les commissions.

➤ **Aide aux personnes dans les dossiers de la vie quotidienne** : des sollicitations parviennent régulièrement, souvent soutenues ou accompagnées par les élus, ce qui correspond à nos attributions. Nous nous efforçons de fournir des réponses personnalisées assorties d'un recadrage au regard des procédures en vigueur en évitant de disperser les démarches et de se substituer au droit commun. L'action des S.A.V.S. permet de réduire les interventions, notamment grâce au réseau partenarial qu'ils développent.

➤ **Le conseil d'administration** se réunit une fois par mois selon un calendrier préétabli. Cette pratique permet à la fois une réactivité indispensable et une information quasi permanente des administrateurs. Je dois souligner l'engagement de chacun et notamment de ceux qui, en fonction de compétences particulières, de leur activité professionnelle actuelle ou passée, de leur implication sociale apportent spontanément un soutien dans les démarches quotidiennes de l'association ou de ses établissements. C'est l'assurance d'une plus grande efficacité. Toutes les délibérations et les comptes rendus de réunions sont transmis à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes. Un registre est tenu sur les sites de Lavilledieu, Privas et Coucouron à la disposition des salariés.

➤ **Représentation** en Commission départementale des Droits et de l'Autonomie, lourde charge assumée par Mme Josette PEYRARD, titulaire.

L'A.P.A.T.P.H. siège également en tant que titulaire au sein de la Commission exécutive de la Maison départementale des Personnes handicapées, du Conseil départemental d'Insertion, de la Commission de sélection des appels à projets (ARS Rhône-Alpes et Conseil départemental) et du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

L'association est représentée dans différentes commissions d'accessibilité communales ou départementales. Elle siège au sein de la commission départementale.

Enfin, elle participe au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Ardèche méridionale.

➤ **Remerciements aux dix-sept communes qui ont attribué une subvention** : AUBENAS - COUCOURON - DARBRES - LACHAPPELLE SOUS AUBENAS - LAVILLEDIEU - LUSSAS - MIRABEL - PRIVAS - ROCHECOLOMBE - SAGNES ET GOUDOULET - ST DIDIER SOUS AUBENAS - ST ETIENNE DE FONTBELLON - ST GERMAIN - ST JEAN LE CENTENIER - ST MAURICE D'IBIE - LE TEIL - THUEYTS

Rappel : les maires de ces communes sont invités à l'assemblée générale, comme ceux auprès de qui une demande de subvention a été déposée.

Les communes de ST JULIEN EN ST ALBAN, VANOSC et VILLENEUVE-DE-BERG n'ont pas souhaité renouveler leur soutien.

➤ Les faits marquants de l'année 2018 :

- Depuis 2017, l'A.P.A.T.P.H. a été appelée pour siéger à la commission de médiation du département (DALO) ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, instance récemment créée.

Au cours de cette année, l'association a maintenu et conforté son organisation autour de quatre axes essentiels : TRAVAIL, SOCIAL, LOGEMENT, ADMINISTRATION.

En ce qui concerne plus précisément le logement :

- Achèvement du programme de VANOSC
- Obtention du permis de construire pour SAGNES et GOUDOULET...

Par son activité, l'A.P.A.T.P.H. entend contribuer à dynamiser l'économie locale et à créer des emplois.

2018 aura aussi été jalonnée par de nombreux autres événements, notamment :

- ▶ 26 avril : acquisition, à Privas, du terrain sur lequel la résidence accueil a été construite. Antérieurement, un bail emphytéotique liait l'A.P.A.T.P.H. et la commune.
- ▶ 31 mars : 12^{ème} Journée Solidarité Handicap
- ▶ 27 avril : assemblée générale
- ▶ 3 juillet : création d'un emploi pour TRAJECTOIRES 07. Développement du dispositif TRAJECTOIRES 07 vers le sud du département, dans le contexte de la démarche d'emploi accompagné en cotraitance avec MESSIDOR. A cette occasion, le comité de pilotage a été élargi (cf délibération du 05.10.2017)
- ▶ 19 juillet : dépôt du permis de construire pour Sagnes et Goudoulet / Réunion avec les Elus
- ▶ 8 septembre : challenge sports et loisirs des associations
- ▶ Octobre : livraison des logements de Vanosc
- ▶ Actualisation du projet associatif
- ▶ Evaluations internes de l'E.S.A.T. et des S.A.V.S. associant salariés, conseil d'administration

Les manifestations « festives », comme la Journée Solidarité Handicap, méritent d'être mentionnées car elles sont l'occasion de tisser des liens qui contribuent à l'animation du territoire dans des perspectives d'économie locale.

Des partenariats concrets, voire des conventions, sont aussi établis avec plusieurs associations ou organismes (banques, caisses de retraite ou de prévoyance, fondations, entreprises...) qui soutiennent nos réalisations sur le plan financier.

Les faits ont imposé au secteur associatif de renforcer ses liens, ses réseaux, ses partenariats. Quelle que soit la nature des regroupements, l'A.P.A.T.P.H. est prête à apporter sa contribution. Ainsi, elle participe activement aux travaux du Collectif Ardèche Handicap, désormais mieux structuré. Des rapprochements s'opèrent également entre associations afin d'apporter des réponses cohérentes aux sollicitations de l'A.R.S. ou du département, notamment en matière d'appels à projets.

En 2017, l'A.P.A.T.P.H. a conforté son implantation sur cinq sites et autant de bassins de vie : LAVILLEDIEU, PRIVAS, COUCOURON, AUBENAS ET THUEYTS.

Je vous propose de laisser le soin aux salariés intervenant tout à l'heure de faire le point sur chacune de ces implantations. Je souhaite toutefois intervenir sur deux points :

L'ACCUEIL FAMILIAL : l'A.P.A.T.P.H. a interrogé le Département sur le sujet de la professionnalisation du dispositif de l'accueil familial (le 15.02.2018). Un courrier du président du conseil départemental, en date du 06 mars 2018, met fin aux échanges engagés depuis plusieurs années en ces termes :

« ...vous souhaitez connaître la position du Département sur l'agrément des personnes morales et notamment les associations.

La question de l'accueil familial salarié a été étudiée par mes services. En dépit de tout l'intérêt de ce mode de fonctionnement et au regard des retours que nous avons pu en avoir (notamment sur la question du coût de ce mode d'accueil), le Département de l'Ardèche a fait le choix de poursuivre le développement de l'accueil familial de gré à gré. »

Nous ne pouvons que regretter l'issue de plusieurs années d'approche commune de ce sujet et d'échanges qui permettaient d'espérer donner une nouvelle voie au dispositif d'accueil familial dont on connaît la nécessité.

DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION, l'A.P.A.T.P.H. a poursuivi et renforcé ses liens partenariaux. La 12^{ème} Journée Solidarité Handicap a été organisée sur le site privilégié de Montfleury, en partenariat actif avec les vigneron du même nom dans le but de valoriser un espace où travail et loisirs peuvent ensemble s'exprimer et cohabiter. L'objectif est de rassembler les forces vives de l'animation afin de développer l'offre en matière de loisirs pour les villages environnants et de contribuer à rendre attractif le territoire dans des perspectives touristiques. Cette année 2018 encore, l'Union Sportive Cycliste Berg et Coiron et RECREATIVITE ont contribué à valoriser le slogan de cette manifestation *« Généreux dans l'effort, généreux dans la vie »* qui fait une place importante aux activités physiques : randonnées pédestres et cyclistes.

Avec la décision des collectivités locales d'implanter l'Office de tourisme sur le site de Montfleury, la Journée Solidarité Handicap – Rallye des Vignes a franchi une étape capitale et connaît un nouvel essor depuis 2015, avec, une nouvelle fois, une amélioration remarquable cette année. Des partenariats nouveaux se sont liés.

A Coucouron, cette année, il n'a pas été organisé de manifestations festives au profit d'une sortie collective.

EN CONCLUSION de cet inventaire qui s'étoffe chaque année un peu plus, je voudrais souligner les lignes fortes que je retiens :

- l'A.P.A.T.P.H. s'est engagée dans la création de structures innovantes et/ou expérimentales (G.E.M. – Résidences accueil – Logements intermédiaires – Accueil familial) confirmant ainsi l'esprit pionnier qui l'anime
- les élus locaux, les parlementaires, les collectivités, les partenaires institutionnels font – de plus en plus nombreux - confiance à notre association.
- la synergie des volontés, la vision à moyen terme, la détermination de ceux qui considèrent que l'action doit nécessairement succéder aux idées, les préoccupations en matière d'aménagement du territoire, d'économie locale et de développement durable guident le cheminement de l'A.P.A.T.P.H.
- l'engagement des bénévoles – administrateurs, membres et sympathisants – sans lesquels l'association ne pourrait pas fonctionner.
- la nécessité d'être toujours en situation de projet, en mouvement pourvu que celui-ci soit cohérent, constructif et partagé.

Avec les représentants du personnel (*Madame Karine GODIN et Monsieur Eirik BLACHERE*), le conseil d'administration s'emploie invariablement à entretenir un dialogue social constructif et de développement où l'intérêt général prévaut.

Avant de passer la parole aux représentants de structures, je voudrais souligner combien les associations telles l’A.P.A.T.P.H. s’inscrivent dans la vie économique :

- en créant des emplois, *non délocalisables de surcroît*
- en ayant recours aux entreprises, *le plus souvent locales*, pour les projets immobiliers
- en sous-traitant avec des donneurs d’ordre de premier rang

mais aussi sur le plan social en agissant sur la prise en charge du vieillissement, tant des personnes valides que des personnes en situation de handicap, en recherchant des formules innovantes, de faible coût pour l’usager comme pour la société. Les réalisations de Thueyts, Lavilledieu et Vanosc en sont des exemples.

Je voudrais également profiter de cette tribune pour rappeler le devoir de chacun de signaler tout fait de maltraitance dont il peut avoir connaissance. J’évoque ici la vie quotidienne et personnelle. En 2016, nous avons été saisis d’une situation particulièrement délicate d’abus de tous ordres sur une fillette dont la vie était partagée alternativement auprès de chaque parent. Nous avons effectué le signalement. En 2017, après une longue enquête, cette enfant a pu retrouver plus de sérénité.

« Afficher ses valeurs, c’est aussi aller de l’avant, bâtir des projets, les développer »

2. RAPPORTS D’ACTIVITÉS 2018

Introduction (*Jean-Pierre CHARTON*)

Comme l’année dernière, j’ai tenu à donner tout son sens à l’engagement des salariés. C’est pourquoi, les rapports d’activités qui suivent sont transcrits in extenso sous la signature de leurs rédacteurs et présentés par eux.

Le conseil d’administration les remercie pour la réalisation de ce travail de synthèse qui n’est pas une fin en soi, mais un outil, une référence, au service de notre action.

Leur utilité auprès de différents interlocuteurs (autorités de tutelle, organismes de contrôle, élus, partenaires institutionnels, initiateurs d’appels à projets, mécènes...) est évidente.

1. PÔLE SOCIAL

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de LAVILLEDIEU / COUCOURON

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de PRIVAS

Service d'Accompagnement à la Vie sociale GROUPEMENT 07

Rapport social E.S.A.T.

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de LAVILLEDIEU / COUCOURON

Rapport rédigé par Mmes Céline BLANC, Julie HAMEL, Jane HEUGUET

I. LE PUBLIC

- 1) *Répartition hommes/femmes*
- 2) *Âge des usagers*
- 3) *Type de Handicap*
- 4) *Domicile des usagers*
- 5) *Situation familial*
- 6) *Activités*
- 7) *Ressources*

II. L'ACCOMPAGNEMENT

- 1) *Origine de la demande d'admission*
- 2) *Délai d'attente avant une prise en charge*
- 3) *Les interventions*
- 4) *Les domaines d'accompagnements*

III. LES MOYENS

- 1) *Les professionnels*
- 2) *Le bureau*
- 3) *Le véhicule*
- 4) *Les rencontres internes*
- 5) *Les rencontres externes/formations*

IV. LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

Introduction

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie, les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH. Les orientations, leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil départemental du domicile de secours. Depuis 2015, une procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

Le premier SAVS de l'APATPH a ouvert en 2008 à Lavilledieu avec une capacité de 15 places. En 2009, l'APATPH obtient 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la résidence accueil « Montarem » à Coucouron.

Le SAVS de Lavilledieu est situé sur le même site que le siège administratif de l'APATPH ainsi que l'ESAT des « Persèdes ». Ce qui lui vaut une très bonne identification des partenaires.

L'antenne de Coucouron est aussi à proximité de l'ESAT et de la résidence accueil qui compte 10 logements pour personnes fragiles, en situation de handicap psychique reconnu ou non par la MDPH. Coucouron se situe en zone de montagne, rurale, la mobilité est une réelle difficulté sur ce secteur. Les partenaires locaux sont peu nombreux, seul des permanences sont assurées.

A ce jour le SAVS Lavilledieu-Coucouron dispose d'une autorisation de 25 places.

Durant l'année 2018, le SAVS a réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 99%. Toutefois, l'ensemble des places ont été occupées à 100% toute l'année. Ceci s'explique par des stages en foyer hébergement.

Cette année 2018 fut marquée par la réalisation de la deuxième évaluation interne et la rédaction du projet de service. A ce jour, nous rentrons dans un deuxième cycle de la démarche qualité.

Au-delà du caractère légal et obligatoire fixé par la loi 2002-2, les évaluations internes et externes ont été aussi l'occasion d'évaluer les pratiques professionnelles et de les réajuster en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM (aujourd'hui HAS).

EVALUATION INTERNE

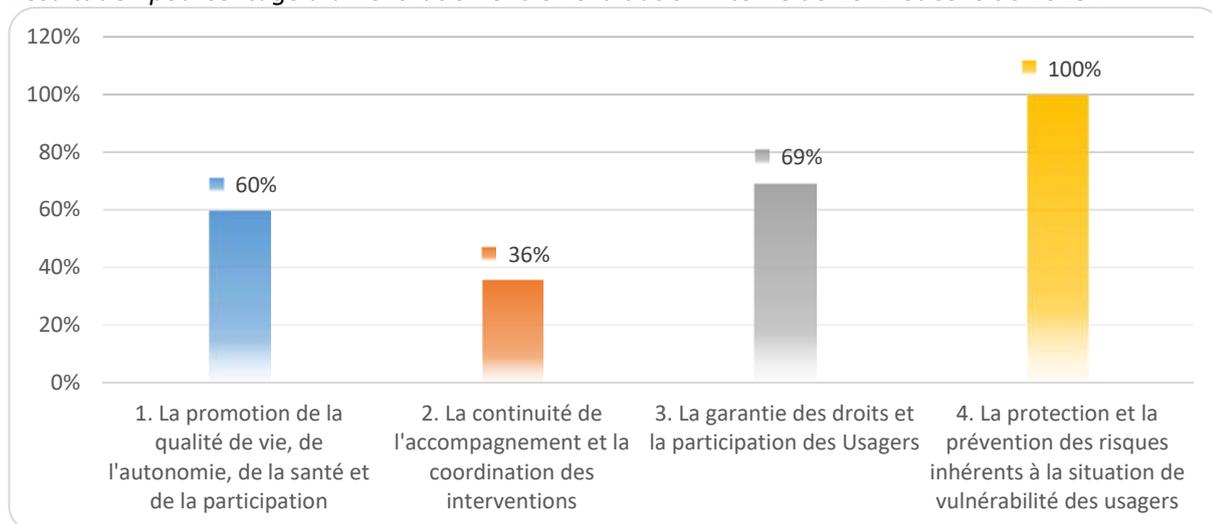
L'objectif visé de l'évaluation interne a été d'associer, dans les groupes de travail qui ont procédé à l'autoévaluation (2 réunions de 3h) ainsi qu'à l'élaboration du plan d'actions d'amélioration (1 réunion de 3h) la plus grande représentativité des parties prenantes du SAVS à la fois des acteurs et des territoires (Lavilledieu, Coucouron, Privas)

- Administrateurs de l'APATPH
- Direction/chef de service SAVS
- Educatrices et Conseillères en Economie sociale et familiale
- Usagers

La petite taille du groupe de travail, associant salarié et administrateurs, a permis d'intégrer dans la même séquence les propositions évaluatives du groupe de travail et validation simultanée de ces propositions par le comité de pilotage qui de fait était composé de mêmes personnes.

Ainsi tous les membres du groupe de travail se sont exprimés très librement sur la cotation des critères du référentiel, ont pu argumenter leurs positions et aboutir à une analyse partagée et une appréciation consensuelle tant sur éléments de cotation du référentiel que sur la formalisation des actions d'amélioration.

Résultat en pourcentage d'amélioration entre l'évaluation interne de 2012 et celle de 2018 :



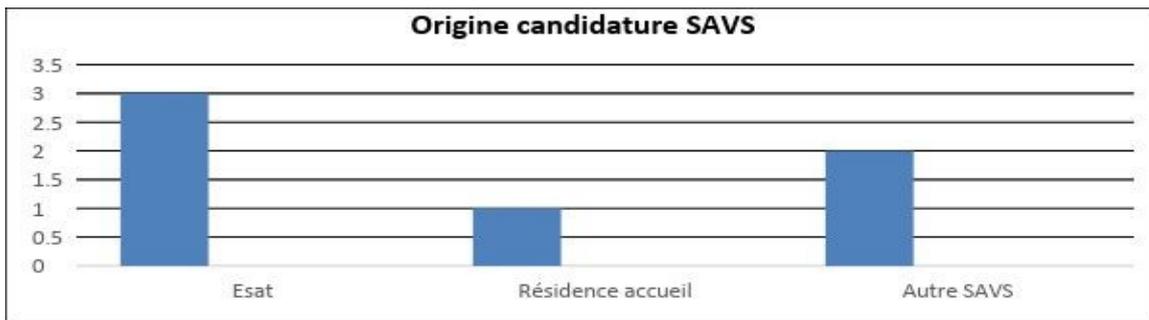
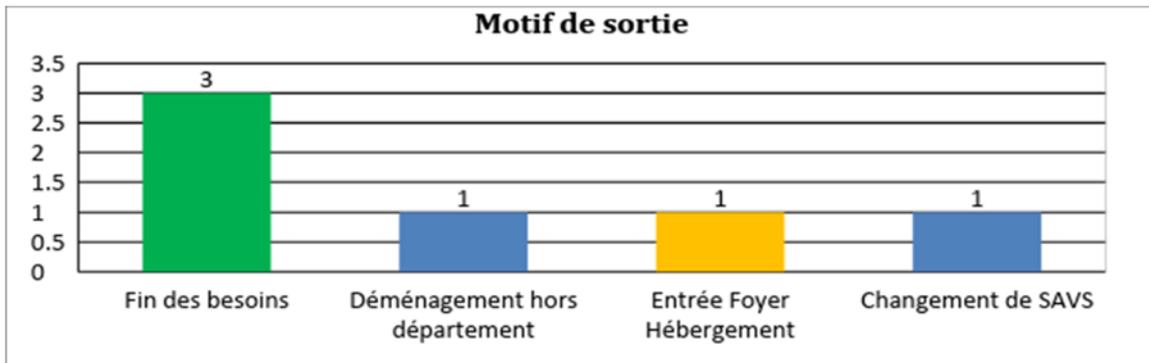
La conclusion :

« Le SAVS a réalisé un véritable saut qualitatif depuis la 1ère évaluation interne de 2012, principalement par une mise en conformité réglementaire et documentaire, le suivi des préconisations issues de l'évaluation externe, mais également en progressant dans ses pratiques. Il le doit à l'implication au quotidien de toute son équipe sous l'impulsion de sa chef de service. Les résultats atteints à l'issue de cette 2nde évaluation interne, 9225/10700 points soit 86 %, laisse une marge de progression (14 %), certes plus faible qu'en 2012 mais plus difficile à atteindre. La dernière marche à franchir se trouve essentiellement dans le domaine de la connaissance et de l'appropriation des RBPP, mais également dans une plus grande intégration des acteurs externes (aidants, familles, responsables légaux, nouveaux partenaires). »

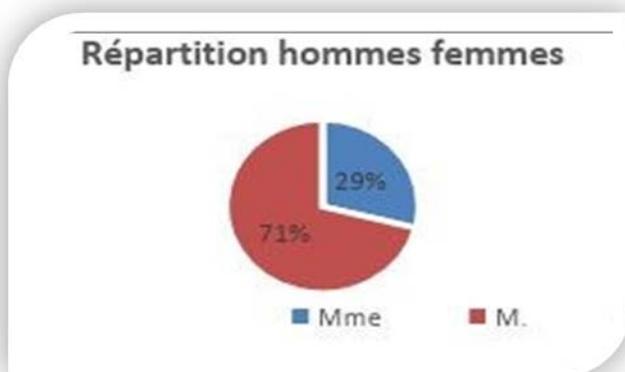
I - LE PUBLIC

Sur l'année 2018, on comptabilise 31 personnes accompagnées par le SAVS Lavilledieu / Coucouron.

On comptabilise 6 entrées et 6 sorties .

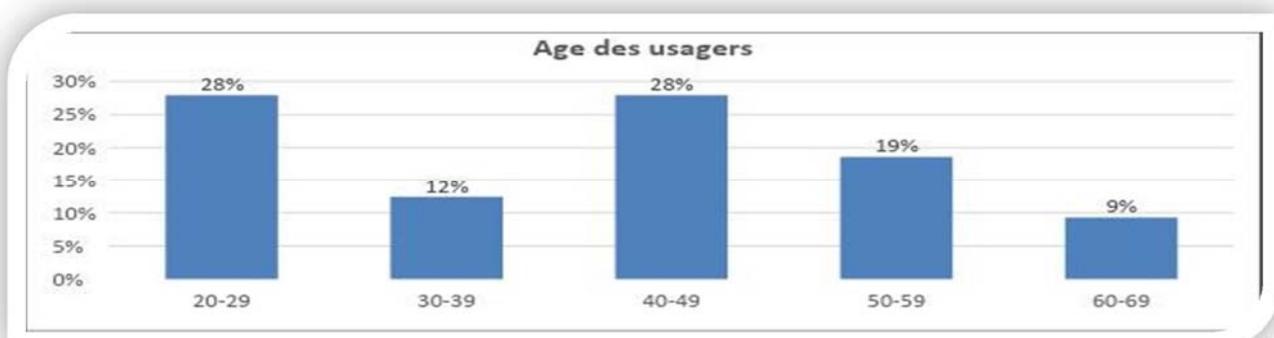


1) Répartition hommes/femmes



Comme depuis l'ouverture du SAVS les hommes sont majoritaires 71% soit 22 personnes.

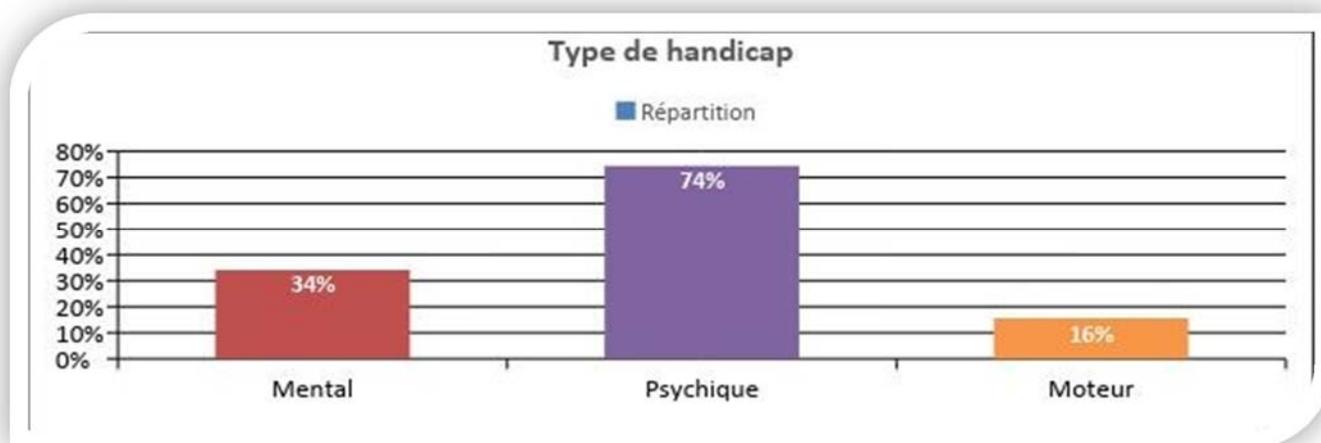
2) Âge des usagers



Le SAVS n'ayant pas de limite d'âge, on observe une répartition plutôt homogène. Après 60 ans, avec les conséquences qui peuvent être liées au handicap mais aussi à l'âge, il est plus difficile de maintenir l'autonomie. Souvent une entrée en établissement est envisagée et entraîne une sortie du SAVS.

L'accompagnement proposé n'est pas le même selon l'âge, en effet les plus jeunes accèdent à l'autonomie, au premier logement, à l'insertion professionnelle.

3) Type de handicap



Parmi les personnes accompagnées, 74 % souffrent de handicap psychique souvent associé à une déficience intellectuelle.

Et 16% des personnes suivies présentent des troubles moteurs qui peuvent être dû à un accident de la vie où une maladie.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ». ¹

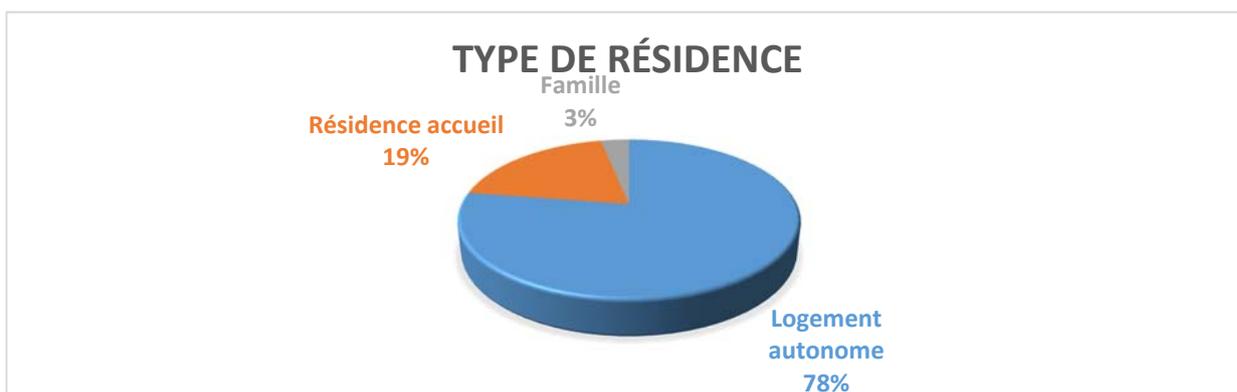
4) Domicile des usagers

Comme depuis quelques années, en 2018, le SAVS est intervenu sur un très large territoire : allant du bassin Berg et Coiron, au plateau de Coucouron en passant par le grand bassin albenassien et le territoire Ardèche des sources et volcans.

Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dit isolés.

¹ Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

5) Type de résidence



Le SAVS de Coucouron a la particularité d'intervenir sur la Résidence accueil de Coucouron, il s'agit de logement accompagné.

En 2018, une grande majorité des personnes accueillies était en logement autonome.

Le maintien dans le logement est un axe très important du travail en SAVS. C'est pourquoi on peut comptabiliser de nombreux rendez-vous à domicile pour ce public.

6) Situation matrimoniale



La situation est quasi identique sur les deux sites, avec une grande majorité de personnes célibataires.

8 personnes accompagnées en 2018 sont parents. 2 ont des enfants adultes et hors du domicile. 3 bénéficient d'un droit de garde sur le temps des week-ends et vacances scolaires, 3 ont la garde totale d'un des enfants au moins.

Les parents dits « non gardiens » ont leurs enfants placés en famille d'accueil et bénéficient de visites médiatisées. Dans le contexte d'un placement le rôle du SAVS est de maintenir le lien parents-enfant avec les travailleurs sociaux tel que l'ASE.

Pour les parents avec enfant vivant au domicile, ils peuvent solliciter le SAVS pour des questionnements liés à la parentalité. Les professionnels peuvent également travailler à la mise en place de relais (tel que la PMI), ou effectuer une veille en cas de difficultés.

7) Activité professionnelle

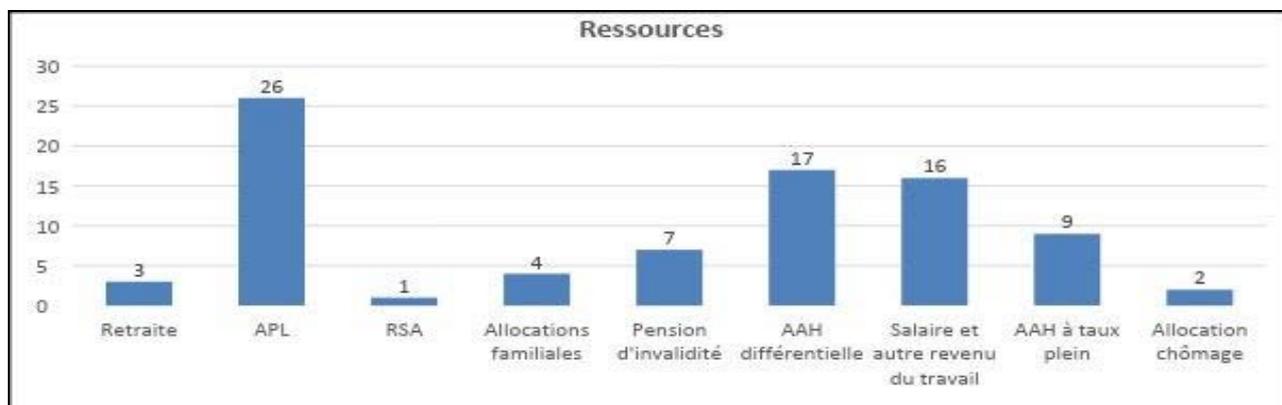


La présence nombreuse de personnes travaillant à l'ESAT est dû à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifié et forcément plus sollicité.

Un tiers des personnes qui travaillent à l'ESAT, travaillent à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatigabilité due au handicap. Pour ceux à temps complet, il est parfois difficile de se maintenir au travail.

Les personnes sans activité sont soit dans un projet d'accès en milieu protégé ou en milieu ordinaire (avec toutes les difficultés que cela implique), soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

8) RESSOURCES



55% perçoivent un salaire, bien souvent une rémunération ESAT.

Les personnes reconnues en situation de handicap à plus de 80% bénéficient de l'AAH à taux plein ou d'un complément d'AAH, par exemple lorsqu'ils sont en ESAT.

Certains ayant connu une activité en milieu ordinaire avant de se trouver en situation de handicap perçoivent une pension d'invalidité, 22% sont concernés.

En ce qui concerne les retraités, ils peuvent également percevoir le minimum vieillesse ASPA si leur retraite n'atteint pas un seuil minimum et/ou une pension de réversion.

De nombreuses démarches administratives en lien avec les ressources sont nécessaires, dossier de demande d'aide (APL, Prime d'activité...), renouvellement dossier MDPH (AAH), déclaration trimestrielle (prime d'activité, pension d'invalidité...).

II - L'ACCOMPAGNEMENT

1) Origine de la demande d'admission

Sur Lavilledieu et Coucouron, cette année les demandes sont portées par le proche partenariat : Résidence accueil, ESAT et autres SAVS.

2) Délai d'attente avant la prise en charge

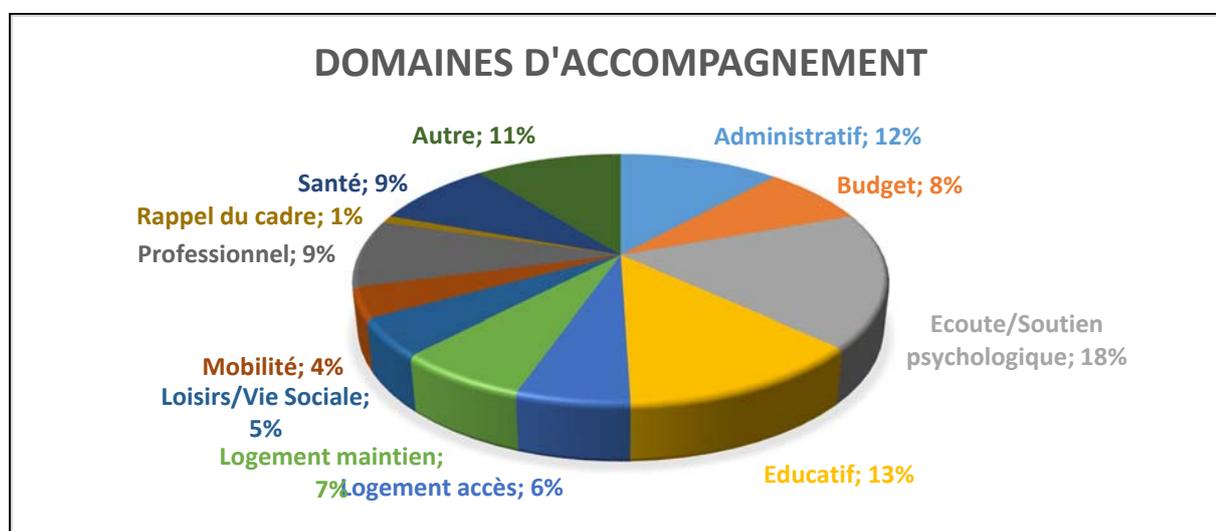
Pour une première demande le délai entre le dépôt de demande d'orientation en SAVS et la réponse est stable.

Le lien avec les travailleurs sociaux de la MDPH sont réguliers. A ce jour, il est difficile de faire passer des demandes en urgence, l'organisation interne à la MDPH nécessite un délai moyen de 6 mois.

On peut noter que le délai d'attente entre le dépôt de candidature et l'entrée en SAVS s'est raccourci. Il est en moyenne de 10 mois.

Au 31 décembre 2018, 4 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour le SAVS.

3) Les domaines d'accompagnements



L'écoute et le soutien psychologique représente 18% des interventions auprès des usagers. Les personnes présentant une souffrance psychique alterne des périodes où elles vont bien et des périodes plus difficiles où elles peuvent avoir besoin d'une présence et d'une écoute bienveillante.

Il est fait le constat que bien souvent le SAVS se retrouve, dans les moments de fragilité, à être le seul professionnel à venir au domicile. Son rôle est alors d'écouter, de soutenir et de conseiller la personne pour amener à une reprise vers le soin, grâce au lien de confiance établi.

Le SAVS peut aussi être le seul “entourage” de la personne. Hors les missions d’écoute et de soutien, essentiels dans ces moments d’isolements, le SAVS a aussi pour vocation d’accompagner les personnes vers la socialisation et l’accès aux loisirs à titre individuel via le projet individuel de la personne ou par le biais d’actions collectives, pour rompre l’isolement.

Les loisirs et la vie sociale sont en effet travaillés afin de permettre aux usagers de sortir du domicile, de se sociabiliser, d’accéder à de nouvelles activités, d’organiser des événements. Il est important de rappeler que la vie doit aussi être faite de moments agréables.

Les démarches administratives représentent 12% des interventions dans le cadre de l’accompagnement des usagers. Il peut s’agir de l’aide au tri administratif au domicile, le traitement de démarches, l’accompagnement à la compréhension de courrier, l’ouverture de droit, l’apprentissage à la reconnaissance d’organismes...

Dans les 13% que représente l’éducatif, il s’agit d’accompagner les usagers dans les **apprentissages de la vie quotidienne**. Il peut s’agir d’un travail en lien avec les courses, l’alimentation, l’entretien du linge...

La santé est un domaine qui représente 9% des interventions, il s’agit d’une aide à la prise de rendez-vous, une orientation vers le soin, un accompagnement physique au rendez-vous lorsque nécessaire. Il peut aussi être nécessaire d’accompagner dans la compréhension du discours médical.

L’accompagnement budgétaire représente 8% il s’agit le plus souvent d’une aide à la gestion du budget en lien avec le curateur, lorsqu’il y’en a un. Des rendez-vous communs peuvent être organisés. Lorsque nécessaire, un accompagnement pour la mise en place d’une protection peut être effectué.

Les accompagnements en lien avec **l’insertion professionnelle** peuvent là aussi être en lien avec des partenaires : tels que mission locale, CAP EMPLOI, dispositif TRAJECTOIRES, MDPH, ESAT... certains usagers ne sont pas en capacité d’accéder à l’emploi mais d’autres peuvent travailler en milieu protégé ou en milieu ordinaire.

Le rôle du SAVS sera d’orienter vers les partenaires compétents, d’être en lien le temps de l’accompagnement afin d’optimiser les démarches d’insertion professionnelles. Il peut également aider à la constitution de dossier MDPH pour les demandes d’orientations en fonction du projet de la personne accompagnée. (CRP/RQTH/milieu protégé/milieu ordinaire/demande de MISP)

La mobilité est un axe qui représente 4%, il peut s’agir d’une aide à l’obtention du BSR, du code, du permis de conduire, d’une demande d’abonnement bus région pour se déplacer, mais aussi à l’acquisition d’un moyen de transport individuel. L’accompagnement à l’utilisation des transports en commun peut se révéler difficile selon le secteur géographique d’habitation.

Dans le cadre du SAVS, les référents éducatifs sont reconnus comme des **"coordinateur de projet"**.

Ils exercent différentes missions :

***Informateur** : recueille les informations permettant d’évaluer la situation et les besoins de l’usager et d’en dresser le bilan suite à la première rencontre (évaluation des besoins) et à chaque changement de situation.

***Présentateur** : présente en interne la situation de l’usager, l’état du projet personnalisé individuel et les évolutions lors de la réunion de validation des PPI mais aussi lors de rencontres partenariales (réunion de synthèse...)

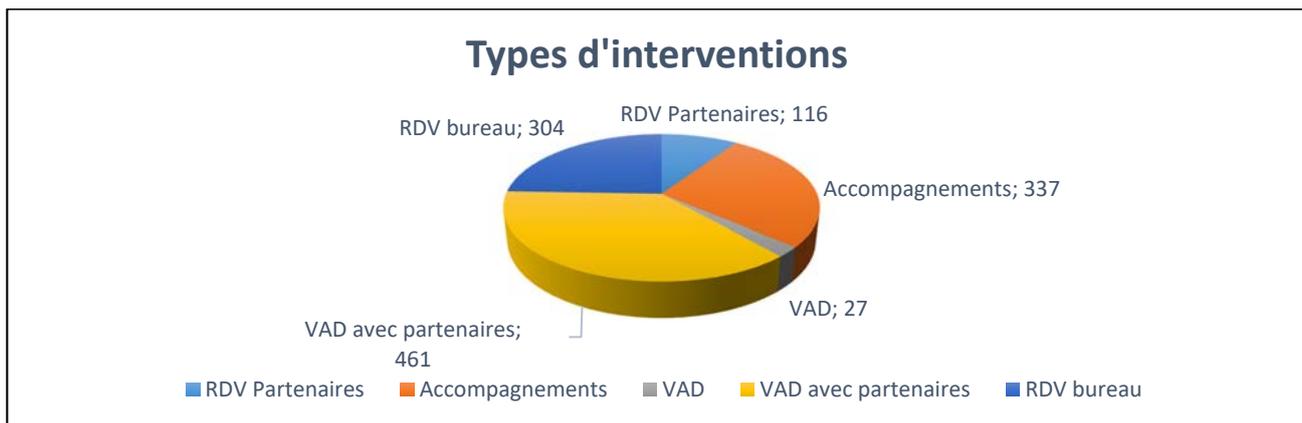
***Gestionnaire** : enregistre les décisions prises lors de la réunion de validation des PPI, ajuste le PPI et rédige l’avenant au DIPC. Il rencontre régulièrement l’usager, les partenaires pour connaître les évolutions

sur la situation. Le référent note les éventuelles difficultés rencontrées tout au long de la mise en œuvre du projet.

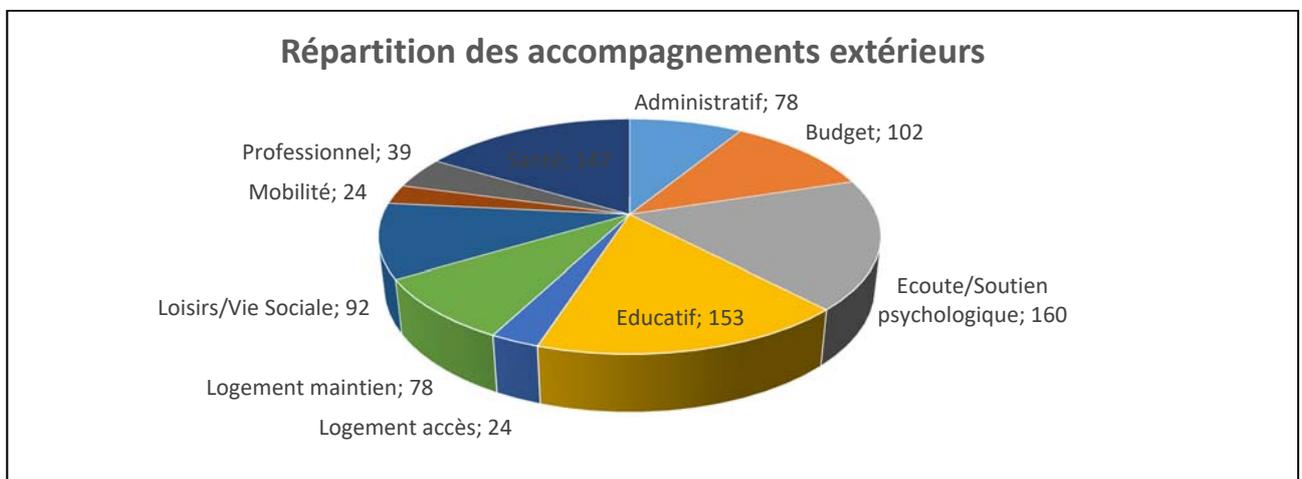
***Interlocuteur :** Le référent SAVS représente un interlocuteur privilégié pour l'utilisateur et les partenaires en ce qui concerne le projet personnalisé, afin de coordonner l'ensemble pour permettre l'atteinte des objectifs. Dans certaines conditions, le référent SAVS peut aussi être un interlocuteur privilégié pour les familles.

Le référent SAVS ne possède pas d'autorité hiérarchique

4) LES INTERVENTIONS



Les **accompagnements à l'extérieur** représentent 27 % des interventions avec 337 interventions sur l'année.



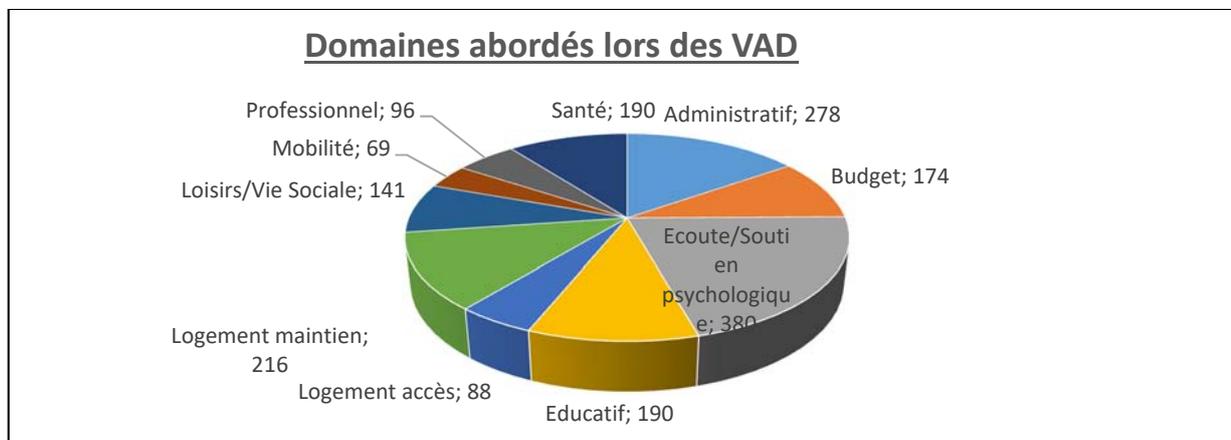
Les **visites à domicile** représentent 39% des interventions. Sur l'année on dénombre 461 visites à domicile (37%) et 27 avec des partenaires (2%).

Il est indispensable d'organiser des visites à domicile. C'est une rencontre privilégiée où le professionnel accompagnant rend visite à la personne à son domicile avec son accord.

Elle permet de vérifier l'état de santé de la personne (en effet le logement reflète parfois l'état psychologique de cette dernière), l'entretien de son logement, d'évaluer son autonomie de vie ainsi que l'inclusion de la personne dans la cité.

Ceci permet d'apporter une aide pour développer une autonomie dans le quotidien. Les visites à domicile permettent de travailler plusieurs axes : le tri administratif, l'entretien du logement, l'alimentation, l'entretien du linge, la gestion énergétique...

C'est aussi à partir du domicile qu'un accompagnement peut se réaliser pour une aide administrative ou un accompagnement médical ou social.



Les **rencontres au bureau** sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...)

Sur l'année 2018 on observe 304 rencontres au bureau avec une moyenne de 27 minutes ce qui permet d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire.

Autour de ces interventions, il y a une charge de travail administratif effectuée au bureau : appels téléphoniques aux usagers, aux partenaires, recherches internet (horaires, aide financières/droits...), ainsi que de nombreux écrits professionnels.

ACTIONS COLLECTIVES :

Durant l'année 2018, des actions, sorties, temps collectifs ont été mis en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

Avril - Action linge avec le SAVS et la Résidence de Coucouron

Juin - Fête de la musique

Juillet - Sortie solde

Juillet - Alimentation et bien être en lien avec l'IREPS

Août - Sport et détente

Décembre - Handicap et Citoyenneté

↳ **Groupe expression vie sociale et citoyenne**

Décembre - Repas de Noël du site de Coucouron

Décembre - Repas de Noël

En lien avec son projet associatif et ses revendications, le SAVS de l'APATPH a souhaité développer des instances de participation des usagers tel qu'un conseil à la vie sociale (CVS). Mais de nombreuses

difficultés sont rencontrées par les professionnels du service pour créer un CVS, les usagers vivant à domicile n'ayant pas ou peu de conscience collective du fonctionnement du SAVS. Il a donc été créé un

Groupe expression vie sociale et citoyenne.

La finalité

Tous les usagers du SAVS - personnes en situation de handicap mental, psychique, moteur avec ou sans troubles associées sont concernés par cette action, soit 28 usagers (inclus les usagers SAVS Groupement)

La description du dispositif :

Les attendus de l'action sont les suivants :

- ▶ Construire un collectif d'usagers, qui favorise la connaissance mutuelle et l'expression de chacun
- ▶ Favoriser la participation et l'expression des usagers dans tous les moments forts du service : démarche qualité, actualisation du projet de service...

La mise en œuvre

Ils semblent difficile au vu du territoire de mobiliser les usagers pour une rencontre courte et très formelle. Les professionnelles du SAVS ont donc souhaité adosser ce temps formel à des actions de loisirs plus ou moins éducatives.

De fait lors d'action collectives organisée en commun entre les deux sites, un temps est pris pour échanger sur le fonctionnement du service.

En 2018, il a pu être abordé le fonctionnement du service (jours et horaires du service) ainsi que les actions collectives, leurs rôles, fréquences.

Il faut envisager pour 2019, d'aborder des axes spécifiques définit en amont, mais aussi de rédiger un compte rendu sur ces échanges.

Nous pouvons noter que si ces temps ne sont pas adossés à un repas, une sortie, une animation les usagers ne sont pas mobilisable.

TRANSVERSALITE : une vraie valeur ajoutée

L'intervention du SAVS au sein de l'ESAT, de la résidence accueil, du GEM et le travail en réseau interne plus généralement, permet des interventions éducatives pertinentes, réactives et fondatrices du bon fonctionnement de celles-ci.

Par exemple, faire le lien entre professionnels peut s'avérer nécessaire quand un souci survient au travail (absences répétés, problème d'hygiène, disputes avec des collègues...)

Le SAVS peut alors intervenir immédiatement pour faire le lien avec la personne et trouver la solution la plus adaptée à la problématique.

Mais aussi intervenir auprès de personnes ne bénéficiant pas de suivi santé et social, le professionnel voit alors pour la mise en place d'un étayage auprès de l'utilisateur. (Soins, droits...)

Les politiques publiques d'insertion, d'intégration et d'inclusion ont démontré la pertinence de ces principes d'organisation pluridisciplinaires. Il s'agit de faire « coopérer » des acteurs qui interviennent auprès des usagers, dans le même sens, mais avancent bien souvent sur des voies parallèles... Réseaux et partenariats sont alors convoqués afin de construire ensemble et de manière concertée des réponses adaptées aux populations les plus fragilisées. Des intentions partagées pour penser et construire le réseau...

Plus largement, il s'agit de favoriser au quotidien la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charge globales pluri-professionnelles à la fois psychologiques, sociales, éducatives, médicales.

L'objectif est d'associer les différents protagonistes pour assurer une meilleure cohérence des interventions de chacun.

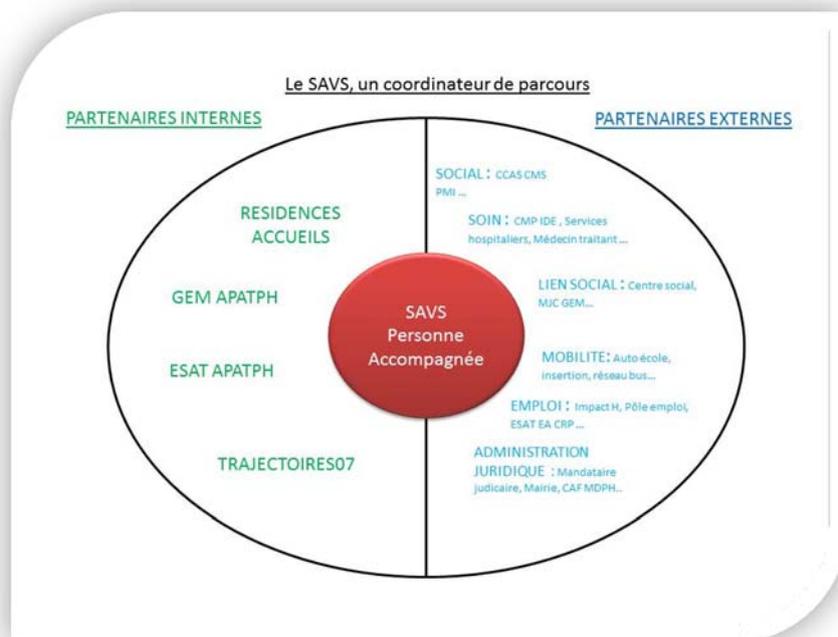
Dans le cadre de l'ESAT, le travailleur social intervient en soutien sur des renouvellements MDPH (Bilan, dossier administratif). Il y a aussi l'accompagnement dans certaines démarches sociales pour des usagers ESAT qui n'ont pas de suivi SAVS ou de référent social. Le plus souvent les rencontres dans le cadre de l'ESAT sont pour permettre une écoute, désamorcer une difficulté, soutenir dans des démarches administratives.

A Coucouron, lors de l'absence de l'hôte de la RA, le SAVS s'organise pour prendre le relais sur les éléments importants du quotidien.

Aussi sa participation à la commission d'admission et de suivi de la Résidence accueil apporte beaucoup en termes de relations partenariales.

L'intervention des éducatrices SAVS au sein des autres structures APATPH amène une pluridisciplinarité dans les équipes et favorise la coordination dans une logique de prise en compte globale de la situation de chaque personne

5) Les partenaires



L'accompagnement de proximité permet de travailler en étroite collaboration avec un nombre important de partenaires. La conduite d'entretien à plusieurs, la participation à des réunions de coordinations, les contacts téléphoniques/ mails sont des outils indispensables pour un accompagnement global auprès de la personne.

L'intervention sociale est plus que jamais confrontée à la complexité des situations sociales et des dispositifs qui visent à répondre aux effets de marginalisation ou d'exclusion

Les rencontres avec les partenaires sont nombreuses. Elles sont au nombre de 116 cette année.

Nous pouvons distinguer plusieurs formes du travail en réseau et possiblement co-existantes :

*Le **pairage** est le réseau le plus couramment activé : pour résoudre une situation dont il ne maîtrise pas tous les tenants, le professionnel SAVS peut faire appel à un pair travaillant dans une institution voisine, également impliquée par cette situation à partir d'un autre mandat. Les deux partenaires vont croiser leurs compétences pour rechercher ensemble la meilleure solution.

Il est nécessaire d'approcher la personne dans sa globalité et dans son environnement, plutôt que dans un morcellement de préoccupations. C'est important d'être en lien avec eux pour connaître certains éléments de la situation. Enfin cela permet de se rencontrer, d'échanger autour de la situation de la personne, de manière différente, de point de vue différent car nous n'accompagnons pas la personne dans les mêmes domaines et les mêmes conditions. De fait le travail est plus pertinent. Les usagers sont informés des échanges et sont parfois en demande de ce lien.

Cette forme de réseau est extrêmement spontanée et répandue, et d'ailleurs souvent pratiquée par le SAVS. Les partenaires principaux du SAVS sont le CMP, les curateurs, la MDPH, la Mission locale, Cap Emploi, les ESAT extérieurs, la PMI...

*Une autre forme apparaît particulièrement pertinente dans l'**intervention de réseau**. Le professionnel sachant que son action n'est que transitoire (durée de la notification MDPH), il travaille à renforcer et développer les ressources de l'usager. C'est l'environnement premier de la personne qui est appelé à se mobiliser pour pérenniser des formes d'appui durable. Un outil indispensable dans le développement de l'autonomie.

Les professionnels développent alors un réseau propre à l'usager accueilli, en fonction de ses problématiques personnelles.

*Enfin, l'**intervention collective** en réseau constitue une mobilisation de plusieurs partenaires sur des stratégies concertées de développement local : par exemple « le réseau santé mentale sud Ardèche », auquel adhèrent les professionnels du SAVS Lavilledieu-Coucouron.

Intégré dans ce réseau depuis sa création, nous rencontrons les professionnels intervenants sur tous le territoire, développons des projets, participons aux réunions d'échanges...

III -Les moyens

1) Les professionnels

En 2018, sur le SAVS Lavilledieu Coucouron, une éducatrice spécialisée intervient à temps complet, une éducatrice intervient en complément de son poste basé à Privas et la Conseillère en Economie Sociale et Familiale basée à Coucouron intervient sur le SAVS Lavilledieu Coucouron ainsi que sur le groupement SAVS 07.

Des rencontres mensuelles ont lieu avec l'ensemble des professionnels des SAVS APATPH. Elles permettent d'échanger entre professionnels et d'éviter l'isolement.

Aussi, la chef de service vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...). Elle intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement du SAVS.

2) Le bureau

Le bureau du SAVS de Lavilledieu est situé au même endroit que le siège social ainsi que le pôle administratif, au 310 chemin des Roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT de Lavilledieu. Nous sommes, de ce fait très en lien avec les ateliers car certaines personnes accompagnées par le SAVS travaillent également à l'ESAT.

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la Résidence accueil. Les bureaux sont excentrés du village.

La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins.

3) Le véhicule

Le véhicule mis à disposition au SAVS est indispensable. Il permet d'accompagner les personnes lorsque cela se révèle nécessaire, de se rendre aux rencontres avec les collègues ou avec les partenaires.

L'hiver, la neige entraîne parfois des difficultés de circulation, ce qui peut être à l'origine de retard.

Au cours de l'année 2018, il y a eu 25 720 km (14 720 par l'éducatrice de Lavilledieu, 8 606 par l'éducatrice de Coucouron et 2 394 par l'éducatrice de Privas) parcourus pour les rendez-vous à domicile, les accompagnements vers divers organismes, les rencontres de partenaires etc..... Ainsi, ces chiffres illustrent l'importance des trajets sur notre temps de travail qui reste stable dans le temps.

4) Les rencontres internes

Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la chef de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.

La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnements. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réorientent vers les services en vigueur.

Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2018 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.

Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets et d'avoir une vision globale sur toutes les situations.

Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS et la chef de service.

Cette année, il a été :

- Suivi d'une formation de 3 jours à la rédaction du projet de service > document à finalisé en 2019,

- Rédigé le Document individuel de prise en charge (DIPC)
- Actualisé le livret accueil + règlement de fonctionnement
- Actualisé la procédure du projet personnalisé + document en lien avec la **nomenclature SERAFIN**
- Réalisé **l'évaluation interne**

Des **réunions transversales SAVS/RA/ESAT** ont lieu une par mois afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS et disposant d'un logement au sein de la Résidence accueil et/ou travaillant en ESAT. Ces rencontres permettent d'assurer une cohérence et une continuité dans l'accompagnement à travers la coordination des interventions de chaque professionnel qui accompagne la personne.

5) Les rencontres externes / formations

En 2018, les intervenants SAVS ont pu participer à :

- Formation « Accueil des personnes en situation de handicap psychique ou troubles du spectre autistique en ESAT » (5 jours)
- Formation « Repérage, évaluation et accompagnement de la crise suicidaire » (apprentissage outil RUD) (3 jours)
- Formation « La logique de Parcours » (1 jour)

La formation continue des professionnels est indispensable. Celle-ci favorise la montée en compétences mais aussi cela vient accompagner la prise de recul, l'ouverture sur d'autres modalités et le partage d'expérience.

IV - LES PRIORITÉS POUR L'ANNÉE À VENIR

Pour l'année 2019, les priorités vont être définies par le plan d'action de l'évaluation interne. Elles sont les suivantes :

- Finalisation et communication du projet de service 2019-2023.
- Promouvoir la bientraitance des usagers : améliorer l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.
- Améliorer la formation des professionnels en lien avec les évolutions du public.
- Développer des actions de promotion de la santé.

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de PRIVAS

Rapport rédigé par Mmes Virginie GARNAUDIER, Anne-Laure BARTHEZ, Carole DUCOTE, Jane CAPEL HEUGUET

I - LE PUBLIC

- 1/ Profil des usagers
- 2/ Type de handicap
- 3/ Domicile des usagers
- 4/ Situation familiale et lieu de vie
- 5/ Activité professionnelle et ressources des usagers

II - LES MOYENS

- 1 / Le personnel
- 2 / Les locaux
- 3 / Les supports/outils
- 4 / Les rencontres SAVS
- 5/ Les partenaires

III - L'ACCOMPAGNEMENT

- 1/ Les interventions
 - a/ *Les visites à domicile*
 - b/ *Les rendez-vous*
 - c/ *Les accompagnements*
 - d/ *Les actions collectives*
- 2/ Les domaines d'accompagnement

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

INTRODUCTION

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), conformément au décret n°2005-223 du 11 mars 2005, a « **pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité** ».

Les actions du service reposent sur le développement de l'autonomie dans une notion d'apprentissage, de plaisir et de partage. L'idée étant que l'autonomie n'est pas un don que l'on a ou que l'on a eu, mais une capacité qui s'acquière en s'enracinant sur des compétences déjà acquises que l'on peut développer et partager avec d'autres.

L'enjeu est de redonner à la personne les moyens pour qu'elle devienne actrice de sa vie.

Cette approche, si elle place la personne au centre de son histoire, de son devenir, lui rappelle également ses droits et ses obligations.

Il s'adresse donc aux personnes en situation de handicap, de plus de 18 ans, ayant une orientation SAVS par la MDPH, et résidant sur le bassin privadois ou inscrites dans le dispositif Trajectoires.

Le SAVS APATPH dispose de 32 places. Elles sont réparties comme suit : 9 places sur le bassin privadois, 12 places sur le dispositif Trajectoires et 11 places sur la Résidence accueil. En terme de gestion, le cloisonnement des places en fonction de la nature de l'accompagnement peut être parfois contraignant.

Cette année 2018 fut marquée par la réalisation de la deuxième évaluation interne et la rédaction du projet de service. A ce jour, nous rentrons dans un deuxième cycle de la démarche qualité.

Au-delà du caractère légal et obligatoire fixé par la loi 2002-2, les évaluations internes et externes ont été aussi l'occasion d'évaluer les pratiques professionnelles et de les réajuster en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM (aujourd'hui HAS).

EVALUATION INTERNE

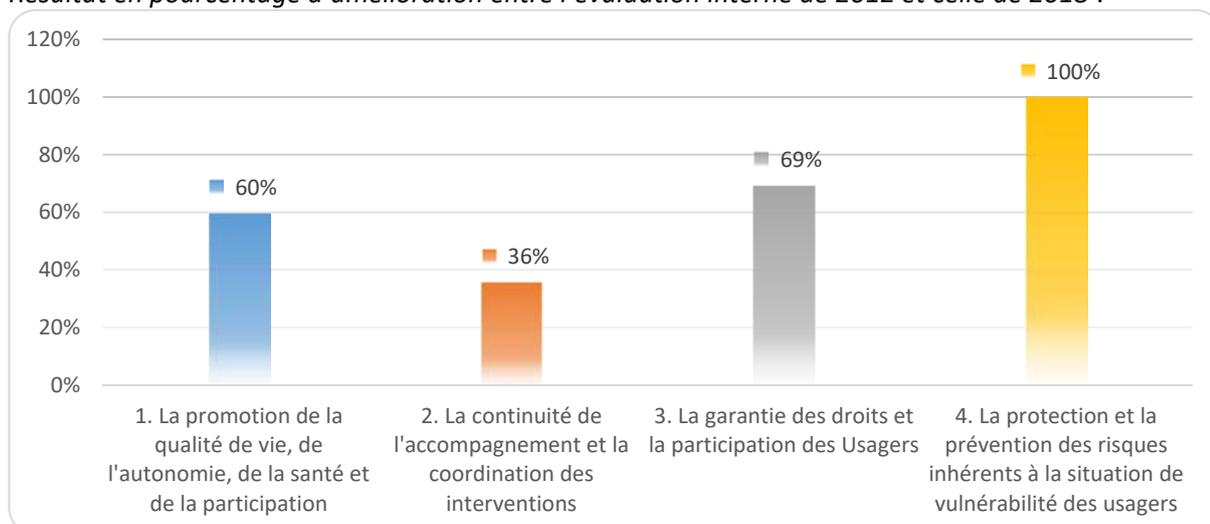
L'objectif visé de l'évaluation interne a été d'associer, dans les groupes de travail qui ont procédé à l'autoévaluation (2 réunions de 3h) ainsi qu'à l'élaboration du plan d'actions d'amélioration (1 réunion de 3h) la plus grande représentativité des parties prenantes du SAVS à la fois des acteurs et des territoires (Lavilledieu, Coucouron, Privas)

- Administrateurs de l'APATPH
- Direction/chef de service SAVS
- Educatrices et Conseillères en Economie sociale et familiale
- Usagers

La petite taille du groupe de travail, associant salariés et administrateurs, a permis d'intégrer dans la même séquence les propositions évaluatives du groupe de travail et la validation simultanée de ces propositions par le comité de pilotage qui de fait était composé de mêmes personnes.

Ainsi tous les membres du groupe de travail se sont exprimés très librement sur la cotation des critères du référentiel, ont pu argumenter leurs positions et aboutir à une analyse partagée et une appréciation consensuelle tant sur éléments de cotation du référentiel que sur la formalisation des actions d'amélioration.

Résultat en pourcentage d'amélioration entre l'évaluation interne de 2012 et celle de 2018 :



La conclusion :

« Le SAVS a réalisé un véritable saut qualitatif depuis la 1ère évaluation interne de 2012, principalement par une mise en conformité réglementaire et documentaire, le suivi des préconisations issues de l'évaluation externe, mais également en progressant dans ses pratiques. Il le doit à l'implication au quotidien de toute son équipe sous l'impulsion de sa chef de service. Les résultats atteints à l'issue de cette 2nde évaluation interne, 9225/10700 points soit 86 %, laisse une marge de progression (14 %), certes plus faible qu'en 2012 mais plus difficile à atteindre. La dernière marche à franchir se trouve essentiellement dans le domaine de la connaissance et de l'appropriation des RBPP, mais également dans une plus grande intégration des acteurs externes (aidants, familles, responsables légaux, nouveaux partenaires). »

I- LE PUBLIC

Sur l'année 2018, le SAVS de Privas a accompagné 41 personnes.

Le taux d'occupation est de 99.51% bien que places aient été occupées à 100% toute l'année. Ceci s'explique par des stages en foyer hébergement ou rejet CDAPH.

Les entrées :

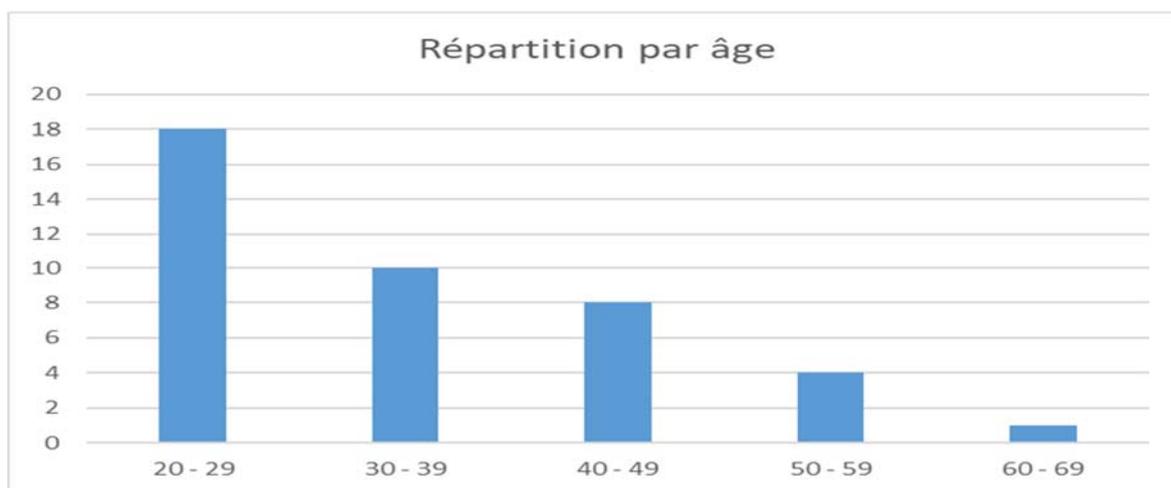
On compte 9 entrées dont 4 sur le SAVS TRAJECTOIRES 07, 1 entrée sur le SAVS Résidence accueil et 4 entrées sur le SAVS bassin. Les personnes ont été partenaires : mandataires judiciaires, missions locales, centres hospitaliers, CHRS, Résidence accueil, MDPH.

Les sorties :

10 personnes ont quitté le service :

- 1 décès
- 6 personnes avaient atteint les objectifs en termes d'accompagnement
- 2 personnes ne souhaitaient plus être accompagnées par le SAVS
- 1 personne a eu un refus de renouvellement orientation SAVS par la CDAPH

1/ Profil des usagers



En 2018, on a compté 18 femmes et 23 hommes accompagnés par le SAVS.

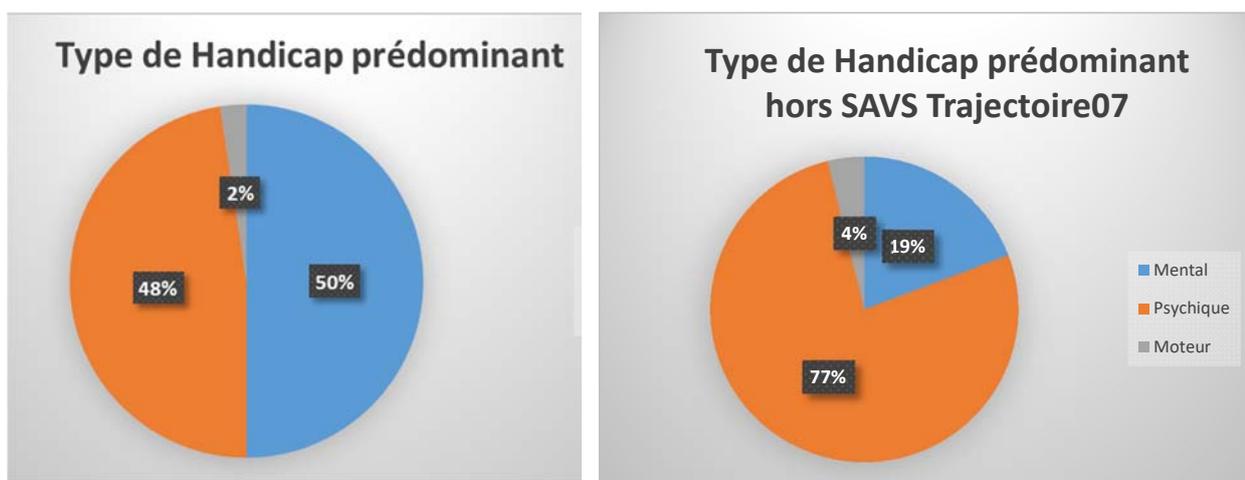
On peut observer qu'une majorité des personnes accompagnées sont âgées 20 à 29 ans soit 40%. Ce taux s'explique par le dispositif Trajectoires 07 dont la spécificité est d'accompagner les jeunes entre 18 et 30 ans.

On observe un large panel d'âge pour les accompagnements sur la RA et le Bassin de Privas. En 2018, toutes les tranches d'âge sont quasiment représentées.

2/ TYPES DE HANDICAP

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à

anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».²

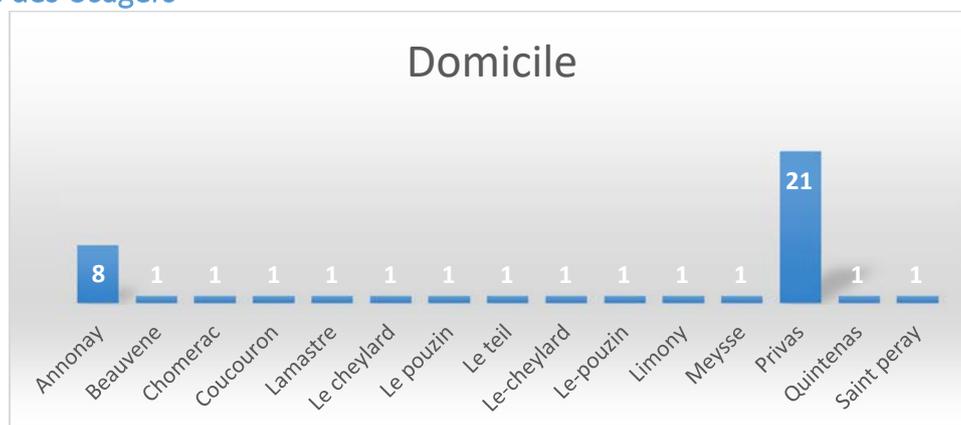


La moitié des personnes accompagnées par le SAVS, soit 21 sur 42, présentent une déficience intellectuelle.

Si l'on observe les répartitions hors SAVS Trajectoires, les proportions sont bien différentes. Les personnes ayant des troubles psychiques représentent 77% du public accompagné (contre 70% en 2017).

En effet, s'il y a quelques années la plupart du public était composé de personnes porteuses de déficiences intellectuelles, la tendance s'inverse. La part de personnes souffrant de maladie psychique est clairement plus représentée dans nos effectifs aujourd'hui. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes ayant des troubles psychiques sont de plus en plus poussées vers la sortie des hôpitaux psychiatriques pour s'intégrer dans la cité.

3/ Domicile des Usagers

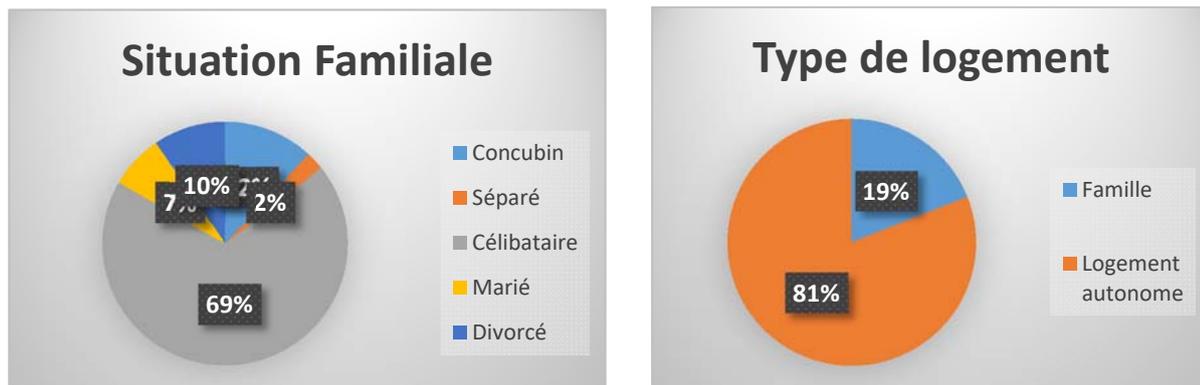


On peut observer que 50 % soit 21 usagers, vivent sur le bassin privadois, lieu d'implantation du SAVS et de la Résidence accueil. Le secteur du SAVS Trajectoire est beaucoup plus représenté sur le territoire Nord et Centre Ardèche avec 31% des accompagnements soit plus d'1/4 des accompagnements total.

L'intervention du SAVS bassin est réparti du Teil à Privas et sur la vallée du Rhône.

² Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

4/ Situation familiale et lieu de vie



Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la Résidence accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs.

Sur la résidence accueil, les logements permettent d'accueillir uniquement des personnes seules.

Pour le SAVS de Trajectoires 07, il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans qui pour la plupart, ne vivent pas en couple. De plus, on constate une augmentation au cours de l'année 2018, d'une prise de logement autonome pour les jeunes accompagnées par Trajectoires. Cela s'explique par l'augmentation de jeunes bénéficiant d'un revenu, revenu de formation, ou de minimas sociaux (RSA, AAH).

Aussi, au fil des années, le SAVS accompagne de plus en plus de personnes ayant des enfants à leur charge. En 2018, on compte 5 personnes. Celles-ci demandent très souvent un soutien à la parentalité.

Ce suivi nécessite de développer le partenariat avec la petite enfance (PMI, ASE). Ce champ d'accompagnement vient souvent questionner l'éthique. Il s'agit de situations singulières dans laquelle entrent bien souvent des conflits de valeurs. Le professionnel doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective pour étayer son positionnement.

5/ Activité professionnelle et ressources des usagers



Pour l'année 2018, 27 personnes accompagnées par le SAVS, étaient sans activité. Nous constatons que 19% des personnes accompagnées exercent une activité professionnelle. Ces statistiques restent stables par rapport à l'année précédente.

Les ressources des usagers sont les suivantes :

- une majorité, plus précisément 32 personnes perçoivent l'AAH
- 6 personnes ont un salaire (CDI, CUI, apprentissage)
- 2 personnes perçoivent le RSA
- 1 personne perçoit une pension d'invalidité
- 1 personne perçoit l'Aide au Retour à l'Emploi

Au cours de l'année 2018, aucune personne ne s'est retrouvée sans ressources. Cependant, ces dernières peuvent se retrouver sans ressources en raison de fin de contrat, fin de formation, perte d'emploi...

II - LES MOYENS

1 / Le personnel

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation Conseillère en Economie Sociale Familiale et 0.80 ETP de formation Educatrice Spécialisée. Il n'y a pas eu de mouvement du personnel sur cette année.

Une chef de service est également présente. Elle vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...).

Au cours de l'année 2018, l'équipe a participé aux formations suivantes :

| | |
|---|-------------------------------------|
| Formation « Responsable local d'intervention / sécurité système incendie » - <i>2EPI</i> | <i>1 jour 3 professionnels</i> |
| Formation « Le Handicap psychique » - <i>UNIFAF</i> | <i>3 jours 1 professionnel</i> |
| Formation « La logique de Parcours » - <i>Espace Sentein</i> | <i>1 jour 3 professionnels</i> |
| Formation « Repérage crise suicidaire » - <i>Institut B.</i> | <i>3 jours 2 professionnels</i> |
| Conférence « Les troubles du comportement alimentaire : mieux les comprendre, quelle prise en charge » - <i>CLSM Valence</i> | <i>2 professionnels</i> |

La formation continue des professionnels est indispensable. Celle-ci favorise la montée en compétences mais aussi cela vient accompagner la prise de recul, l'ouverture sur d'autres modalités et le partage d'expérience.

2 / Les locaux

Le bureau principal du SAVS se situe au pôle social de l'APATPH situé au 1 rue André Philip – 07000 PRIVAS. Ces locaux se situent à côté de la résidence accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet pédagogique de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers se passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

En 2018 les différentes conventions ont été renouvelées, notamment avec l'IME d' Annonay qui met à disposition un bureau le lundi et le vendredi (à titre exceptionnel le mercredi). Une convention a également été passée avec le centre médico social de Guilhaud Granges et du Cheylard, afin de pouvoir recevoir les jeunes de ces secteurs et accompagnés par le dispositif Trajectoires07.

Depuis 2 ans, il y a une surreprésentation des jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07 sur le secteur nord du département (Annonay et les alentours) soit 75 % des accompagnements.

L'absence de bureau disponible quotidiennement sur le secteur pose problème pour rencontrer de manière fréquente et régulière les jeunes du secteur. Certains accompagnements nécessitent des rencontres hebdomadaires que l'absence de bureau ne peut permettre. Le dispositif Trajectoires 07 se veut être un dispositif dit « renforcé » tant sur le volet social que professionnel, et cela passe par une présence plus soutenue sur cette commune.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, soit dans les locaux du SAVS, soit au domicile de la personne, soit par des accompagnements sur l'extérieur.

3 / Les supports/outils

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires.
- Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins *et attentes et le projet de service*. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.
- Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées. La fonction du dossier est :
 - assurer la mémoire des actions entreprises
 - permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le logiciel Médiatream a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

➤ Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

➤ Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueillent de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

➤ Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.

➤ Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

➤ L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

4 / Les rencontres SAVS

➤ Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la chef de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.

➤ La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur.

➤ Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2018 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.

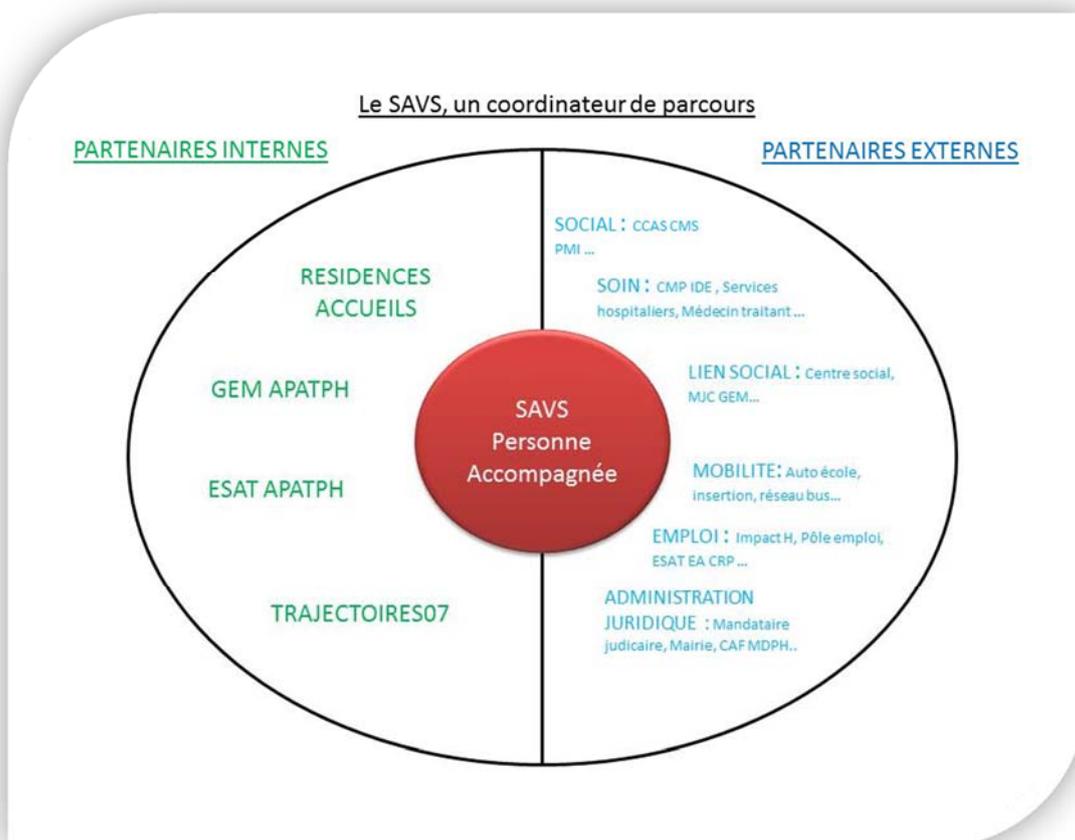
➤ Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS et chef de service.

Dans ce sens, il a été :

- Suivi d'une formation de 3 jours à la rédaction du projet de service > document à finalisé en 2018,

- Rédigé le Document individuel de prise en charge (DIPC)
 - Actualisé le livret accueil + règlement de fonctionnement
 - Actualisé la procédure du projet personnalisé + document en lien avec la **nomenclature SERAFIN**
 - Réalisé **l'évaluation interne**
- Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.

5/ Les partenaires



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « l'autonomie et l'insertion dans la cité », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

Depuis 2 ans, le SAVS s'est inscrit sur le réseaux SISM du Sud Ardèche pour la promotion de la Santé Mentale. Deux projets ont été réalisés :

- 2017/2018 : « D'autres clichés sur la santé mentale »
- 2018/2019 : « J'aime donc je suis »

Il s'agit de la réalisation d'une exposition photo avec comme thème la santé mentale. Cette dernière est exposé, à la Médiathèque d'Aubenas lors de la semaine de la SISM ayant pour objectif de changer le regard sur la maladie psychique.

III - L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

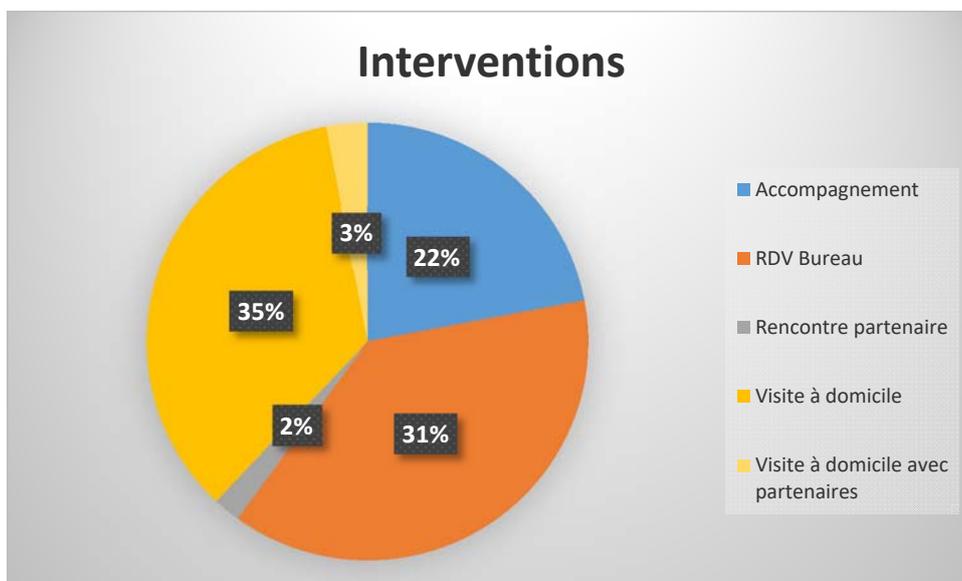
- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

 **Le SAVS assure une mission essentielle qui est celle de la coordination de parcours de l'utilisateur.**

Les référents éducatifs sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée.

Les missions de coordination s'appuient sur une vision globale des diverses interventions à coordonner. Elles permettent une plus grande réactivité et plus de flexibilité dans l'accompagnement de la personne.

1/ Les interventions



a/ Les visites à domicile

La visite à domicile représente 38% des interventions auprès des usagers. Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps le domicile « *donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale.* »³

« *La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. A tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet.* »⁴

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « *dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité.* »⁵

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

« *Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser.* »⁶

b/ Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 31% de l'accompagnement. Ce pourcentage est en diminution et s'explique de deux façons :

- malgré la proximité des bureaux du SAVS avec la Résidence accueil, les professionnels ont besoin de se rendre au domicile des personnes pour travailler dans un premier temps, le maintien dans le logement et l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Pour les professionnels, appréhender l'état du logement, permet de prendre en compte l'état psychique de la personne.

³ 27Elian Djaoui Intervenir à domicile Edition ENSP année 2004 p15

⁴ 39Jean-Paul Lanquetin et Philippe Quinet Santé mentale 170 septembre 2012 page 61

⁵ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

⁶ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

- Les jeunes accompagnés par Trajectoires sont de plus en plus dans une dynamique d'accéder à un logement autonome ou vivent déjà en logement autonome.

c/ Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (cours, rendez-vous médicaux, utilisation transports, visite entreprise, etc). Ceci qui représente 14% des interventions. Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

Le récent développement du réseau de transports en commun sur Privas, a permis aux usagers de se déplacer sur la bassin Privadois de manière plus autonome.

d/ Les actions collectives

Durant l'année 2018, plusieurs actions collectives ont été mises en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

De plus, cette année nous avons choisi de dissocier SAVS bassin/résidence accueil et SAVS Trajectoires 07. En effet, le public Trajectoires est un public beaucoup plus jeune (18-30ans) avec des problématiques différentes de celle du public SAVS bassin/résidence accueil.

→ Actions collectives avec les jeunes du dispositif Trajectoires 07 :

Deux actions avaient été prévues : « **Emploi et Mobilité douce : à la découverte des entreprises locales via la Via Rhôna** », « **Visite musée des confluences et Marché de Noël à Lyon** », cependant elles n'ont pas pu se mettre en place.

Elles ont dû être annulées suite à une grève nationale des trains ou difficultés climatiques. Le public Trajectoires est en demande régulière de faire des actions collectives. Au cours des deux dernières années, on note une forte participation aux actions proposées (une moyenne de 8 participants par action).

→ Actions collectives avec les personnes du SAVS bassin/SAVS résidence accueil :

*Novembre 2018 : « **Qu'est-ce que la Citoyenneté** » avec la réalisation du bilan « **Groupe Expression Vie Sociale et Citoyenne** »

Le SAVS n'étant pas un établissement, il n'a pas d'obligation à établir un conseil à la vie sociale. Toutefois, dans un souci de promotion de la bienveillance, l'expression collective et la participation des personnes accompagnées se doivent d'être facilitées et valorisées.

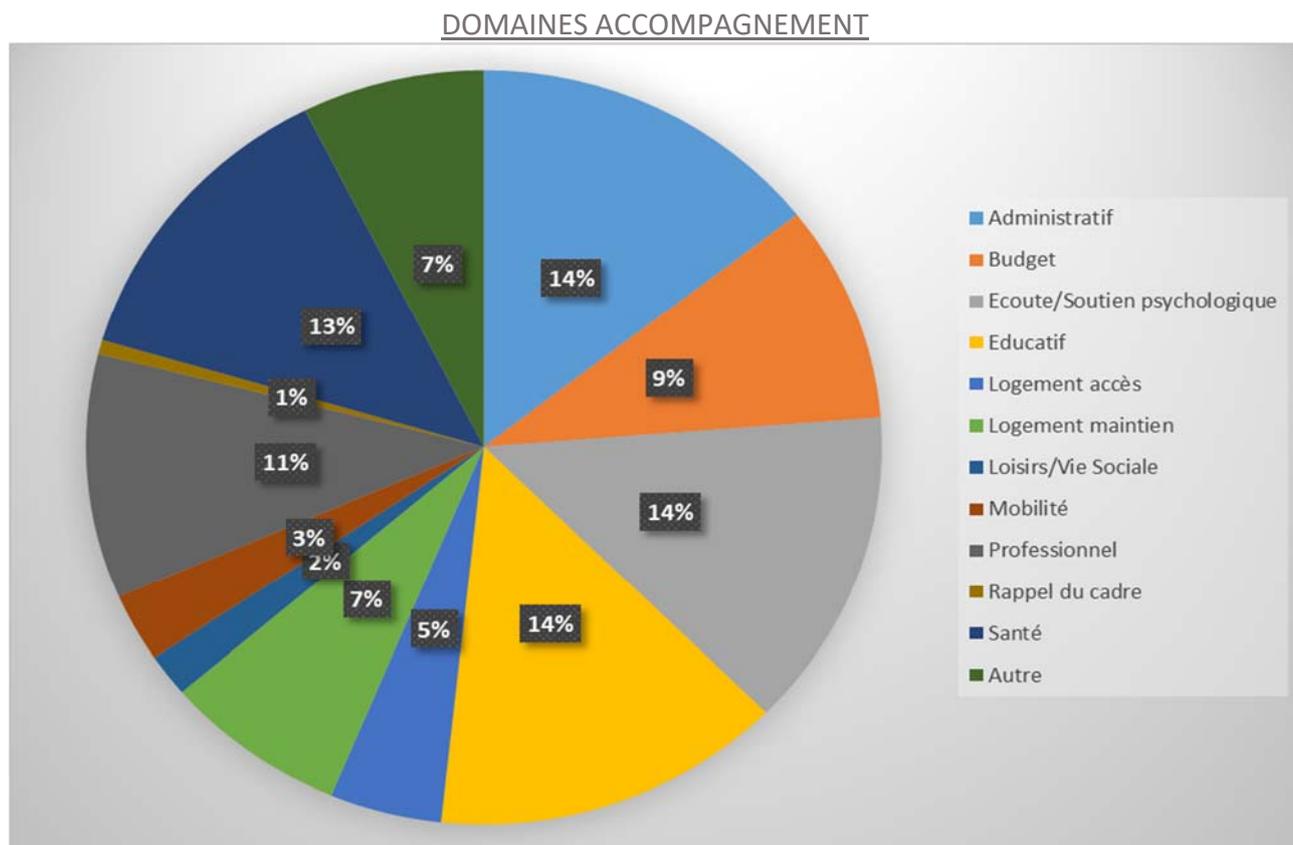
Des **groupes d'expression vie sociale et citoyenne** ont donc été créés. Ils font partie des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. Ils se sont concrétisés en 2018 par une action collective où sept usagers étaient présents. Lors de celle-ci fut abordé le thème de la citoyenneté et ont été recueilli leur avis sur leur accompagnement SAVS.

*Juillet 2018 : Sortie « **Découverte du patrimoine ardéchois** »

Une sortie au Mont Gerbier de Jonc a été proposée pour découvrir le patrimoine ardéchois, qu'il ne connaisse que très peu en raison de leur difficulté à sortir de chez eux.

Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration d'actions collectives. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/ d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ses actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer suite à une action collective.

2/ Les domaines d'accompagnement



Le SAVS peut intervenir sur 11 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'utilisateur sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une VAD par semaine, voire tous les 15 jours.

Observation des différents axes d'accompagnement :

➤ **Santé :**

Cet axe représente 13% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence accueil ou sur le SAVS Bassin, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

Auprès des jeunes du dispositif Trajectoires 07, il s'agit de les accompagner à construire au sein de leur territoire de vie un réseau santé de proximité.

➤ **Gestion administrative :**

Elle représente 14% des accompagnements.

L'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- le soutien à la rédaction de courrier ;
- l'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Logement (accès et maintien) :**

↳ L'accès : 5%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- partir de l'hébergement familial,
- évolution du handicap,
- environnement malsain,
- procédure d'expulsion,
- logement indécents,
- départ de la résidence accueil

↳ Le maintien : 7%

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagère, société de déménagement, électriciens...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la référente du pôle logement.

➤ **Gestion du budget**

L'aide à la gestion du budget représente 9% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2018, 38% d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons une diminution des personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient.

Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes (jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07) qui n'ont pas de ressources ou dont les parents gèrent avec eux ou encore sont en capacité de gérer leur budget.

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ **Insertion professionnelle**

Pour l'année 2018, 11% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle. Cette situation s'explique notamment par le fait que beaucoup de personnes qui ont été suivies par le SAVS le sont aussi par le dispositif Trajectoires. Ce dernier est coordonné avec une chargée en insertion professionnelle qui prend le relais sur l'accompagnement du volet professionnel (accès emploi durable, formation, stages, etc). Sur le SAVS Bassin, le SAVS peut avoir pour rôle d'aider la personne à se projeter vers une insertion professionnelle. Cela peut se traduire par un accompagnement vers des structures d'insertion professionnelle tel que Pole Emploi, Cap Emploi, les missions locales. Cela peut aussi être un accompagnement vers les ESAT.

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne :**

Ce domaine représente 14 %, de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente la moitié de l'aide éducative apporté.

➤ **Socialisation :**

Cet axe représente 2% des accompagnements.

Malgré le fait que le SAVS accompagne en grande majorité des jeunes, on peut constater que beaucoup d'entre eux ont très peu de liens sociaux en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont eu un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée. A l'âge adulte, vers 18-21 ans, ces prises en charge se terminent. Sans diplôme, ils n'arrivent pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent.

Aussi, on peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public handicapé psychique la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles,
- l'accès à la culture,
- le travail autour de la citoyenneté,
- l'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ **Mobilité**

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel 3 %. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

Pour l'année 2019, les priorités vont être définies par le plan d'action de l'évaluation interne. Elles sont les suivantes :

- Finalisation et communication du projet de service
- Favoriser la formation des professionnels : en lien avec les évolutions du public, gestion du stress/émotions ...
- Développer des actions de promotion de la santé
- Promouvoir la bientraitance : améliorer l'appropriation des RBPP
- Recherche de locaux pérennes pour les salariés de Trajectoires 07

Service d'Accompagnement à la Vie sociale GROUPEMENT 07

Rapport rédigé par Mme Céline BLANC

I. LE PUBLIC

- 1) *Sexe des Usagers*
- 2) *Age des usagers*
- 3) *Type de Handicap*
- 4) *Domicile des usagers*
- 5) *Situation familial*
- 6) *Activités*
- 7) *Ressources*

II. L'ACCOMPAGNEMENT

- 1) *Origine de la demande d'admission*
- 2) *Délai d'attente avant une prise en charge*
- 3) *Les interventions*
- 4) *Les domaines d'accompagnements*

III. LES MOYENS

- 1) *Les professionnels*
- 2) *Le bureau*
- 3) *Le véhicule*
- 4) *Les rencontres internes*

IV. LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

Introduction

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie, les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH. Les orientations, leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil général du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale. Le dossier de demande d'aide sociale doit être constitué par le mandataire judiciaire s'il y'a ou la personne elle-même. Le SAVS peut accompagner dans cette démarche très administrative.

Le premier SAVS de l'APATPH à ouvert à Lavilledieu avec une capacité de 15 places en 2008. En 2009, l'APATPH obtient 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la résidence accueil « Montarem » à Coucouron

A ce jour le SAVS Lavilledieu-Coucouron dispose de 25 places financées par le Conseil départemental et de 3 places supplémentaires sur le groupement 07. Sur l'année 2018 le SAVS du groupement 07 a réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 100%

I - LE PUBLIC

Sur l'année 2018, on comptabilise 5 personnes accompagnées par le Groupement 07.

On comptabilise 2 entrées et 2 sorties



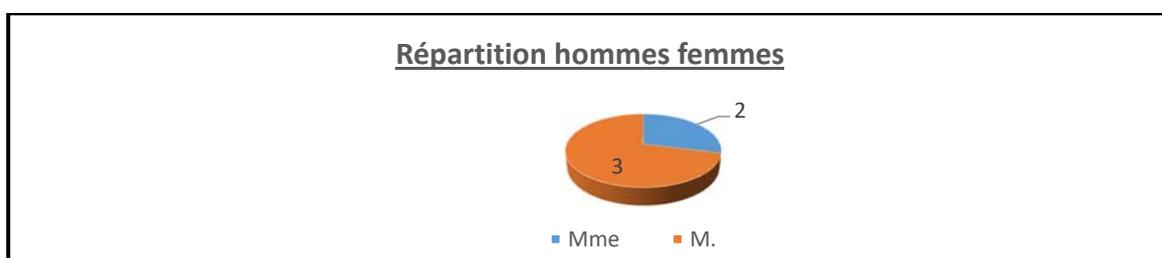
Les personnes sorties du SAVS cette année, sont soit entrées en établissement pour personnes âgées, ou orientées vers un autre SAVS.



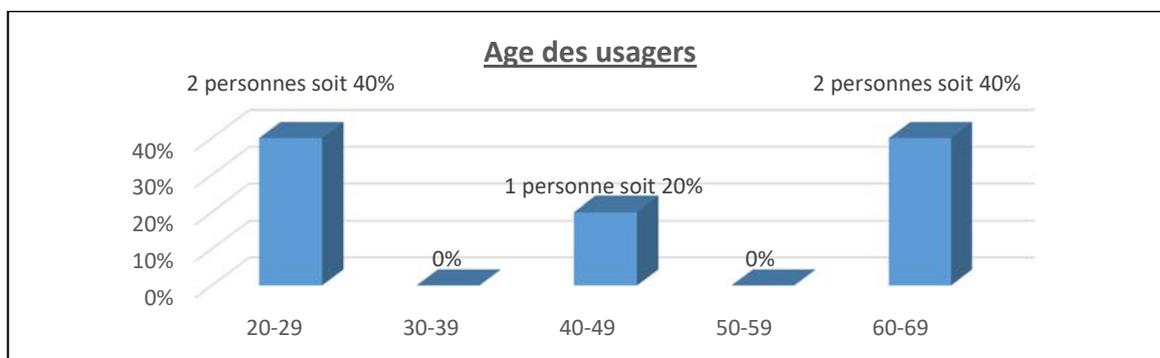
Les personnes orientées sur le SAVS sont accompagnées par l'ESAT ou la résidence accueil de Coucouron.

1) Sexe des usagers

Comme depuis l'ouverture du SAVS les hommes sont majoritaires 71% soit 22 personnes.



2) Age des usagers



Le SAVS du groupement s'adresse normalement à des personnes vieillissantes.

3) Type de handicap

Toutes les personnes accompagnées, souffrent d'handicap psychique très souvent associé à une déficience intellectuelle.

Aucune personne ne présente de troubles moteurs.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la

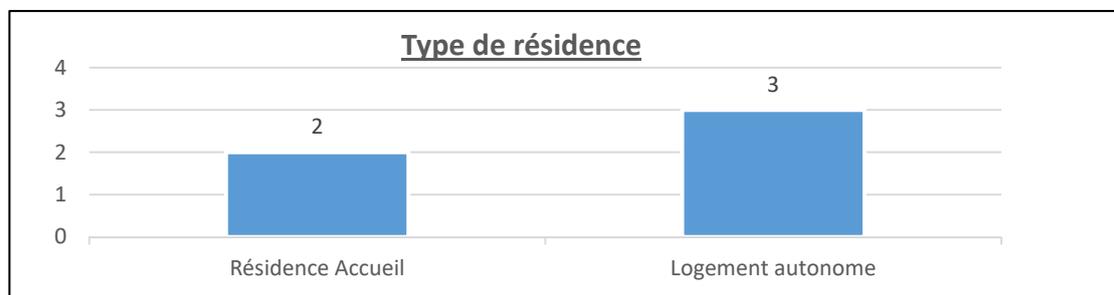
nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».⁷

4) Domicile des usagers

Le SAVS Groupement intervient actuellement sur le secteur Aubenas jusque Coucouron.

Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dit isolés.

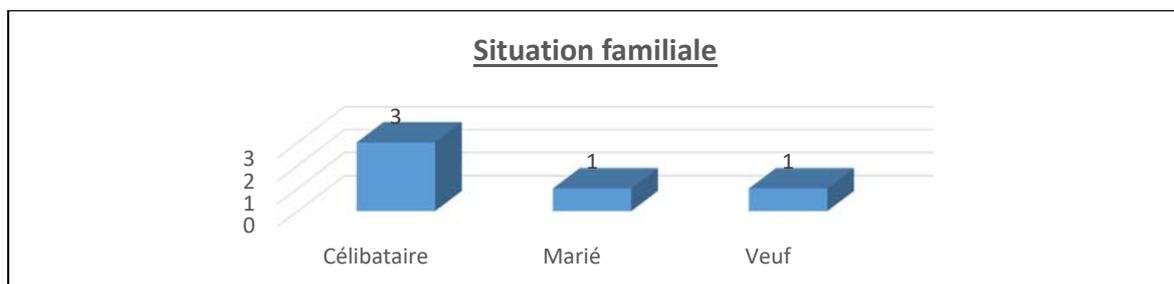
5) Type de résidence



Le maintien dans le logement est un axe très important du travail en SAVS. C'est pourquoi on peut comptabiliser de nombreux rendez-vous à domicile pour ce public.

Toute les personnes vivent en logement, résidence accueil ou logement social.

6) Situation matrimoniale



Une seule personne accompagnée en 2018 a des enfants et un droit de garde sur le temps des week-ends et vacances scolaires. Il est possible de solliciter le SAVS concernant des questionnements liés à la parentalité ou de relais tel que la PMI.

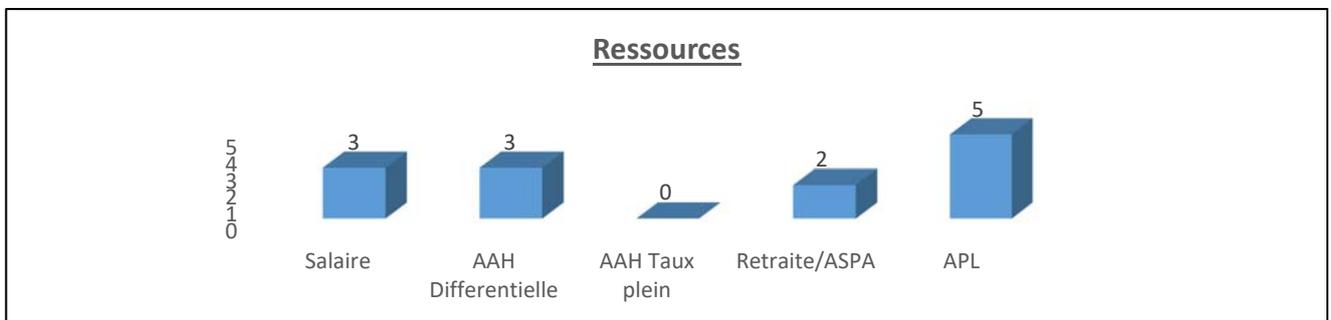
7) Activité professionnelle

⁷ Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM



Toutes les personnes accompagnées par le SAVS Groupement sont soit en emploi, soit à la retraite. Une personne est en milieu ordinaire et accompagnée par CAP EMPLOI et deux travaillent à temps complet en ESAT.

8) Ressources



60 % des personnes accompagnées perçoivent un salaire qui est complété par une AAH différentielle.

En ce qui concerne la retraite, les personnes en bénéficiant peuvent percevoir le minimum vieillesse ASPA si leur retraite n'atteint pas un seuil minimum et/ou une pension de réversion.

De nombreuses démarches administratives en lien avec les ressources sont nécessaires, dossier de demande d'aide (APL, Prime d'activité...), renouvellement dossier MDPH (AAH), déclaration trimestrielle (prime d'activité, pension d'invalidité...).

Actuellement tous perçoivent les APL et sont locataires de leur logement.

II - L'ACCOMPAGNEMENT

1) Origine de la demande d'admission

Sur le groupement cette année les demandes sont portées par le proche partenariat : résidence accueil ESAT.

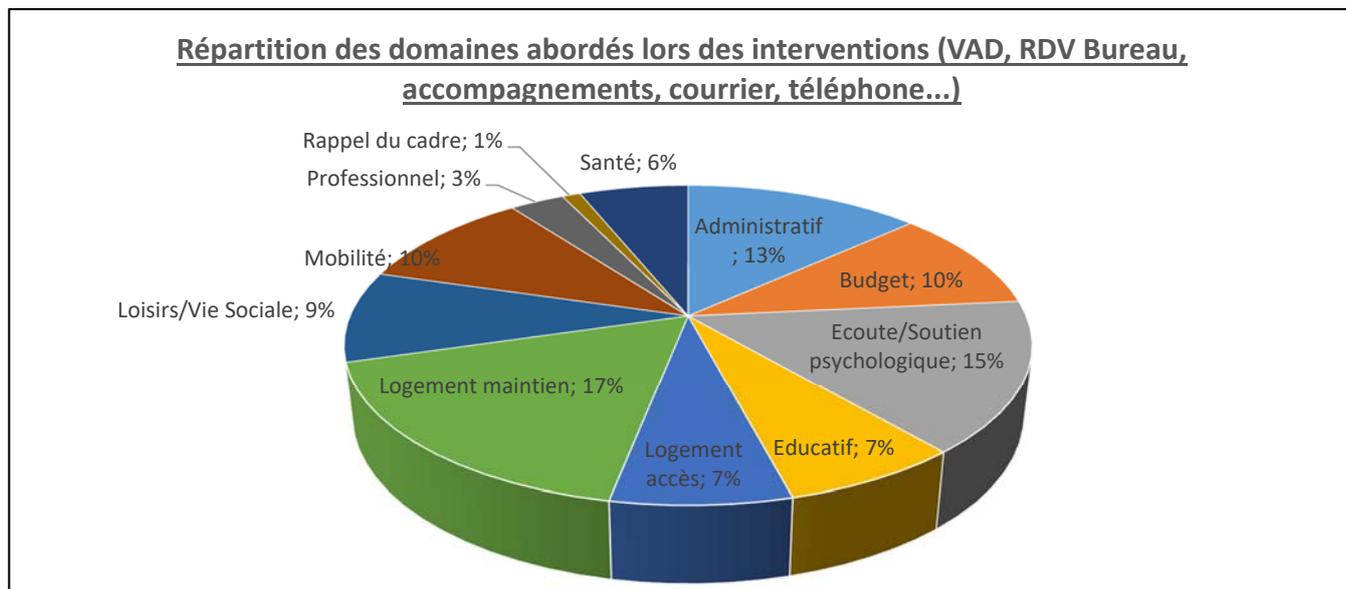
2) Délai d'attente avant la prise en charge

Pour une première demande le délai entre le dépôt de demande d'orientation en SAVS et la réponse est stable.

Le lien avec les travailleurs sociaux de la MDPH sont réguliers. A ce jour, il est difficile de faire passer des demandes en urgence, l'organisation interne à la MDPH nécessite un délai moyen de 6 mois.

On peut noter que le délai d'attente entre le dépôt de candidature et l'entrée en SAVS s'est raccourci.

3) Les domaines d'accompagnements



Le logement représente 23% des interventions. Il s'agit de l'accompagnement dans l'accès à un logement adapté aux besoins et aux attentes de la personne.

Il y'a aussi le maintien dans le logement, qui nécessite un soutien dans la gestion des énergies, l'aménagement et l'entretien du logement,

Dans les 7 % que représente l'éducatif, il s'agit d'accompagner les usagers dans les apprentissages de la vie quotidienne. Il peut s'agir d'un travail en lien avec les courses, l'alimentation, l'entretien du linge...

L'écoute et le soutien psychologique représente 15% des interventions auprès des usagers. Les personnes présentant une souffrance psychique alterne des périodes où les choses peuvent aller mieux et des périodes plus difficiles où elles peuvent avoir besoin d'une présence, d'une écoute bienveillante. Le SAVS ne peut se soustraire à une prise en charge médicale.

Les démarches administratives représentent 13% des interventions dans le cadre de l'accompagnement des usagers. Il peut s'agir de l'aide au tri administratif, le traitement de démarches, l'accompagnement à la compréhension de courrier...

La mobilité est un axe qui représente 10%, il peut s'agir d'une aide à l'obtention du BSR, du code, du permis de conduire mais aussi à l'acquisition d'un moyen de transport individuel. L'accompagnement à l'utilisation des transports en commun peut se révéler difficile selon le secteur géographique d'habitation.

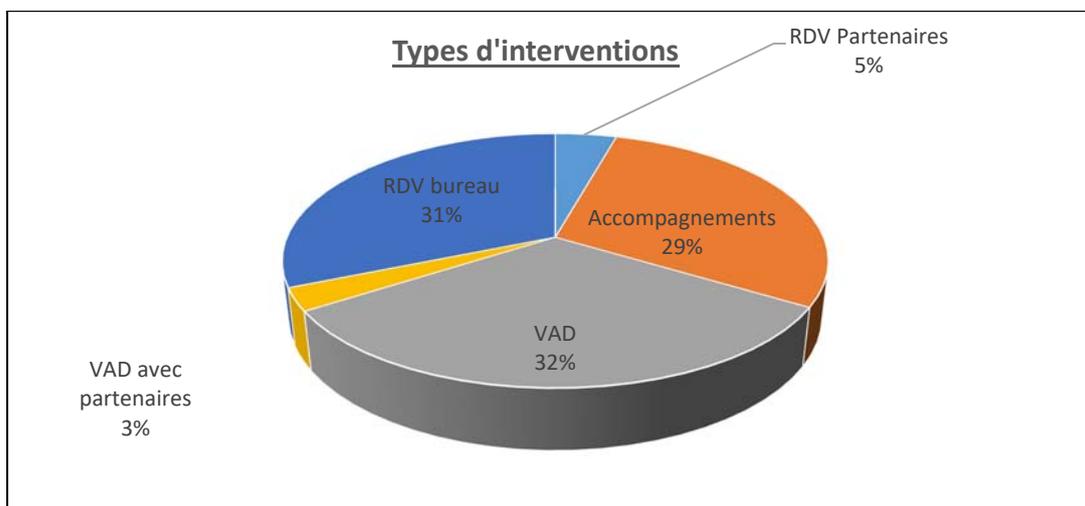
La santé est un domaine qui représente 6% des interventions, il s'agit d'une aide à la prise de rendez-vous, une orientation vers le soin, un accompagnement physique au rendez-vous lorsque nécessaire. Il peut aussi être nécessaire d'accompagner dans la compréhension du discours médical.

L'accompagnement dans le budget représente 10% il s'agit le plus souvent d'une aide à la gestion du budget en lien avec le curateur, lorsqu'il y'en a un. Des rendez-vous communs peuvent être organisés. Lorsque nécessaire, un accompagnement pour la mise en place d'une protection peut être effectué.

Les loisirs et la vie sociale sont travaillés afin de permettre aux usagers du SAVS de sortir du domicile, d'accéder à de nouvelles activités, d'organiser des événements... Il est important de rappeler que la vie doit aussi être faite de moment agréable.

Les accompagnements en lien avec l'insertion professionnelle peuvent là aussi être en lien avec des partenaires : mission locale, MDPH, ESAT... certains des usagers ne sont pas en capacité d'accéder à l'emploi mais d'autre peuvent travailler en milieu protégé ou encore au milieu ordinaire. Dans les accompagnements du groupement, l'insertion professionnelle est peu représentée, car les usagers sont soit retraités, soit déjà en poste de travail (ordinaire ou ESAT)

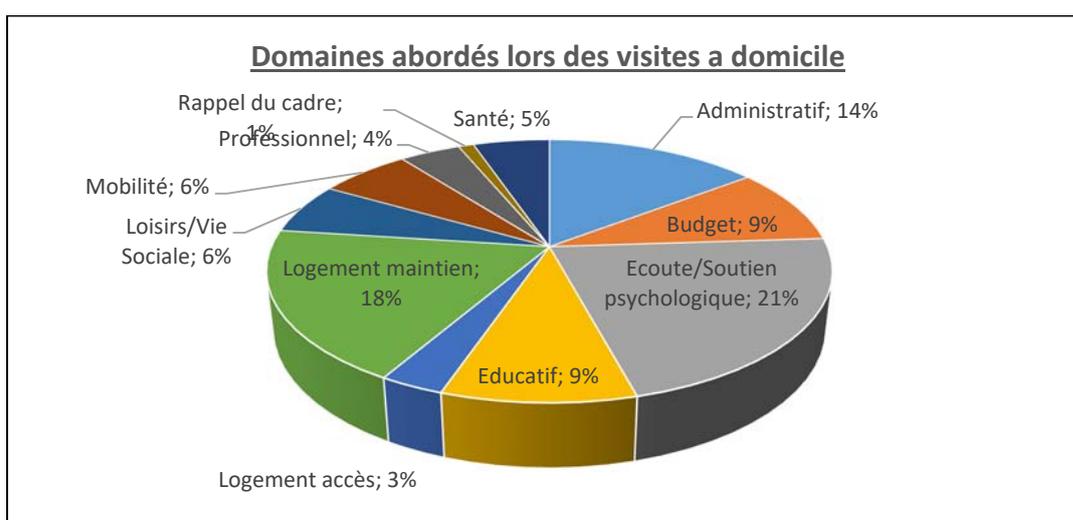
4) Les interventions



Les accompagnements à l'extérieur représentent 29 % des interventions avec 61 interventions sur l'année.

Autour de ces interventions, il y'a un travail de bureau : appel téléphonique aux usagers, aux partenaires, recherche internet (horaires, aide financières...) ainsi que de nombreux écrits professionnels.

Les visites à domicile représentent 35 % des interventions. Sur l'année on dénombre 67 visites à domicile (32 %) et 6 avec des partenaires (3 %).



Il est indispensable d'organiser des visites à domicile ; en effet le logement reflète parfois l'état psychologique dans lequel se trouve la personne. Afin d'apporter une aide pour développer une autonomie dans le quotidien, il est indispensable de s'inscrire dans celui-ci par l'intermédiaire de visite à domicile. Elles

permettent de travailler le tri administratif, l'entretien du logement, l'alimentation, l'entretien du linge, la gestion énergétique...

Les rencontres au bureau sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...)

Sur l'année 2018 on observe 65 rencontres au bureau avec une moyenne de 24 minutes ce qui permet d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire...

ACTIONS COLLECTIVES

Durant l'année 2018, des actions, sorties, temps collectifs ont été mises en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

Avril - Action linge avec le SAVS et la Résidence de Coucouron

Juin - Fête de la musique

Juillet - Sortie solde

Juillet - Alimentation et bien être en lien avec l'IREPS

Août - Sport et détente

Décembre - Handicap et Citoyenneté

↳ **Groupe expression vie sociale et citoyenne**

Décembre - Repas de Noël du site de Coucouron

Décembre - Repas de Noël

5) Les partenaires

Les partenaires principaux sont le CMP, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, la MDPH, la Mission locale, Cap Emploi, les ESAT...

Les partenaires qui interviennent dans les situations connaissent souvent bien les usagers, certains ayant un long parcours auprès des différents services sociaux.

C'est important d'être en lien avec eux pour connaître certains éléments de la situation. Enfin cela permet de se rencontrer, d'échanger autour de la situation de la personne, de manière différente, de point de vue différent car nous n'accompagnons pas la personne dans les mêmes domaines et les mêmes conditions. De fait le travail est plus pertinent. Les usagers sont informés des échanges et sont parfois en demande de ce lien.

Le SAVS est aussi inscrit dans une participation active au réseau de santé mental du sud Ardèche, animé par l'IREPS.

III - LES MOYENS

1) Les professionnels

En 2018, sur le SAVS groupement, une conseillère en économie sociale familiale intervient en complément du SAVS Lavilledieu Coucouron.

Des rencontres mensuelles ont lieu avec l'ensemble des professionnels des SAVS APATPH. Elles permettent d'échanger entre professionnels et d'éviter l'isolement.

Aussi, la chef de service vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...). Elle intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement du SAVS.

2) Le bureau

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la Résidence accueil. Les bureaux sont excentrés du village.

La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins.

3) Le véhicule

Le véhicule mis à disposition au SAVS est indispensable. Il permet d'accompagner les personnes lorsque cela se révèle nécessaire, de se rendre aux rencontres avec les collègues ou avec les partenaires.

Au cours de l'année 2018, il y a eu 4505 kms de parcourus pour les rendez-vous à domicile, les accompagnements vers divers organismes, les rencontres de partenaires etc..... Ainsi, ces chiffres illustrent l'importance des trajets sur notre temps de travail qui reste stable dans le temps.

4) Les rencontres internes

- Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la chef de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.
- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur.
- Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2018 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.
- Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets et d'avoir une vision globale sur toutes les situations.
- Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS et chef de service. Sur l'année 2018 le SAVS a travaillé sur les évaluations internes ainsi que sur les documents associés.
- Des **réunions transversales SAVS/RA/ESAT** ont lieu une par mois afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS et disposant d'un logement au sein de la Résidence accueil et/ou travaillant en ESAT. Ces rencontres permettent d'assurer une cohérence et une continuité dans l'accompagnement à travers la coordination des interventions de chaque professionnel qui accompagne la personne.

5) Les rencontres externes / formations

En 2018, les intervenants SAVS ont pu participer à :

- Formation « Accueil des personnes en situation de handicap psychique ou troubles du spectre autistique en ESAT » (5 jours)
- Formation « Repérage, évaluation et accompagnement de la crise suicidaire » (apprentissage outil RUD) (3 jours)
- Formation « La logique de Parcours » (1 jour)

La formation continue des professionnels est indispensable. Celle-ci favorise la montée en compétences mais aussi cela vient accompagner la prise de recul, l'ouverture sur d'autres modalités et le partage d'expérience.

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

Pour l'année 2019, les priorités vont être définies par le plan d'action de l'évaluation interne des SAVS APATPH. Elles sont les suivantes :

- Finalisation et communication du projet de service 2019-2023.
- Promouvoir la bienveillance des usagers : améliorer l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.
- Améliorer la formation des professionnels en lien avec les évolutions du public.
- Développer des actions de promotion de la santé.

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'ESAT de l'APATPH se présente comme suivant :

| | |
|----------------------|--|
| *Site de Lavilledieu | → 1 atelier conditionnement : 2 moniteurs d'atelier (<i>dont 1 a terminé sa formation CBMA en 2016</i>) |
| 30 ETP usagers | → 1 atelier menuiserie : 1 moniteur d'atelier |
| | → 1 atelier Jardin/Espaces vert : 2 moniteurs d'atelier |
| *Site de Coucouron | → 1 atelier conditionnement |
| 9 ETP usagers | → 1 atelier Jardin/Espaces verts : 2 moniteurs d'atelier (<i>dont 1 a terminé sa formation CBMA en 2017</i>) |

INTERVENTION SOCIALE ESAT

Durant l'année 2018, la responsable du pôle social vient en soutien aux moniteurs d'ateliers sur le volet social de l'ESAT des sites de Lavilledieu et de Coucouron.

Le volet social de l'ESAT, par le biais de la responsable, intervient sur les axes suivants :

- Réunions sociales et de fonctionnement
- Animation commissions admission et suivi ESAT
- Temps de régulation/coordination auprès des moniteurs
- Intervention auprès des usagers ESAT (social, MDPH, projet prof., recadrage, etc)
- Participation et suivi du projet personnalisé individuel
- Gestion / rencontre « demande d'admission » et « demande de stage »
- Travail avec les moniteurs sur le plan d'amélioration
- Coordination activités de soutien /formations
- Rencontres partenaires
- Réalisation et suivi de l'évaluation interne

EVALUATION INTERNE

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de la deuxième évaluation interne de l'ESAT.

L'objectif visé de l'évaluation a été d'associer, dans les groupes de travail qui ont procédé à l'auto-évaluation (2 réunions de 3h) ainsi qu'à l'élaboration du plan d'actions d'amélioration (1 réunion de 3h) la plus grande représentativité des parties prenantes de l'ESAT à la fois des acteurs et des territoires

- Administrateurs de l'APATPH
- Direction/chef de service social
- Moniteurs d'Atelier
- Usagers

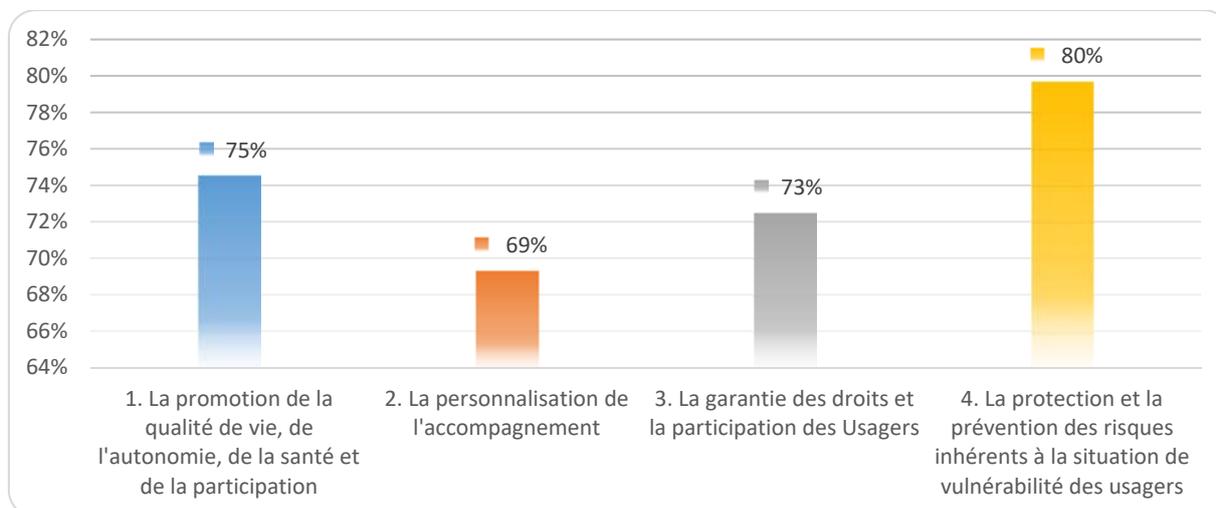
La petite taille du groupe de travail, associant salariés et administrateurs, a permis d'intégrer dans la même séquence les propositions évaluatives du groupe de travail et validation simultanée de ces propositions par le comité de pilotage qui de fait était composé de mêmes personnes.

Ainsi tous les membres du groupe de travail se sont exprimés très librement sur la cotation des critères du référentiel, ont pu argumenter leurs positions et aboutir à une analyse partagée et une appréciation consensuelle tant sur éléments de cotation du référentiel que sur la formalisation des actions d'amélioration.

Pour chacun des critères, les évaluateurs en groupe ont suivi le processus suivant :

- Exposé de la question évaluative
- Existence de preuve écrite
- Cotation effectuée en 2012
- Proposition de cotation 2018
- Argumentation/débat contradictoire
- Décision de cotation 2018
- Validation Comité de Pilotage
- Expression si besoin d'une piste d'amélioration

Résultat en pourcentage d'amélioration entre l'évaluation de 2012 et celle de 2018.



La conclusion de l'évaluation interne est la suivante :

« En conclusion, l'ESAT « Les Persèdes » a réalisé un véritable saut qualitatif depuis la 1ère évaluation interne de 2012, partant, il est vrai, d'une autoévaluation initiale très lacunaire en matière de démarche qualité. Cette progression s'est construite principalement par une mise en conformité réglementaire et documentaire projet par le suivi des préconisations issues de l'évaluation externe, mais également en progressant dans ses pratiques. Il le doit à l'implication au quotidien de toute son équipe. Les résultats atteints à l'issue de cette 2nde évaluation interne, 9425/12700 points soit 74 %, laisse une marge de progression (26 %), certes plus faible qu'en 2012 mais plus difficile à atteindre. La dernière marche à

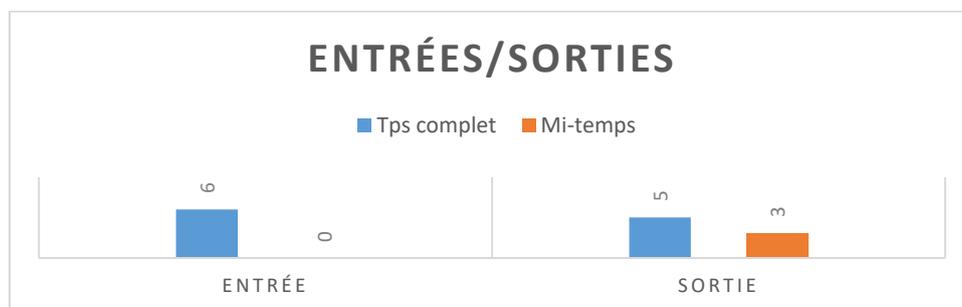
franchir passe par une meilleure connaissance et l'appropriation des RBPP (bien que souvent implicitement mises en œuvre), par une plus grande intégration des acteurs externes (aidants, familles, responsables légaux, nouveaux partenaires) sans oublier la formalisation du projet d'établissement, outil obligatoire et indispensable à une bonne négociation du CPOM. »

SITUATION SOCIALE DES USAGERS

ENTREES / SORTIES :

En 2018, l'ESAT des Persèdes a accueilli 58 usagers (57 en 2017) répartis comme suit :

- 31 travailleurs sur l'atelier conditionnement
- 9 travailleurs sur l'atelier jardin espaces verts (JEV)
- 3 travailleurs sur l'atelier bois
- 15 travailleurs sur l'antenne de Coucouron



On comptabilise :

- 6 entrées (3 sur atelier conditionnement, 2 sur jardin espace vert et 1 sur antenne Coucouron). Elles ont été orientées par CMP, mandataire judiciaire, SAVS et famille.
- 8 sorties (4 de l'atelier conditionnement, 1 jardin espace vert, 1 menuiserie et 2 antenne Coucouron).

Les motifs de sorties sont :

- 🚪 1 sortie vers le milieu ordinaire EA,
- 🚪 2 réorientations ESAT/foyer hébergement,
- 🚪 1 suite décision CDAPH pour inaptitude médicale,
- 🚪 4 démissions (autre projet de vie ou professionnel).

Au regard du temps de travail, il y a eu 6,5 ETP sorties et 6 ETP entrées.

VISITES ETABLISSEMENT :

En amont de tout dossier de candidature ou demande de stage, nous proposons une visite de l'établissement. Ceci, afin qu'il puisse être présenté de façon concrète le fonctionnement de notre ESAT. Cette visite est réalisée par la responsable du pôle social et/ou les moniteurs des ateliers.

Pour 2018, on comptabilise 20 visites (17 sur le site de Lavilledieu et 4 sur le site de Coucouron) qui ont été suivies de :

- 14 demandes de stage (9 en 2017)
- 2 fins de démarche par la personne (absence hébergement, distance géographique du domicile)
- 3 sans suite

ACCUEIL STAGIAIRES :

L'ESAT de l'APATPH accueille régulièrement des stagiaires dans les différents ateliers. Ces stages peuvent avoir plusieurs objectifs : vérifier l'orientation MDPH ou découverte d'un métier. Ceci par le support de convention inter-établissement ou de MISPE (mise en situation professionnelle).

Ces mises en situations viennent répondre aux recommandations ANSME « *Proposer à la personne des essais (visites, stages, hébergement temporaire, etc.) avant son entrée, pour mieux connaître le fonctionnement de l'établissement et rencontrer les autres personnes accompagnées* ». ⁸

En 2018, l'ESAT de l'APATPH a accueilli 14 stagiaires répartis sur plusieurs périodes comme suit :

- 2 périodes de découverte sur l'atelier conditionnement de Coucouron
- 7 périodes de découverte sur l'atelier conditionnement de Lavilledieu
- 4 périodes de découverte sur l'atelier Jardin espace vert de Lavilledieu
- 3 périodes de découverte sur l'atelier bois de Lavilledieu

Ils ont été orientés par : IME(2), ULIS(1), autre ESAT(2), SAVS (2), CMP(2) , famille (2), mission locale (1), mandataire (1) et suivi RSA (1).

Cinq des stagiaires ont pu intégrer par la suite notre ESAT.

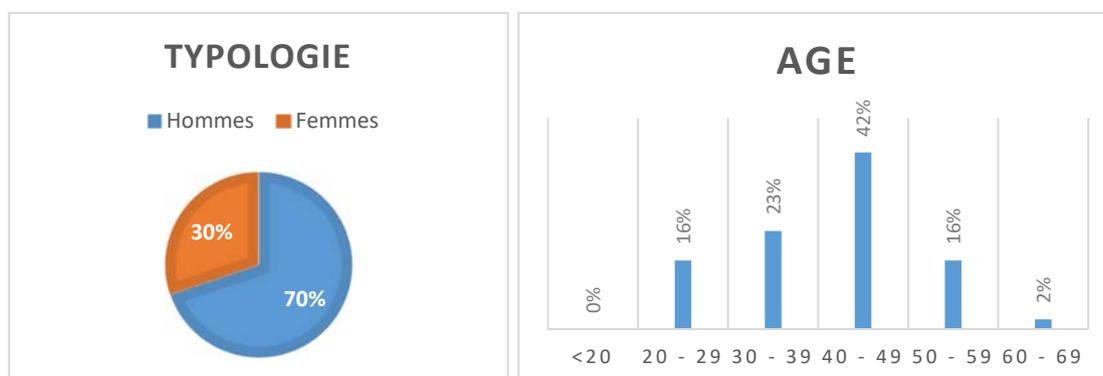
LISTE ATTENTE :

Cette année 2018 fut vraiment particulière. C'est la première année où la liste d'attente fut quasi nulle. Les personnes, ayant intégrées l'ESAT dans l'année, ont attendu en moyenne 38 jours sur la liste d'attente. Nous avons même été en manque de travailleur sur l'atelier jardin espace vert.

Les GRTH s'élèvent à 37,57.

POUR LE SITE DE LAVILLEDIEU

PROFILS DES TRAVAILLEURS ESAT :



⁸ RBPP « La spécificité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - 2016

Sur le site de Lavilledieu, les hommes représentent 70 % des personnes accueillies. La tranche d'âge des 40-49 ans est la plus représentée. On constate un vieillissement par rapport à l'année dernière. Ceci est lié à la sortie de jeunes de moins de 30 ans.



Le nombre de personnes atteintes de troubles psychiques a dépassé 50 %.

On constate, lors des admissions, une évolution des personnes présentant cette pathologie. Ce qui nécessite un accompagnement spécifique. Il s'agit de personnes dont l'état de santé est variable, intermittent et évolutif selon le traitement, l'évolution de la pathologie, le climat social dans lequel ils vivent.

Nous faisons le constat que les travailleurs atteints de troubles psychiques comptabilisent beaucoup plus d'absences justifiées ou injustifiées que les autres travailleurs. Le maintien dans l'emploi de façon stable leur est plus difficile. Par ailleurs, dans un cadre sécurisant, ces personnes présentent de bonnes capacités de travail et de compréhension.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...).

Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».⁹

Aussi, l'accueil de multi handicaps associant la déficience et la maladie psychique nécessite une vigilance quant au respect du bien-être de chacun. *« Les ESSMS qui accueillent des publics diversifiés sont confrontées à un double défi : être en mesure de répondre de façon suffisamment spécialisée aux besoins des personnes handicapées psychiques et garantir la possibilité de l'entraide entre pairs. Toutes cohabitation entre groupes de personnes ayant des besoins différents supposent une réflexion sur les modalités d'organisation spécifique (en terme d'aménagement des espaces, d'activités, d'ateliers, etc.) ainsi que sur les compétences requises. »¹⁰*

⁹ Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

¹⁰ RBPP « La spécificité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - 2016 ; p.27

Contexte de vie :

La majorité des usagers habitent proche du secteur géographique de l'ESAT et surtout sur la ligne des transports en communs. L'ESAT de l'A.P.A.T.P.H. ne propose pas de prise en charge des transports pour se rendre aux ateliers. Cette année l'extension de la ligne « Toutenbus » jusqu'à Lavilledieu fut bien appréciée des travailleurs.

Pour ceux qui sont autonomes dans leurs déplacements, les usagers prennent le bus, viennent en voiture, en scooter, en vélo ou en covoiturage.

Les usagers non mobile, sont accompagnés par soit les familles soit ils bénéficient d'une prise en charge taxi par le biais de la PCH (prestation compensation du handicap MDPH).

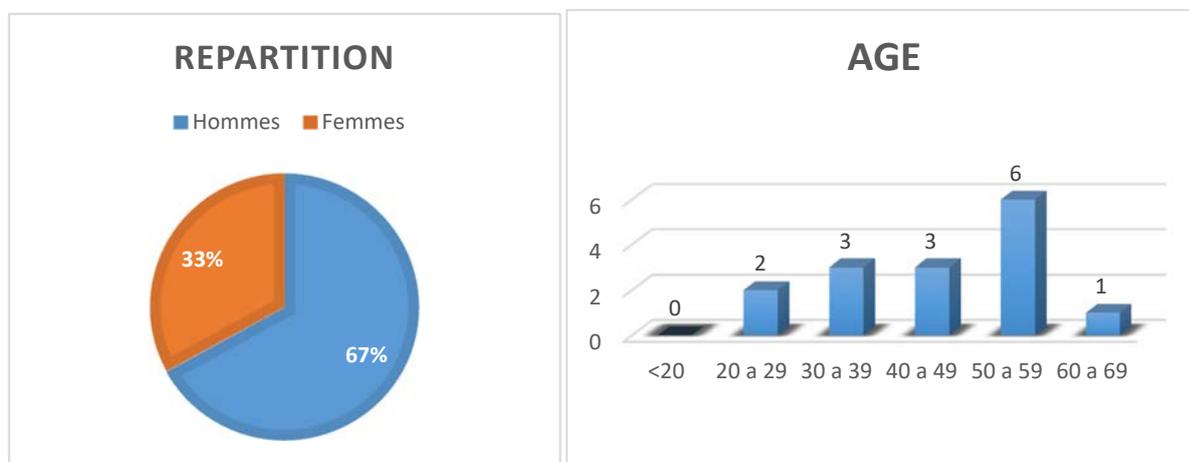
Accompagnement/ Suivis extérieurs :

Un peu moins de la moitié des personnes accueillies à l'ESAT sont placées sous mesure de protection judiciaire.

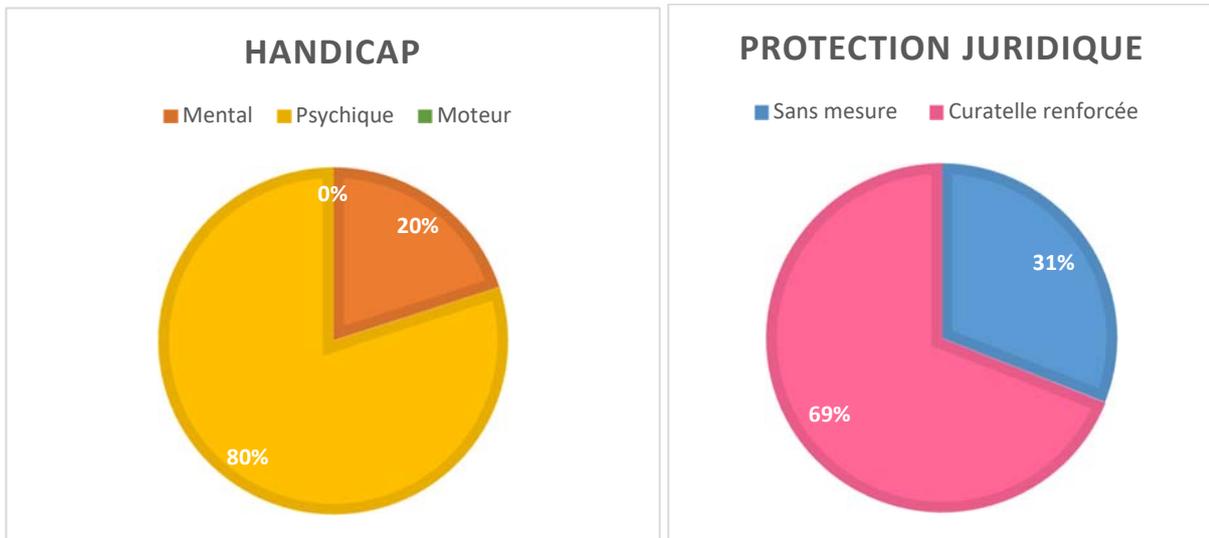
Aussi, 7 usagers bénéficient d'un accompagnement par un service d'accompagnement à la vie sociale.

SITUATION SOCIALE DES USAGERS POUR LE SITE DE COUCOURON

Profil des travailleurs :

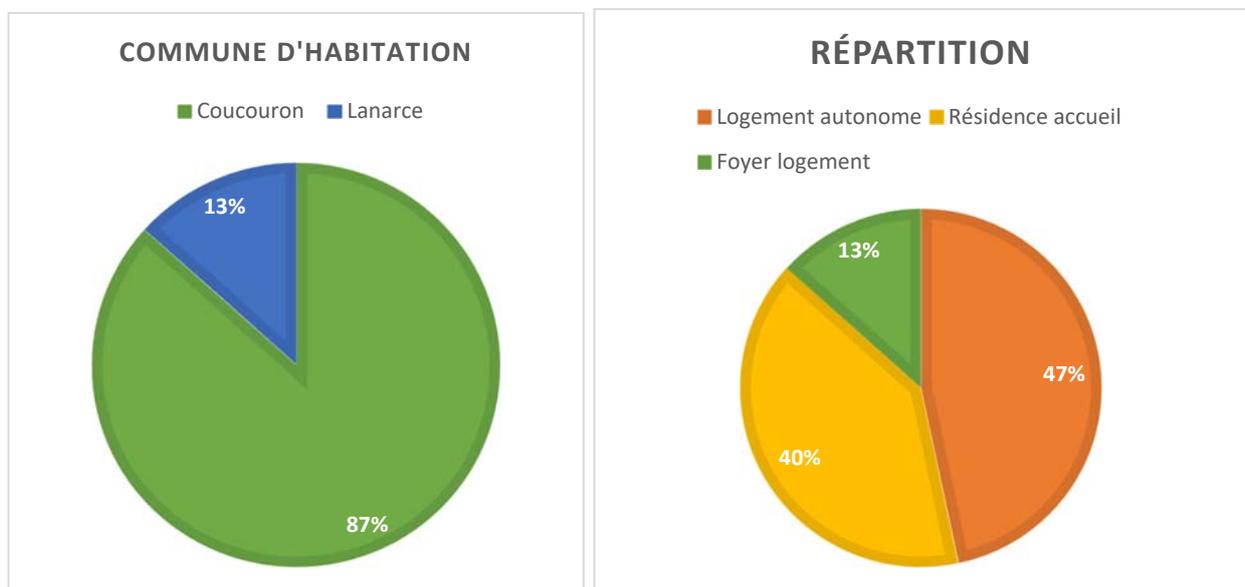


Comme depuis l'ouverture de l'ESAT à COUCOURON, on retrouve une majorité d'hommes. Ce qui se justifie aussi par la répartition démographique du plateau ardéchois.



Le taux des personnes souffrant de troubles psychiques est très majoritairement représenté sur l'antenne de Coucouron. Ceci est lié au fait que nombreux travailleurs sont accueillis ou ont été accueillis à la résidence accueil. Ce dispositif est destiné seulement aux personnes handicapées psychiques.

Cette spécificité nécessite un partenariat renforcé avec les acteurs du soin. Des rencontres ou des échanges sont réalisés très régulièrement avec le CMP. L'infirmier CMP est un véritable soutien pour l'équipe car il se rend sur site toutes les 2 semaines en moyenne.



Du fait de l'emplacement de l'ESAT, les usagers viennent des communes avoisinantes. La distance maximale actuelle est de 11 kms, ce qui se justifie par des conditions de circulation parfois difficiles en hiver.

De par la proximité de la Résidence accueil et du public accueilli, 40 % des travailleurs sont logés à la résidence.

Une personne a vu leur autonomie se dégrader et a pu intégrer la résidence foyer logement personne âgée (avec dérogation), situé aussi en proximité de l'ESAT.

Six personnes des travailleurs handicapés bénéficient d'un suivi par le SAVS.

VALORISATION / ADAPTATION

L'ensemble des acteurs de l'ESAT de l'APATPH se donne une volonté forte à adapter l'accompagnement et le travail aux capacités et aux difficultés des travailleurs.

Ceci passe par une démarche à développer les compétences mais aussi par le fait de moduler l'accueil en cas de difficultés, de santé notamment.

I/ DEVELOPPER LES COMPETENCES

Site de Lavilledieu

* Plusieurs travailleurs ESAT ont pu bénéficier de différentes **formations internes** sur plusieurs postes de travail : pesée d'épices, soudeuse manuelle, filmeuse, pistolet à colle.... (Voir rapport ateliers)

* **Permis FIMO poids lourd** : 1 travailleur a pu bénéficier d'un financement pour passer ce permis. Ce projet est en lien avec une montée en compétence de cette personne et vue d'intégrer par la suite le milieu ordinaire. La formation a démarré en 2017 et s'est terminée en 2018 par l'obtention du permis.

* **Reconnaissance des Savoirs Faires Professionnel (RFSP)** : 1 travailleur ESAT été présenté et il a réussi avec succès l'épreuve sur les activités de conditionnement.

* **Stage milieu ordinaire** : un travailleur a réalisé un stage de 1 mois à la Maire de Lavilledieu auprès du service technique entretien. Le bilan fut positif mais la personne n'envisage pas d'aller plus loin dans la démarche. Il ne souhaite pas quitter le cadre sécuritaire de l'ESAT.

* 10 personnes ont pu bénéficier cette année, de la **formation « gestes et corps pour apprendre »** dispensée par Florence ALLAUZEN d'ARCHIPEL, formatrice que nous connaissons bien puisqu'elle intervient depuis déjà quelques années à l'ESAT. Cette formation s'est déroulée sur 17 ateliers pour 18 heures. Le bilan est très positif. Les objectifs de la formation portent sur l'amélioration des capacités en lecture-écriture-expression orale-logique, ainsi qu'une meilleure gestion du stress, une amélioration de la posture au travail, une meilleure concentration-mémoire, une meilleure estime de soi.

* 3 personnes ont pu également suivre la **formation informatique HANDIPLUME**, Passeport des compétences informatiques européen (Excel, Word et internet), qui s'est déroulée sur 15 modules de 6 heures, à AUBENAS. Cette formation est très enrichissante du fait qu'il se fait en partenariat avec d'autres travailleurs ESAT de différentes structures du territoire. Cela permet des rencontres intéressantes. Cela a permis à 1 travailleur a validé l'ensemble et 2 travailleurs ont validés 2 modules.

* 13 personnes ont pu bénéficier d'**interventions de l'IREPS** organisée en partenariat avec le SAVS de l'APATPH. Ce projet a été proposé aux travailleurs par le biais d'un vote où ils ont pu exprimer leur choix concernant le sujet de l'intervention. La majorité ayant choisi le thème « manger-bouger », une formation a démarré en décembre au rythme d'une heure tous les 15 jours. Cette action a commencé en 2017 et a fini en avril 2018.

* Sur l'atelier conditionnement de Lavilledieu, une monitrice a assuré les **heures de soutien** qui se sont élevées cette année à 182 heures et qui sont réalisées en individuel ou en groupe de 2/3 personnes. Les principaux axes sont l'informatique et le jardinage.

Sur le plan informatique : initiation et perfectionnement, recherche internet, créations d'adresse mail, jeux éducatifs, création d'un petit journal de l'atelier, création de fiches pédagogiques et défauthèque pour la production MC CORMICK, maintenance d'ordis perso, maths, français.

Pour le jardinage : entretien, semis, bouturage, recherche internet en lien avec le petit journal de l'atelier.

*La **sortie annuelle**, ouverte à l'ensemble des travailleurs, a eu lieu en septembre. Nous avons emprunté le Train à vapeur des Cévennes. Celui-ci nous a mené jusqu'à St Julien du Gard afin de visiter la Maison Rouge : Musée des vallées cévenoles. Ce fut un moment de découvertes et de partage très apprécié.

Site de Coucouron

*Concernant les activités de soutien, les usagers de l'ESAT ont bénéficié **d'action éducatives par l'IREPS sur le thème « Santé et bien-être »**. Ces séances, d'une durée d'une heure chacune tous les 2 à 3 semaines, se sont déroulées dans les locaux de la Résidence accueil. On comptabilise 9 participants. Six séances ont été réalisées en 2017 et 6 ont été réalisées en 2018.

*Concernant les activités culturelles, nous nous sommes rendu **parc animalier de ST MARTIN LA PLAINE (42)** le vendredi 12 octobre 2018. Cette sortie a été appréciée par les usagers. Outre le fait que cela permet aux usagers de découvrir les différentes espèces animales du parc, cette sortie resserre les liens et permet à tout le monde de se côtoyer en dehors des ateliers et du travail. Il est toujours plus facile de se remettre au « travail » après une telle sortie. Ce sont des souvenirs dont toute l'équipe (encadrants, EA, et usagers) parle durant plusieurs mois.

II / ADAPTATION DES POSTES

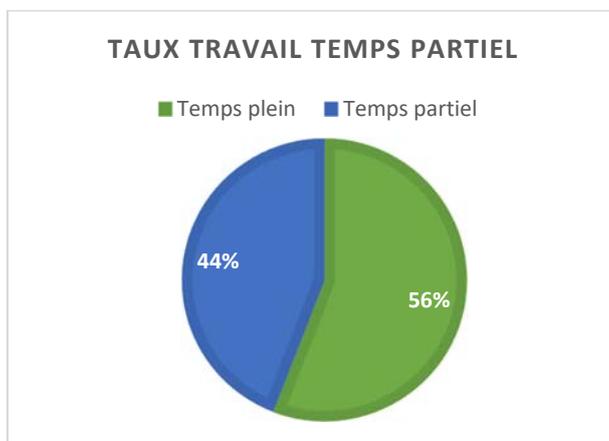
* Adaptation des postes :

Dans le cadre de leur mission, les moniteurs d'atelier adaptent les postes de travail autant que possible : changement de poste, mise en place de support ou d'outils, etc.

Un dialogue régulier est installé entre les travailleurs et les moniteurs. Ceci durant l'élaboration du projet personnalisé mais aussi tout au long de l'année.

Des **réunions d'atelier** ont lieu chaque mois et sont très importantes pour maintenir la communication au sein de l'atelier. Les usagers attendent et réclament ces réunions qui leur permettent de s'exprimer librement.

* Passage à temps partiel :



L'ESAT de l'APATPH présente un fort taux de personnes travaillant à temps partiel. Ceci vient démontrer une véritable prise en compte de la demande de la personne au regard de sa santé ou sa vie familiale.

Pour les travailleurs, l'ESAT représente plus qu'un travail au simple aspect économique. Il s'agit d'un lieu de socialisation et surtout de valorisation. Parfois, l'état de santé des personnes se dégradent et le passage à temps partiel temporaire ou pérenne est parfois nécessaire. Sans lequel, le maintien à l'ESAT ne serait pas possible.

A leur demande ou sous recommandation de la médecine du travail, cinq personnes ont vu leur temps de travail diminuer : 4 pour raison de santé et 1 pour raison familiale (accueil enfant jugement ASE).

Toutefois, ceci se doit d'être limité et réalisé uniquement quand les raisons sont justifiées. Car cette pratique vient donc augmenter le nombre de personnes accueillies et nécessite une charge de travail supplémentaire au niveau des postes, du suivi des projets personnalisés et du volet administratif.

*** Le changement d'atelier :**

Aussi, certains travailleurs évoquent le souhait de changer d'atelier pour des raisons de santé ou simplement d'envie.

Durant l'année 2018, 1 personne a changé d'atelier afin de respecter son projet personnalisé. Il s'agit d'un usager de l'atelier Conditionnement qui a rejoint l'atelier Menuiserie.

GESTION ADMINISTRATIVE et SOCIALE de L'ESAT

Outre l'activité économique, à laquelle ils consacrent une grande partie de leur temps de travail, les moniteurs d'atelier ont également une partie administrative et une partie sociale qu'ils exercent principalement en collaboration avec la chef de service ou le travailleur social du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Lors de l'admission d'un usager en ESAT, le Moniteur d'Atelier est chargé de lui remettre le livret d'accueil comprend le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie et les renseignements sur le Conseil à la Vie Sociale.

Dans les 15 jours suivants l'admission, il est remis, présenté et signé avec l'Usager un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail.

Tout au long de l'année, les Moniteurs d'Atelier, seuls ou secondés par la chef de service social de L'ESAT, reçoivent dans leur bureau des usagers, soit en rendez-vous lorsqu'il s'agit de remplir ou compléter des documents, soit en urgence lorsqu'il s'agit de rappeler le cadre dans leur activité de travail ou régler des conflits plus ou moins importants.

Les documents rédigés sont principalement :

***Bilan Fin de Période d'Essai :** Lorsqu'un usager a terminé sa période d'essai de 6 mois, il est rédigé un bilan qui résume son aptitude au travail, sa relation les moniteurs et ses collègues de travail. Ce bilan lui est communiqué. Il est ensuite transmis à la MDPH.

***Renouvellement Orientation MDPH :** Un bilan est rédigé 6 mois avant que l'orientation ESAT de l'usager prenne fin. Comme le bilan de fin de période d'essai, il résume sa capacité au travail et ses

relations à l'atelier. Il est également transmis à la MDPH qui prend la décision finale pour un renouvellement éventuel d'orientation ESAT.

***Le Projet Personnalisé :** Il est contractuel et se « construit » entre la personne en situation de handicap (usager et (ou) son représentant légal) et l'association (Moniteur d'Atelier et Responsable du Secteur Social). Ceci conformément aux exigences de la loi 2002-2.

C'est une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir dont on n'a pas d'équivalent exact. Il est progressif et s'inscrit dans une réelle dynamique liée aux souhaits du travailleur handicapé, de sa perception de son devenir professionnel et de son parcours professionnel. Il répond avant tout aux attentes de la personne accueillie en incluant toujours une présomption de compétence de cette dernière. Il fait l'objet d'une actualisation régulière (en général tous les ans) avec évaluation des progrès (ou des points à consolider) dans un souci permanent d'amélioration du service rendu et du respect des aspirations du travailleur.

Lors de la rédaction du projet personnalisé, les moniteurs mettent à jour la grille d'évaluation de l'usage. Ce qui leurs permet de constater l'évolution de celui-ci.

***Fiche d'Evènement Indésirable :** Il s'agit d'une fiche rédigée par le Moniteur d'Atelier lorsqu'il constate une situation ou un comportement jugé « dangereux » ou « critique » pour lui-même, le groupe de travailleur, ou un usager en particulier. Elle résume les faits constatés, la ou les décisions prises, la ou les solutions proposées. Cette fiche est transmise aux responsables de l'ESAT (Directeur et Chef du Service Social) et pour information à la MDPH.

***Planning :** il s'agit de compléter un planning journalier où les Moniteurs d'Atelier notent les présences, les absences justifiées (congés, repos, maladies, hospitalisation, etc...) et non justifiées (absences sans motifs les justifiant et (ou) sans prévenir les moniteurs).

***Bilan de stage :** Chaque accueil de stagiaires nécessite la rédaction de bilan de stage.

FORMATION DES MONITEURS :

*Formation « **Accueil des personnes en situation de handicap psychique ou troubles du spectre autistique en ESAT** » - 35h. / 2 moniteurs positionnés

*Formation « **Reconnaissance des savoirs faire professionnels** » - 42h / 1 moniteur

* Formation « **Sauveteur secouriste du travail** » / 2 moniteurs

* Formation « **conduite chariot élévateur** » / 2 moniteurs

* Formation « **habilitation électrique** » / 1 moniteur

CONSEIL A LA VIE SOCIALE

Conformément à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles sur la participation des usagers et de leur famille au fonctionnement de l'établissement, un conseil à la vie sociale est institué. Ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret N° 2004-287 du 25 mars 2004.

Le Conseil à la vie sociale est une instance consultative quadripartite qui a pour objet d'instaurer une concertation entre les représentants de l'organisme gestionnaire, les représentants des familles, les

représentants des usagers et les représentants du personnel salarié sur le fonctionnement de l'établissement.

Le conseil à la vie sociale est composé de huit membres répartis comme suit :
3 représentants des usagers (2 pour Lavilledieu et 1 pour Coucouron)
2 représentants des familles (dont 1 représentant légal)
2 représentants du personnel (1 pour Lavilledieu et 1 pour Coucouron)
1 représentant de l'APATPH

Le Directeur de l'établissement siège avec voix consultative.

Le CVS se réunit trois fois par an.

2. PÔLE LOGEMENT

Rapport rédigé par Mme Arlette LEJEUNE

SOMMAIRE

I PARC IMMOBILIER GERE PAR LE POLE LOGEMENT

- 1/ Implantation immobilière 2018
- 2/ Descriptif du parc immobilier
- 3/ Projets en perspective

II LE POLE LOGEMENT

- 1/ L'APATPH, une histoire de logement depuis 10 ans
- 2/ Missions du Pôle logement
- 3/ La formation
- 4/ Commissions externes
- 5/ Bilan

III PROJETS, AXE DE DEVELOPPEMENT

- 1/ Présentation synthétique des projets

Introduction

10 ans *déjà !*

Depuis plus de 30 ans, la France traverse une crise du logement sans précédent, dont les personnes en difficulté sont les premières victimes.

Face à cette situation, l'association APATPH agit à l'échelle locale pour proposer des logements à ces personnes.

Agrée par l'Etat en maîtrise d'ouvrage, l'APATPH développe et expérimente divers types de logements et des solutions innovantes, résidence accueil, habitats intermédiaires, intergénérationnelles permettant de répondre à des situations spécifiques rencontrées sur le terrain.

La volonté d'être acteur, porteur et constructeur sur le département de l'ARDECHE de logements accompagnés et de logements sociaux, a permis à l'association de se doter de plusieurs structures :

- la résidence accueil « Montarem » à Coucouron, en 2008, avec 11 logements.
- la résidence accueil de Privas, en 2013, avec 21 logements.
- la résidence intermédiaire « Jean Mounier » à Thueyts, en 2015, avec 16 logements.
- L'espace « René Avond » à Lavilledieu, en 2017, avec 19 logements.
- La résidence intergénérationnelle à Vanosc, en 2018, avec 10 logements.

Tous les logements répondent aux normes d'accessibilité

Afin d'assurer la réalisation et le fonctionnement des sites, l'APATPH poursuit sa structuration avec la création du pôle logement en 2013 et deux postes créés à ce jour.

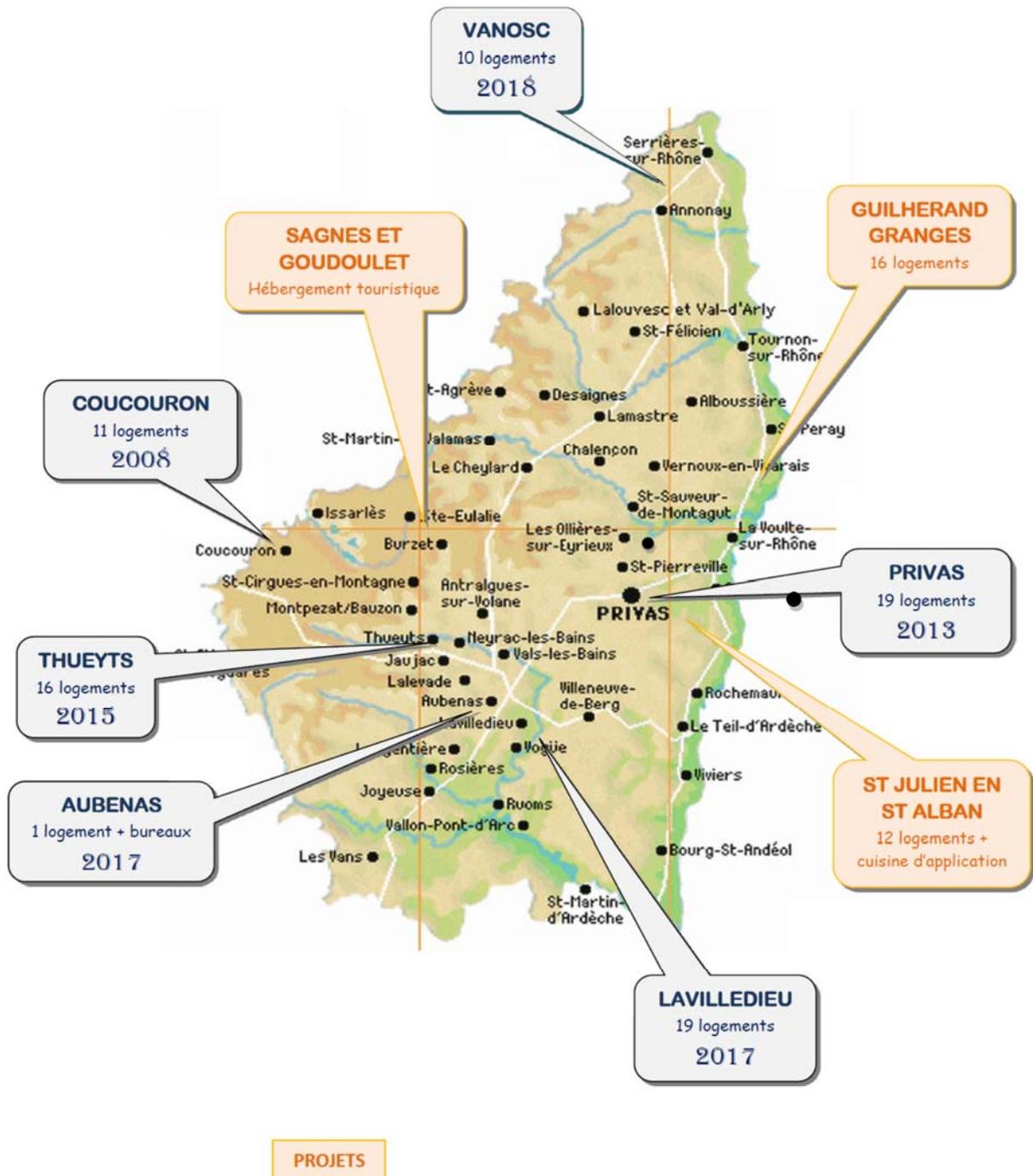
I – PARC IMMOBILIER GERE PAR

LE POLE LOGEMENT



1/ IMPLANTATION IMMOBILIERE 2018

2008 -2018 : 10 ans de développement



2/ DESCRIPTIF DU PARC IMMOBILIER

Commune de COUCOURON (07)

Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), le SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) et la résidence accueil « Montarem»

- 10 logements privés : 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante)
Ces logements sont proposés meublés
- Un espace de convivialité collectif
- Des bureaux
- Une laverie
- Une maison T4 d'une superficie de 83 m²



Commune de PRIVAS (07)

La résidence accueil, regroupe sur un même lieu le pôle social de l'APATPH et une résidence accueil.

- 19 logements privés : 13 T1', 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante)
Ces logements sont proposés meublés
- Un logement de fonction
- Un espace de convivialité collectif
- Un office avec réserve
- Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) occupe l'appartement du rez-de-chaussée de la résidence accueil (T3)

Le pôle social se compose :

- De bureaux
- Une grande salle de réunion



Commune de PRIVAS - villa Montjuliau (07)

Villa composée de 2 appartements libérés au mois d'aout. Cette villa est actuellement en vente.

- F4 de 135 m²
- T2 de 50 m²

Commune de THUEYTS (07)

Au cœur du village, la résidence intermédiaire Jean Mounier regroupe sur un même lieu, des logements privés à destination de personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et un accueil familial.

- 13 logements privés T2
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité



Commune de LAVILLEDIEU (07)

Sur un même lieu, l'espace René Avond regroupe des logements privés et accueil familial.

- 19 Logements privés : 10 T1, 5 T2, 2 T3, 2 T4
- Des bureaux
- Une salle d'activité



Commune d'AUBENAS (07)

Construction d'un bâtiment composé de bureaux et d'un logement.

- Bureaux / espaces communs en rez-de-chaussée abritant depuis le 1^{er} janvier 2019 les bureaux de Impact H
- Un logement privatif de type T3 en étage accessible aux personnes à mobilité réduite



Commune de VANOSC (07)

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes retraitées.

- 6 logements privatifs T2
- 2 logements famille d'accueil
- Une salle d'activité



3/ PROJETS EN PERSPECTIVE

Commune de GUILHERAND GRANGES (07)

- Acquisition du terrain en novembre 2017
- Un chantier de fouilles archéologiques s'est déroulé de mars à avril 2018



Commune de SAGNES ET GOUDOULET (07)

- Réhabilitation du centre d'accueil de Sagnes et Goudoulet
- Permis de construire accordé le 14/12/2018



Commune de SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN (07)

- Construction de 12 logements et d'un projet de restauration collective



II – LE POLE LOGEMENT



1/ L'APATPH : UNE HISTOIRE DE LOGEMENTS DEPUIS 10 ANS

Depuis 10 ans, l'association APATPH œuvre dans la construction de logements conventionnés à destination de personnes touchées par un handicap, de personnes vieillissantes, et en grande précarité.

Pour répondre aux différentes facettes de la précarité et notamment celles liées à l'isolement et l'âge, l'APATPH développe et expérimente divers types de logements.

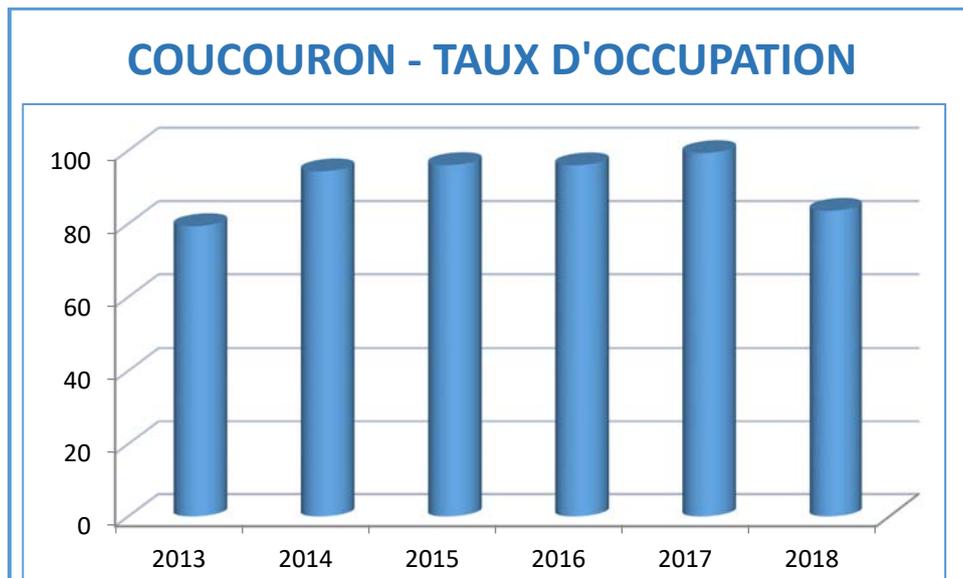
L'aventure débute en 2008 avec la réalisation de la **résidence accueil « Montarem » sur le plateau Ardéchois, à Coucouron.**

Le site regroupe sur un même lieu l'annexe d'un ESAT et un SAVS.

La résidence accueil, comme la pension de famille, est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le logement social et relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Ce dispositif tente de s'adapter aux besoins d'un public spécifique, personne en situation d'exclusion lourde, fragilisée et handicapée par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long court, dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre une vie semi-collective, jusqu'alors accueillie en maison relais ou autres structures d'accueil.

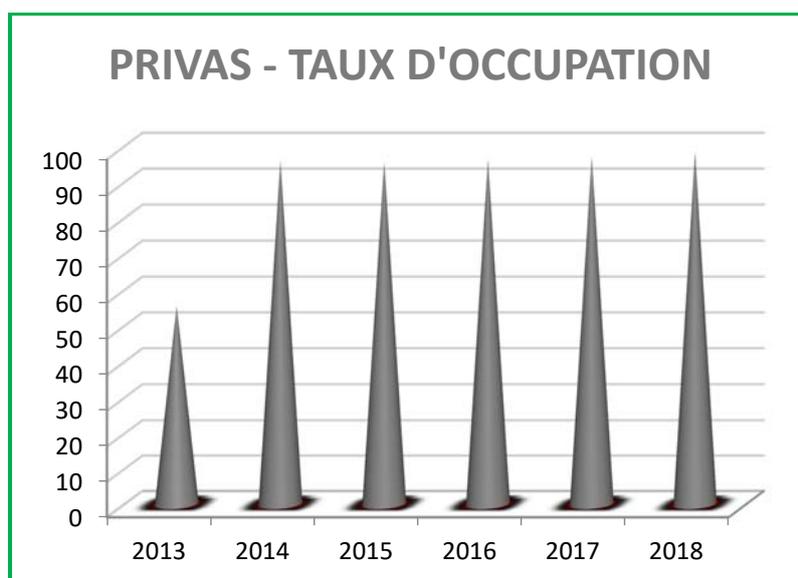
La résidence accueil s'adresse à des personnes qui ne peuvent accéder à un logement ordinaire et s'y maintenir durablement.



Forte de cette expérience, l'APATPH renouvelle ce dispositif en **2013** avec la construction sur la commune de **Privas d'une résidence accueil**

Le site, regroupe sur un même lieu la résidence accueil et le pôle social.

A l'image de la résidence de Coucouron, l'objectif de la résidence accueil de Privas est de permettre aux personnes logées une « réadaptation » à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la « citoyenneté », grâce à un logement et à des espaces communs.



En **2015**, l'association APATPH s'engage sur des orientations différentes en construisant un ensemble de **16 logements sur la commune de Thueyts (07)**.

Sollicitée par la commune, en recherche de solutions pour le logement des personnes vieillissantes, l'A.P.A.T.P.H a répondu à ce projet « Vieillir bien au cœur du village ».

La résidence intermédiaire « Jean Mounier » est un ensemble de logements conventionnés, spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, avec comme action prioritaire le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement.

Ces logements dits « intermédiaires » apportent une réelle solution aux personnes âgées qui se retrouvent seules, éloignées du village, dans un habitat qui ne convient plus à leur situation.

**Ce projet « Vieillir bien au village » de l'APATPH a été désigné
« Coup de cœur des mairies de France » 2014
à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales**

L'attribution d'un logement est conditionnée à :

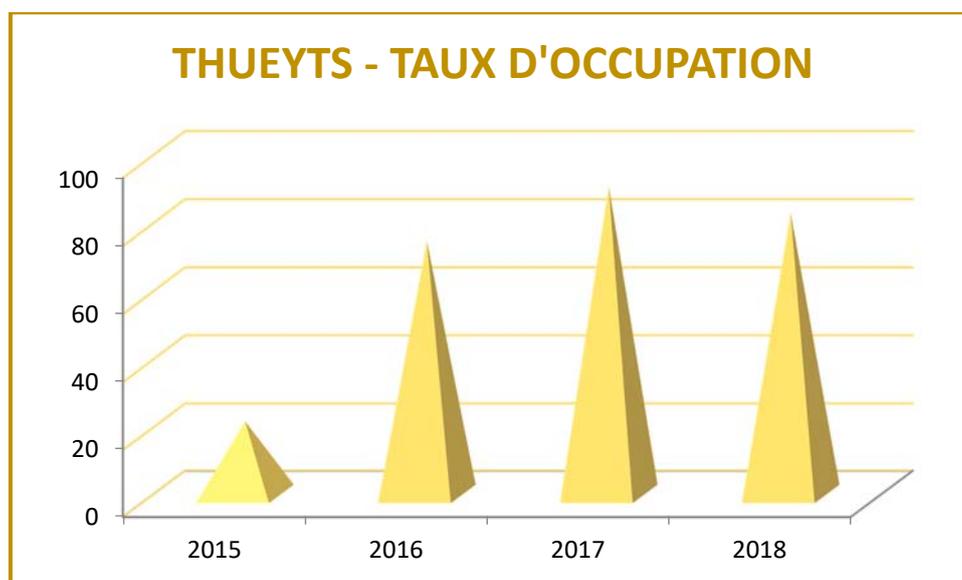
- Un plafond de ressources (logements conventionnés)
- Etre retraité
- Une autonomie suffisante du résident (capacité à s'extraire seul du logement, à vivre seul...),
- Une étude du dossier administratif complet (état civil, situation, ressources.....)
- La validation par la commission d'attribution

La spécificité de la résidence se traduit par l'accès à des espaces communs, où sont proposées diverses activités, dont des ateliers de prévention des effets du vieillissement portant sur des thèmes divers : prévention des chutes/équilibre, ateliers mémoire, jeux, ateliers créatifs.

Ces ateliers sont ouverts aux personnes du village, moyennant une faible participation. La salle associative peut également accueillir durant l'année différentes manifestations.

La part financière se répartit d'une part, sur le loyer et une provision de charges, et d'autre part une prestation de services. Cette prestation de services comprend :

- ✓ Une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée
- ✓ Un programme d'activités
- ✓ Un accès libres aux buanderies/salons
- ✓ La téléassistance 7 jours/7



La doyenne des locataires, rentrée en 2015 est âgée aujourd'hui de 95 ans, compte bien résider dans son logement le plus longtemps possible.

En **2017**, au terme de réunions de travail avec la commune, la communauté de communes Berg et Coiron et l'organisation de réunions publiques, le projet d'un ensemble de logements sur la commune de **Lavilledieu** (07170) s'est concrétisé.

L'espace René Avond a accueilli ses premiers locataires en juillet 2017.

Situé au cœur du quartier, l'ensemble du projet est réparti sur six bâtiments, cinq dédiés au logement, le dernier aux activités et à l'accueil.

Le projet architectural s'est attaché à proposer des logements en totale accessibilité.

Caractéristiques de la résidence :

La résidence de Lavilledieu propose des logements conventionnés, s'adressant à des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans handicapées ou non, en capacité d'accomplir les actes de la vie courante, et favorables à l'idée de partager du temps et des espaces communs.

« Vivre à l'espace René Avond à Lavilledieu, c'est vouloir vivre en centre bourg, en lien avec les autres, en étant acteur de sa qualité de vie ».

L'attribution d'un logement est conditionnée à :

- Un plafond de ressources (logements conventionnés)
- Une autonomie suffisante du résident (capacité à s'extraire seul du logement, à vivre seul...),
- Une étude du dossier administratif complet (état civil, situation, ressources.....)
- La validation par la commission d'attribution

La part financière se répartit d'une part, sur le loyer et une provision de charges, et d'autre part une prestation de services.

Prestation de services

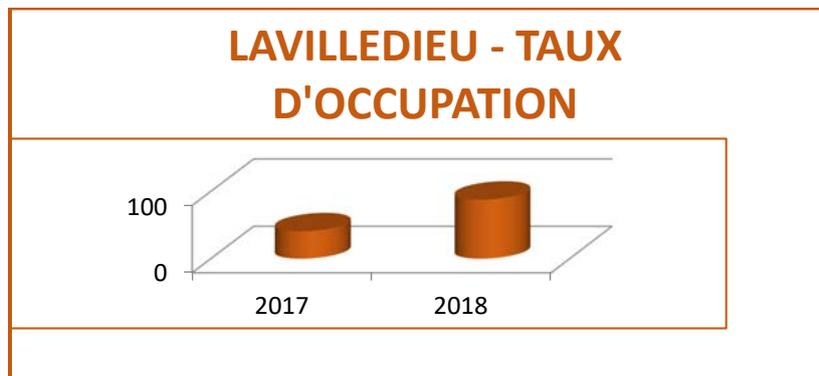
- ✓ Une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée
- ✓ Une permanence du bailleur
- ✓ Des animations occasionnelles
- ✓ Accès libres aux buanderies/salons

Les logements sont occupés par une population très diversifiée : des jeunes personnes (24 ans) en situation de handicap moteur, des travailleurs de l'ESAT, des personnes vieillissantes (doyen 74 ans).

Les résidents sont très solidaires entre eux et bienveillants.

Ils organisent des rencontres dans les salons communs mis à leur disposition dans chaque bâtiment. Ils participent également à des activités extérieures.

Les animations proposées au sein de la résidence sont très appréciées par l'ensemble des résidents.

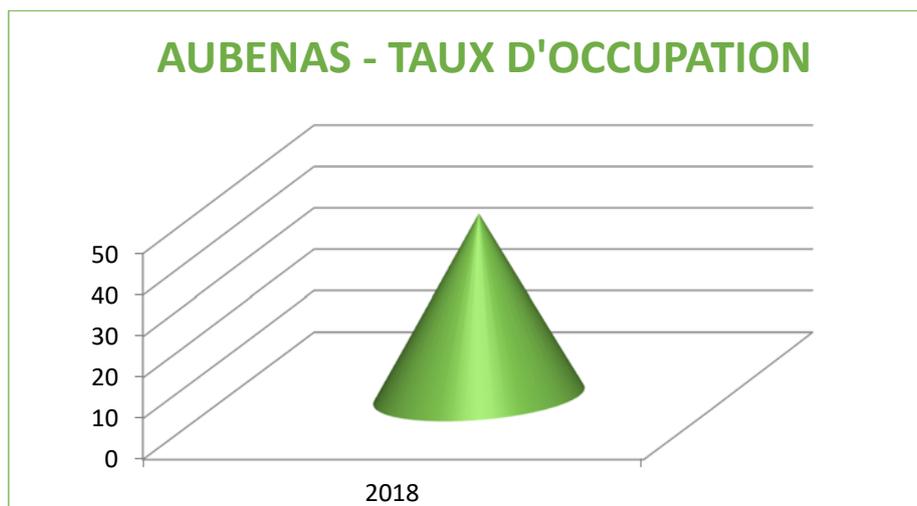


La même année, L'A.P.A.T.P.H., construit un **bâtiment composé de bureaux et d'un logement sur la commune d'Aubenas (07)**

Le bâtiment, composé de bureaux/espaces communs en rez-de-chaussée d'une superficie de 148 m² abrite l'association IMPACT-H, organisme de placement spécialisé (travailleurs en situation de handicap en recherche d'emploi ou en maintien dans l'emploi).

Le logement privatif de type T3 de 62 m², en étage, desservi par un ascenseur est également loué.

La locataire, en situation de handicap physique, est très satisfaite de l'accessibilité, du confort et de l'emplacement (proche centre-ville) de son nouveau domicile.



L'activité de l'année **2018** a été marquée par la fin des travaux du site de **Vanosc (07)**, et l'accueil des premiers locataires le 1^{er} novembre.

Située à l'entrée du village, la **résidence intergénérationnelle** est dotée de logements privatifs à destination de personnes retraitées. Un ensemble de T4 a été spécialement conçu pour un accueil familial.

L'ensemble du projet est réparti sur cinq bâtiments, quatre dédiés aux logements, le dernier aux activités et à l'accueil. Les logements sont en totale accessibilité.

Caractéristiques de la résidence :

La résidence de Vanosc propose des logements conventionnés, s'adressant à des personnes seules ou en couple, retraitées, en capacité d'accomplir les actes de la vie quotidienne.

« La vieillesse est une étape pendant laquelle chacun doit pouvoir poursuivre son épanouissement ».

Les actions prioritaires sont le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement. Un programme de prévention collectif sera proposé. Chaque résident/locataire sera accompagné pour y participer.

L'attribution d'un logement est conditionnée à :

- Un plafond de ressources (logements conventionnés)
- Etre retraité
- Une autonomie suffisante du résident (capacité à s'extraire seul du logement, à vivre seul...),
- Une étude du dossier administratif complet (état civil, situation, ressources.....)
- La validation par la commission d'attribution

Prestation de services

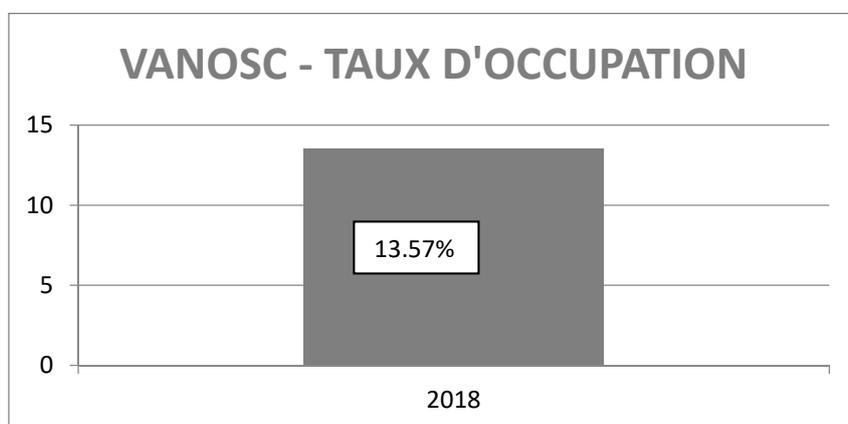
- ✓ Une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée
- ✓ Des animations occasionnelles
- ✓ Accès libres aux buanderies/salons

Le travail de partenariat avec la municipalité de Vanosc, se traduit par un nombre important de réunions de travail, tant sur le plan de la construction (réunions de chantier), que sur le fonctionnement du site.

La municipalité nous apporte son soutien par la « mise à disposition » d'employés communaux qui effectuent une surveillance hebdomadaire et l'entretien des locaux communs du site.

Elle est également très active dans la construction d'un programme d'activités en collaboration avec le tissu associatif, très actif sur la commune.

L'A.P.A.T.P.H a renouvelé sa confiance à l'association Siel bleu, en lui confiant l'animation des séances d'activités physiques hebdomadaires.



L'ensemble des résidences est aujourd'hui parfaitement intégré, tant sur l'aspect environnemental que dans la vie des villages.

2/ MISSIONS DU POLE LOGEMENT

Le pôle logement a été mis en place en septembre 2013 à l'ouverture de la résidence accueil de Privas. Un poste de responsable a été créé, pour ensuite être requalifié en tant que chef de service en mai 2017. En septembre 2015, le service s'installe au sein de la résidence intermédiaire Jean Mounier à Thueyts.

Cette organisation des services s'inscrit dans une dynamique de développement de l'association et répond à un besoin de gérer et centraliser toute l'activité immobilière locative de l'APATPH.

L'activité du pôle logement s'articule essentiellement autour du fonctionnement, de l'exploitation et du développement de l'immobilier locatif.

Ses missions s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration constante des mesures existantes et de celles à développer, en prenant en compte les projets de développement de l'APATPH.

Au fil des années de développement du parc locatif, le service s'est enrichi le 1^{er} juin 2017 d'un poste d'assistante, installée à l'espace René Avond à Lavilledieu.

Aujourd'hui, les missions du pôle logement sont centrées sur deux axes de métiers :

- **La gestion locative**
- **La gestion du bâti et du patrimoine**

Il intervient sur l'ensemble des sites de L'APATPH dans le département de l'Ardèche.

1/ La gestion locative.

L'ensemble du parc de logements conventionnés, accompagnés ou pas, est entièrement géré par le pôle logement. Cela demande de solides connaissances juridiques et immobilières, et nécessite une bonne maîtrise des lois qui encadrent la gestion locative.

Les tâches principales liées à la gestion :

- Optimiser l'occupation des logements
- Constitution des dossiers de candidatures
- Organiser/animer les commissions d'attribution des logements
- Mouvements des locataires (entrée/sortie) et rédaction des baux
- Perception des loyers/règlement des charges
- Mise en œuvre de la révision annuelle du loyer et de la régularisation des charges
- Gestion des impayés
- Réparations diverses

Les spécificités des dispositifs de chaque site réclament des missions différentes.

Pour les résidences accueil de Privas et Coucouron :

- La gestion des mouvements de locataires

Le dossier d'admission est constitué par la chef de service du pôle social de l'APATPH. Ces demandes sont orientées exclusivement par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Les dossiers sont présentés en commission d'admission où le chef de service du pôle logement représente le bailleur.

Le pôle logement gère ensuite l'entrée du résident, en collaboration avec les différents services.

Le travail effectué lors de l'évaluation interne a permis de construire et de mettre en place des procédures pour chaque « étape » du dispositif de logement accompagné (consultable sur Google drive).

Pour un départ, une visite conseil est notamment proposée afin d'évaluer la liste des tâches à effectuer pour la remise en état du logement.

Ces actions permettent d'entretenir les logements et si besoin d'y intervenir au plus tôt avant de plus importantes détériorations.

➤ les visites annuelles des appartements

Tout en permettant de s'assurer du bon fonctionnement des équipements (logements meublés), et de l'entretien des locaux, elles instaurent une relation privilégiée et contribuent à une prise de responsabilité des locataires.

Un bilan de la visite est transmis au locataire, et si besoin aux personnes intervenant à leurs côtés (tutelle, SAVS, ...)

Si l'état du logement le nécessite, une intervention est proposée (devis).

Un accompagnement peut également être proposé, dans les actions d'amélioration à mener, en lien avec les hôtes de la résidence et le SAVS.

Et au quotidien

- La gestion des consommables, avec les relevés des compteurs généraux,
- Le suivi du dispositif des chèques énergies,
- Le suivi du paiement des loyers, les procédures d'impayés,
- La coordination avec les tutelles/curatelles,
- La relation avec la caisse d'allocations familiales pour les allocations logement,
- Les réunions mensuelles transversales avec le pôle social,

La gestion locative des résidences intermédiaires/intergénérationnelles de Thueyts, Lavilledieu et Vanosc nécessite un tout autre fonctionnement :

Les dossiers de candidature de ces différents sites sont constitués par le pôle logement.

Les demandes sont orientées par les multiples partenaires du territoire (Centre Communal d'Action Sociale, organismes de tutelles, assistantes sociales du secteur, etc...)

La démarche du pôle logement de l'APATPH s'inscrit aujourd'hui dans le projet de création d'une AIVS, Agence Immobilière à Vocation Sociale : une gestion locative adaptée, un accompagnement ciblé pour un logement choisi, abordable et durable.

En plus des missions de gestion locative classique, les AIVS assurent un suivi de proximité du locataire sur tout ce qui concerne le logement.

La mise en route de ce projet a été l'occasion d'actualiser les documents de références : règlements divers, baux, livret d'accueil, et d'une manière générale des outils quotidiens sur lesquels s'appuie le fonctionnement du pôle, notamment sur le fonctionnement des résidences dites « intermédiaires ». Plusieurs étapes jalonnent ce parcours.

Diagnostiquer : Travail d'écoute, d'explications, d'évaluation de la situation au cours du premier rendez-vous.

Préparer : Visite de la résidence, préparation administrative de l'entrée dans le logement, dépôt de garantie, dossiers d'aides au logement.

L'étape suivante est la constitution du dossier administratif pour le passage en commission. Les commissions d'attributions et de suivi des résidences intermédiaires se réunissent une fois par mois.

Elles sont composées de :

- Un représentant du bailleur,
- Le maire de la commune ou son représentant,
- De personnes désignées par le conseil d'administration de l'APATPH,

Déroulement des commissions :

Le pôle logement présente les dossiers de candidature. L'étude approfondie du dossier et la définition d'un loyer adapté aux ressources permet une attribution pertinente et ajustée aux besoins de la personne.

Une fois le dossier validé, l'entrée dans le logement du locataire s'organise :

Expliquer : Explication des documents contractuels et des engagements qui en découlent, rédaction du contrat de séjour et signature,

Sécuriser : Accompagnement au déménagement,

Habiter : état des lieux, explication des fluides, présentation de l'environnement du logement, des voisins, des relations de proximité, prévention des dégradations,

Chaque locataire reçoit un dossier avec différents documents, le livret du locataire, le règlement intérieur des résidences, etc...

Un questionnaire de « satisfaction » est en cours d'élaboration afin de recueillir l'avis des locataires sur le parcours d'accompagnement. Ceci pour mieux répondre à leurs attentes.

Ces démarches d'accompagnement vers le logement sont également en lien direct avec le travail d'évaluation interne commencé en 2015.

Chaque procédure est accompagnée de tous les documents relatifs à sa réalisation, consultables par chaque site concerné sur Google drive (service de stockage et de partage de fichiers en ligne).

Comme précédemment évoqué, tout ce travail se réalise en collaboration et avec l'aide des partenaires tels que les CCAS des communes concernées, les dispositifs SAVS, le relais des services publics et les assistantes sociales, etc...

L'ancrage territorial s'est trouvé étayé en même temps que les réseaux s'étoffaient avec la contribution de nouveaux partenaires.

L'APATPH est donc fortement identifiée au niveau territorial comme un « outil » pertinent pour loger et accompagner de manière durable des personnes parfois éloignées du logement.

Et au quotidien

- La gestion des consommables, avec les relevés des compteurs, sous-compteurs des chaudières granulés bois et des autres fluides (eau, électricité).
- Le suivi des locataires/résidents dans l'installation dans le logement, le paiement des loyers, les procédures d'impayés, la régularisation des charges.

- Mise à jour annuelle du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- Les inscriptions des logements conventionnés APATPH au Système National d'Enregistrement (SNE). Il est à noter que nous sommes la première, et la seule association bailleur social en Ardèche, à avoir effectué cette démarche, pourtant obligatoire.
- Les enquêtes obligatoires SLS (Supplément de Loyer Solidaire) et enquête OPS (Occupation du Parc Social)
- Les commissions de suivi des résidences intermédiaires

Parce-que l'APATPH a une vocation sociale, elle met tout en œuvre pour prévenir les impayés de loyers et accompagner le locataire en cas de besoins afin de faciliter la reprise du paiement du loyer et des charges.

2/ La gestion du bâti et du patrimoine

La gestion du bâti et du patrimoine est le deuxième axe de métier du pôle logement.

La maintenance des bâtiments, leur entretien et les impératifs de sécurité de tout le parc locatif, accompagné ou pas, (location de droits communs, résidence accueil, résidence intermédiaire), sont des missions essentielles.

Le principal objectif est de préserver la valeur du patrimoine immobilier, aussi bien économique que technique, et répondre aux besoins des services et de leur évolution.

Les tâches principales liées à la gestion du patrimoine :

- La maintenance des bâtiments (législation, prévention) et réglementation des registres de sécurité
- Sécurité des bâtiments et des personnes (commission de sécurité)
- Elaboration des travaux et contrôle
- Prévisionnel budgétaire
- Achat et suivi du matériel
- Maintenir la qualité de tous les logements par des travaux de maintenance régulière et travaux de remise en état
- Déclaration et suivi des sinistres/Dommages ouvrages

Ces missions sont complétées pendant toute la durée de réalisation des projets des nouveaux logements.

- Contribuer à la préparation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- Suivi de la construction des bâtiments avec la réunion de chantier hebdomadaire
- Rendez-vous ponctuels avec les architectes pour le choix des matériaux/équipements
- Achat du mobilier/équipements
- Préparation et mise en place de logement témoin
- Visite de tous les logements pour établir les OPRT (Opérations Préalables à la Réception des Travaux) afin de déterminer la liste des réserves
- Réception des travaux
- Suivi des levées de réserves
- Démarches liées à l'autorisation d'ouverture du site
- Mise en place des contrats de maintenances/entretiens du site
- Ouverture du site

De nombreuses réglementations spécifiques à la sécurité et à l'hygiène des bâtis sont apparues ces dernières décennies : diagnostic de sécurité gaz, Diagnostic de Performances Energétiques, etc...

La performance énergétique est une métrique centrale de ces dernières années, et un nouveau critère majeur dans l'évaluation des patrimoines :

On remarque la mise en place de nouvelles normes environnementales de plus en plus complexes par la législation (par exemple, les lois de transition énergétique RT 2012 et RT 2020).

En France, depuis 1974, la réglementation thermique vise à limiter les besoins énergétiques des bâtiments neufs en prenant en compte notamment dans le calcul le chauffage, la ventilation, la climatisation ou encore, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. L'objectif étant de limiter la consommation d'énergie, dans le cadre du développement durable, de la lutte contre les gaz à effet de serre et donc contre le réchauffement climatique.

L'APATPH s'emploie à équiper l'ensemble de son patrimoine immobilier par des installations innovantes et performantes : chaudière à granulés bois, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur.

3/ La prestation de services

La caractéristique des résidences intermédiaires/intergénérationnelles est la mise en place de prestations de services.

Au-delà du logement, les projets de l'association APATPH s'inscrivent dans un programme d'activités/animation afin de partager des moments conviviaux et tisser du lien social.

Etre « chez soi », en location de droit commun, tout en bénéficiant d'activités et d'espaces communs pour l'ensemble des locataires.

Dans le respect des engagements pris par L'APATPH, un programme de prévention à l'autonomie est présenté aux locataires.

Ce programme s'enrichit au fil du temps, en prenant en compte les besoins et souhaits des résidents.

Depuis 2015, une animatrice intervient, entant que prestataire, sur l'élaboration du programme, animant la plupart des activités proposées. Ses interventions répondent aux thèmes d'actions proposés par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) :

- Mémoire (lutte contre la dégénérescence cognitive et la maladie d'Alzheimer)
- Bien-être et estime de soi (valorisation, maintien de l'autonomie, créativité...)
- Lien social (préservation et entretien des capacités relationnelles, lutte contre l'isolement...)

"L'animation" des activités intègre une expertise en accompagnement de la personne, avec écoute, respect et bienveillance.

Les activités proposées sont toutes en lien avec chacun des objectifs suivants :

- Répondre à la demande des locataires en matière d'animation
- Participer au bien-être global
- Travailler les Mémoires
- Préserver les capacités cognitives
- Activer la création
- Favoriser l'expression
- Stimuler l'Estime de soi
- Maintenir l'autonomie
- Encourager le lien social
- Enrichir la qualité d'accueil de l'établissement

Nous travaillons également avec différentes associations, pour certaines spécialisées dans des domaines bien spécifiques :

- L'association Siel bleu qui anime une fois par semaine sur les sites de Lavilledieu et Vanosc les -séances d'activités physiques adaptées.
- L'association Mobil'Sport qui anime une fois par semaine sur le site de Thueyts la séance d'activité physique adaptée.
- L'UFOLEP qui anime des ateliers en diététique « personnes âgées » et exercices physiques adaptés. Ces interventions ont permis aux personnes extérieures de nous connaître. L'ensemble de ces activités est ouvert aux personnes extérieures, moyennant une participation financière modique.

Outre les activités, la prestation de services propose également la télé assistance 24h/24h avec le groupe Filien.

L'accès aux buanderies et aux équipements de l'ensemble des espaces communs (salon, salle d'activité).

Chaque année, de nouveaux projets d'activités sont programmés en lien avec la conférence des financeurs dans le cadre des appels à projets « **Prévention et bien-être des seniors** ».

Pour 2019

- sous le titre « **Les AP'PATEURS** », les résidents , après être allés à la rencontre et avoir interrogé une cinquantaine d'athogien.ne.s, vont créer et faire imprimer un livret contenant des arguments variés prônant l'attractivité de Thueyts : pour y vivre, y travailler, y passer ses vacances, y prendre du temps de loisirs, y faire ses courses... Un intérêt spécifique pour ce qui concerne les seniors y sera développé.
- Ateliers "Brain Gym" adaptés à un public de seniors. L'éducation kinesthésique ou Brain Gym, est une approche psychocorporelle éducative (mais sans visée thérapeutique), qui utilise des mouvements, des activités motrices et artistiques ainsi que le jeu pour développer le potentiel de chacun.

4/ LA FORMATION

Les différents projets de développement de l'APATPH, dans le secteur du logement, nécessitent de maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative et toute la réglementation liée aux bâtiments.

Afin d'atteindre l'objectif de création d'une AIVS, (Agence Immobilière à Vocation Sociale) un besoin de formation est identifié qui permettra d'évoluer au regard des sollicitations venant des locataires, mais également de maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative.

Formations suivies en 2018 :

- « Spécificités et gestion des logements sociaux »
- « Incendie et évacuation »

L'agenda 201ç prévoit :

- « Gestion des bâtiments et du patrimoine »
- « Arborescence, stockage et archivage »

4/ COMMISSIONS EXTERNES

L'association fait partie des instances suivantes :

1) Commission d'Accessibilité du Département

Rappel de la loi :

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Une commission d'arrondissement à Privas, Largentière et Tournon a lieu une fois par mois, et examine les dossiers de son secteur.

Les commissions d'arrondissement sont composées d'un représentant de la DDT, un représentant de la DDCSPP, trois représentants d'associations de personnes handicapées.

La sous-commission comporte les mêmes membres, + un 4ème représentant d'association de personnes handicapées.

Concernant le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées, la commission (ou sous-commission) a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur(IGH).
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation.
- Sur les demandes d'agenda d'accessibilité programmé.

2) Commission départementale de médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO)

La loi permet aux personnes mal logées, ou attendant un logement social depuis trop longtemps, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement : c'est le droit au logement opposable.

L'Etat et les partenaires du logement se mobilisent pour proposer des solutions de logement aux personnes reconnues DALO.

En tant que bailleur social, l'APATPH fait partie des bailleurs partenaires. La loi DALO a créé un nouveau droit fondamental.

Un certain nombre de mesures en faveur du relogement des ménages Dalo ont déjà été mises en œuvre :

- la circulaire du 26 octobre 2012, qui prescrit de procéder au relogement des ménages déclarés prioritaires DALO et menacés d'expulsion avant toute mesure d'expulsion forcée,
- le renforcement de l'action des services de l'État sur le relogement des ménages Dalo en rappelant le caractère obligatoire du relogement des ménages Dalo et en mobilisant à plein le contingent la mobilisation du tous les partenaires : Action Logement, bailleurs, collectivités, élus et parc privé :
- l'accompagnement des ménages et la sécurisation des bailleurs en informant sur le dispositif.
- la mobilisation du tous les partenaires : Action Logement, bailleurs, collectivités, élus et parc privé :
- l'accompagnement des ménages et la sécurisation des bailleurs en informant sur le dispositif.

3) Commission partenariale du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023

Le PDALHPD est issu de la fusion du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), instauré par la loi « Besson » du 31 mai 1990, et du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) créé par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cette fusion a été instaurée par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Suite au travail partenarial réalisé durant l'année 2017 et suite à la signature du document par le Préfet et le Président du Conseil départemental, Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 a été présenté à l'ensemble des partenaires le 21 septembre 2018.

5/ BILAN

Depuis la création du pôle logement en 2013, trois sites ont été construits représentant aujourd'hui plus de soixante-dix logements.

A l'horizon 2021, c'est plus d'une centaine d'appartements qui seront en gestion locative, sous diverses caractéristiques d'accueil, de réglementation, mais avant tout de situations individuelles auxquelles nous essayons de répondre.

Disposer d'un logement de qualité, dans un environnement sécurisé est un préalable indispensable à l'autonomie et la citoyenneté.

Les difficultés rencontrées par les personnes ne cessent de s'accroître. La précarité économique est aujourd'hui rattrapée par d'autres types de fragilités : profonde solitude, exclusion sociale et problèmes de santé touchent particulièrement les personnes âgées, isolées et fragiles, touchées par un handicap.

Pour répondre aux différentes facettes de ces situations, l'APATPH développe et expérimente divers types de logements à vocation sociale.

Loger et accompagner sont notre cœur de métier, avec la construction et la gestion de logements de droit commun et une offre complémentaire d'accompagnement pour répondre à des situations diversifiées.

L'Aventure débute dès l'élaboration du projet, se poursuit avec la construction des bâtiments et se concrétise avec l'entrée dans le logement.

Toutes ces étapes sont aujourd'hui bien identifiées, et suivent les procédures établies depuis la mise en place du service.

La rencontre avec la personne est une aventure enrichissante, basée sur la confiance et le respect réciproque.

Le pôle logement poursuit sa démarche de consolidation des compétences et de mutualisation des moyens afin de renforcer encore la qualité de l'accompagnement par le logement.

III – PROJETS,

AXES DE DEVELOPPEMENT



1/ PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PROJETS

Commune de GUILHERAND GRANGES (07)

Le fondement du projet réside dans la perspective de proposer à des personnes habituellement fragilisées par l'isolement, des logements individuels, sous une forme d'habitat groupé accompagné comportant des espaces partagés.

Seules ou vivant en couples, 20 personnes environ seront accueillies dans ce lieu :

- ✓ public jeune en capacité d'accéder à un projet professionnel
- ✓ fragilisées par une situation sociale entraînant l'isolement
- ✓ momentanément seules
- ✓ devant être mises en sécurité
- ✓ dont la situation nécessite un séjour de rupture
- ✓ dont la situation requiert une solution d'urgence
- ✓ âgées et/ou handicapées vieillissantes (logement intermédiaire)

Descriptif des bâtiments :

- 16 logements privatifs de type T1/T2
- Buanderies à disposition
- Bureaux, salle d'activité

Agenda :

- Acquisition du terrain en novembre 2017
- Permis de construire délivré le 17 mai 2017
- Un chantier de fouilles archéologiques a été entrepris en mars 2018
- Par ailleurs, l'A.P.A.T.P.H. a été lauréate de l'appel à projets « PLAI ADAPTES »



Projet de GUILHERAND-GRANGES (En arrière-plan, réalisation ADIS)

Commune de SAGNES ET GOUDOULET 07

Réhabilitation du Centre d'accueil

C'est à la demande de la commune que l'A.P.A.T.P.H. a bâti ce dossier sous-titré : « Les aidants naturels face à l'impérieuse nécessité des temps de répit »

Les objectifs : conserver la structure existante en reconsidérant l'intérieur en totalité pour le rendre accessible et adapté aux personnes en situation de handicap.

- ✓ Le bâtiment principal le plus vaste (ex centre de vacances) est vétuste et sa conception est très éloignée des normes d'occupation et de sécurité. Seule la structure peut être conservée. 390 m² sont utilisables.

Le bâtiment annexe est de même nature. Sa surface est de 65 m² pour chacun des deux niveaux utilisés actuellement. Un troisième niveau est en partie aménageable.

- Réhabiliter des bâtiments appartenant au patrimoine communal (*ancienne école du village, ancien centre de vacances*)
- fixer sur le territoire une activité fondée sur le tourisme
- concevoir un lieu d'échanges et d'animation sur fond de lien social, de relations intergénérationnelles et de mixité sociale
- offrir un débouché à une famille issue du pays. Il lui sera confié la gestion du site

Public visé :

- Personnes en situation de handicap
- Aidants non professionnels
- Personnes nécessitant un accueil d'urgence
- Personnes désireuses d'effectuer un séjour de rupture
- Personnes relevant d'un accueil familial
- Touristes et sportifs itinérants (*cf l'itinérance nordique, la grande traversée de l'Ardèche en VTT, l'Ardéchoise*)
- Touristes pour des séjours de découverte
- Groupes scolaires
- Organismes de formations ou de séminaires

Agenda :

- Permis de construire délivré en décembre 2018
- Les locaux seront cédés par bail emphytéotique par la commune



Commune de SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN (07)

Programme particulièrement pertinent pour l'A.P.A.T.P.H. car il allie la production de logements avec une activité de travail pour les personnes en situation de handicap. En outre, la commune intègre l'A.P.A.T.P.H. comme partenaire dans la réalisation de son projet de développement du centre bourg.

L'opération nécessite un échange de terrains entre la commune et l'A.P.A.T.P.H. lequel a fait l'objet d'une demande d'autorisation de Monsieur le Préfet.

Il est prévu de construire 12 logements (T1 et T2).

La Direction Départementale des Territoires a été associée aux réunions.

Le projet de restauration collective se trouve renforcé par l'intérêt qu'y porte la communauté d'agglomération « Privas centre Ardèche » et plus particulièrement le centre intercommunal d'action sociale.

Des délais ont été inévitables en raison d'une modification du Plan Local d'Urbanisme.



SOMMAIRE

I LE FONCTIONNEMENT

- a) l'équipe
- b) Coordination interne
- c) le partenariat
- d) le projet personnalisé
- e) la visite annuelle

II L'ADMISSION

- a) les candidatures
- b) les entrées / sorties
- c) le temps de présence

III L'ACCUEIL

- a) le public accueilli
- b) l'âge des résidents
- c) la situation des résidents

IV LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

- a) le quotidien sur la résidence accueil de Privas
- b) le quotidien sur la résidence accueil de Coucouron

V OBJECTIFS et PROJETS

RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

La résidence accueil, comme la pension de famille, est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le logement social et relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Ce dispositif tente de s'adapter aux besoins d'un public spécifique, personne en situation d'exclusion lourde, fragilisée et handicapée par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long court, dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre une vie semi-collective, jusqu'alors accueilli en maison relais ou autres structures d'accueil.

La proximité directe à un ESAT facilite l'insertion professionnelle des personnes qui en ont le projet.

I - LE FONCTIONNEMENT

a) L'EQUIPE

L'équipe est composée de :

- Un directeur représentant le gestionnaire
- Une chef de service social
- Une responsable pôle logement
- 4 hôtes : - 1 CESF (0.85 ETP) + 1 AMP (0.90 ETP) à Privas
- 1 ME (0.5 ETP) + 1 ES (0.5 ETP) à Coucouron

Viennent se greffer les intervenants du SAVS rattachés aux deux structures, ainsi que les membres des commissions d'admission et de suivi qui contribuent également au bon fonctionnement des missions des résidences accueil.

Le rôle du chef de service

La chef de service gère les demandes orientées par le SIAO jusqu'à l'accueil des personnes.

Elle garantit le bon fonctionnement de la résidence accueil et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH).

Elle co-anime et prépare les commissions d'admission et de suivi.

Elle définit et garantit le cadre d'intervention des hôtes auprès des résidents.

La chef de service intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement de la résidence accueil.

Le rôle du responsable pôle logement

Dès lors qu'une admission est possible, les contacts et les éléments administratifs sont transmis au responsable pôle logement qui gère alors, en lien avec les hôtes, tout ce qui est en lien avec la gestion locative (titre d'occupation, état des lieux...), il en est de même lors d'un départ.

La responsable gère, en lien avec les hôtes et le service technique ou les entreprises en cas de nécessité, les problèmes techniques et réparations et coordonne le suivi des systèmes de sécurité réglementaires rattachés aux résidences accueil.

Le rôle des hôtes

L'hôte occupe une place importante car il intervient et est présent dans tous les « axes métiers » présents : l'accueillir, loger et accompagner.

Il a pour fonction l'accompagnement de proximité, qui ne relève pas du travail social tel que couramment conçu, mais plutôt de la médiation, de l'animation et de l'aide à l'intégration dans l'environnement. Il est chargé d'un rôle d'alerte par rapport aux problèmes individuels et collectifs.

L'hôte intervient auprès des résidents pour les amener à se saisir des services proposés et trouver, à occuper une place, réapprendre à exister individuellement et vivre avec les autres dans la société.

Le cahier des charges des résidences accueil (pour personnes souffrant de troubles psychiques), défini par l'annexe à la note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 du 16 novembre 2006, précise : « Par leur présence quotidienne, les hôtes assurent l'animation et la régulation de la vie de la résidence et ont notamment pour missions de :

- Définir conjointement avec les résidents, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur ;
 - Organiser avec les résidents des activités communes ;
 - Organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs ;
 - Être l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil ;
 - Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.
- [...] avoir des tâches de gestion locatives : l'accueil des nouveaux résidents, la surveillance et le bon entretien des logements et des espaces collectifs »

L'intervention de l'hôte se fait en lien avec les partenaires intervenants auprès des résidents. Elle fluctue donc en fonction du degré d'étayage mis en place autour de la personne.

La proximité avec les résidents, la quotidienneté et le collectif demandent beaucoup d'attentions, de vigilances qui viennent parfois peser sur la pratique et la posture. Une prise de distance, un regard sur sa pratique permet généralement des réajustements et un apaisement général. Pour cela, il a été mis en place depuis 2016 une analyse de la pratique professionnelle sur un rythme mensuel.

Mouvements de personnel :

En 2018, il n'y a eu de mouvement de personnel.

b) COORDINATION INTERNE :

Toujours dans une idée de favoriser la coordination, la régulation, et l'amélioration de l'accueil des résidents, plusieurs réunions se déroulent :

- **Analyse de la pratique professionnelle** : Sur un rythme mensuel, elle permet aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques, ainsi que de poser une analyse partagée autour des situations les plus complexes.
- **Réunion RA /SAVS** sur chaque site : de façon hebdomadaire, y participe les intervenants SAVS, les hôtes et le chef de service. Elles ont pour objectif de favoriser la coordination autour de chaque situation concernant les résidents.
- **Réunion sociale RA** sur chaque site : sur un rythme mensuel, y participe le ou les hôtes et la chef de service. Elles permettent de définir les projets en cours ou à venir ainsi que de mener une réflexion sur l'actualité de la vie au sein de la résidence.
- **Réunion transversale** : sur un rythme mensuel, y participe l'ensemble des hôtes, un représentant SAVS, la responsable logement et la chef de service. Elle permet de coordonner les actions avec la responsable pôle logement et favorise le partage d'expériences entre les deux résidences
- **Participation aux commissions SIAO** sur un rythme mensuel
- **Plan d'amélioration** : sur un rythme mensuel, y participe l'ensemble des hôtes, la responsable logement et la chef de service.

- **Commission d'admission et de suivi** sur chaque site : sur un rythme trimestriel, y participe le Médecin Psychiatre référent, la DDCSPP, le bailleur, la chef de service, assistante sociale CMP, infirmier CMP, un référent SAVS, un hôte RA.

La commission d'admission et de suivi

La commission d'admission et de suivi est distincte pour les deux résidences accueil. Cela tient du fait de la sectorisation de la psychiatrie. Ainsi ce sont les acteurs du secteur d'implantation des résidences accueil, externes à la structure gestionnaire, qui se greffent à l'équipe de la résidence accueil. Seuls, le Directeur de l'association représentant le gestionnaire, le chef de service social et la représentante de la DDCSPP sont présents aux commissions d'admission et de suivi des deux sites.

Les commissions évoluent normalement sur le rythme d'une rencontre par trimestre. Cette année, on a comptabilisé que 3 commissions sur Privas et 3 commissions sur Coucouron. Ceci lié aux changements de médecin référents, sur les deux résidences, et engendrant quelques contraintes organisationnelles.

Les commissions ont le même déroulé :

- 1 - activité du collectif et suivi des résidents,
- 2 - point sur les entrées/sorties,
- 3 - étude des candidatures si le volet social et le volet médical sont réunis.

Cependant, elles sont régulées par le nombre de résidents, des demandes d'admission et des sorties. La commission de Coucouron avec 10 résidents et peu de demandes et de mouvements permet une étude plus approfondie des situations et des suivis. Ce qui vient compenser l'éloignement géographique et ce que cela peut impliquer en termes de prise en charge en soins psychiatriques. La commission de Privas avec 19 résidents, un flux et des demandes plus nombreuses, prend une autre forme car elle bénéficie aussi de la proximité du soin.

Une des spécificités du site de Privas est la possibilité d'accueillir de façon progressive des personnes sortant de longues années d'hospitalisation. Cela permet aux personnes de se réapproprier la vie dans un logement à leur rythme et surtout de les rassurer. Le rythme de la progression est défini et a une limite, l'objectif étant l'occupation quotidienne du logement et le maintien aux soins lorsqu'il s'avère nécessaire.

TRANSVERSALITE : une vraie valeur ajoutée à l'APATPH

Le travail de transversalité entre les établissements APATPH : résidence accueil, SAVS, ESAT et GEM, accueillant les mêmes personnes en situation de handicap, permet des interventions éducatives pertinentes, réactives et fondatrice du bon fonctionnement de celles-ci.

Les politiques publiques d'insertion, d'intégration et d'inclusion ont démontré la pertinence de ces principes d'organisation pluridisciplinaires. Il s'agit de faire « coopérer » des acteurs qui interviennent auprès des usagers, dans le même sens, mais avancent bien souvent sur des voies parallèles... Réseaux et partenariats sont alors convoqués afin de construire ensemble et de manière concertée des réponses adaptées aux populations les plus fragilisées. Des intentions partagées pour penser et construire le réseau... dans une logique de prise en compte globale du parcours de chaque personne.

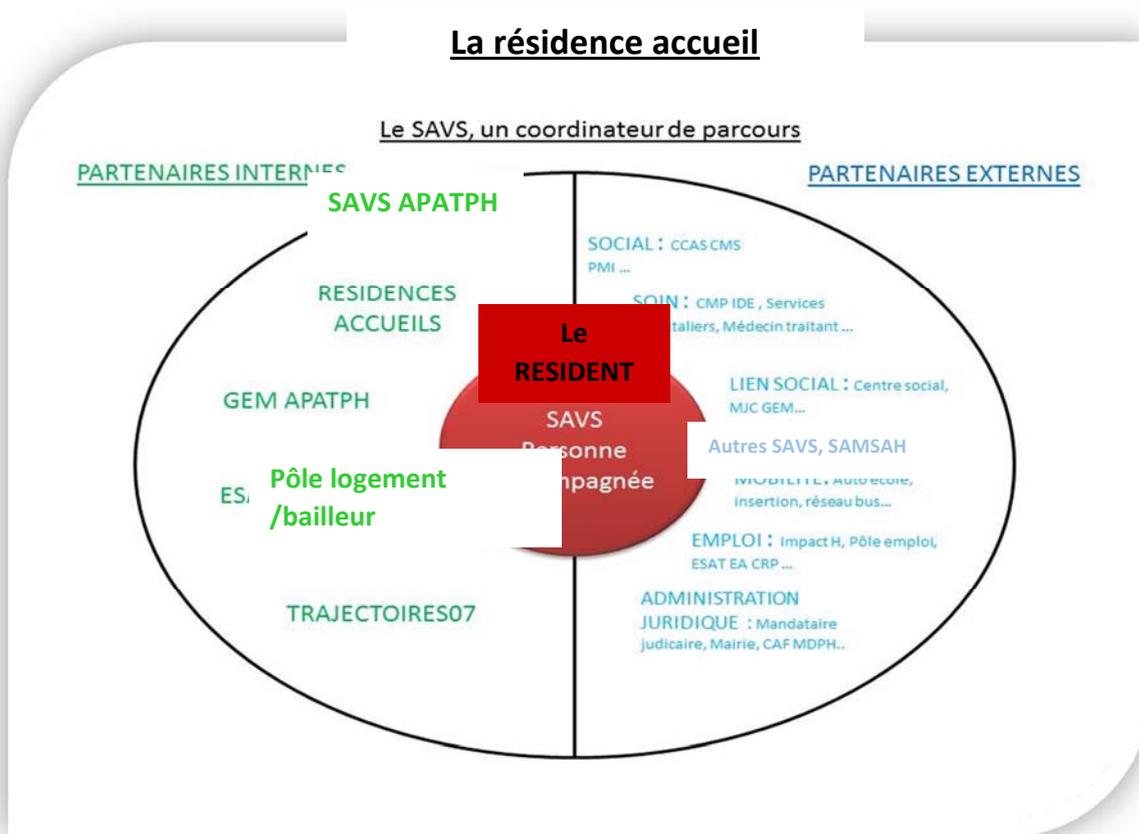
Les rencontres externes / formations :

En 2018, les équipes des résidences accueil ont pu participer à :

- Formation « **prévention / repérage de la crise suicidaire** » - 3 jours / 2 hôtes

- Formation « **Le handicap psychique** » - 3 jours / 1 hôte
- Formation « **Responsable local d'intervention sécurité système incendie** » - 1/2 jour / 4 hôtes
- **Partage d'expérience** avec les hôtes de la résidence accueil d'Yssingaux (43)

c) LE PARTENARIAT



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité le maintien dans le logement dans une démarche d'« autonomie et l'insertion dans la cité », il est donc indispensable que le résident puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail auprès de la personne soit plus cohérent, surtout en cas de difficultés.

d) PROJET PERSONNALISE

La résidence accueil n'est pas un établissement médico-social soumis à la loi 2002 avec obligation de réaliser un projet personnalisé de l'utilisateur.

Toutefois, dans une démarche éducative, il a semblé important pour l'équipe de pouvoir proposer aux résidents la définition d'un projet. Celui-ci a pour objectif de poser des objectifs de vie au sein de la

résidence ainsi que de définir les axes de soutien des différents acteurs (hôtes, SAVS et résident). Il est réalisé dans les 6 mois suivant l'arrivée et est réévalué chaque année.

e) VISITE ANNUELLE BAILLEUR

Une fois par an une visite annuelle des logements est réalisée par la responsable logement et un hôte. Celle-ci a pour objectif de faire un point sur l'état des logements et surtout d'apporter des conseils auprès du résident sur l'entretien de celui-ci.

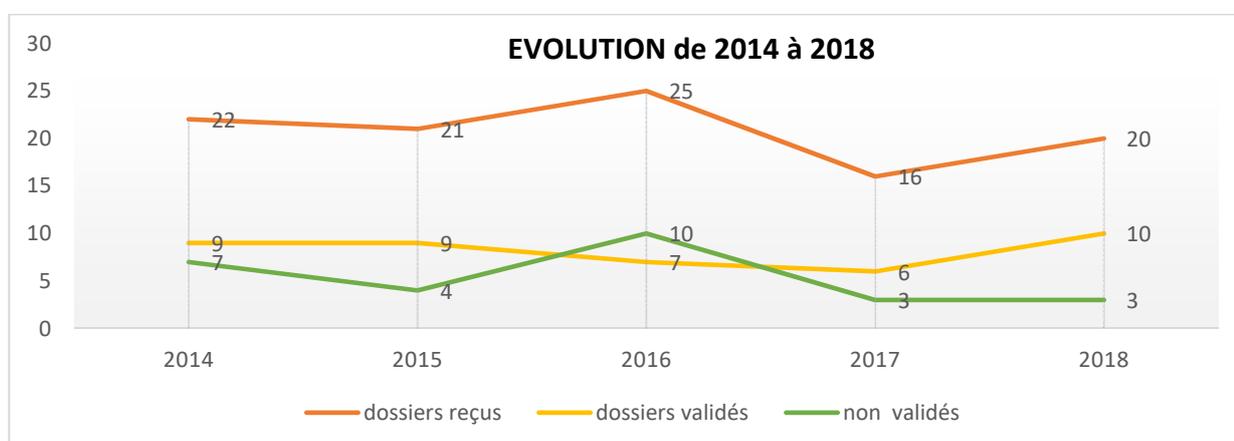
Dans un second temps, l'hôte vient en soutien auprès du résident pour la réalisation des recommandations listées suite à cette visite.

Un travail de coordination est alors réalisé entre le pôle logement et les hôtes de la résidence accueil.

II - L'ADMISSION

a) LES CANDIDATURES :

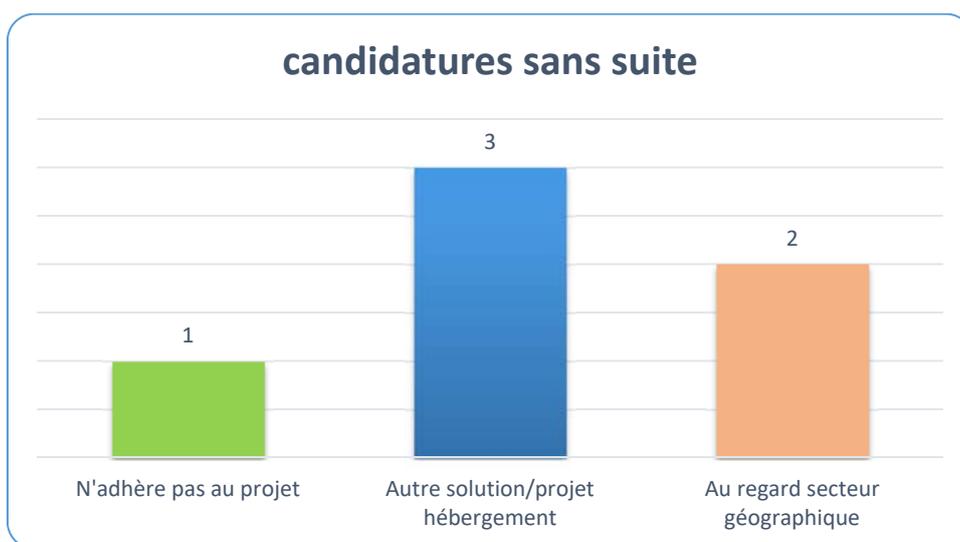
| 2018 | Privas | Coucouron |
|--|--------|-----------|
| Nombre de dossiers reçus | 13 | 7 |
| Nombre de dossiers sans suite | 6 | 3 |
| Nombre d'entretiens admission | 10 | 5 |
| Nombre de dossiers validés en commission | 6 | 4 |
| Nombre de dossier non validés | 2 | 1 |
| Nombre de rétractation | 3 | 0 |
| Nombre d'entrées | 4 | 4 |
| Nombre de sorties | 4 | 5 |
| Dossiers en attente au 31/12/18 | 0 | 0 |



Au bilan de l'année 2016, nous avons fait le constat d'un nombre important de dossiers orientés qui pour beaucoup n'étaient pas en adéquation avec les missions de résidence accueil. Cela s'était illustré par un fort taux de rejet des candidatures par la commission d'admission. Nous avons donc fait le lien avec le SIAO afin que l'orientation soit plus adaptée.

Une étude approfondie des candidatures est indispensable afin de vérifier si la résidence accueil est adaptée à la personne. Mais aussi, de vérifier si cette personne ne viendrait pas déstabiliser l'équilibre actuel de la résidence ; dans le souci de maintenir un cadre sécuritaire pour l'ensemble des résidents.

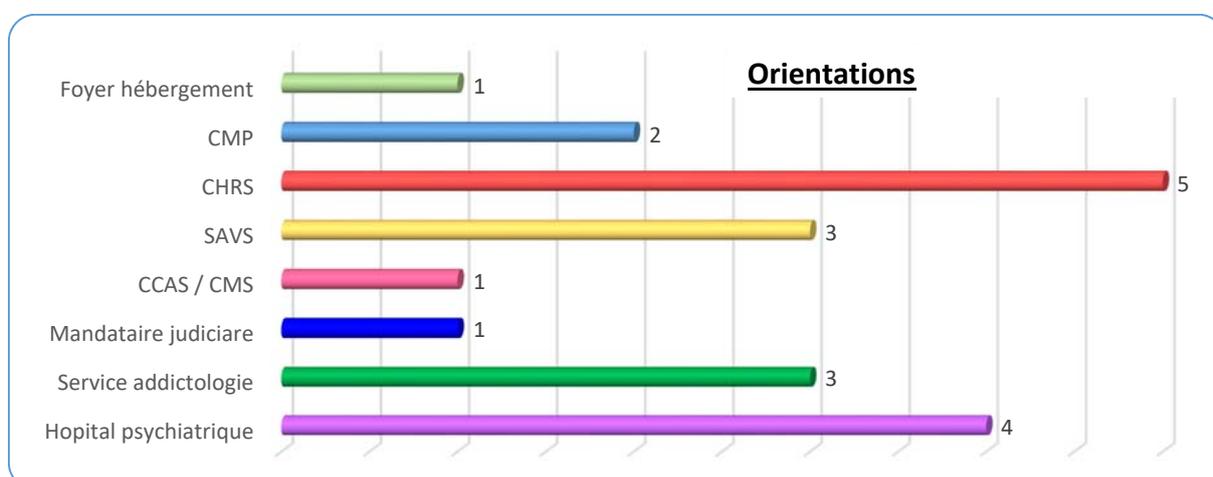
Aussi, certaines personnes ne donnent pas suite à l'orientation SIAO ou se rétractent après l'admission. Comme indiqué sur le tableau, les raisons sont variées (autre solution, n'adhère pas au projet de RA, la situation géographique) et restent stables vis-à-vis des années précédentes.



Trois candidatures se sont rétractées après l'accord d'admission par la commission, pour les motifs :

- Accès logement autonome
- Délai attente, accès pension de famille et s'y sent bien
- Décès

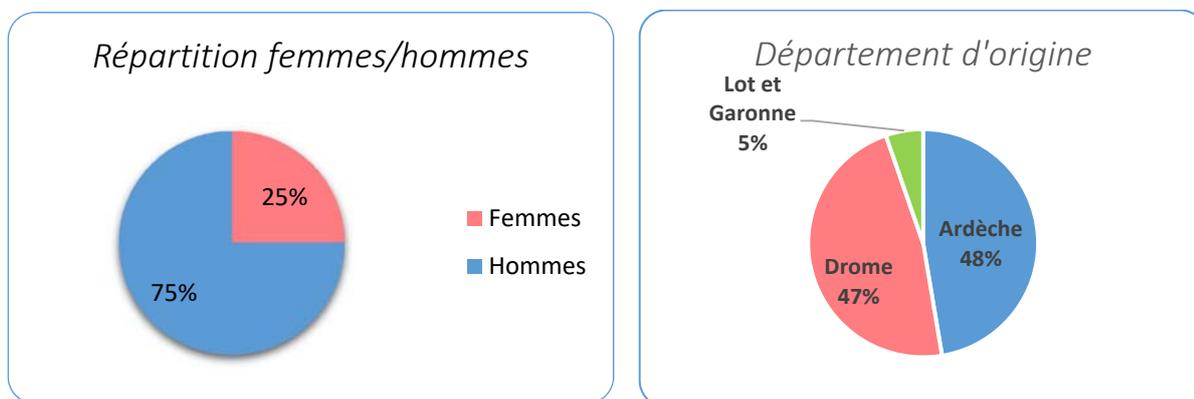
✓ Orientés par :



Au regard des structures partenaires à l'origine de l'orientation, on peut constater que le dispositif résidence accueil est bien repéré par multiples réseaux. En 2018, on constate une augmentation des orientations réalisées par les CHRS et SAVS.

Toutefois les partenaires de soin restent majoritaires. Ils représentent 45% des orientations. Ceci peut s'expliquer par le fait que contrairement aux pensions de famille, le dispositif RA est destiné spécifiquement aux personnes atteintes de troubles psychiques.

✓ Profil des candidatures :



Depuis des années, dans le profil des candidatures, nous constatons une très grande majorité d'hommes. Ceci peut être lié au fait que les résidences accueil ne proposent que des logements de type 1 ou 1 bis sur des petites surfaces et donc destinés à des personnes seules.

Selon le rapport statistique 2013 du Secours Catholique, « beaucoup d'entre eux (hommes seuls) vivent ce que l'on appelle la "grande exclusion". Ressources minimales – voire inexistantes –, difficultés pour accéder à un logement et trouver un travail : Ces conditions amènent ces hommes à vivre à l'écart de la société [...]

Ce fort isolement se traduit aussi dans leurs relations aux autres : les ruptures familiales sont fréquentes, elles entraînent une raréfaction des liens sociaux ou elles viennent s'y ajouter. La plupart de ces hommes ont du mal à rester en contact avec leurs enfants et leur famille, soit par manque de lieu adéquat, soit en raison de l'éloignement affectif ou géographique, soit à cause du poids du regard des autres et de leur propre sentiment d'échec. »

Toutefois lors des entrées sur les résidences accueil, il est pris en compte l'équilibre homme/femme. La mixité homme/femme est un élément qui contribue largement à l'équilibre de la vie collective, dans sa globalité, des résidences accueil.

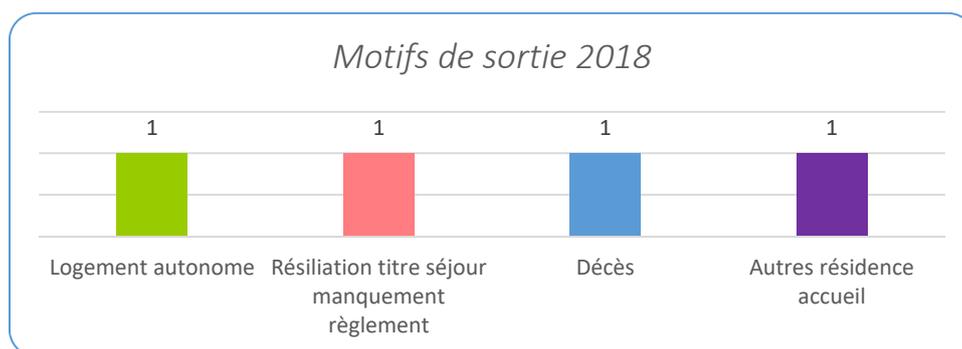
b) LES ENTREES ET LES SORTIES

Pour la résidence accueil de Privas, le nombre des entrées s'équilibre avec le nombre de sorties du fait d'une file active en attente. Cette file active reste raisonnable et se régule grâce au lien de proximité tissée avec le SIAO.

Pour la résidence de Coucouron, sa situation géographique peut s'avérer être parfois un frein.

- **RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS**

Les sorties : on comptabilise 4 sorties (3 hommes et 1 femme) et 4 entrées (4 hommes).



Les motifs de départ sont variés. La résidence peut être un lieu de vie pérenne pour de nombreuses personnes. Mais elle peut être aussi être une « étape » de stabilisation avant un accès à un logement autonome. Ce qui fut le cas pour une personne ayant accédé à un logement social sur la commune de Privas.

Par ailleurs le maintien à la résidence accueil nécessite un état de santé stabilisé ou plus précisément que la personne reste inscrite dans une démarche d'adhésion au soin. Malheureusement, certaines personnes amorcent plus une démarche de destruction que construction. Et malgré tout l'accompagnement qui peut lui être proposé par l'équipe éducative en interne (hôtes/ SAVS) ou les équipes de soin en externe (CMP/ hôpital), elle n'est pas ou plus en capacité de se saisir de ceci. Parfois, nous arrivons à des situations de mise en danger pour elle et les autres résidents. Ce qui conduit à des situations difficiles où le bailleur doit réaliser une démarche de résiliation du bail pour manquement au règlement de fonctionnement. Ce fut le cas pour une personne sur la RA de Privas et une sur la RA de Coucouron.

La durée moyenne de résidence pour les personnes sorties en 2018 fut de 2 ans et 8 mois.

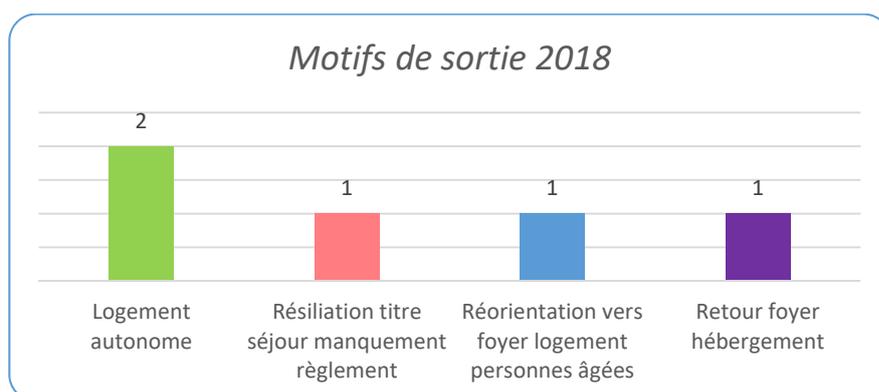
Les entrées :

- * 1 personne a été orientée par un **CHRS** – hébergée par celui-ci
- * 1 personne a été orientée par un **SAVS** – en logement autonome avec mise en danger
- * 2 personnes ont été orientées par un **service addictologie** – en appartement temporaire

En 2018, on comptabilise un **taux d'occupation de 96%** (97% en 2017).

- **RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON**

Les sorties : on comptabilise 5 sorties (3 hommes et 2 femmes) et 4 entrées (2 hommes et 2 femmes).



Au cours de l'année 2018 la résidence de Coucouron a compté 5 sorties :

*Les deux premières concernent un couple vivant à la résidence depuis un certain temps. Ces deux personnes occupaient chacun un logement. Ils sont partis pour un logement autonome toujours à proximité de la RA.

*Le troisième départ a été marqué par une résiliation du titre d'occupation pour manquement au règlement de fonctionnement.

*Peu de temps après, un résident de 64 ans a quitté la résidence pour partir dans une structure pour personne dépendante au sein du village. La résidence ne pouvant plus répondre à ses besoins, au regard de ses graves problématiques de santé. Cette démarche fut accompagnée par un maillage partenarial. La proximité géographique gardée permet à la personne de maintenir le lien en venant rendre des visites régulièrement.

*Aussi, une résidente est arrivée en fin d'année, mais n'a pas souhaité continuer après « la période d'essai ». Cette personne se sentait trop isolée et mettait en avant la trop grande rupture entre le foyer hébergement et la résidence accueil.

La durée moyenne de résidence pour les personnes sorties en 2018 fut de 5 ans et 6 mois.

Les entrées :

- * 1 personne a été orientée par un **CHRS** - hébergée par celui-ci
- * 1 personne a été orientée par un **SAVS** – en résidence accueil
- * 1 personne a été orientée par un **CMP** – hébergé par la famille
- * 1 personne a été orientée par un **foyer hébergement** - hébergée par celui-ci

On comptabilise un **taux d'occupation de 85 %** (100% en 2017 car aucune de sortie n'a eu lieu).

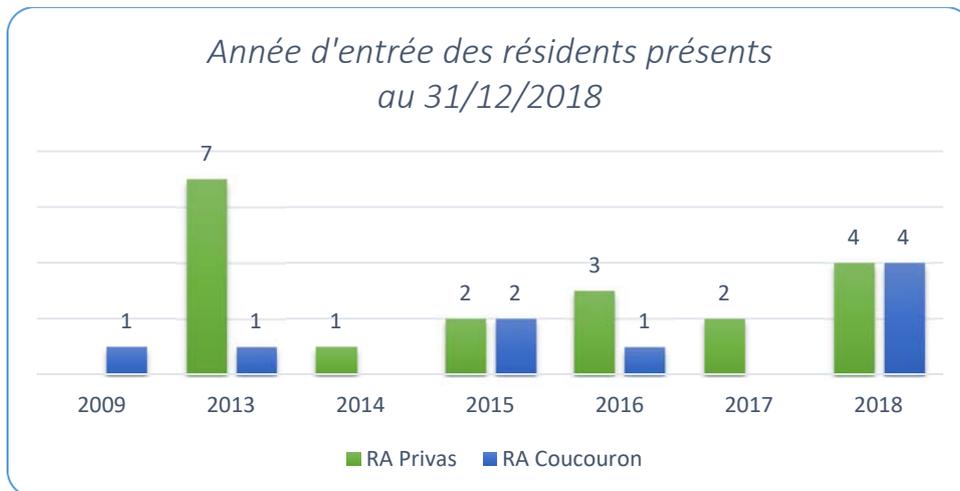
Ceci s'explique par le fait qu'entre une sortie et une entrée il y a toujours un temps de latence. Deux éléments sont à prendre en compte :

- souvent après une sortie, un temps de travaux pour la remise en état du logement est nécessaire. L'APATPH tient à pouvoir proposer, à chaque nouvelle personne entrante, un logement propre sans vétusté dans l'objectif de favoriser le bien-être et l'envie de se maintenir dans un environnement sain et agréable.
- la réglementation des APL est prise en compte lors des entrées. Sachant que la CAF ne verse les APL que pour un mois complet, les personnes demandent donc à reporter la date d'entrée à la toute fin d'un mois.

Aussi la réalité géographique de la résidence de Coucouron, peut être un frein. Elle se situe sur le plateau ardéchois avec ses contraintes météorologiques en hiver et ses contraintes géographique (éloignement des services soin, administratif et grande ville). Cela est un véritable un choix de vie. Ce qui limite les candidatures.

Au 31/12/18, un logement était inoccupé.

c) LE TEMPS DE PRESENCE SUR LES DEUX RESIDENCES



Les résidences accueil proposent une solution de logement pérenne. Les résidents peuvent y rester autant que souhaité. Il n’y a pas d’échéance dans le temps.

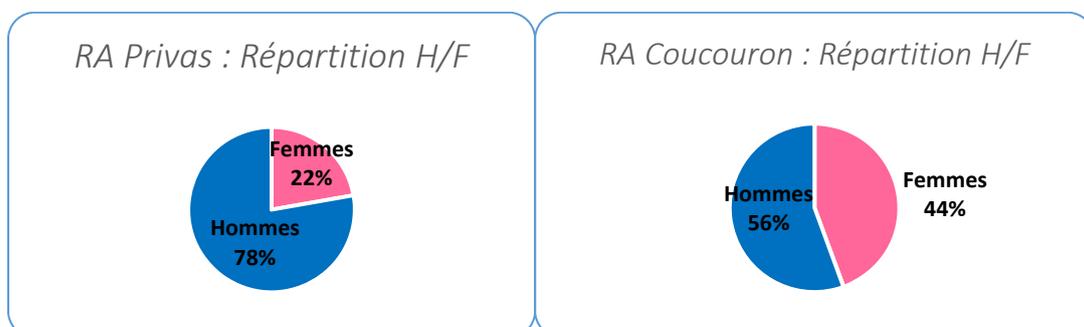
Dans ce sens, nous observons que 7 résidents sont au sein de la résidence accueil de Privas depuis son ouverture en 2013 et 1 résident pour la résidence accueil de Coucouron depuis 2009.

III – L’ACCUEIL

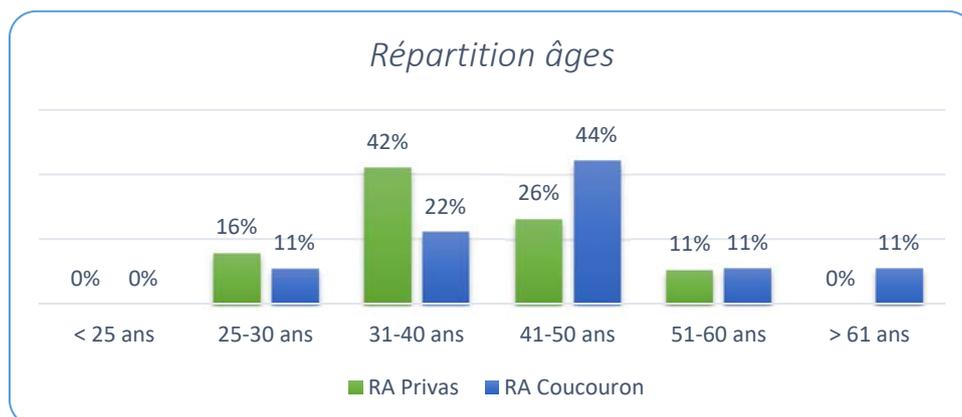
a) LE PUBLIC ACCUEILLI

Dans la continuité des profils des candidatures, les hommes sont majoritairement présents au sein des résidences accueil.

Toutefois, sur la résidence de Coucouron nous approchons la parité. Ce qui amène parfois des résidents à se mettre en couple avec toutes les joies que cela occasionne mais aussi ses difficultés : relationnelles, place dans le groupe, ruptures, etc. Pour cela, les hôtes sont souvent interpellés.



b) L'AGE DES RESIDENTS



Sur la résidence de Privas, le profil des résidents est plus jeune où la tranche d'âge entre 31-40 ans est la plus représentée (42 %).

A Coucouron, la population est un peu plus vieillissante où les 40-49 ans représente 44 % avec la présence d'une personne de plus de 60 ans. Il se pose un peu plus la question de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante.

« Bien que le vieillissement soit un processus inéluctable, son anticipation par les professionnels de l'accompagnement social et médico-social reste primordiale pour :

- permettre à la personne handicapée de se représenter et de préparer son avancée en âge ;
- limiter l'impact de ces risques, lorsqu'ils surviennent ;
- Maintenir la meilleure qualité de vie possible »¹¹

c) LA SITUATION DES RESIDENTS

L'entrée en résidence accueil ne nécessite pas une orientation de la MDPH, mais quasiment toutes les demandes qui sont étudiées présentent une reconnaissance de la MDPH.

Ceci est lié au fait que la résidence accueil a pour spécificité de s'adresser à des personnes en souffrance psychique. Et bien souvent, ces personnes bénéficient déjà d'un suivi médical, et donc d'une reconnaissance de leur handicap, leur permettant de présenter un état de santé stabilisé indispensable à l'admission en résidence accueil.

La quasi-totalité des personnes présentent un taux d'invalidité supérieur à 80 %.

N'ayant pas de soignant dans nos équipes, cela nécessite que les hôtes des résidences développent et maintiennent lien partenarial étroit avec les services de soin (services psychiatriques intra et extra hospitalier, infirmières libérales, médecins traitants, etc.). Ceci est indispensable au maintien durable des résidents dans le logement ; ainsi qu'à l'équilibre général du collectif de la résidence accueil.

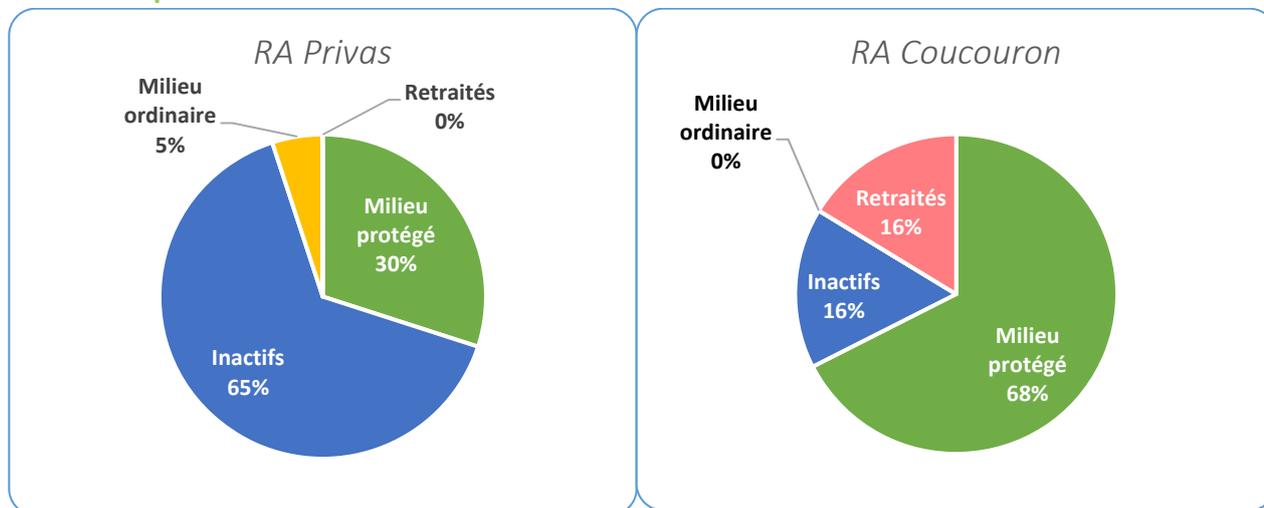
« Les troubles psychiques peuvent induire des comportements spécifiques susceptibles de perturber la vie individuelle et collective. Les hôtes doivent se montrer très attentifs pour réguler la vie du groupe et instaurer ainsi le climat de sécurité et sérénité nécessaires au sein de la maison. Cette attention particulière, induite par la problématique des personnes accueillies, requiert de la part des hôtes des qualités

¹¹ RBPP - L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes p.12 - 2015

personnelles qui leur permettent de faire face à la diversité et aux difficultés des situations, et une motivation à travailler auprès de ce public. »¹²

« Il faut insister sur les difficultés de l'action face à des situations particulièrement difficiles. » Pierre-Marc Navalès, Unafo.

*Situation professionnelle



On constate un profil bien différent entre les deux résidences ce qui induit des variantes dans le fonctionnement des deux structures (horaires de présentiel des hôtes, activités proposées).

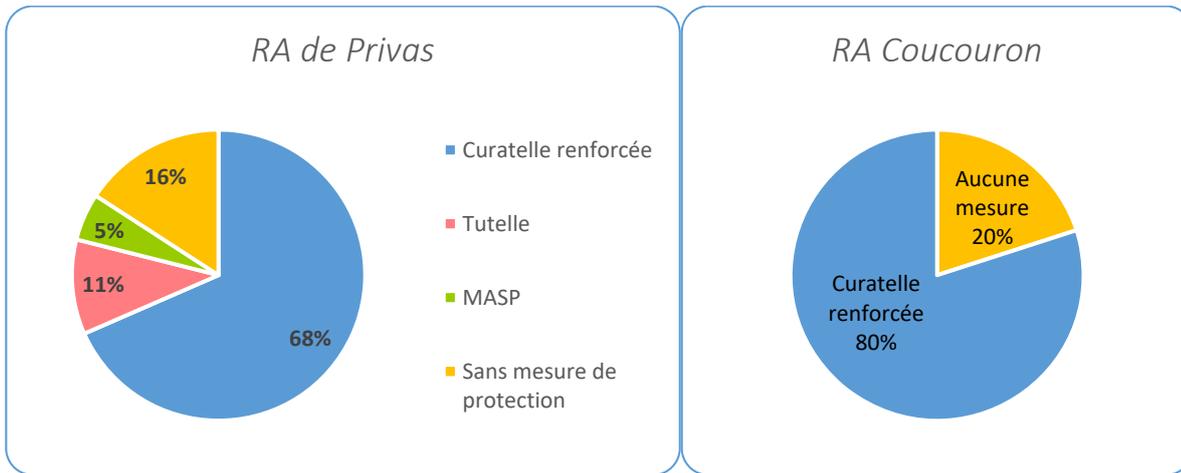
Sur le site de Coucouron, La présence de l'ESAT en proximité directe favorise nettement l'accès et le maintien en emploi des personnes. Il y a un important travail de transversalité qui est réalisé entre les éducatrices de la RA et les moniteurs de l'ESAT. Ceci permet une cohérence et ainsi favorise la stabilité des résidents.

Sur la résidence de Privas, 65% des résidents sont sans activité professionnelle car très éloignés de l'emploi. Il y eu des essais pour certains à l'ESAT de Veyras ou dans le milieu ordinaire, au sein d'entreprises de transport en commun. Ceci n'a pas tenu dans le temps de par la difficulté à tenir un projet ou à une fatigabilité.

Pour les personnes dites inactives, nombreuses s'inscrivent en dehors de la RA dans d'autres dispositifs : Groupe d'Entraide Mutuelle (situé au pied de la résidence), hôpital de jour et centre social.

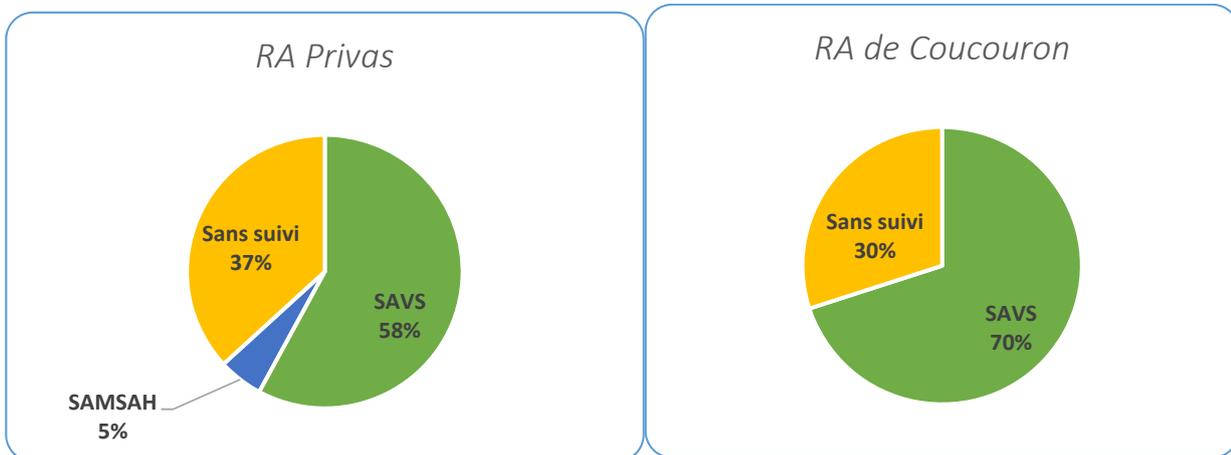
*Mesure de Protection

¹² La fonction et le rôle des hôtes des Pensions de famille – Rapport Fondation Abbé Pierre



Une grande majorité des personnes accueillies sont placées sous mesure de protection judiciaire. Ce qui nécessite un travail de partenariat indispensable avec les mandataires judiciaires.

*** Logement accompagné**



Parmi les spécificités des résidences accueil, il est mis en évidence la notion de logement accompagné par les services tels que les SAVS, SAMSAH ou AVDL. Dont l'objectif principal est de renforcer l'accompagnement ; favorisant le maintien dans le logement par un soutien dans l'autonomie, l'accès aux soins, l'insertion dans la cité, etc.

On peut constater que ces accompagnements jouent un rôle essentiel auprès des résidents car la majorité des personnes en sont bénéficiaires.

De plus, le fait que les bureaux du SAVS soient situés à proximité des logements, cela favorise la réactivité des intervenants.

A l'entrée sur la résidence accueil, si aucun SAVS n'est mis en place l'hôte peut aider le résident dans ses démarches administratives (ouvertures de droits CAF, transfert de dossier auprès des MDPH et CPAM par exemple.), accompagner dans la prise de rendez-vous avec le soin et en fonction des différentes observations accompagner la personne dans les démarches de demande de suivi SAVS, ou SAMSAH.

IV – LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

a) LE COLLECTIF DE LA RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS :

Le collectif de la résidence accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre avec l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation. Les personnes ont pris l'habitude de se retrouver sur le collectif. Il est ouvert 43 heures par semaine. Il y a donc une présence éducative du lundi au samedi avec une plage horaire d'ouverture de 9h ou 10h jusqu'à 18 ou 19h sauf les mardis jusqu'à 20h30 et les samedis de 10h à 16h.

Le travail des hôtes est d'offrir un cadre rassurant et accueillant aux résidents. Ainsi, ce lieu leur permet de se sentir en confiance et de trouver un lieu d'écoute bienveillant.

Nous faisons le constat que la disponibilité et l'écoute des hôtes permettent l'installation d'un climat de confiance et le repérage en amont de situations critiques. Ceci, couplé à un travail de partenariat étroit avec les services médico sociaux et sanitaires (service psychiatrique, CMP, infirmière libérale, SAVS, SAMSAH, mandataires judiciaire...), permet une réactivité dans l'accompagnement et évite autant que possible le développement de situations de crises.

Et toujours en lien avec les résidents, les hôtes proposent des activités, sorties vers l'extérieur plus ponctuelles qui viennent dynamiser le groupe et ouvrir sur l'extérieur. Les différentes activités proposées ont pour objectifs de réunir les personnes, de leur proposer un moment d'échanges, de partage et de prise d'autonomie. Il ne s'agit pas de palier à l'ennui mais de permettre aux résidents de participer, de se trouver ou se retrouver en situation active et ainsi les accompagner et à les encourager à faire par eux-mêmes par la suite.

En 2018, nous pouvons lister les activités suivantes :

- *Les activités régulières, hebdomadaires :*

Les **réunions mensuelles** des résidents qui se tiennent par étage (6 logements par étage) tous les mardis en fin d'après-midi. Ce moment est avant tout **un moment de libre expression** des personnes accueillies. Ces temps facilitent les échanges entre « voisins de palier ». C'est lors de ces temps d'échanges que les projets sont définis et partagés. Ceux-ci permettent aussi une intégration plus aisée et moins stressante pour les nouveaux résidents.

Les **repas collectifs** ont une fréquentation assez régulière. Cette activité, qui rythme la semaine et dans la continuité de l'accompagnement proposé. Ces temps viennent répondre à une demande de vie en collectivité, ainsi qu'à un besoin individuel de chacun.

Les repas du mardi soir permettent de partager une soirée ensemble pour les résidents. Les repas du samedi midi sont aussi un temps où les résidents qui ne partent pas le week-end se retrouvent. Il s'agit parfois de leur seul lien du week-end.

Les repas collectifs sont réalisés par les résidents et ont aussi une vocation éducative pour travailler l'alimentation avec les résidents. Il est abordé les notions d'équilibre alimentaire, repas peu coûteux, fruits et légumes de saison, préparation des restes, etc.

Cela permet aussi aux résidents de se saisir des recettes d'une part, mais aussi pourquoi pas de retrouver l'envie de cuisiner et de découvrir de nouvelle recette.

Un **accompagnement aux courses** est proposé deux fois par semaine lorsque les hôtes font les courses pour les repas collectifs. Cette activité rythme la semaine. Il s'agit également d'une aide à la mobilité non négligeable pour les personnes accueillies. En effet, même si la communauté d'agglomération a mis en place des transports urbains en place il reste difficile pour la majeure partie des résidents de se rendre à la zone du lac de Privas pour faire les courses. En général, 2 à 3 résidents sont présents lors des

courses et un roulement s'est établi entre eux. Ce temps permet également d'accompagner des résidents pour qui la gestion du quotidien est plus délicate. Ils en profitent pour nous demander des conseils d'achats, des idées.

Les **temps informels sur l'espace collectif** font partis du quotidien de la résidence accueil : le café partagé le matin, ou dans la journée, les après-midi gourmand, les après-midi jeux de société ou Wii, les après-midi DVD. Le fait de prendre simplement le « café » favorise l'ouverture au dialogue. Les résidents se retrouvent très souvent le matin ou dans la journée pour partager une boisson chaude sur l'espace collectif. C'est souvent lors de ces échanges informels que les demandes ou besoins émergent.

- **Les activités plus ponctuelles :**

Les **sorties « culturelles » ou non culturelles sur l'extérieur** sont proposées dès que possible. En 2018, il a pu se réaliser des sorties :

- **Médiathèque** : En 2018, les résidents ont moins souhaité que les années précédentes se rendre à la **médiathèque** de Privas. Les personnes ont pris l'habitude de s'y rendre seule et ne souhaitent plus y aller avec le groupe. Cela est donc une évolution positive.

- **Sortie « de ferme en ferme »** Nous avons sélectionné avec les résidents les fermes où les produits sont facilement accessibles sur Privas (présence des agriculteurs sur le marché de Privas ou au magasin de producteur qui se trouve en centre-ville). Ce moment a permis une ouverture sur l'extérieur et a permis de découvrir pour un grand nombre une ferme et le quotidien des agriculteurs. Les personnes sont demandeuses de ce type d'activité.

- **Visite Mont Gerbier de Joncs** : Cet été en période de canicule, nous sommes allés plusieurs fois au Mont Gerbier de Joncs pour faire des **pique-nique et des balades** « à la recherche de fraîcheur ».

- **Sortie à la rivière La Neuve** : Conjointement avec le SAVS, nous avons proposé une sortie à la rivière surveillée sur le site de La Neuve non loin de Privas afin de montrer aux résidents qu'un lieu de baignade sécurisé, gratuit et non loin de Privas existe.

- **Sorties cinéma** : la majeure partie des personnes accueillies ne se rend pas seule au cinéma. Pour certaines personnes le fait de se retrouver dans une salle « pleine » peut-être source d'angoisse voire d'inconfort. L'hôte prend le temps d'accompagner la personne afin qu'elle surmonte ceci et puisse ainsi accéder à cette activité. Le cinéma est une porte d'accès abordable à la culture. De plus, étant situé à proximité de la résidence, ils peuvent y retourner seul s'ils le souhaitent.

- **Projet expo photo SISM** : conjointement avec le SAVS et le GEM de PRIVAS, quelques résidents ont participé à l'*exposition photo* initiée par le réseau de santé mentale du sud Ardèche et l'IREPS dans le cadre de la *SISM 2018* (semaine d'information de la santé mentale). Le but de cette exposition photo était de lutter contre la stigmatisation du handicap psychique en « cassant » les clichés véhiculés par la majeure partie de la population. *Une nouvelle exposition photo* est en préparation dans le cadre de *la SISM 2019*.

Par ce biais, nous travaillons également l'accès à la culture et l'inclusion dans la société. En effet, c'est en travaillant sur le regard porté vis-à-vis du handicap de manière générale que l'on travaillera sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société. De plus, le fait de travailler avec plusieurs structures (foyer de vie de l'association Béthanie, hôpital Ste Marie, le centre sociale ASA d'Aubenas...) permet aux résidents de côtoyer d'autres personnes et parfois d'autres types de handicap. *Cette expérience est assez riche tant pour les résidents que pour les professionnels accompagnants. Le fait que ce projet soit sur une durée d'un peu plus de 6 mois est intéressante également au niveau éducatif car les participants prennent un engagement vis-à-vis d'un groupe constitué et de tenir un engagement sur la durée.*

- Des **rencontres avec la résidence accueil de Coucouron** ont eu lieu au fil de l'année. Nous avons organisé des sorties collectives les samedis notamment. Un *pique-nique partagé* a eu lieu au lac d'Issarlès

au mois d'août. Cette journée a été appréciée des résidents car elle a été perçue comme une journée de vacances. Il a été aussi réalisé une sortie dans le cadre des **journées du patrimoine** avec la visite de la ferme de Bourlatier.

Au début de l'automne, la résidence accueil de Coucouron nous a invités pour un *repas du samedi midi*. Seulement 3 résidents ont pu venir. En effet la résidence accueil de Privas ne possède pas de véhicule de type 9 places qui permet de le proposer à plus de personnes. Une « liste d'attente » pour une prochaine visite sur le site de Coucouron a été établit afin que chaque personne puisse avoir la possibilité de participer à ce temps d'échange entre résidence.

- Tout au long de l'année des **activités de bricolage, de jardinage, et de petite menuiserie** ont été proposées. Ce travail, réalisé par les résidents, participe à l'embellissement du lieu de vie. Le fait d'agir et d'investir ces activités permet de rappeler à chaque résident qu'il peut avoir la capacité de créer, de faire émerger des idées et qu'il peut prendre soin de son « chez lui ». Cette année, il a été décidé de :

- terminer la restauration de deux transats de relaxation.
- Permettre à un résident de construire une caisse de rangement pour son véhicule.
- Restaurer les plaquettes explicatives de l'hôtel à insectes.
- Plantations de plants d'ornements pour le mur végétal.
- Débuter la construction d'un terrain de pétanque où la plupart des résidents ont pu aider à un instant donné.
- Planter un arbuste en souvenir d'un résident disparu dans l'année.
-

- **La participation au déroulement d'actions collectives en lien avec d'autres structures extérieures (SAVS, GEM...) :**

- Avec le **GEM de Privas** plusieurs **Après-midi Gourmand** ont été proposés sur l'année. Cela a permis à certains résidents de pousser la porte du GEM. En effet malgré la proximité de la résidence avec le GEM cette démarche est parfois difficile pour certains résidents.

Ces temps de partage conviviaux font aussi partis de la vie de tout voisinage. Il semble important de valoriser ces temps-là car ils permettent aux résidents de rencontrer d'autres personnes en dehors de la résidence. C'est un premier pas vers l'extérieur.

-Des **actions éducatives** avec le SAVS ont été proposées durant l'année. Elles ont eu pour thèmes : *des droits et des devoirs du locataire* et notamment sur le « qui répare quoi ? » et « *la citoyenneté* ».

*Pour améliorer le quotidien des résidents, il est aussi mis à **disposition du matériel** : un ordinateur avec un accès internet, un aspirateur, un vélo, des poubelles de tri sélectif afin de sensibiliser au tri des déchets, un poste CD et du matériel de cuisine (Blender, mixeur...). Avec le tri sélectif un accompagnement à la déchetterie est proposé environ tous les 15 jours.

Nous essayons autant que possible d'accompagner les résidents vers l'extérieur afin de maintenir l'autonomie des personnes et éviter un repli sur elles-mêmes des personnes accueillies. Le but de la résidence accueil est d'offrir un logement autonome, une vie autonome le plus possible avec un accueil collectif.

LA FREQUENTATION DU COLLECTIF SUR LA RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS

La fréquentation du collectif est étroitement liée à la présence des hôtes et par logique il y a plus de passages sur le collectif lors de ces moments.

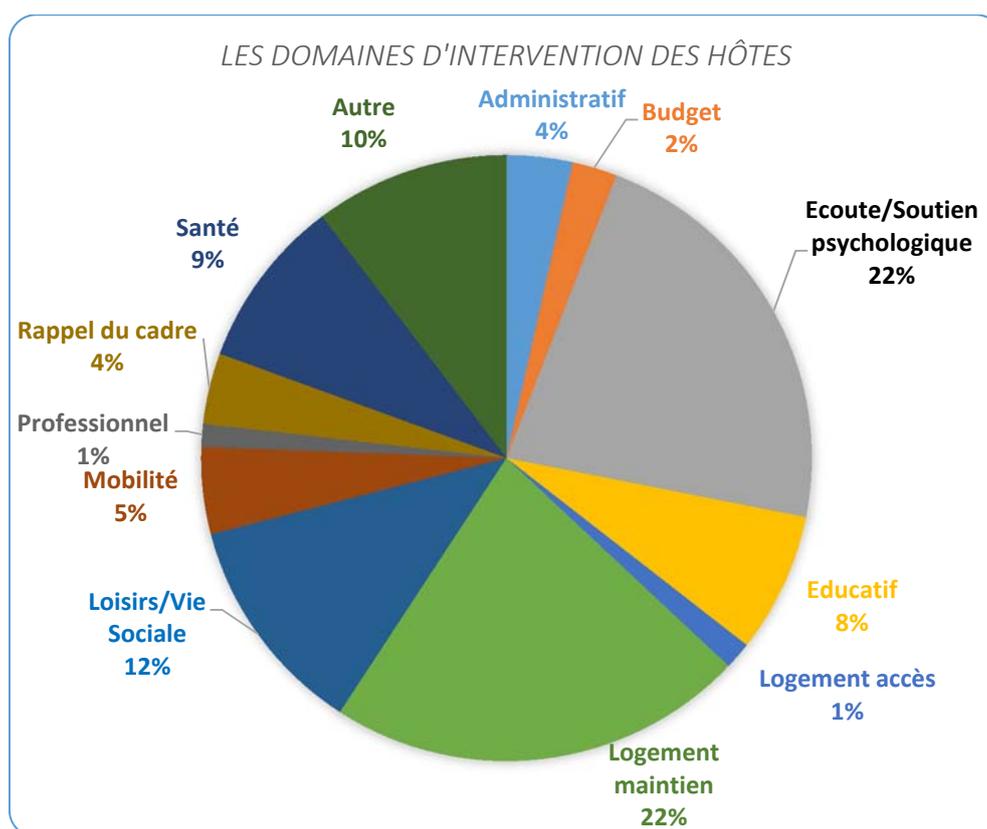
Aussi sur la résidence de Privas, on observe une présence des résidents plus importants sur les créneaux horaires du matin (9h à 12h) et de l'après-midi à partir de 15h/16h. Il y a peu de passage en soirée en dehors de la soirée du mardi où les réunions d'étage ont lieu et où un repas collectif est proposé. Une

majorité des personnes accueillies à la résidence ne travaillent pas donc cela explique leur présence sur l'espace collectif sur ces périodes-là. Une partie des résidents ne restent pas la journée sur le collectif, elles viennent régulièrement sur les horaires d'ouverture mais elles se rendent également à leurs activités, rendez-vous extérieur (CMP, Hôpital de jour, Villa Sophie, GEM...). Il arrive cependant que certaines personnes se servent du collectif comme une béquille pour rompre avec le sentiment de solitude qui peut être pesant pour eux à certaines périodes.

Dans l'ensemble, nous constatons un assez grand respect des résidents vis-à-vis de ce lieu collectif. Aucune dégradation ou vol n'a été constaté sur l'année. Les hôtes travaillent quotidiennement à ce que le collectif soit vécu et perçu comme une continuité de leur logement qui se doit d'être sécurisant et accueillant. Ils ont la responsabilité de l'entretenir. Cependant, il est bon pour les hôtes de rappeler régulièrement les règles de nettoyage et de veiller à ce que l'entretien du collectif ne soit pas « réserver » qu'à quelques personnes. En effet, nous avons constaté que certaines personnes ont pris l'habitude de laisser faire à leur voisin. Afin d'éviter toutes tensions entre les résidents, il est important de veiller à ce que les tâches ménagères soient réalisées par l'ensemble des résidents à tour de rôle.

INTERVENTION DES HÔTES A LA RA DE PRIVAS

✓ Les domaines d'interventions



On note qu'il ressort deux axes principaux dans les domaines d'interventions des hôtes :

- **Le maintien au logement** : la résidence accueil étant avant tout du logement accompagné le maintien au logement est un grand domaine d'intervention pour les hôtes. En effet, soutenir au maintien au logement les personnes accueillies est une des missions principales de l'hôte en résidence accueil. Le maintien au

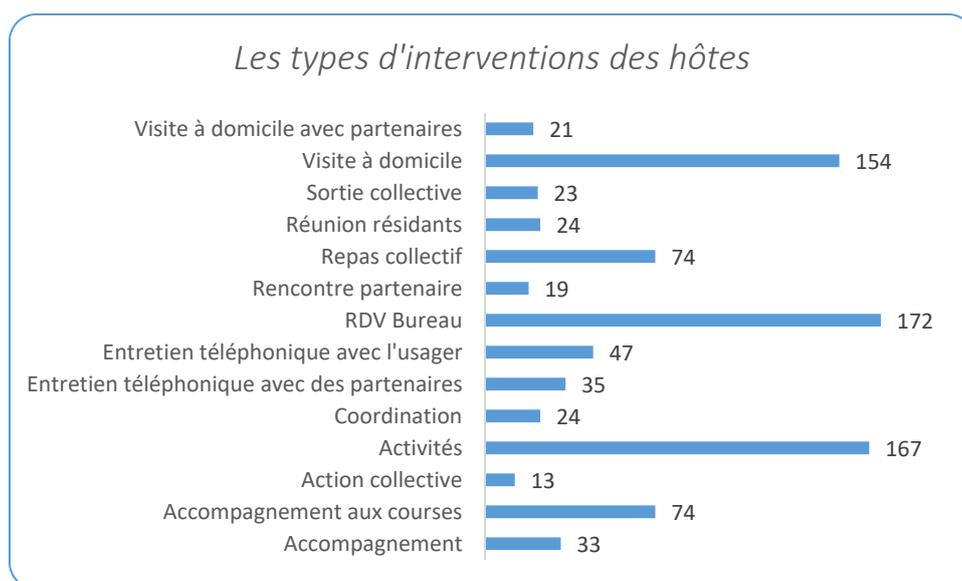
logement peut aller de l'aide à l'installation, au soutien dans l'entretien du logement, la mise en place d'aide domicile...

-L'écoute et le soutien psychologique est également l'un des domaines principaux où interviennent les hôtes. Le fait de rencontrer quotidiennement les résidents facilite les discussions et échanges. Le fait de prendre le temps avec les résidents, de les écouter permet de mieux les connaître et aussi de percevoir parfois des changements dans les comportements et de faire rapidement un lien avec les équipes de soins ou autres équipes éducatives qui interviennent dans l'accompagnement de la personne accueillie.

Toutes ces statistiques viennent illustrer les éléments présentés précédemment sur la fonction d'hôte en résidence accueil.

A noter qu'en 2018, trois situations ont demandé un accompagnement individuel plus poussé. Cela s'explique notamment par l'absence d'un accompagnement de type SAVS à l'arrivée des personnes sur la résidence. Sur une autre situation, un suivi plus conséquent pour soutenir la personne après une longue période d'hospitalisation en lien avec le SAMSAH a été proposé. Ce soutien plus individuel est important sur une résidence accueil car il est parfois très difficile pour les personnes de comprendre les documents et démarches administratives à faire lors d'une entrée en logement par exemple.

✓ Les types d'interventions



Sur la résidence accueil de PRIVAS, nous constatons qu'il y a 3 modes d'intervention des hôtes qui dominent : les visites à domicile, les rendez-vous au bureau et les activités.

Les **rencontres au bureau individuelle et/ou visite à domicile** font parties également des missions de la résidence accueil. Ces rencontres permettent aux résidents de parler assez librement des difficultés ressenties dans leur quotidien ou dans le groupe parfois.

Les rencontres au bureau permettent également de faire des démarches administratives avec eux. Cela notamment avec les personnes sans accompagnements SAVS.

Sur cette année, on compte 173 rendez-vous au bureau plus formalisé. Les visites à domicile, au nombre de 154, sont importantes également sur la résidence accueil. Il est parfois difficile pour certaines personnes accueillies de comprendre l'importance des visites à domicile. Très souvent lorsque nous leur proposons des visites à domicile la première réaction peut-être « mais pourquoi ? ». A notre charge de leur expliquer que cela fait partie de nos missions et de l'accompagnement proposé. Les visites à domicile permettent d'avoir une vue sur l'état de la personne. En effet, il n'est pas rare lorsque nous avons le sentiment qu'une personne ne va pas bien, que le quotidien est un peu plus pesant pour elle de constater lors des visites à domicile un « laisser aller » dans la gestion des tâches domestiques. Cela nous permet d'ouvrir le dialogue et de voir ce qu'il est possible de faire et parfois aussi de faire rapidement le lien avec les partenaires afin d'éviter que la personne retrouve un étayage pour l'accompagner au mieux dans cette période difficile.

b) LE COLLECTIF A LA RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON :

Le collectif de la résidence est exactement dans les mêmes missions que la résidence accueil de Privas. Il a pour objet de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation.

Toutefois, le collectif de la résidence accueil de Coucouron a une spécificité non négligeable : l'espace collectif est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les résidents viennent donc librement en dehors des temps de présence de l'hôte. La pièce de vie est assez bien investie par les résidents en dehors des activités proposées.

Les résidents et les travailleurs ESAT se retrouvent tous les matins avant 8h30 sur le collectif avant de se rendre au travail mais également à la pause de l'ESAT du matin et de l'après-midi.

La présence de l'hôte cinq jours dans la semaine permet d'animer ce collectif. Il accompagne les résidents dans une entente cordiale pour plus de partage et de respect au sein de la résidence accueil.

L'hôte crée une dynamique au sein de l'espace collectif et dans la vie du groupe. Par sa présence bienveillante et une écoute attentive. Il conjugue au quotidien avec les différentes problématiques des résidents afin de faciliter les relations et créer un environnement sécurisant où chacun peut y trouver sa place.

Il a aussi pour rôle d'amener le résident à plus de contacts extérieurs en vue de l'aider à retrouver une place de citoyen dans la société.

Les résidents accueillis sont souvent confrontés à des problématiques personnelles multiples (souffrance psychique, maladie psychiatrique, difficultés financières, addiction, isolement, parcours de rue...) ce qui nécessite pour l'hôte à s'entourer de partenaires (social, médical) sur lesquels il peut se tourner en cas de besoin afin de ne pas être isoler face à certaines situations. A la résidence accueille de Coucouron, le réseau de partenaire est fort. Ce qui est un véritable atout car l'éloignement géographique ne permet pas d'avoir des partenaires de proximité.

Aussi, de part cette spécificité géographique (isolement), l'hôte de la résidence est dans une constante recherche d'équilibre entre accompagnement individuel (écoute conseille, orientation, accompagnement physique et suivi ponctuel, veille sanitaire et sociale) et accompagnement collectif. D'un point de vue individuel, le rôle de l'hôte est de pouvoir apporter une certaine compensation au manque d'autonomie des résidents accueillis.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif, l'hôte organise la vie quotidienne en proposant des activités régulières qui favorisent un rythme de vie rassurant venant répondre aux différents besoins des résidents et des activités/sorties plus ponctuelles qui viennent dynamiser et ouvrir sur l'extérieur.

- **Activités régulières :**

*Mardi et vendredi matin l'hôte propose un **accompagnement au village**, généralement 3-4 participants. Ceci permet aux personnes qui sortent peu de faire leurs achats. Mardi soir a lieu l'**accompagnement aux courses** à Langogne en général 5-6 participants.

La **réunion dit « du collectif » les jeudis à 16h30** est un temps fort sur la résidence accueil. Elle se veut être un **lieu de libre expression**. Il y a peu d'absents sur l'année. Les résidents apprécient ce temps commun. Un café/goûter partagé est proposé à cette occasion. Ils évoquent souvent des événements passés sur le collectif depuis leurs arrivées. La réunion s'articule autour de la préparation de la semaine et les résidents peuvent s'exprimer librement. La réunion permet parfois aussi de désamorcer certains conflits entre les résidents et parfois de reposer le cadre avec l'ensemble des résidents. Les résidents proposent des activités pour la semaine en cours ou le mois à venir. **La réunion permet ainsi d'organiser la vie de la résidence accueil.**

* Des **repas collectifs** sont proposés tous les jeudis soirs après la réunion avec une moyenne de 7 participants par repas. Ce sont des temps très importants pour les résidents qui apprécient cet espace de partage. Ce n'est pas seulement un moment convivial mais une réelle action éducative. En effet, les résidents s'investissent sur le choix des menus, les courses, la préparation des repas et le ménage. Les repas sont organisés de sorte à respecter l'équilibre alimentaire. C'est aussi dans un souci d'éducation à l'environnement, au bien-être et à l'économie que les repas sont pensés dans le respect des saisons tout en favorisant le commerce de proximité.

*Vendredi **matin** est également un temps fort sur le collectif. Effectivement, un **petit déjeuner** est proposé de 7h30 à 9h. Sur l'année, il y a eu 35 petits déjeuners avec en moyenne 6 résidents par petit déjeuner. Le petit déjeuner permet de rompre les habitudes de la semaine et leur permet de se retrouver tous ensemble sur le collectif avant le travail.

Ce temps-là permet également de voir pour l'hôte comment vont les résidents et notamment au niveau de leur fatigabilité. L'hôte a pu noter que la participation a été plus faible sur certaines périodes de l'année : à l'approche des congés notamment. Les résidents ont pu exprimer à ce moment-là se sentir un peu plus fatigué. Le petit déjeuner peut être un temps privilégié pour certains résidents qui rentrent dans leur famille les week-ends. L'hôte peut mesurer également comment est l'ambiance sur la résidence. Ainsi, parfois certaines tensions accumulées au travail peuvent se ressentir sur les temps collectifs. L'hôte essaye ainsi de désamorcer le « conflit » et permettre aux résidents de vivre dans un climat plus serein.

Un samedi par mois un repas collectif est proposé. A la différence du repas du jeudi soir celui-ci est plus dans l'objectif d'un « repas plaisir ».

- **Activités ponctuelles :**

Du fait de l'éloignement géographique de la résidence de Coucouron, des **activités et sorties à l'extérieur** sont régulièrement proposées les samedis. Ces sorties sont organisées dans le but de **permettre un accès aux loisirs aux résidents**. Des sorties au cinéma pour l'accès à la culture, des accompagnements à la piscine pour l'accès au sport et aussi au bien-être, des sorties restaurants etc.

Sur l'année, il y a eu **34 sorties** avec une moyenne de 4 résidents par sortie. Les sorties collectives permettent aux résidents qui restent les week-ends de sortir de la résidence et de leur quotidien de manière générale. Ils sont demandeurs de ses temps détentes qu'il est difficile de réaliser pour tous sans l'hôte de la résidence. En effet, sans moyen de locomotion et sans moyen de transport collectif, il leur est difficile de se rendre sur LE PUY EN VELAY pour une séance de cinéma, par exemple.

En 2018, les sorties ont été les suivantes :

*Des **repas collectifs**, avec notamment des repas à thème (anniversaire, Maoche, Noël,...), mais aussi des repas permettant de travailler l'équilibre alimentaire, le but étant que chacun puissent les reproduire.

*Des accompagnements au **centre aqua ludique** du Puy en Velay pour proposer une activité détente ou sportive pour certaines personnes.

*Des accompagnements au **cinéma** permettant un accès à la culture.

*Des sorties aux **restaurants** ont eu lieu. Ces sorties ont permis aux résidents de sortir du quotidien de la résidence.

*Des **sorties pique-nique** au Lac du Bouchet, au Lac d'Issarles.

*Des **promenades** autour du lac de Coucouron, à la cascade de la Baume, le long de la voie verte, au Lac du Bouchet, au Lac d'Issarles.

*Un **repas partagé avec la résidence accueil de Privas** a eu lieu à Coucouron.

*Des **sorties achats/loisir** au Puy en Velay ou à Aubenas ont été réalisées.

*Sortie aux **jours du patrimoine** à la ferme de Bourlatier avec la résidence accueil de Privas suivi

*La **visite du musée** Crozatier a rouvert ses portes après 7 années de travaux. Et la visite du musée de l'école a été proposée au Monastier sur Gazeille ce fut l'occasion de se plonger dans l'école d'antan.

*Une **sortie Bowling**

*Deux **sorties spectacles** pour voir la mise en scène « Puy de lumière » et « la fête du roi de l'oiseau » au Puy en Velay.

*Une sortie pour Noël a été programmé au puy nous avons dû revoir notre organisation de la journée, à cause des manifestations.

*Une sortie **au théâtre** à Coucouron a été proposée cet été.

*Dans le cadre du festival des cuivres nous avons assisté à **un concert**.

• ***ACTIVITES ET PROJET INTER-SERVICE (SAVS, ESAT, centre de loisirs...)** :

*Action éducative avec le SAVS sur « **la lessive** » ; fabrication de lessive maison + conseil entretien linge

*Sortie à **fête de la musique** qui a eu lieu à Coucouron suivi d'un restaurant. Une sortie commune avec le SAVS. Cette sortie a été apprécié des résidents et par les habitants du village.

*Actions éducatives par l'IREPS portant sur les **compétences psychosociales**.

*Sortie **sport et détente**

*Sortie **soldes** à Aubenas avec les SAVS de Coucouron et Lavilledieu. Nous avons fait une sortie aux restaurants et au bowling d'Aubenas.

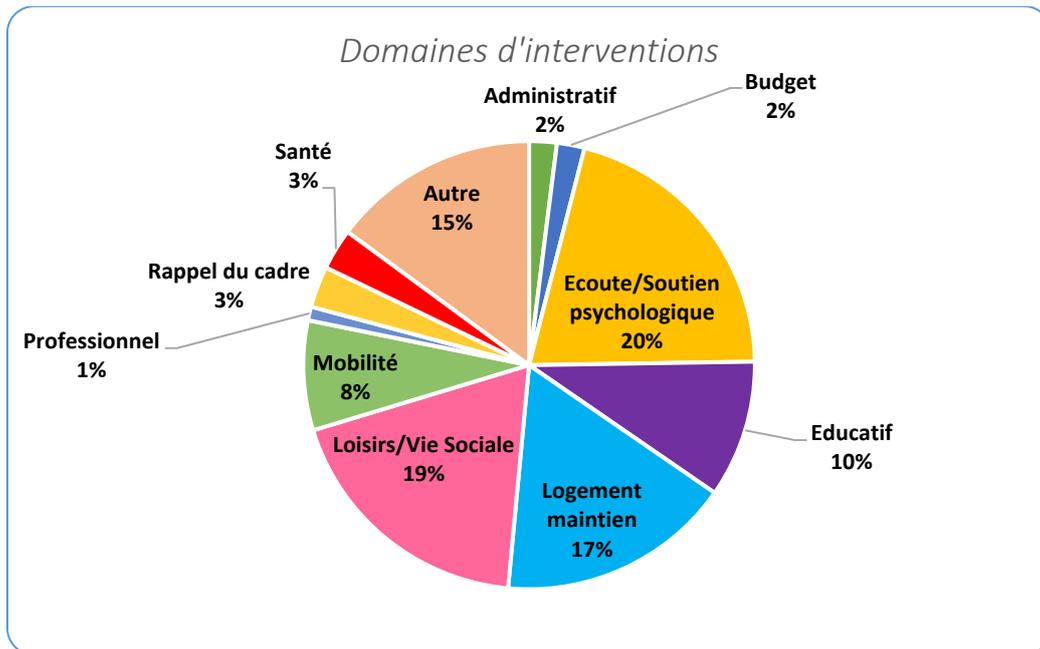
*Action avec **le centre de loisirs** lors de « la courses folle de voiture »

***Repas de Noël** avec les membres du conseil d'administration, la direction, l'ESAT et le SAVS

*Repas de la veille de Noël avec le SAVS

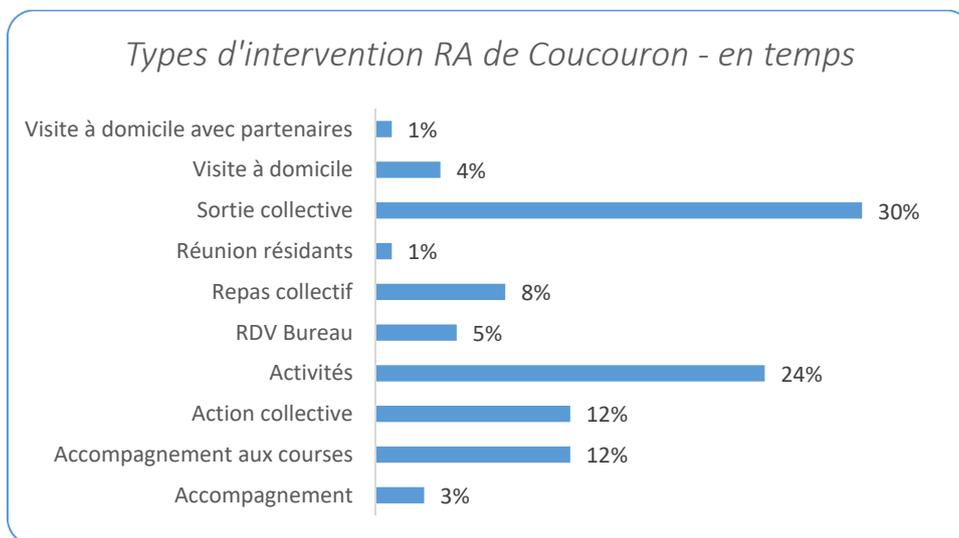
INTERVENTION DES HÔTES A LA RA DE COUCOURON

✓ Les domaines d'interventions



Les domaines d'intervention sont semblables à la résidence de Privas, en cohérence avec la mission qu'est la résidence accueil.

✓ Les types d'interventions



On peut constater que la résidence accueil de Coucouron a volonté forte d'ouverture vers l'extérieur. Ceci en lien avec sa situation géographique et la demande des résidents, beaucoup sont dépendant en terme de mobilité.

Les visites à domicile et les rendez-vous bureau sont moins importants qu'à la résidence de Privas. Ceci est essentiellement lié au fait que la très grande majorité des résidents bénéficie d'un accompagnement SAVS. Dans la coordination des interventions RA/SAVS, ce dernier est plus axé sur le volet individuel.

V - OBJECTIFS ET PROJETS 2019

- Continuer la réalisation des projets « mon projet à la RA » sur Coucouron et Privas
- Développer plus l'accompagnement dit individuel sur la RA de Coucouron
- Maintenir un état d'esprit serein et apaisant au sein de la résidence accueil

RESIDENCE ACCUEIL de PRIVAS

- Maintenir la capacité des résidents à émettre leurs propositions ;
- Embellissement de l'espace collectif et création d'outils d'activité : par exemple finir le terrain de pétanque proche du collectif.
- Développer l'accès à la culture, aux activités sportives pouvant se faire sur le bassin de vie.

- Développer des actions à visée éducative.
- Réaliser un espace vert de détente sur le côté de la résidence accueil avec terrain de pétanque (en réalisation), attente de la conception de l'accès à cet espace (rampe), table et chaise de jardin déjà acquis, plantations florales diverses pour l'embellissement.

RESIDENCE ACCUEIL de COUCOURON

- Rester vigilant afin que chacun trouve sa place. La construction groupe étant encore fragile, au regard des changements de 2018.
- Continuer à valoriser le projet autour du sport / bien être
- Comme chaque année, maintenir un équilibre entre les activités détentées auxquels les résidents ne peuvent pas forcément avoir accès au vu de la localisation de la RA, et les actions ayant une visée éducative.

3. PÔLE TRAVAIL

E.S.A.T. de LAVILLEDIEU - ATELIER CONDITIONNEMENT

Rédigé par Mme Cécile SERRET et M. Eirik BLACHERE

VOLET ÉCONOMIQUE

Nous faisons un chiffre global d'un petit peu plus de 66.400 € pour un total de 1 130 000 flacons produits pour MC CORMICK, soit une progression de près de 10.000 € par rapport à 2017. On voit bien que la grosse alerte que nous avons eue fin 2016 lorsqu'on nous prédisait une baisse drastique des commandes à 880.000 flacons n'est plus d'actualité. D'autant que pour 2019, une prévision sur l'année fait état d'une progression des commandes jusqu'à atteindre 1.500.000 flacons et ceci uniquement sur les épices déjà conditionnées. On nous annonce également le retour du safran avec trois variétés, ce qui s'ajoutera aux 1.500.000 flacons déjà prévus.

Si les commandes augmentent, il en va de même des exigences de MC CORMICK pour tout ce qui est traçabilité, système HACCP, sécurité alimentaire etc. Nous sommes audités régulièrement et on nous attribue des notes dont une note globale. En 2017, cette note s'établissait à 3.3 sur 4, et cette année nous

avons progressé pour atteindre la note de 3.46 sur 4. Nous sommes classés comme répondant au-delà des exigences MC CORMICK. C'est le résultat de l'implication de tous les gens travaillant dans l'atelier CONDI.

En début d'année 2018, certains contacts avec PAGES avaient pu nous faire penser que si nous étions certifiés ECOCERT, nous aurions certaines commandes de leur part. Nous avons donc demandé à être audités et nous avons obtenu la certification ECOCERT nous permettant de travailler des produits BIO. A ce jour, aucune commande de PAGES ne nous est parvenue bien que nous les ayons tenus au courant de l'évolution de cette certification. En revanche, MC CORMICK a été très intéressé, et bien que leur filiale BIO ne soit pas encore très développée (en tout cas sur les épices que nous traitons), nous avons eu une première commande de MUSCADE BIO. D'autres épices devraient se décliner en BIO, et notre certification est un atout supplémentaire non négligeable.

Afin de se mettre en conformité avec les demandes de MC CORMICK, nous avons fait cette année plusieurs aménagements indispensables. Tout d'abord installation d'un lavabo muni de deux robinets à commande fémorale à l'intérieur même de l'atelier afin que les travailleurs puissent se laver les mains dès que le besoin s'en fait sentir.

Toutes les fenêtres ont été équipées de moustiquaires pour éviter que des insectes ne pénètrent dans l'atelier par ce biais. Et enfin, un bac pour procéder au lavage des caisses a été installé.

L'urgence qui sera à prévoir bientôt, sera la réfection du sol du sas qui se dégrade très rapidement au vu des différents passages de palettes lourdes. Pour rappel, une palette de verre pèse environ 1 tonne.

Les 2 portes qui séparent le stock de l'atelier sont en mauvais état, il serait intéressant de les changer pour qu'elles soient mieux adaptées aux passages des palettes.

MC CORMICK a décidé en tout début 2018, de modifier le système de maintien des palettes en passant du filmage avec un film étirable au housage thermo-rétracté. Un de leurs fournisseurs était venu nous présenter un matériel de rétractation consistant en un type de chalumeau fonctionnant au gaz. Ce matériel nous a tout de suite paru non conforme avec la sécurité des travailleurs handicapés. Nous avons fait des recherches et avons finalement proposé à MC CORMICK l'usage d'une buse à air chaud, bien moins dangereuse car sans flamme. MC CORMICK a été emballé par l'idée et nous a à plusieurs reprises demandé de prêter notre matériel à d'autres sous-traitants. A ce jour, l'usage de cette buse a été généralisé.

En tout début d'année, sur les mois de janvier, février et mars 2018, nous avons fait du collage de boîtes de présentation de café pour UCC COFFEE. Nous avons toujours espéré décrocher de gros marchés avec UCC, mais ils nous ont promis beaucoup de choses pour avoir des tarifs d'appel qui n'ont été suivis de rien. A l'heure actuelle nous n'avons plus aucun contact avec eux.

Au mois d'avril, nous avons monté quelques biberons pour les laboratoires POLIVE. C'était la dernière commande et elle était de 6700 biberons. Là non plus, plus de contact avec eux, les labos POLIVE ayant été rachetés.

En juillet, BOBITECH a sollicité COUCOURON pour un marché de montage de boîtes de pansements URGO. L'atelier de COUCOURON étant surbooké, nous avons monté pour eux 96.000 boîtes. Depuis ce moment, un contentieux existe, et BOBITECH nous réclame une somme de plus de 2.000€ pour un soi-disant travail mal fait et qu'ils ont dû, là aussi, soi-disant refaire. Il faut savoir que ce travail nous rapportait 1728€, et à ce jour, ils nous réclament plus de 2000 €.

PERSONNEL

Notre effectif est de 28 personnes se répartissant en 13 mi-temps et 15 temps pleins, et avec une moyenne de 11 dames pour 17 messieurs.

Pour ce qui concerne l'encadrement, deux moniteurs sont présents, une monitrice à 70 %, et un moniteur à temps plein.

Pour cette année 2018, nous avons eu pas mal de mouvements de personnel.

Nous avons intégré deux personnes à temps plein, dont une bénéficie d'une journée d'absence autorisée le mercredi pour lui permettre de s'occuper de ses enfants placés le reste de la semaine.

Nous avons également accueilli un monsieur qui a mis un terme à sa période d'essai au bout de trois mois.

Nous avons eu deux travailleurs issus des Jardins Espaces Verts, l'un d'entre eux pour inaptitude et l'autre car il était en transit entre notre ESAT et un autre où il a pu être accueilli en foyer.

Une de nos usagers est passée à temps partiel.

Enfin, deux dames ont quitté l'atelier. L'une d'elles est partie pour un autre ESAT et l'autre dame a démissionné après de longs mois d'arrêt maladie.

Par ailleurs, de nombreux stagiaires ont été reçus :

- Un jeune homme de l'IME Amitié de Lalevade. Ce Monsieur connaît bien l'atelier pour y être venu de nombreuses semaines les années précédentes lorsque nous recevions des jeunes et leur monitrice le jeudi. D'ailleurs, ce partenariat n'a pas été renouvelé cette année faute de personnel disponible.
- Une jeune fille de l'IME Amitié de Lalevade.
- Un jeune homme issu de l'association BETHANIE actuellement en classe ULIS
- Un jeune homme issu de classe ULIS.
- Un jeune homme issu du lieu de vie LA MARMOTTE, qui sera intégré en janvier 2019.

D'autre part, nous avons également accueilli plusieurs personnes sous convention MISPE (mise en situation professionnelle) envoyés par la MDPH.

- Deux dames dont une a été intégrée au sein de l'atelier au mois d'octobre
- Un monsieur qui n'a pu finir son stage pour cause d'événements familiaux.

Pour ce qui concerne l'encadrement, nous avons accueilli un moniteur d'atelier en formation CBMA de l'ESAT de Sainte-Marie à VEYRAS, et ce, pour une durée de 5 semaines.

En toute fin d'année, notre monitrice a suivi la formation Sauveteur Secouriste du Travail avec succès.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Grâce à la petite activité de travail avec UCC Coffee, nous avons pu former 10 travailleurs à la maîtrise du pistolet à colle chaude.

La petite activité du montage de boîte URGO a permis à 14 travailleurs d'être formés à ce poste.

Le housage des palettes avec la buse à rétractation est un nouveau poste assez technique et nécessitant une bonne gestion des règles de sécurité.

13 personnes maîtrisent désormais ce poste de travail.

Formation de 4 personnes sur la gestion de la réception de la marchandise, du rangement du stock et du suivi des lots.

Formation de 8 travailleurs sur le comptage des flacons en cas de changement de lot.

Nous avons dû, cette année, s'adapter à beaucoup de changement sur la production DUCROS/MC CORMICK (changement de flacons, de bouchons, consignes de bouchonnage, de remplissage des caisses et de palettisation plus complexes.)

Tous ces changements ont nécessités des temps de formation afin de se conformer aux exigences de notre client.

Le suivi du plan d'amélioration continu HACCP, a aussi donné lieu à des changements dans les pratiques de nettoyage.

VOLET SOCIAL

- 9 personnes ont suivi cette année, la formation « gestes et corps pour apprendre » dispensée par Florence ALLAUZEN d'ARCHIPEL Cette formation s'est déroulée sur 16 ateliers collectifs d'1 heure et 1 atelier collectif de 2 heures avec l'intervention de Me MALET sur le dessin centré. Le bilan est toujours très positif. Les objectifs de la formation portent sur le développement de l'ouverture, la fluidité et la confiance en soi et l'amélioration des apprentissages.
Cette année, la formation s'est déroulée sur 2 temps : d'avril à juin et d'octobre à décembre.
- 1 personne a suivi la formation informatique HANDIPLUME, pour un PCIE (Passeport des Compétences Informatiques Européen), qui s'est déroulée sur 15 modules de 6 heures, à AUBENAS. Cette formation est très enrichissante du fait qu'elle se fait en partenariat avec d'autres travailleurs ESAT de différentes structures du territoire.
Ce certificat de compétences atteste des connaissances de bases nécessaires pour une maîtrise sur 3 domaines : Word, Excel et internet.
Le participant a validé les 3 domaines. Afin de pérenniser ces apprentissages, une activité de soutien a été mise en place pour faire un suivi de l'inventaire avec l'outil Excel, en binôme avec un autre travailleur.
- L'intervention de l'IREPS organisée en partenariat avec Julie HAMEL du SAVS, a été finalisée en avril. Ce projet avait été proposé à 13 travailleurs sur le thème « manger-bouger ». Le bilan de cette intervention est positif. Les méthodes pédagogiques mises en place par le formateur sont bien adaptées. De nombreux sujets ont été abordés : savoir lire les étiquettes, comprendre l'équilibre alimentaire, connaissance des aliments.
Une séance a été axée sur l'autoévaluation de sa condition physique avec différents tests très ludiques et des pistes pour reprendre une activité sportive en douceur et en adéquation avec les besoins de la personne.
- D'autres activités de soutien ont été dispensées à l'atelier conditionnement :

Jardinage, soutien informatique, calculs (soit en lien avec la production, soit sur le thème de l'argent), aide courrier administratif, mise à jour des d'aides pédagogiques pour le travail. Démarrage de l'aide à l'accès au compte CPF, pour certains travailleurs.

Le journal, qui sert à travailler sur l'outil informatique et à savoir faire des recherches sur internet, rencontre un grand succès auprès des travailleurs. Plusieurs nouvelles rubriques ont été créées (cuisine, alimentation, bien être, découvrir le monde, écologie). Un nombre plus important de travailleurs souhaitent y participer, donc le petit feuillet du départ est devenu un vrai journal de plusieurs pages.

4 numéros ont été diffusés cette année et il est important que chacun puisse avoir son exemplaire personnel.

Le budget impression a donc augmenté, nous espérons que ce cout ne sera pas un frein à cette activité de soutien.

CONCLUSION

Une année rassurante concernant notre partenariat avec DUCROS/MC CORMICK.

Le fait que le travail ne soit pas suffisamment diversifié, ne permet pas assez la montée en compétences des travailleurs.

Au vu du grand nombre de travailleurs sur l'atelier conditionnement, la charge de travail est conséquente pour les moniteurs.

. SECTEUR ECONOMIQUE :

Le chiffre d'affaire sur l'année 2018 est en recul par rapport à l'année 2017. Cette baisse est liée à plusieurs facteurs :

- La société IPAQ LAVILLEDIEU ou nous avons en charge le nettoyage des plates-formes de travail de recyclage de verre a cessé sa demande de mise à disposition à partir du mois de juillet. Cette cessation d'activité n'est pas liée à un manquement de la part de nos services mais plutôt un remaniement au sein de leur propre structure qui visiblement a abouti à une autonomie interne sur le secteur du nettoyage.
- Effectif très réduit sur les mois de mai, juin et surtout juillet lié à des arrêts maladies, un départ volontaire, ainsi qu'une attente de recrutements sur le service Jardins Espaces Verts.
- Problème de véhicule, le master fourgon a été arrêté pour différentes pannes relativement importante. Un véhicule de location 3 places est venu en remplacement plus tard en attente de l'achat d'un master fourgon 7 places qui a été opérationnel fin septembre.
- Intempérie : 19 jours d'intempéries sont notés sur l'année (essentiellement au printemps) dont 10 jours avec impossibilité de sortir. Les 9 jours restants ont généré une activité extérieure mais relativement ralenti.
- Mise en œuvre du Plan Bleu fin juillet et début août suite à la canicule.

Nous avons pu faire face aux commandes de nos clients particuliers mais nous n'avons pas réussi à honorer la totalité du contrat ADIS SA HLM sur le secteur 1 et secteur 2 du groupe, du fait, un manquement de 25 % du contrat ADIS n'a pu être réalisé.

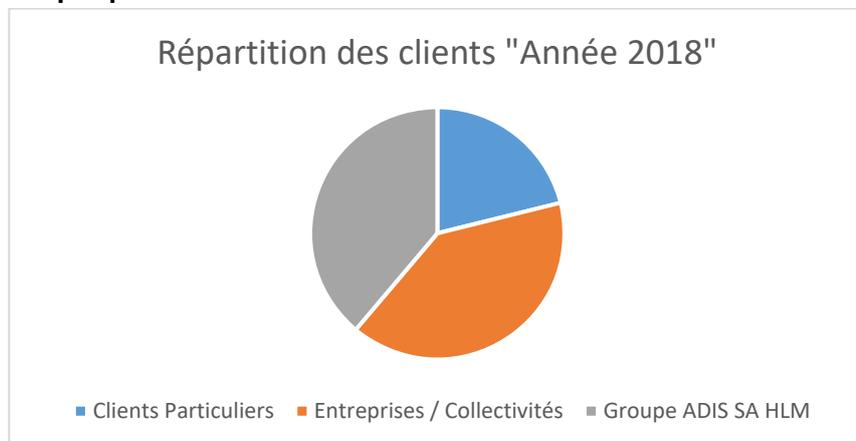
Répartition des Clients (J-E-V) :

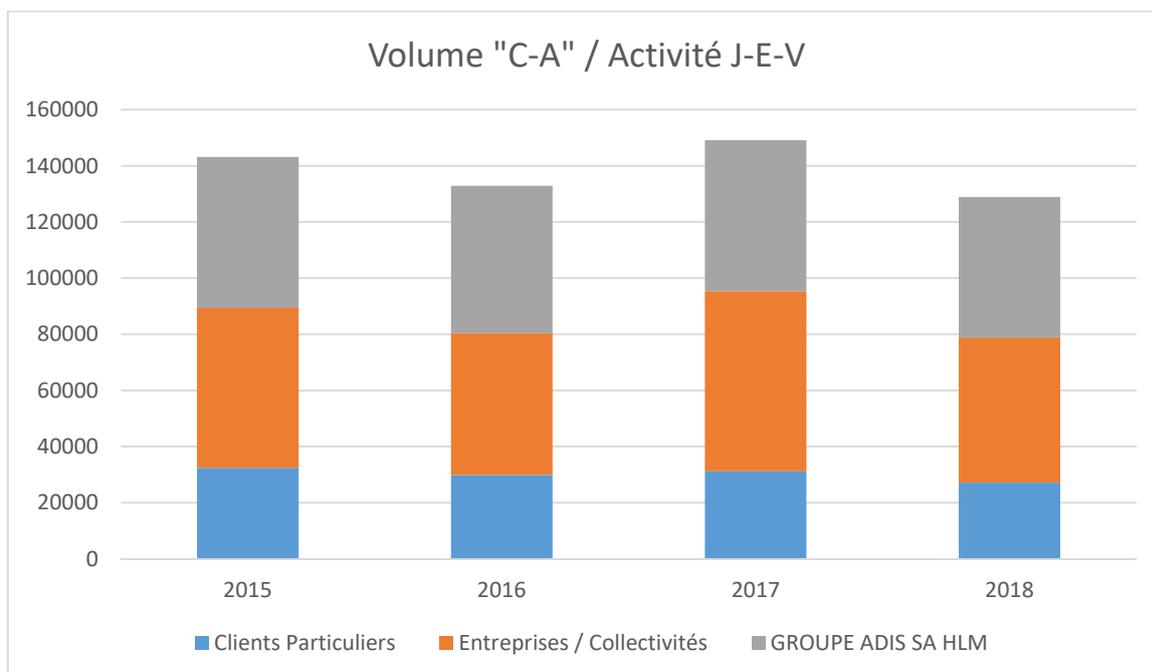
Clients Particuliers : 27 188.70 euros H-T

Entreprises / Collectivités / ADIS Hors-Contrat : 51 586.55 euros H-T

CONTRAT Groupe ADIS SA HLM : 50 095.00 euros H-T

Graphiques :





Nous retrouvons régulièrement tous nos clients « particuliers et entreprises » d'une année sur l'autre.

Une forte demande de nouveaux clients sur les périodes de mai à septembre est constaté chaque année, mais malheureusement, nous ne pouvons y faire face car notre carnet de commande se boucle très rapidement en début d'année (généralement fin avril) et ne nous permet pas de récupérer ces nouveaux clients sans risque de se mettre en danger sur un volume trop d'affaire trop important par rapport à notre capacité d'intervention.

Néanmoins, nous avons été sollicités par trois entreprises auquel nous avons répondu favorablement, Le domaine de Gil situé à Ucel, le camping le pommier situé à Villeneuve de Berg ainsi que l'hôpital Claude Dejean situé également à Villeneuve de Berg, sont venu se greffer à notre carnet de commande 2018. Il n'a pas été établi de contrat d'entretien pour ces trois structures mais plutôt des devis d'interventions ponctuelles que nous devrions retrouver chaque année.

Concernant le groupe ADIS SA HLM :

Nous assurons l'entretien des espaces verts du groupe ADIS SA HLM secteur 1 et secteur 2 depuis près de sept ans, une relation de confiance s'est instaurée entre nos deux structures, nous sommes reconnus pour la qualité de nos prestations ainsi que notre réactivité lors d'intervention ponctuelle sur des sites « hors contrat » à effectuer en urgence pour des préventions incendies ou autres entretiens.

Le contrat actuel ADIS SA HLM a été renouvelé en 2017 pour quatre années supplémentaires.

Nous restons très vigilant sur la qualité de nos prestations ainsi que sur une bonne répartition de nos clients afin d'éviter de se retrouver avec un déséquilibre sur un marché trop imposant, qui, en cas de perte pourrait nuire au service JEV.

Nous constatons qu'ADIS SA HLM reste notre client principal avec un volume d'affaire supérieur 30% sur l'ensemble de nos prestations en Jardins Espaces Verts.

Dans l'hypothèse, il faut être conscient que en cas de perte du marché ADIS pour non renouvellement du contrat ou autres, nous devrions pouvoir faire face tant la demande est forte sur ce secteur.

. MATERIELS :

3 Débroussailleuses FS 460 (remplacement)

3 Souffleurs (remplacement)

1 Tondeuse autoportée ISEKI (remplacement suite à l'usure très avancée de notre tondeuse autoportée et la multitude des réparations pour un coût de plus en plus élevé)

. PERSONNELS / EFFECTIFS :

Le service Jardins Espaces Verts est composé de 12 personnes dont 2 à mi-temps.

Notre effectif se décompose de la manière suivante :

4 personnes en entreprise adaptée

6 personnes en ESAT à temps plein

2 personnes en ESAT en mi-temps

L'encadrement est effectué par deux moniteurs d'atelier à plein temps.

Nous avons intégré deux personnes à temps plein sur le service JEV à l'issue d'une période d'essai très concluante.

(1 personne en ESAT est passée en entreprise adaptée)

.

Stages :

3 personnes ont été accueillies dans le cadre d'une MISPE (Mise en Situation Professionnelle) via la MDPH.

1 moniteur d'atelier en formation CBMA à l'ESAT de Sainte Marie à VEYRAS a effectué un stage en Jardins Espaces Verts d'une durée de 5 semaines.

. FORMATION :

1 moniteur a suivi la formation de référent RSFP (Reconnaissance des Savoir Faires Professionnels) et a été validé (Espaces Verts)

1 moniteur a suivi la formation de sauveteur secouriste du travail

Au mois de décembre, 7 personnes ont suivi la formation de sauveteur secouriste du travail et ont été validés.

Des formations internes sont mises en place régulièrement sur le service Jardins Espaces Verts :

Les formations proposées ont été :

- Formation sur la sécurité et sur le port des EPI
- Formation sur la manipulation des débroussailleuses + Maintenance
- Formation sur la manipulation des tailles haies + Maintenance
- Formations sur la manipulation des souffleurs + Maintenance
- Formation sur la manipulation des tondeuses autoportées + Maintenance

3 personnes ont suivi la formation « Geste et corps pour apprendre » effectué par Madame Florence ALLAUZEN – ARCHIPEL.

2 personnes ont suivi la formation informatique HANDIPLUME pour un PSI (Passeport des Compétences Informatique Européen). 1 personne a validé les 3 domaines, la deuxième personne a validé 2 domaines

2 personnes ont suivi la formation « Manger-Bouger » intervention de l'IREPS.

RSFP (Reconnaissance des Savoirs Faires Professionnels) :

2 personnes ont passé une reconnaissance des savoirs faires professionnels sur la manipulation d'une débroussailleuse à fil et ont validé leurs acquis avec succès.

L'épreuve (manipulation, maintenance, mise en situation) a été effectuée sur Valence le 15 mai 2018 et a été validée par un jury professionnel.

CONCLUSION :

Cette année, la gestion du service JEV a été plus compliquée que les années précédentes car il a fallu gérer un service en sous-effectif sur une période intense en activité avec différents problèmes venus se greffer et pouvoir satisfaire notre carnet de commandes (Problème de véhicule, panne de la tondeuse autoportée, mise en place du plan bleu sur fin juillet et début août).

Une grande diversité des activités JEV ainsi que des formations proposées permettent un bon épanouissement des personnes accueillies, l'ambiance en général s'en ressent très positivement.

La particularité du service JEV permet aux personnes de pouvoir changer de poste de travail régulièrement et de bénéficier de lieux différents à chaque prestation.

Généralement, les clients réservent toujours un accueil très chaleureux aux équipes JEV, beaucoup de retours positifs sur la qualité des prestations réalisées nous sont rapportés.

Le service Jardins Espaces Verts de l'APATPH est réellement reconnu pour la qualité des prestations réalisées, ainsi que le professionnalisme des personnes accueillies.

Antenne E.S.A.T. de COUCOURON

Rédigé par MM. Serge BELLEDENT et Dominique TRIN

I / Activité de l'année :

- *Année une nouvelle fois exceptionnelle. Nous avons maintenu et même légèrement dépassé l'activité de 2017 qui était l'année de référence. Nous avons récupéré des nouvelles productions afin de varier les différents postes de travail, ce qui convient parfaitement aux usagers. Le fait de diversifier le travail favorise à développer la montée en compétences de chacun, et nous ressentons cette évolution.*

SABAROT

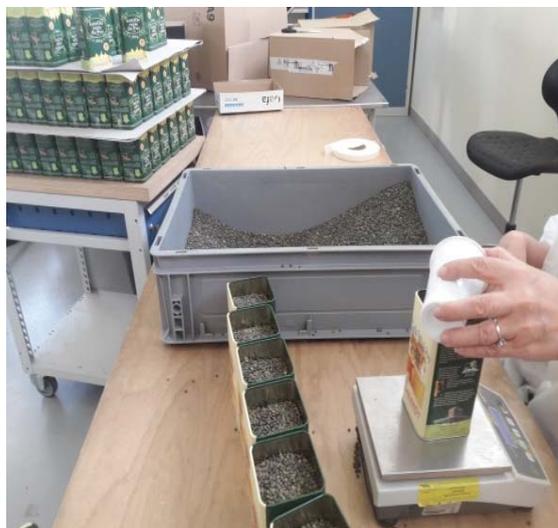
- *Cette année, l'activité a été une nouvelle fois très importante et très variée. Les bonnes relations et les contacts réguliers avec les responsables de la production (légumes secs, céréales et champignons), ainsi que notre réactivité, ont permis, une nouvelle fois de négocier de nombreux et différents marchés. Certaines activités (lentilles et « cassage ») sont en baisse, mais elles ont été remplacées par de nouvelles et importantes tâches (voir ci-dessous). Le travail effectué est toujours autant valorisant pour les usagers (pesage, comptage, thermo filmage de boîtes, étiquetage, bouchonnage de vélines, soudage de sachets, cassage de boîtes). Les retours de ce donneur d'ordres et de ses responsables sont toujours aussi bons. Il est une nouvelle fois très satisfait du travail que nous avons rendu.*

Légumes secs

- Nous avons « cassé » 42 515 boîtes ou sachets de 500 gr et 1 kg de légumes secs. Soit bien moins qu'en 2017.



- L'activité « lentilles » qui est la confection de boîtes centenaires (série limitée et boîtes « petite fille ») est en forte baisse. La raison évoquée par Sabarot est une récolte peu importante et donc peu de lentilles produites. Cette production devrait nous être enlevée, Sabarot a créé un atelier réservé à cet effet et embauché du personnel. Nous n'avons confectionné que 9 300 boîtes soit 18 672 de moins que l'an passé qui avait été l'année de référence.



Champignons secs

- Nous avons confectionné un grand nombre de moulins à champignons. Ceci consistait à peser 19 grammes de granules de champignons (cèpe, morille, sélection forestière), les mettre dans des vérines, les bouchonner, les étiqueter, les thermo filmer, et les mettre en carton. **Durant l'année nous avons confectionné 16 860 moulins à champignons. Légèrement moins que l'an passé.**



- Autre activité que nous avons déjà faite. C'est la confection de pots de champignons secs et granules de champignons (pots de 25, 70 ou 100 gr). Il y a du pesage, la mise d'un opercule que l'on soude à l'aide d'un fer à repasser. Puis bouchonnage et thermo-filmage. **Nous avons réalisé 1 992 pots.**



L'activité importante que nous avons eue en 2017 a perdurée en 2018. Elle consiste peser (30 et 40 gr) et mettre en sachets (avec soudure) différentes sortes de champignons secs (morilles, cèpes, mousserons, trompettes, mélanges forestier, girolles). **Nous avons réalisé 47 878 sachets. Activité beaucoup moins importante que l'an passé.**



Céréales :

- *Production occasionnelle : Confection de sachets de 500 gr de son d'avoine (découpage de sachets, étiquetage, mise en sachets, pesage, mise en cartons, palettisation). Nous avons réalisé 1 340 sachets.*



Nouvelle production :

- *Nous avons eu (pour l'année 2018) une nouvelle et importante activité qui est le montage d'étuis en cartons (collage) et remplissage avec deux sachets de céréales et (ou) champignons secs.
74 915 étuis ont été réalisés. Cette activité devrait être beaucoup moins importante (ou inexistante) en 2019. Sabarot a investi dans des machines pour réaliser ce travail.*
- *Autre nouvelle activité qui devrait monter en puissance en 2019. C'est la confection de bocaux de « Croqu'in Escargot Sabarot ». Il s'agit de mettre dans un bocal une centaine de « Croqu'in » (au poids), de mettre un opercule et un couvercle. Nous avons fait 1 055 pots. Cette production devrait être beaucoup plus importante en 2019.*



Divers ou production occasionnelle.

- Sur étiquetage de « Code Pin » de boîtes à plat (lentilles blondes U). **Sur étiquetage de 10507 boîtes.**
- Tri de morilles (enlever les cailloux et remise en cartons). Nous avons trié **54 Kg** de morilles.

PAGÈS

- Grâce à l'agrément « **ECOCERT** », **renouvelé tous les ans**, ce donneur d'ordre nous donne de l'activité « **BIO** » pratiquement toute l'année. Nos contacts réguliers avec les responsables de l'usine (dont le Directeur) et la bonne entente avec ces derniers nous a permis de continuer à avoir une très bonne activité. La nouvelle production de fin d'année (montage et remplissage de boîtes d'infusion sachet en vrac pour l'Allemagne) est importante et valorisante pour les usagers. Les délais demandés (courts) et les quantités (importantes) ont pu être respectés grâce à l'implication des usagés, ouvriers de l'entreprise adaptée et des monteurs d'atelier.
- Une des activités principale est le comptage de sachets et le remplissage de « Coffrets Bio **PAGES** ». Durant l'année nous avons fait **15 612 coffrets cartons et bois Bio Pagès** (soit 1.092.840 sachets comptés). **Activité plus importante que celle de 2017.**



- Nous avons reconditionné **4 602 cartons de bocal « thé instantané Lemon »**. (Reconditionnement dans cartons de 12 à 6 bocaux).
- Nous avons confectionné **2 963 de sachets de thé et infusion vrac** (Mise en sachet de thé en vrac, pesage, fermeture avec barrette, étiquetage, mise en cartons de regroupement et palettisation).

- *Nous avons confectionné 2 124 boîtes de 8 capsules (montage boîtes, remplissage, fermeture avec pastille et mise DLUO)*
- *La nouvelle activité de fin d'année (importante commande pour l'Allemagne) est le montage de boîtes cartons, comptage de 15 sachets d'infusion, mise dans la boîte en vrac, fermeture de la boîte avec une pastille anti violation, mis d'une étiquette avec dluo, mise de 8 boîtes dans un carton de regroupement et palettisation.
Nous avons réalisé **29 198 boîtes** en très peu de temps.*



Divers : *Nous avons transmis de l'activité à l'atelier de LAVILLEDIEU. Il s'agit de la confection de 10 008 boîtes de capsules de thé et infusions. Travail facturé par COUCOURON.*

BOBITECH

- *Nous avons conforté notre activité qui est de plus en plus importante avec ce donneur d'ordre. La qualité du travail rendu, notre réactivité et le contact régulier avec les différents responsables, Directrice et PDG ont permis d'avoir de nombreuses commandes.*
- *Conception de Carters de protection pour débroussailleuses. Ces pièces se montent sur les débroussailleuses et empêchent divers projectiles de blesser une personne ou éventuellement briser un pare-brise de voiture. Le montage s'effectue avec des rivets et une riveteuse électrique qui permettent d'assembler plusieurs pièces entre elles. Il y a ensuite une mise en cartons avec d'autres pièces. **Durant l'année, nous avons procédé au montage et mise en cartons de 1 051 Carters de Protection (Activité en baisse par rapport à 2017).***
- *Conception de sachets de visserie pour les carters de protection (mettre dans un sachet 14 pièces (vis, rondelles, boulons, etc...), le souder et les mettre dans les cartons de carters. **Nous avons conçu 660 sachets « visserie ».***



- **Activité croissante :** *En fin d'année 2017, nous avons eu une nouvelle activité qui a perduré et évolué en 2018. Elle est renouvelée tous les ans. Il s'agit du montage de pieds, de cerclage et de la mise en cartons de bacs de peintures (1 litre et 0,4 litre). BOBITECH nous a mis à disposition une machine à cercler. Nous avons produit **122 752 bacs**. Cette production est pour SAVY (Ancien donneur d'ordres de l'ESAT de LAVILLEDIEU) via BOBITECH.*



Activités occasionnelles :

- Égrappage de **76 159 réglottes** et mise en paquets de 50.
- Confection de **300 sachets** de service après-vente pour les débroussailleuses (visserie et équipement).

Activités culturelles et loisirs.

- Concernant les activités culturelles, nous avons effectué une sortie avec les usagers ESAT et EA. Nous sommes rendus au parc animalier de ST MARTIN LA PLAINE (42) le vendredi 12 octobre 2018. Cette sortie a été appréciée par les usagers et leurs encadrants. Outre le fait que cela permet aux usagers de découvrir les différentes espèces animales du parc, cette sortie resserre les liens et permet à tout le monde de se côtoyer en dehors des ateliers et du travail. Il est toujours plus facile de se remettre au « travail » après une telle sortie. Ce sont des souvenirs dont toute l'équipe (encadrants, EA, et usagers) parle durant plusieurs mois.

Activités de soutien.

- Concernant les activités de soutien, il y a eu des séances organisées par l'IREPS sur le bien-être et la santé. Les interventions de l'animatrice consistaient à faire prendre conscience aux participants de leur corps par des exercices ludiques et des jeux de rôles. Huit usagers ont suivi les séances.
- Tout au long de l'année, nous prenons du temps collectif et individuel afin d'expliquer aux usagés nos nouvelles productions, l'origine et les différents apports des produits conditionnés (thé, infusion, céréales, légumes secs, champignons, etc.). A cet effet, avec les travailleurs, nous effectuons des recherches par moyen informatique et documents écrits. Ceci leur sert de support, facilite leur travail et développe leur montée en compétence. Des gabarits sont créés par nos soins afin d'apporter un confort de travail (guides en carton, en bois, etc.) adapter les postes à leur handicap et diminuer les efforts (ergonomie).

Activités administratives et sociales.

- *Durant l'année nous avons effectué tous les projets personnalisés des usagers de l'ESAT. Le projet personnalisé est le support qui retrace l'individualisation de prise en charge ou de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap. Ceci pour répondre de manière adéquate aux besoins et aux attentes de la personne accueillie.*
- *Nous avons transmis à LAVILLEDIEU tous les mois le chiffre d'affaire de notre production. Nous avons géré les absences. Nous avons rédigé les bilans de stages. Nous avons renseigné « médiatém » sur les interventions effectuées auprès des usagers, les rencontres avec nos partenaires et donneurs d'ordre, etc.*

2 / Effectif de l'année :

L'effectif théorique de l'ESAT (9 EQTP) est représenté par 14 usagers. A partir du 10 septembre, nous avons deux personnes travaillant à mi-temps (vivant en couple) qui ont démissionné de l'ESAT pour des raisons de fatigabilité et de lassitude. Elles ont été remplacées le 1^{er} octobre par un plein temps. L'effectif présent chaque jour s'est tenu en moyenne à 10 personnes. Nous avons eu de nombreuses absences Injustifiées d'un usager.

Pendant 15 jours (du 17 au 28 septembre inclus) une usagée est partie effectuer un stage au foyer de vie de ST ETIENNE DE LUGDARES (07). A l'issue du stage elle est revenue travailler à l'ESAT.

3 / Ambiance en général :

- *La diversité et le nombre important d'activités réalisées à l'atelier ont permis d'avoir une bonne ambiance en général au sein de l'ESAT.*
- *Raisons pouvant influencer sur l'ambiance et le comportement des usagers*
 - ***Selon la présence ou l'absence de certains usagers** (des personnes dérangeaient par leur comportement dans le travail et en dehors. D'autres sont plus ou moins complices et une absence peut nuire).*
 - ***Selon la météo.** En effet lors des jours de pluie, de brouillard, de neige, de ciel gris l'ambiance est plus morose que lorsqu'il fait beau.*
 - ***Selon le travail effectué.** Il y a des travaux qui sont plus ou moins appréciés par les usagers. Les comportements changent selon les tâches effectuées et l'importance de l'activité. Cette année, celle-ci étant en hausse et afin de respecter des délais de livraison, pour ne pas déstabiliser les usagers, les moniteurs se sont investis d'avantage dans les travaux à réaliser à l'atelier. Effectuant des heures récupérables.*
 - ***En fonction des vacances.** A l'approche des vacances on note de l'excitation ou du relâchement.*

- **En fonction de la maladie de chacun.** Les différents traitements et la fatigue que cela entraîne peuvent avoir des effets sur leur comportement. **En fonction des changements d'encadrants (R.A. et SAVS).** En effet dès qu'il y a un changement d'encadrant nous ressentons un « malaise » chez certains usagers. Il leur faut un temps d'adaptation.

4 / Divers :

Formations et stages :

- Un moniteur d'atelier et un salarié E.A. ont suivi sur 3 jours la formation CACES à AUBENAS (07) et obtenu le certificat.
- Un moniteur d'atelier a suivi sur 5 jours une formation à VALENCE sur les troubles autistiques et les différentes maladies psychiques.
- Un des moniteurs a assisté aux nombreuses réunions sociales qui ont eu lieu à LAVILLEDIEU, ainsi qu'aux réunions d'évaluation interne.
- Stage de 15 jours d'une personne et intégration à L'E.A. à l'issue (23 avril 2018). Très bonne intégration.
- Stage de 15 jours d'une dame qui n'a pas donné satisfaction. Elle est retournée à l'ESAT de ROSIERES.
- Début octobre, stage prévu de 15 jours d'une autre dame. Au bout de 3 jours elle a fait une crise d'épilepsie à l'atelier et n'est pas revenue travailler.
- Début octobre, intégration d'un usager..

Sorties, visites et contacts à l'extérieur :

- Afin de garder le « contact » avec les donneurs d'ordres, les moniteurs d'atelier se sont rendus à plusieurs reprises chez Sabarot, Pagès et Bobitech lors de livraisons et pour négocier de nouveaux tarifs avec de nouvelles activités. Nous n'avons toujours pas eu le temps d'inviter, comme prévu, les responsables de SABAROT et PAGES au restaurant. Trop de travail.
- Dans notre activité commerciale, nous avons contacté par téléphone et email deux nouvelles entreprises. CELNAT (céréales bios et pâtes alimentaires) de ST GERMAIN LAPRADE (43) et une petite entreprise (RANC Alain) de fabrique de farine de Châtaignes à LAVEYRUNE (48). Aucune nouvelle à ce jour.

Visites à l'ESAT DE COUCOURON :

- Nous avons eu à plusieurs reprises (de plus en plus souvent) la visite des mandataires judiciaires des usagers qui sont venus visiter l'atelier et se renseigner sur l'activité des personnes suivies.
- L'infirmier du CMP est venu tous les mois nous rendre visite et recevoir les usagés désirant le rencontrer. Quelques fois accompagné par le Docteur LAMOLINERIE.
- Nous avons eu deux contrôles ECOCERT afin de faire un « audit » sur le stockage, le conditionnement et la traçabilité des produits bio que nous conditionnons (principalement du thé et des infusions pour PAGES). Ce contrôle s'est bien passé et a permis de renouveler notre certification « Bio ».
- Durant toute l'année, nous avons reçu à de nombreuses reprises nos donneurs d'ordres, des élus de la commune de COUCOURON et des élus de la Communauté de Commune « Entre Loire et Allier ».

Contacts :

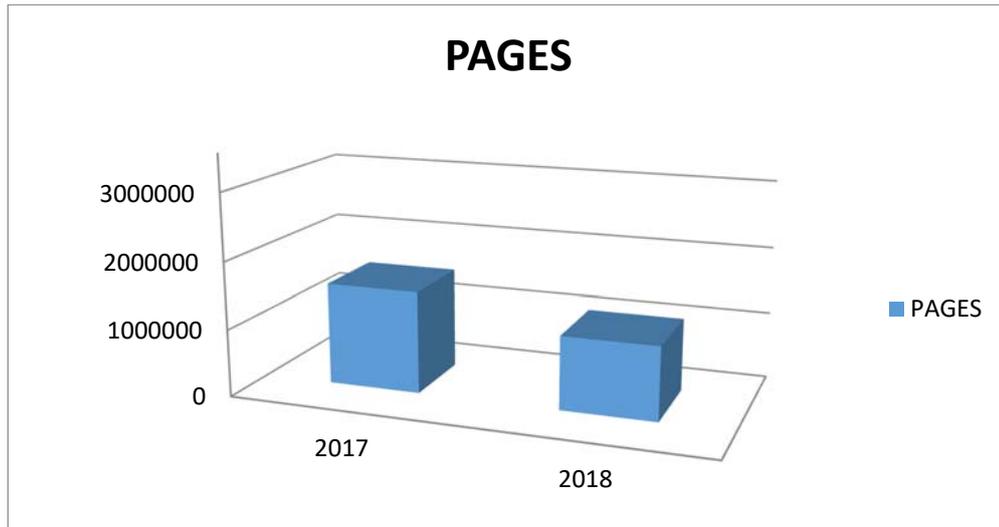
- *Le fait d'avoir un contact régulier avec nos donneurs d'ordres (rencontres, contact téléphonique) nous a permis de pérenniser nos liens, de négocier de nouveaux marchés avec de nouveaux tarifs. Nous en profitons pour savoir si le travail rendu leurs convient. Nous n'avons eu que des retours positifs.*

Evaluation interne :

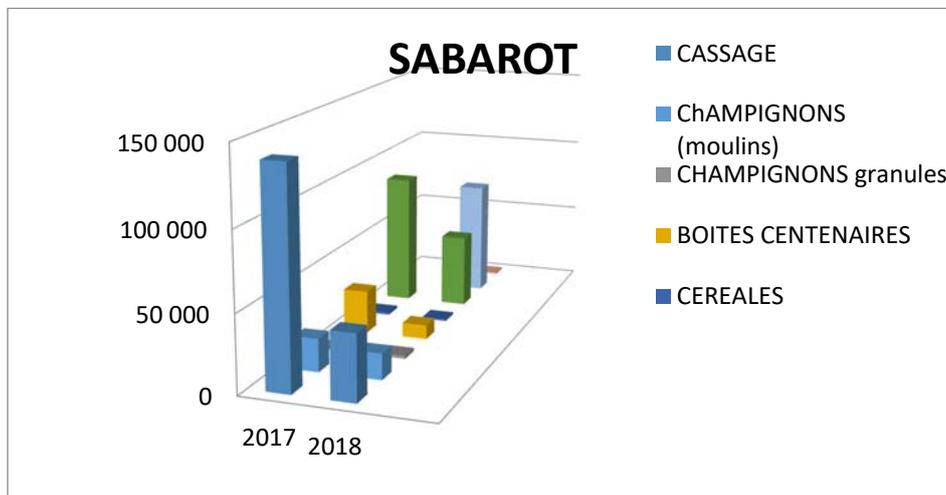
- *Pour la démarche de l'évaluation interne de l'ESAT, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur le site de LAVILLEDIEU. Avec d'autres moniteurs, des personnes du conseil d'administration, de la chef du service social et avec l'aide d'un organisme extérieur, nous nous sommes autoévalués en comparant la dernière évaluation effectuée il y a 5 ans. Nous avons mis en évidence le travail réalisé et ce qui reste en mettre en place.*

| Points forts dominants de l'année 2018 | Points faibles dominants de l'année 2018 |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Très bonnes relations avec les responsables SABAROT – PAGES et BOBITECH qui nous donne du travail varié et régulier.</i>- <i>Maintien de l'activité importante par rapport à 2017. Diversification des activités.</i>- <i>L'effectif complet de l'ESAT (plus les Moniteurs d'Atelier) a permis de réaliser et de satisfaire les commandes demandées par nos donneurs d'ordres.</i>- <i>De nouvelles Activités ont été négociées.</i>- <i>Activités variées tout au long de l'année.</i> | <ul style="list-style-type: none">- <i>Les délais de commande de nos donneurs d'ordres (tous) sont de plus en plus courts pour des quantités de plus en plus importantes.</i>- <i>Du à la création d'un deuxième atelier au local stockage, manque de place pour stocker les véhicules et les commandes tout en effectuant le travail.</i> |

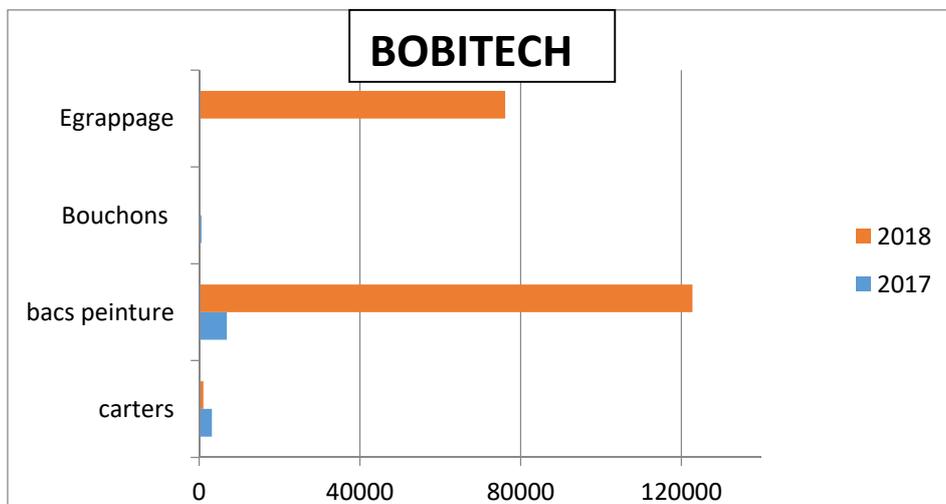
EVOLUTION DE L'ACTIVITE de 2017 à 2018



Pour PAGES : Les chiffres correspondent au nombre de sachets comptés durant l'année.



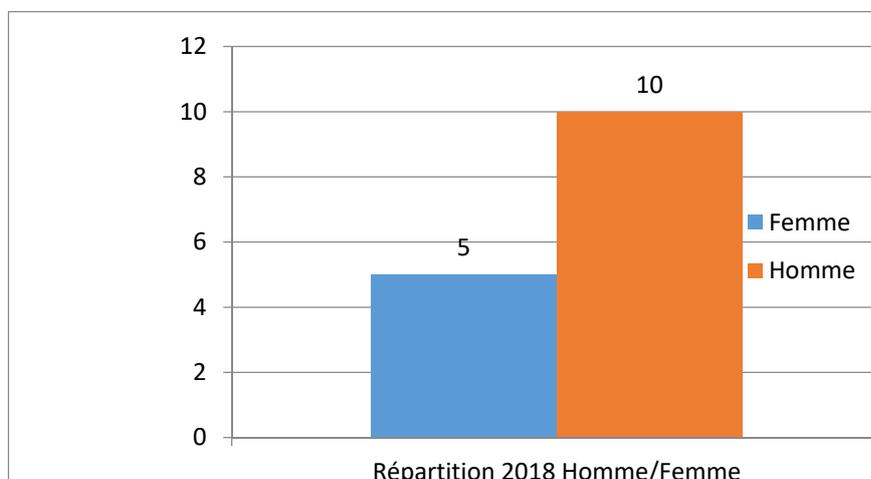
Pour SABAROT : Les chiffres correspondent au nombre de boîtes et sachets réalisés durant l'année.



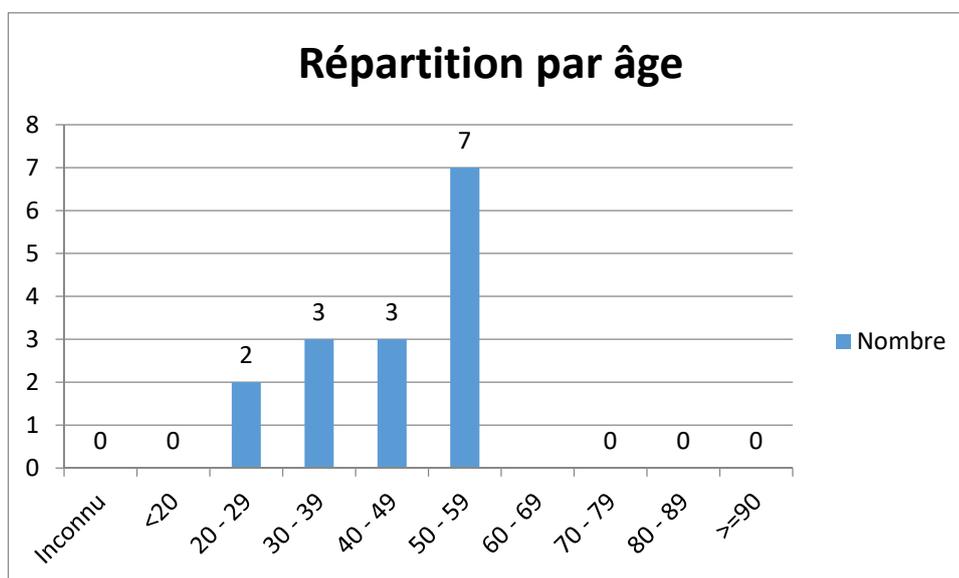
Pour BOBITECH, les chiffres des bouchons sont en millier

5/ Situation sociale des usagers

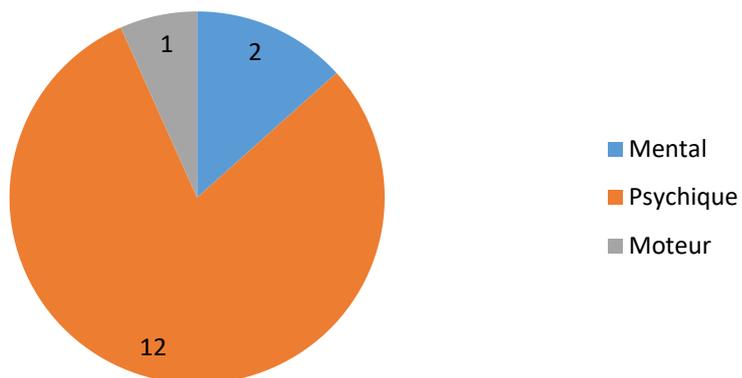
- Comme depuis l'ouverture de l'ESAT à COUCOURON, on retrouve une majorité d'hommes. Ce qui se justifie aussi par la répartition démographique du plateau ardéchois.



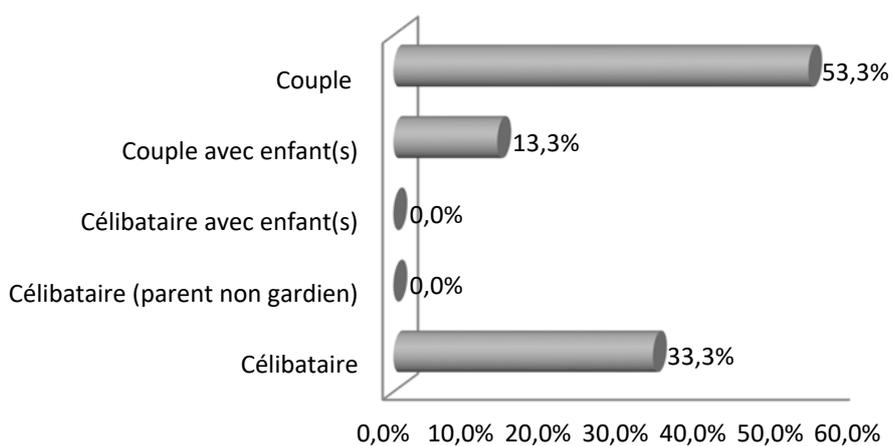
- Les usagers sont majoritairement suivis en psychiatrie par le CMP, ce qui nécessite des rencontres régulières avec l'infirmier. Ce multi handicap associe la déficience et la maladie psychique. Il est donc nécessaire d'être vigilant quant au respect du bien être de chacun.



Répartition par handicap dominant

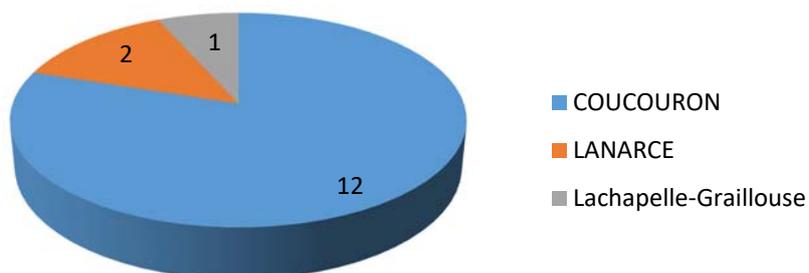


Situation familiale

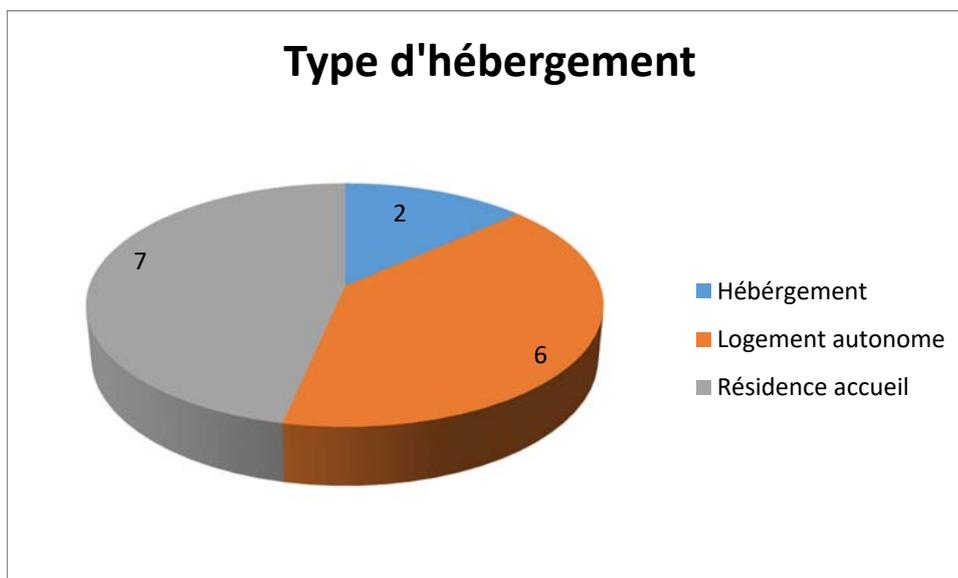


- *Du fait de l'emplacement de l'ESAT, les usagers viennent des communes avoisinantes. La distance maximale actuelle est de 11 km, ce qui se justifie par des conditions de circulation parfois difficiles en hiver.*

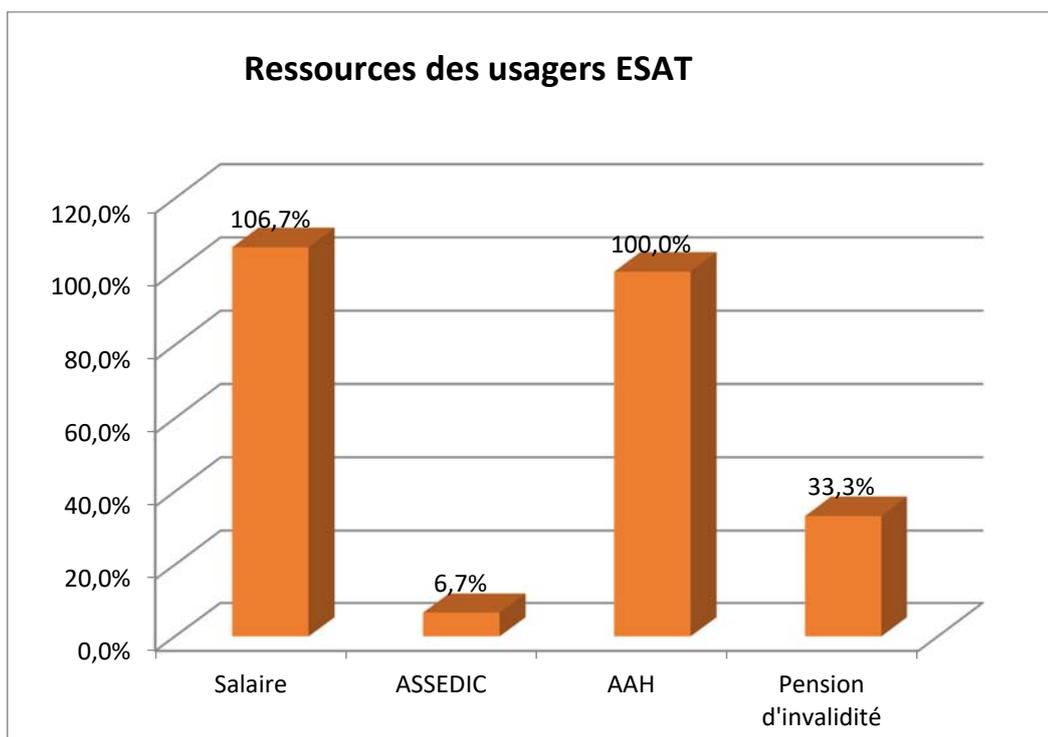
Domicile



- De par la proximité de la résidence accueil et du public accueilli, 53 % de nos travailleurs sont logés à la RA.



- Huit travailleurs handicapés sont suivies par le SAVS. Une demande est en cours pour une autre personne.



6/ Partie administrative et partie sociale de l'ESAT.

Outre l'activité économique et commerciale, à laquelle ils consacrent une grande partie de leur temps de travail, les Moniteurs d'Atelier ont également une partie administrative et une partie sociale qu'ils exercent principalement en collaboration avec le travailleur social de l'ESAT ou le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (pour les personnes qui sont suivies).

Lors de l'admission d'un usager en ESAT, le Moniteur d'Atelier est chargé de lui remettre le livret d'accueil. Il comprend :

- Le Règlement Intérieur (de fonctionnement) de l'atelier.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Un intitulé sur le Conseil à la Vie Sociale.

Dans les 15 jours suivants, nous remettons à l'Usager son **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**. Il doit nous le ramener, signé, dans le mois suivant son admission.

Tout au long de l'année, les Moniteurs d'Atelier, seuls ou secondés par le Service Social de L'ESAT, reçoivent dans leur bureau des usagers, soit en rendez-vous lorsqu'il s'agit de remplir ou compléter des documents, soit en urgence lorsqu'il s'agit de les « recadrer » dans leur activité de travail ou régler des conflits plus ou moins importants. Ceci est quasiment journalier.

Les documents principalement rédigés sont :

Bilan Fin de Période d'Essai : Lorsqu'un usager a terminé sa période d'essai de 6 mois, il est rédigé un bilan qui résume son aptitude au travail, sa relation les Moniteurs et ses collègues de travail. Ce bilan lui est communiqué. Il est ensuite transmis à la MDPH.

- **Renouvellement Orientation MDPH** : Un bilan est rédigé 6 mois avant que l'orientation ESAT de l'usager prenne fin. Comme le bilan de fin de période d'essai, il résume sa capacité au travail et ses relations à l'atelier. Il est également transmis à la MDPH qui prend la décision finale pour un renouvellement éventuel d'orientation ESAT.
- **Le projet personnalisé** : Il est contractuel et se « construit » entre la personne en situation de handicap (usager et (ou) son représentant légal) et l'association (Moniteur d'Atelier et Responsable du Secteur Social). Ceci conformément aux exigences de la loi 2002-2.

C'est une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir dont on n'a pas d'équivalent exact. Il est progressif et s'inscrit dans une réelle dynamique liée aux souhaits du travailleur handicapé, de sa perception de son devenir professionnel et de son parcours professionnel. Il répond avant tout aux attentes de la personne accueillie en incluant toujours une présomption de compétence de cette dernière. Il fait l'objet d'une actualisation régulière (en général tous les ans) avec évaluation des progrès (ou des points à consolider) dans un souci permanent d'amélioration du service rendu et du respect des aspirations du travailleur.

Lors de la rédaction du projet personnalisé, les moniteurs mettent à jour la grille d'évaluation de l'usage. Ce qui leurs permet de constater l'évolution de celui-ci.

- **Fiche d'évènement indésirable** : Il s'agit d'une fiche rédigée par le Moniteur d'Atelier lorsqu'il constate une situation ou un comportement jugé « dangereux » ou « critique » pour lui-même, le groupe de travailleur, ou un usager en particulier. Elle résume les faits constatés, la ou les décisions prises, la ou les solutions proposées. Cette fiche est transmise aux responsables de l'ESAT (Directeur et Chef du Service Social) et pour information à la MDPH.
- **Planning** : Il s'agit de compléter un planning journalier où les Moniteurs d'Atelier notent les présences, les absences justifiées (congés, repos, maladies, hospitalisation, etc...) et non justifiées (absences sans motifs les justifians et (ou) sans prévenir les Moniteurs.

Ces différentes procédures, qui font partie intégrante du poste de Moniteur d'Atelier, les occupent en moyenne **une heure par jour**. Soit une moyenne, pour l'ESAT de COUCOURON, de **500 heures passées à la rédaction de documents administratifs et sociaux**.

7/ Partie commerciale de l'ESAT.

Durant l'année 2018 les Moniteurs d'Atelier ont régulièrement (3 ou 4 fois par semaine) contacté par téléphone ou rencontré les responsables de productions et Directeurs des établissements « Donneurs d'ordres ». Ceci afin de garder la confiance de ces derniers, de maintenir les liens, et de rechercher de nouvelles productions.

Cette activité, très présente, a permis de négocier auprès de nos donneurs d'ordres de nouvelles productions. Celles-ci, très variées, conviennent aux usagers qui se sentent valorisés, et par leurs différentes pédagogies qui favorisent leur montée en compétence.

Entreprise adaptée de COUCOURON

Rédigé par MM. Serge BELLEDENT et Dominique TRIN

Activité de l'année :

Jardins – Espaces verts

- Cette année, l'entreprise adaptée, toujours constituée de deux ouvriers masculins a effectué **75 chantiers, y travaillant 1 005 heures**.
- Nous avons beaucoup moins travaillé pour la commune de COUCOURON dont la dotation financière a baissé pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village. Bien que nous ayons eu un gros chantier sur la commune du CROS DE GEORAND (Bords du Lac de Lapalisse) et des chantiers sur la commune de ST CIRGUES EN MONTAGNE, nos interventions sont principalement axées sur COUCOURON. Le travail effectué est toujours apprécié par nos clients.
- Bien que le chiffre d'affaire soit supérieur à l'an passé, l'activité est légèrement en baisse mais elle reste relativement importante. Surtout pour les particuliers et durant l'automne où nous avons eu beaucoup de tailles de haies et de tontes.



Entretien de la résidence accueil

- Le contrat d'entretien, passé entre la résidence accueil de la « Laoune » et l'entreprise adaptée en 2017, a été renouvelé. Les ouvriers ont passé **88 heures** à nettoyer les espaces communs (salle à manger, couloirs, buanderie, salle commune) dont **4 heures** de déneigement.

Entretien de GEDIMAT

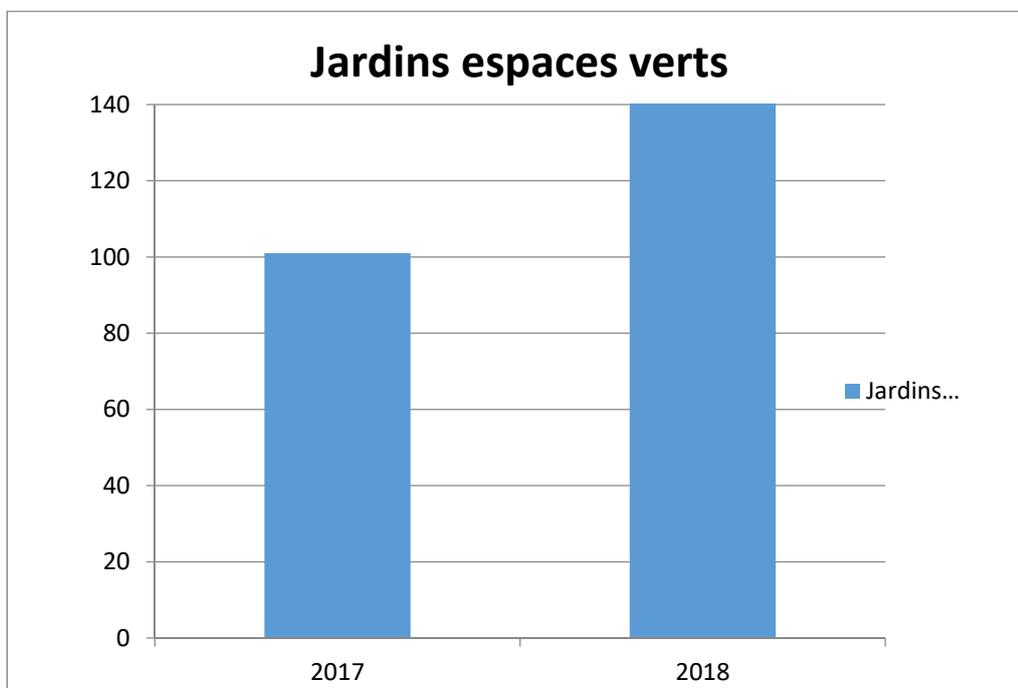
- Le contrat d'entretien avec GEDIMAT de COUCOURON a été conforté et adapté. Actuellement cela consiste à faire le ménage du magasin et des bureaux deux fois deux heures par semaine (lundi et vendredi de 12 h à 14 h). Nous avons passé **402 heures** pour cet entretien.

Déneigement CREDIT AGRICOLE / GROUPAMA Coucouron

- Suite à un contrat passé avec les organismes mentionnés ci-dessous, nous avons passé **18 heures** au déneigement et salage des axes amenant à leurs établissements.

Entretien et nettoyage locaux ESAT

- **86 heures** passées au nettoyage des locaux de l'ESAT (vitres, sols, murs, peinture, mobiliers, etc...).



Pour les J.E.V. : Les chiffres correspondent au nombre de chantiers réalisés durant l'année dont les interventions à GEDIMAT et au Crédit Agricole.

TRAJECTOIRES 07

Rapport rédigé par Mme Léna MASSEBEUF

I - Présentation du dispositif TRAJECTOIRES 07

La spécificité du dispositif Trajectoires 07 consiste à proposer un accompagnement renforcé sur le champ professionnel, social et personnel, pour permettre aux jeunes en situation de handicap ayant des difficultés d'apprentissages d'accéder à l'autonomie.

1 - Caractéristiques du public accompagné

Validé par le CT du 2/04/2013

Pour que les candidatures soient étudiées par le comité technique, les personnes doivent être accompagnées par un référent (Mission Locale, CAP EMPLOI, IME, services sociaux...)

Si les demandes parviennent directement du jeune ou de sa famille, en fonction de sa situation, la personne est réorientée vers l'un des partenaires.

- Personnes de 16 à 30 ans domiciliées en Ardèche
- Ayant une déficience intellectuelle légère diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes*
- Sans handicap associé dominant (physique ou psychiatrique)
- Rencontrant des difficultés sociales ou personnelles pour accéder à l'autonomie, nécessitant une aide autre que financière,
- Titulaire ou en instance d'une reconnaissance de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail
- Si ce n'est pas le cas, la personne devra s'engager à effectuer une demande de RQTH dans un délai de 12 mois à compter de son entrée dans le dispositif, (néanmoins, pour bénéficier d'un accompagnement sur le volet social, une demande d'orientation S.A.V.S devra être déposée auprès de la M.D.P.H.)
- Existence d'un « état de demande d'insertion » sociale et professionnelle en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement de la demande de la famille ou de l'entourage.

* Problématiques convergentes :

Dans le cas où la déficience intellectuelle légère n'est pas médicalement reconnue, elle peut être repérée par un faisceau de problématiques convergentes. C'est à dire que la personne rencontre un cumul de difficultés qui laisse penser qu'elle présente une déficience intellectuelle légère.

L'accompagnement renforcé, associé à une prise en charge médicale, ou à une demande de reconnaissance de travailleur handicapé, permettra alors de le vérifier médicalement.

Difficultés repérables :

- pour la lecture
- pour l'écriture
- pour le calcul
- de communication
- dans les repères spatio-temporels
- de compréhension
- de mémorisation à court ou à long terme.
- pour réaliser des tâches administratives
- pour réaliser des tâches quotidiennes

- pour la compréhension ou l'exécution de doubles consignes
- pour la concentration et troubles attentionnels
- Parcours scolaire atypique : enseignement spécialisé, SEGPA, changements d'établissements, redoublements...
- Absence de prise d'initiative
- Etat de confusion en cas de difficultés
- Difficultés d'abstraction
- Lenteur d'exécution
- Isolement social

TRAJECTOIRES 07 participe à la connaissance et à l'évaluation de la situation du jeune par des mises en situations concrètes tant sociales que professionnelles.

Cela peut conduire à la mise à jour de problématiques non diagnostiquées préalablement.

La mise à jour d'un handicap dominant autre que la déficience intellectuelle peut conduire à l'arrêt de l'accompagnement et à un relais vers un partenaire adapté.

2 - La mise en œuvre

3

2.1 L'opérateur : l'A.P.A.T.P.H

L'A.P.A.T.P.H porte le volet professionnel de Trajectoires 07 et le volet social par l'intermédiaire du S.A.V.S de l'A.P.A.T.P.H à Privas

2.2 Secteur géographique

Depuis 2018, le dispositif intervient sur l'ensemble du département de l'Ardèche.

2.3 Composition de l'équipe :

- Intervenants sur le volet Socio-éducatif

- **Carole DUCOTE** - Conseillère en Economie Sociale et Familiale –A.P.A.T.P.H (Secteur Nord)
- **Anne-Laure BOIS**- Conseillère en Economie Sociale et Familiale –A.P.A.T.P.H (Secteur Vallée du Rhône)
- **Virginie GARNAUDIER** – Educatrice spécialisée – A.P.A.T.P.H (Secteur Privas)

- Intervenants sur le volet professionnel

- **Johanne GALDINI** – Chargée d'insertion professionnelle- A.P.A.T.P.H (en congé maternité du 29 janvier 2018 au 20 septembre 2018) remplacée par Madame Claire CARON, chargée d'insertion professionnelle durant son absence. (Secteur Nord et centre)

- **Léna MASSEBEUF** – Chargée d'insertion professionnelle – A.P.A.T.P.H (secteur centre et sud)

Actualité du dispositif en 2018

Comme décrit plus haut, le dispositif trajectoires 07 intervient désormais sur l'ensemble du territoire ardéchois. Cette année étant une année de transition, nous avons consacré davantage de temps à la rencontre des partenaires locaux susceptibles de collaborer avec le dispositif. Les premiers accompagnements d'usagers ont débuté en juillet dernier pour le sud du département. La mise en place et la coordination est maintenant plus précise et va continuer dans les mois à venir.

Autre actualité pour le dispositif, la mise en place de l'emploi accompagné sur le territoire.

En effet, à la lumière des résultats des initiatives conduites dans certains territoires, ce dispositif a été généralisé par la loi du 8 août 2016 (dite « loi Travail ») et le décret du 27 décembre 2016 pris pour son application.

En 2017, sur le territoire Ardéchois, suite à l'appel à candidature pour le déployer, c'est l'association Messidor qui s'est vu confier cette mission. L'A.P.A.T.P.H par l'intermédiaire du dispositif Trajectoires est à

ce jour cotraitant pour le département de l'Ardèche et prend également en charge des bénéficiaires de l'emploi accompagné.

L'emploi accompagné a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi durablement, en milieu ordinaire de travail dans les secteurs privé et public. Il propose à la personne un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle, ainsi qu'un accompagnement de l'employeur.

Complémentaire des dispositifs existants, il est novateur en associant les compétences des acteurs du médico-social et l'expertise des acteurs du service public de l'emploi.

Ce dispositif est mis en œuvre dans les régions, piloté par les ARS, cofinancé par l'Etat, le Fonds pour l'insertion pour l'emploi (FIPHFP) et l'AGEFIPH.

3 - Activité

3.1 La coordination du dispositif

La personne chargée de la coordination et de l'animation du dispositif a une double mission :

- Une mission opérationnelle qui comprend la responsabilité des actions et des parcours individuels des jeunes accompagnés par le dispositif.
- Une mission organisationnelle qui comprend le fonctionnement des instances, la mise en œuvre des procédures de travail et les relations institutionnelles externes, l'organisation et l'animation du comité technique.

3.2 L'animation des réseaux

Elle nécessite un certain nombre de démarches :

- Informer les structures d'insertion sociale et professionnelle du territoire quant à l'existence du dispositif **Trajectoires 07**, et repérer leurs domaines d'intervention et leur public cible.
- Identifier les moyens les plus adéquats pour solliciter les structures existantes.
- Mettre en place une collaboration partenariale avec les services sociaux (CMS, CCAS...) et de tutelles afin de repérer plus facilement les situations posant problème et leur apporter une réponse adaptée, en utilisant les compétences de chacun des services.
- Repérer et activer les outils de droit commun existants (accès aux droits, logement...) Centraliser des informations et de la documentation concernant les champs traités au sein du dispositif (la déficience intellectuelle, le logement, les transports...) dans l'objectif d'être un lieu de ressource pour les partenaires, les jeunes ou les familles.
- Repérer les besoins du public.

L'activation des réseaux est constante de la demande à la sortie du dispositif.

Tout au long du parcours du jeune au sein du dispositif, les contacts avec les partenaires sont activés pour des recherches de solutions, d'outils en fonction des problématiques repérées.

Un travail d'identification de ces outils, et de réflexion sur les procédures d'activation a été réalisé en particulier avec la Mission Locale Nord Ardèche et CAP EMPLOI 07.

Le jeune reste en suivi jusqu'à une insertion durable. Les parcours des jeunes sont souvent longs et nécessitent la mise en œuvre de plusieurs étapes. Cela implique de coordonner l'action des différentes

structures au regard du parcours du jeune, d'établir le lien entre les étapes et d'en améliorer la cohérence, si nécessaire. Le dispositif doit être facilitateur pour les partenaires.

Enfin, à la sortie du dispositif, des relais sont organisés pour poursuivre l'accompagnement.

4 - Les spécificités de l'accompagnement renforcé

4.1. L'accompagnement social

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE

Carole DUCOTE, Virginie GARNAUDIER et Anne-Laure BOIS - Conseillères en Economie Sociale et Familiale et éducatrice spécialisée, S.A.V.S de Privas, A.P.A.T.P.H

- ◆ A partir des demandes du jeune et des besoins repérés, le travailleur social propose un accompagnement individuel dans « **le faire avec et non à la place de** ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.
- ◆ L'accompagnement social peut intervenir sur différents domaines en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés :
 - **Gestion administrative** : l'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :
 - le classement des documents et explication de leur contenu,
 - l'information ouverture des droits (CAF, MDPH...),
 - les démarches auprès des organismes...
 - **Aide éducative dans la vie quotidienne** : le volet socio-éducatif accompagne pour tout ou partie des actes essentiels du quotidien, avec la mise en place d'apprentissages concrets : rythme de vie, alimentation, choix de consommation, consignes de sécurité, citoyenneté, etc.
 - **Socialisation** : la majorité des jeunes inscrits dans le dispositif ont très peu de lien social en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont fait un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée, et, à l'âge adulte, vers 18-21 ans, ces prises en charge se terminent. Sans diplôme, ils n'arrivent pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent. Aussi on peut constater souvent que l'acceptation du handicap reste très difficile.

Dans ce sens, le travailleur social accompagne les personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles (culturelles, sportives, bénévolat...),
- l'accès à la culture.
- **Santé** : il s'agit principalement d'un accompagnement éducatif et de prévention : son corps, hygiène, son suivi santé, tabac, contraception, sexualité, perte de poids, suivi psychologique...
- **Logement (accès et maintien)** : le volet socio-éducatif accompagne les jeunes tant :
 - vers l'accès à un logement durable (désir d'autonomie) ou temporaire (le temps d'une formation) : recherche de logement, constitution dossier (HLM, FUL), visite...

- dans le maintien dans le logement : entretien du logement, linge, alimentation, consommation d'énergie, médiation avec bailleur...
- **Mobilité** : axe prioritaire dans l'autonomisation du jeune et son insertion professionnelle. Le travailleur social accompagne le jeune dans la recherche de solutions : utilisation transports en commun, inscription auto-école, compréhension du code, achat de véhicule...
- **Gestion du budget** : le volet socio-éducatif apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse des factures, élaboration d'un budget...), accompagne le jeune dans ses choix de consommation et dans la recherche de financements en fonction des projets et vers la mise en place d'une curatelle, si nécessaire.
- **Soutien psychologique** : le travailleur social ne réalise qu'un rôle de soutien. Il apporte une écoute, un questionnement afin de favoriser la prise de recul et de conscience du jeune face à une situation et/ou un comportement :
 - *Travail sur l'acceptation du handicap et la confiance en soi*
 - *Travail sur la relation du jeune et de sa famille*
 - *Travail sur le comportement au travail*
 - *Travail sur son réseau amical*
 - *Prévention sur les comportements addictifs (alcool, drogues...)*
 - *Si besoin accompagnement vers un suivi psychologique réalisé par un médecin*

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, l'accompagnement socio-éducatif s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs.

4.2. L'accompagnement professionnel

ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL INDIVIDUALISE

Johanne GALDINI, chargée d'insertion, A.P.A.T.P.H

1. Diagnostic global

Un diagnostic approfondi de la situation initiale de la personne semble primordial.

Il sera réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F. (diagnostic partagé)

Il devra porter sur trois champs :

- *social*
- *personnel*
- *professionnel*

En fonction de la situation de la personne, le coordonnateur des parcours, pour enrichir le diagnostic, fera appel au référent qui accompagnait la personne et à des organismes spécialisés (médecin, psychologue ...)

Les objectifs sont :

- *Retracer le parcours de la personne*
- *Identifier les étapes déjà réalisées*
- *Identifier les organismes ou structures qui connaissent la personne*
- *Permettre l'élaboration d'un plan d'action réaliste.*
- *Évaluer « le besoin » en termes d'accompagnement social*

2. L'évaluation professionnelle

L'évaluation professionnelle portera sur

- Les connaissances, la maîtrise des savoirs de base
- Le savoir être
- Les habiletés, les compétences, les savoirs faire
- Les contre-indications médicales
- Les capacités d'initiatives et d'autonomie sur un poste de travail donné
- Les capacités de déplacement

L'évaluation doit aussi porter sur la motivation à un moment déterminé (et ses déterminants afin de pouvoir les exploiter, les développer)

Le travail de bilan réalisé permettra d'identifier s'il existe des besoins de formation.

3. Aide à la définition d'un projet professionnel

- Travailler sur les représentations professionnelles
- Elargir la connaissance des métiers.
- Découvrir des métiers ou des postes de travail
- Vérifier la faisabilité du projet
- Déterminer un plan d'action avec des étapes de parcours

Par des entretiens individuels réguliers pour identifier des choix d'orientation, par des rencontres de professionnels (en individuel ou lors de salons)

Par une méthode empirique d'essais / erreurs (ex : par des périodes de stages chez des professionnels).

4. Aide à la mise en place de formation

L'évaluation professionnelle réalisée peut mettre à jour des besoins de formation.

Qu'il s'agisse de formation théorique en centre de formation, ou de formation pratique en entreprise. Cela signifie une aide à la recherche de lieux de stage (organismes ou entreprises) en veillant si nécessaire à une adaptation de l'offre de formation aux besoins du jeune, et à la mise en place d'une fonction tutorale.

Cela nécessite aussi une clarification des objectifs pour chaque étape, et des temps de bilan renforcés avec les formateurs ou les maîtres de stage.

Au cours de l'accompagnement, il s'agira de veiller à accroître les compétences transversales par un travail sur la présentation de soi qui permettra la reprise ou la prise de confiance, la dynamisation, mais aussi l'amélioration des capacités d'expression (avec du temps de travail en binôme ou en groupe si possible)

Un temps pourra être consacré au développement de la mobilité (travail sur les repères spatio-temporels)

5. Appui à la recherche d'emploi

- Prospection de postes ciblés avec, ou pour le jeune
- Présentation et appui de la candidature

Un certain nombre d'outils peuvent être adaptés pour une exploitation individuelle, en binôme ou en groupe : les outils de Technique de Recherche d'Emploi, des techniques originales de contact des entreprises ...

Services aux entreprises

- Recherche de candidatures
- Présentation des aides à l'embauche
- Constitution des dossiers (par exemple de compensation du handicap, de prime d'insertion AGEFIPH ...)

Assurer le suivi en emploi

Lorsque la personne est en emploi, veiller particulièrement à son intégration au sein de l'équipe ou de l'entreprise (éventuellement assurer une formation de type « tutorale » auprès des collègues de travail, afin que le handicap soit compris, accepté.)

Autant que nécessaire, assurer une fonction de médiation.

6. Les outils et les moyens pour réaliser l'accompagnement professionnel

L'accompagnement renforcé devra pouvoir permettre de proposer des contacts réguliers et d'avoir la possibilité d'accompagner physiquement une personne sur toutes les actions mises en œuvre.

Les parents des jeunes, ou les responsables juridiques, peuvent être reçus en entretien par l'un ou l'autre des référents ou les deux, selon les besoins de chaque situation (aide pour que le jeune se repère dans son parcours de vie, évaluation des ressources ou des freins que la famille active dans la démarche du jeune vers l'acquisition de son autonomie...).

Les outils de droit commun (Pôle emploi ...) et les outils des dispositifs spécifiques CAP EMPLOI 07 et MISSION LOCALE Centre et Nord Ardèche sont mobilisés

D'autres outils sont probablement à exploiter, voire à créer en fonction des difficultés du public.

4.3. L'intérêt d'un double accompagnement pour les jeunes déficients intellectuels légers

La spécificité et l'efficacité de l'accompagnement c'est le fonctionnement en binôme.

L'accompagnement par deux référents aux fonctions bien identifiées - conseillère en insertion et travailleur social - s'exerce simultanément ou en parallèle sur un volet professionnel et un volet socio-éducatif.

Les deux types d'interventions sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours d'une réunion de synthèse bi mensuelle.

Cette spécificité du dispositif permet entre autre d'aborder les difficultés que rencontre un jeune sous un angle pratique afin de permettre un accompagnement global et de limiter les freins à l'emploi.

Par exemple, un jeune ayant des problèmes d'hygiène verra du sens à travailler cela, dès lors qu'une rencontre avec un employeur est en préparation. Ou encore un jeune souhaite faire une formation mais celle-ci se situe loin de chez ses parents. Il sera donc impératif de travailler la recherche de logement et la mobilité, tout en prenant en compte son handicap, afin qu'il puisse réaliser son projet.

De même, aborder les questions de santé prend du sens lorsqu'il s'agit d'élaborer ou de vérifier un projet professionnel, puisque TRAJECTOIRES 07 conditionne cette étape de parcours professionnel à une grande lisibilité de l'état de santé global du jeune.

A l'inverse, proposer de mettre en place des activités de loisir alors que le jeune a une forte demande d'emploi, pourrait être considéré comme une aberration pour ces jeunes. Mais dès lors que cela est en lien avec une démarche professionnelle, ils adhèrent à ce projet ayant pris conscience qu'un juste équilibre entre vie sociale (réseau de contacts, prendre du plaisir à faire une activité valorisante...) et vie professionnelle est nécessaire (pour parfois supporter des conditions de travail, ou l'exercice d'un métier qui n'est pas celui dont ils avaient rêvé).

Cela permet au jeune de prendre conscience de l'intérêt de prendre soin de lui globalement, et lorsque la démarche s'enclenche, on peut alors constater une amélioration dans la prise de confiance en soi et de meilleures relations aux autres.

*TRAJECTOIRES 07 s'attache à proposer aux jeunes des **activités concrètes**, c'est un aller retour constant entre des exercices d'entraînement et des mises en situations réelles qui permettent de mesurer où en est le jeune et de le faire progresser. Le jeune déficient intellectuel léger a besoin de voir, d'entendre mais surtout de faire, pour comprendre et mémoriser.*

Cette expérience concrète de réalisation, accompagnée par une aide technique, lui permet d'acquérir de nouvelles compétences.

Cela nécessite une adaptation des outils traditionnellement utilisés et des temps de rencontre plus longs (les entretiens étant en moyenne supérieurs à 1H ¼) mais aussi un travail sous forme d'ateliers qui peuvent durer plusieurs heures.

4.4. Coordination du volet social et professionnel

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement du dispositif, et de rester dans une logique de transparence entre les deux volets (social et professionnel), la chargée d'insertion et la C.E.S.F du S.A.V.S se réunissent plusieurs fois par mois (minimum deux) pour des réunions de synthèse, et ont de nombreux échanges téléphoniques afin de s'informer de l'évolution des différentes situations. Les deux types d'intervention sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours des synthèses.

Une rencontre mensuelle a lieu entre le directeur de l'A.P.A.T.P.H, la chargée d'insertion du dispositif Trajectoires 07 et la C.E.S.F du S.A.V.S. Elle a pour objectif de détailler les situations, et de mettre en avant les points positifs et les difficultés éventuelles rencontrées dans les accompagnements. Elle permet également de revoir les priorités, d'ajuster le plan d'action et de fixer de nouveaux objectifs.

Un relevé d'activité des deux volets est également remis chaque mois au directeur.

Tous les six mois, un temps d'évaluation du projet individuel est réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F avec le jeune afin d'évaluer la nécessité de renouveler la période d'accompagnement pour six mois ou non et de fixer de nouveaux objectifs si nécessaire.

4.5. Protocole de saisine du dispositif jeunes handicapés

Lorsque le référent estime que c'est opportun dans le parcours du jeune, il saisit le dispositif en interpellant la chargée d'insertion.

La chargée d'insertion envoie alors un dossier de candidature. Le référent complète le dossier de candidature et l'adresse à la chargée d'insertion (en joignant les documents demandés : RQTH, orientation SAVS, CV ...)

En amont du passage en comité technique, la chargée d'insertion, à partir des éléments transmis, propose une première rencontre au jeune, accompagnée de la C.E.S.F du S.A.V.S de Privas et éventuellement de la famille.

Cette rencontre a pour objectif premier de présenter le dispositif, de définir les « règles du jeu », de vérifier l'intérêt et la volonté d'engagement du jeune dans un tel dispositif, et de lui donner l'occasion d'adhérer ou non à un suivi renforcé.

Lors de cet entretien, il s'agit aussi de clarifier les attentes, les demandes du jeune, de définir conjointement ses besoins, les objectifs de l'accompagnement.

La chargée d'insertion peut contacter le référent pour de plus amples renseignements et un échange approfondi.

La chargée d'insertion inscrit la personne sur une liste d'attente pour un passage en comité technique en indiquant si possible au référent une notion de délai.

En prévision du comité technique, la chargée d'insertion envoie une invitation aux membres permanents, aux membres partenaires et aux référents des candidats. (Les candidats eux mêmes n'étant pas présents – sauf exception)

5 - Le comité technique

Depuis le début de l'année 2018, le comité s'est réuni à quatre reprises

Objectifs et fonctionnement du comité technique

Validé par le CT du 2/04/2013

5.1 Rôle du comité technique

Le comité technique s'est vu confier deux missions.

✓ **L'animation et le développement du dispositif**

Il met en œuvre les orientations définies par le comité de pilotage, ou est à même d'émettre des propositions au comité de pilotage.

Il assure la régulation générale du dispositif. Le comité technique en est le garant.

✓ **Un rôle actif dans le traitement des situations**

Il recueille les candidatures

Il réalise un « diagnostic partagé »

Il valide ou non l'existence du besoin d'un accompagnement social et professionnel renforcé (et la nécessité de déposer une demande d'orientation S.A.V.S)

Il propose des objectifs généraux d'accompagnement

Il en évalue régulièrement la mise en œuvre

Il organise le suivi du jeune jusqu'à sa sortie du dispositif.

Sous la responsabilité fonctionnelle du/de la coordinateur/coordinatrice, les personnes chargées de l'accompagnement socio-éducatif et socioprofessionnel individualisé mettent en œuvre les actions pour atteindre les objectifs généraux de l'accompagnement fixés par le comité technique.

Lors du comité technique

Le référent expose la candidature (en cas d'empêchement, il peut se faire représenter). Le référent pourra utiliser le dossier de candidature comme une trame de présentation ; les membres du comité technique présents auront alors la mission de le questionner, afin de pouvoir évaluer au mieux la pertinence de l'engagement de l'accompagnement renforcé.

A l'issue de la présentation des candidatures, les membres du comité technique prennent la décision d'engager ou non un accompagnement renforcé. La nécessité de solliciter une orientation S.A.V.S ou non est également validée par le comité, en fonction des éléments apportés. Cependant, cette orientation pourra être demandée ultérieurement, en cours d'accompagnement, en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Lorsque les membres du comité décident d'enclencher un accompagnement renforcé, ils définissent les objectifs généraux (sur le plan social et professionnel).

L'accompagnement renforcé a une durée de 6 mois et peut être renouvelé 3 fois (sur accord du comité technique). Cependant, une phase de diagnostic, pour une durée de 3 mois, peut être préconisée sur l'entrée de la personne dans le dispositif, afin d'approfondir une situation sur laquelle des doutes sur la pertinence d'engager un tel accompagnement persistent. Le comité se donne alors le droit de réévaluer la situation lors de sa prochaine réunion.

A l'issue du comité technique, la chargée d'insertion prend alors contact avec le référent pour l'informer (s'il était absent au CT) et elle informe également le jeune de la décision (Par courrier).

Ensuite, la chargée d'insertion propose un rendez-vous commun avec le référent pour un passage de relais. Si une orientation S.A.V.S est préconisée par le comité technique, la C.E.S.F est présente à cet entretien.

Lorsque les membres du comité technique décident de ne pas enclencher d'accompagnement :

- la chargée d'insertion informe le référent du jeune.

- le comité technique informe par écrit le jeune, en motivant sa décision et en l'invitant à reprendre contact avec son référent.

Dès le premier jour du mois civil qui suit la date du comité technique, le suivi est engagé pour une durée déterminée par le comité technique. Lors d'un réexamen de la situation, cette durée pourra être actualisée, tout comme le plan d'action pourra être adapté à la situation de la personne.

5.2. Composition du comité technique

Pour mener à bien ces travaux, le comité technique se réunit de manière restreinte ou élargie, en associant les partenaires locaux ou institutionnels au titre de membres experts susceptibles de venir enrichir ses travaux.

Les membres permanents qui composent le comité sont :

- **Cap emploi**
- **Pôle emploi**
- **A.P.A.T.P.H**
- **Mission Locale Nord, Centre et Sud Ardèche**
- **Travailleurs sociaux M.D.P.H**
- **Médecin coordonateur M.D.P.H**
- **Assistants sociales des I.M.E**
- **Educateurs spécialisés et assistantes sociales des SESSAD**
- **Un éducateur du centre d'action éducative de Privas**
- **Les conseillers d'insertion professionnelle des sites de proximité (Boutières et Cèdre)**
- **La chambre des métiers de l'Ardèche**
- **Le Centre d'information et d'orientation**
- **Les référents H+ des CFA**

Le comité accueille également les référents qui sollicitent le dispositif pour un jeune, ainsi que tout partenaire pouvant apporter un éclairage sur le parcours antérieur de la personne.

Ainsi, un véritable réseau « technique » est constitué. En effet l'établissement, par le comité technique, d'un « diagnostic partagé » de qualité, passe par la centralisation des éléments d'information indispensables.

√ Chaque membre présent au comité technique s'engage à respecter un « secret partagé » et donc à ne pas divulguer d'informations concernant les situations individuelles étudiées.

√ Chaque situation fait l'objet d'une présentation identique sur la base d'un dossier de demande d'entrée complété par le référent qui demande un relais à TRAJECTOIRES 07

Un des objectifs de TRAJECTOIRES 07 est la mise en réseaux des acteurs présents sur le territoire.

Participation moyenne des partenaires au CT : 10

Le plan d'action avec les étapes de parcours sera déterminé par la chargée d'insertion et fera l'objet d'une contractualisation écrite au sein d'un contrat d'engagement. Ce contrat permet de définir les engagements de chacun (le jeune, la conseillère en insertion, la CESF), les objectifs à atteindre et les axes d'accompagnement.

5.3 Les entrées validées par le comité technique

| Date du CT | Candidatures | Entrées accompagnement | Sorties et ou suspensions | Total |
|------------|--------------|------------------------|---------------------------|-------|
| 18/01/2018 | 4 | 4 | 2 | 22 |
| 24/04/2018 | 9 | 6 | 7 | 21 |
| 2/07/2018 | 9 | 5 | 3 | 23 |
| 13/09/2018 | 5 | 4 | 6 | 21 |

5.4 Les réorientations après examen de la candidature

Le comité technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation : vers CAP EMPLOI, une démarche de soins, la mission locale ou les prestations d'appui individualisé pour l'élaboration d'un parcours professionnel en adéquation avec la demande du jeune.

5.5 Les sorties définitives du dispositif

18 sorties validées par le CT depuis janvier 2018 et deux suspensions

| Motifs de Sorties | | Relais organisés |
|---|---|--|
| Intégration ESAT sans murs | 2 | - Mise à disposition centre hospitalier Valence (Restauration) - Mise à disposition centre de tri postal Valence |
| Intégrations ESAT | 2 | - ESAT de Romans sur Isère - Dispositif Clé de La Teppe |
| Intégration Formation | 1 | - CAP Petite enfance GRETA |
| N'adhère pas au dispositif/ Pas de contact | 1 | - Relais Mission locale de secteur |
| Priorité aux soins | 2 | - Orientation S.A.V.S |
| Garantie Jeune | 2 | - Orienté vers le dispositif Garantie jeune |
| Déménagement hors département/région | 2 | - Relais avec la mission locale de secteur |
| Emplois | 5 | - CDI Intermarché de Davézieux - CDI Commune d'Annonay Espaces verts - Contrat apprentissage IVECO Cuisine collective Annonay - Contrat apprentissage ADAPEI Cuisine collective - Contrat d'apprentissage employé de libre-service Netto La Voulte |
| Dispositif Emploi accompagné | 1 | - Orientation sur le dispositif EA car plus de 30 ans |

II - Activité du dispositif

En amont de l'examen de la candidature en comité technique, la demande d'entrée sur le dispositif fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut aller d'appels téléphoniques, à l'accueil (du jeune, de son référent ou/et de sa famille).

En 2018

- *L'équipe de Trajectoires 07/S.A.V. S, a rencontré **33 jeunes**, pour une demande d'intégration dans le dispositif en 2018. Après un entretien de pré accueil du jeune concerné avec son référent, **5 demandes** ont été réorientées en amont du dépôt de dossier de candidature, car le dispositif ne répond pas au besoin de ces jeunes.*
- ***27 candidatures** ont été retenues et présentées aux membres du comité technique. Le comité technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation pour **8 personnes**.*
- ***19 candidatures** ont été validées depuis le 1^{er} janvier 2018*
- *Au total, **39 jeunes** ont été accompagnés par le dispositif depuis le 1^{er} janvier 2018.*
- ***34 d'entre eux** sont aujourd'hui bénéficiaires d'une R.Q.T.H.*

1 - Le nombre de demandes déposées

Les structures ayant déposé une demande d'orientation en 2018 auprès de TRAJECTOIRES 07 sont :

| Structure | Nombre |
|---|--------|
| ML Nord Ardèche | 3 |
| ML Centre Ardèche (Privas, la Voulte, le Teil) | 3 |
| MTS M.D.P.H | 3 |
| AS Sessad Annonay | 1 |
| AS de la Teppe | 1 |
| SAVS APATPH | 3 |
| SAVS Ste Marie | 2 |
| CMS Annonay | 1 |
| EREA Montélimar | 1 |
| IME Soubeyran | 1 |
| AS Lycée Montgolfier Annonay | 1 |
| Maison pour vivre Tournon | 1 |
| Sessad (autre département) | 1 |
| CMS Privas | 1 |
| CMP Tournon | 1 |
| Pôle emploi | 2 |

Le dispositif TRAJECTOIRES 07 accompagne au 30 novembre 2018 : 21 jeunes

Pour assurer un accompagnement renforcé de qualité, lorsque le comité technique ne relève pas la nécessité de demander une orientation auprès du S.A.V.S, les chargées d'insertion répondent également aux demandes ponctuelles pouvant relever du volet social, et évaluent régulièrement avec la personne l'évolution de ses besoins. Une évaluation a lieu systématiquement tous les six mois, lors du bilan réalisé par l'équipe avec le bénéficiaire, s'appuyant sur l'évaluation du plan d'action formalisé dans le contrat individuel d'objectif réalisé dès l'admission du jeune sur le dispositif.

*Le contrat individuel d'objectif est donc conclu entre les deux parties pour une durée de six mois, et est évalué à chaque période, afin de l'ajuster à la demande de la personne. Il reprend les objectifs fixés à l'initiative par le comité technique, ainsi que le plan d'action mis en place qui en découle. Il reprend également l'engagement du bénéficiaire et rappelle que l'entrée sur le dispositif reste une **démarche volontaire** de la personne.*

2 - Répartition du public

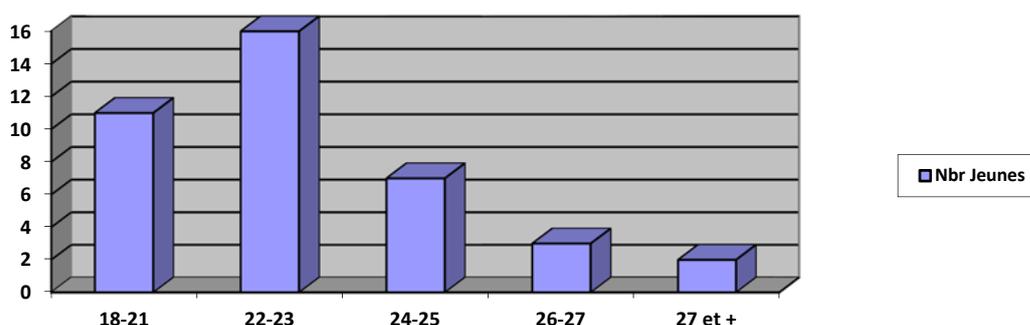
📍 Répartition du public sur le territoire d'intervention, soit 39 jeunes depuis janvier 2018

| Communes | Bénéficiaires |
|-----------------------|---------------|
| Secteur Nord : | |
| Annonay | 5 |
| Davézieux | 2 |
| Boulieu les Annonay | 1 |
| Talencieux | 1 |
| Limony | 1 |
| Ardoix | 1 |
| Satilleu | 1 |
| Quintenas | 1 |
| Tournon sur Rhône | 2 |

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Cornas | 1 |
| St Péray | 1 |
| Guilherand Granges | 2 |
| Soyons | 1 |
| Le Cheylard | 3 |
| Lamastre | 2 |
| Arras | 1 |
| St Barthélemy le plain | 1 |
| Secteur Centre et Sud : | |
| St Laurent du pape | 1 |
| Meysse | 1 |
| Beauchastel | 1 |
| Cruas | 1 |
| Privas | 4 |
| Bourg st Andéol | 2 |
| Le Teil | 1 |
| Aubenas | 1 |
| Total | 39 jeunes |

Le territoire ne facilitant pas forcément les déplacements pour certains jeunes (manque de transports en commun, logement isolé, aucun moyen de locomotion), l'équipe se déplace dans les structures de proximité, souvent déjà bien identifiées par le jeune, afin d'assurer son accompagnement dans des conditions optimales.

📍 Moyenne d'âge



L'âge moyen des jeunes accompagnés par le dispositif est de 23 ans.

📍 Répartition : filles/garçons

Au 30 novembre 2018, sur les 39 jeunes accompagnés cette année :

- ⇒ 13 filles
- ⇒ 26 garçons

3- Historique des accompagnements

Pour mémoire :

- Du 01/12/2004 au 30/09/2006 **21 jeunes (dont 12 nouveaux)**
- Du 01/10/2006 au 30/09/2007 **22 jeunes (dont 8 nouveaux)**
- Du 01/10/2007 au 30/09/2008 **27 jeunes (dont 14 nouveaux)**
- Du 01/10/2008 au 31/12/2009 **19 jeunes référencés fin 2009**
- Du 07/04/2010 au 31/12/2010 **17 jeunes (dont 6 nouveaux)**
- Du 01/01/2011 au 31/12/2011 **31 jeunes (dont 17 nouveaux)**
- Du 01/01/2012 au 31/12/2012 **27 jeunes (dont 12 nouveaux)**
- Du 01/01/2013 au 31/12/2013 **34 jeunes (dont 15 nouveaux)**

- Du 01/01/2014 au 31/12/2014 **35 jeunes (dont 21 nouveaux)**
- Du 01/01/2015 au 31/12/2015 **34 jeunes (dont 16 nouveaux)**
- Du 01/01/2016 au 31/12/2016 **36 jeunes (dont 18 nouveaux)**
- Du 01/01/2017 au 31/12/2017 **37 jeunes (dont 16 nouveaux)**
- **Du 01/01/2018 au 30/11/2018 39 jeunes (dont 19 nouveaux)**

3.1 Situation professionnelle en 2018

| Situation | Nombre de jeunes concernés |
|---|---|
| <u>A occupé un emploi en 2018</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Missions Intérimaires • CDI • Emplois aidés (emploi avenir) • CDD • Contrats d'apprentissage • ESAT sans murs/Mise à disposition | <ul style="list-style-type: none"> • 12 • 3 • 2 • 5 • 3 • 2 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pré- Orientation • Formation qualifiante (AFPA, Greta) • Dispositif Perspective jeunes • Garantie Jeune Mission locale | <ul style="list-style-type: none"> • 3 • 2 • 1 • 2 |
| <ul style="list-style-type: none"> • AOF (Nouvelle donne, Cefora, Cap formation) • Remise à niveau (compétences clés) | <ul style="list-style-type: none"> • 2 • 4 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Stages (PMSMP) • MISPE | <ul style="list-style-type: none"> • 20 • 4 |

Les entreprises concernées

- ⇒ 1 jeune en CDI Intermarché d'Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDI Espaces Verts Commune d'Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDI Service Hygiène et propreté Messidor
- ⇒ 1 jeune en Emploi d'Avenir à la mairie de Coux, entretien espaces verts (renouvellement)
- ⇒ 1 jeune en Emploi d'avenir Centre hospitalier Annonay(renouvellement)
- ⇒ 1 jeune en CDD 6 mois Intermarché Le Pouzin
- ⇒ 1 jeune en CDD 6 mois Maison de retraite Mon Foyer Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDD 1 mois Active emploi Chantier de la piscine de Vaure Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDD 6 mois Menuiserie Marion Tournon sur Rhône
- ⇒ 1 jeune en CDD Service balayage de la commune d'Annonay
- ⇒ 1 jeune en Mise à disposition (ESAT sans murs/ Centre Hospitalier Valence)
- ⇒ 1 jeune en Mise à disposition (ESAT sans murs/Tri postal Valence)
- ⇒ 1 jeune en contrat d'apprentissage ADAPEI Agent polyvalent de restauration
- ⇒ 1 jeune en contrat d'apprentissage à Netto la voulte/CFA de Livron
- ⇒ 1 jeune en contrat d'apprentissage Restauration collective IVECO Annonay
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire Entreprise Adaptée Annonay
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire à MP Hygiène Ardoix
- ⇒ 1 jeune en contrat intérimaire Magasin Action Annonay
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire à l'Entreprise BERT de St Rambert d'Albon
- ⇒ 2 jeunes en contrat Intérimaire Ets La Savie! Hermitage à Tain l'Hermitage
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire Les comptoirs Rhodaniens Tain l'hermitage
- ⇒ 1 jeune en contrat saisonnier Ets Combe, La Voulte

- ⇒ 1 jeune en contrat intérimaire IVECO Annonay, cariste
- ⇒ 1 jeune en contrat intérimaire Tétra Médicale, Annonay
- ⇒ 1 jeune agent de conditionnement Clément Faugier Privas
- ⇒ 1 jeune ETS BTP Active emploi

Les formations :

- ⇒ 2 jeunes en PREOrientation ADAPT Rhône (Lyon)
- ⇒ 1 jeune, dispositif Perspective jeune (Ain)
- ⇒ 1 jeune en PREOrientation au CRP de St Amand Tallende
- ⇒ 1 jeune CAP Petite enfance GRETA Valence
- ⇒ 1 jeune installateur thermique et sanitaire Greta Annonay
- ⇒ 3 jeunes Nouvelle Donne Annonay Conduite de projet
- ⇒ 2 jeunes dispositif Garantie Jeune

Les stages :

- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours géant Casino Davézieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) 15 jours Garage Feu vert Davézieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Le terreau à Cruas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Satoriz St Peray
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Hyper U Alissas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) ETS Marin BTP Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Espaces verts Messidor
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Perle de Beauté Ardoix
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Lycée Montgolfier Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Trigano Lamastre
- ⇒ 1 jeune en stages (PMSMP) Collège de Guilhaud Granges
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) EA Messidor Service Hygiène et propreté
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Compagnons de la Drôme tri sélectif
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Satoriz St Péray
- ⇒ 3 jeunes en stage (PMSMP) Entreprise Adaptée ADAPEI Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Auchan Guilhaud Grange
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Euromaster Davezieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) le terreau Cruas
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) Espaces verts Entreprise Adaptée Lavilledieu
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) Espaces verts Adapeï Roiffieux
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) sous-traitance ESAT Veyras
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) espaces verts ESAT ADAPEI

Les Actions d'Orientations et de Formation :

- ⇒ *Depuis le début de l'année, 8 jeunes ont bénéficié de remise à niveau en centre de formation (Cap formation, l'INFREP et nouvelle donne) quelques heures par semaines afin de consolider leurs acquis et de favoriser la réussite de leurs projets professionnels.*

La Garantie Jeune :

Les membres du comité technique ont acté en octobre 2015 qu'un jeune accompagné sur le dispositif Garantie jeune de la Mission Locale, sortirait de l'accompagnement avec le dispositif Trajectoires 07 afin de rester cohérent dans son accompagnement socioprofessionnel. Toutefois celui-ci pourrait continuer son accompagnement S.A.V.S.

Depuis janvier 2018, 2 jeunes ont intégré ce dispositif à notre demande.

Les projets en cours :

Le dispositif Trajectoires 07 a accompagné 4 jeunes pour visiter les centres de réadaptation professionnelle de St Etienne (Crepse), St Amand Tallende et à Lyon (L'ADAPT).

3.2 Situation auprès des structures d'accompagnement

Le dispositif TRAJECTOIRES 07 travaille en lien avec les structures d'insertion professionnelle et les référents de parcours. Afin d'optimiser cette situation, il convient alors de coordonner un plan d'action entre TRAJECTOIRES 07 et les structures d'insertion pour garantir une qualité d'accompagnement.

Sur les 39 jeunes accompagnés cette année :

- ☞ 30 sont inscrits à la Mission Locale
- ☞ 8 sont inscrits auprès du Pôle Emploi

3.3 Suites de parcours

Les propositions sont regroupées par thématiques. Un relevé de propositions émis pour un jeune peut recommander plusieurs pistes.

✓ Orientation du parcours socioprofessionnel du jeune

| | |
|--|-----------|
| Travail sur la définition du projet professionnel | 12 |
| Accompagnement à la recherche d'emploi | 29 |
| Accompagnement dans l'emploi | 7 |
| Accompagnement vers/dans une formation qualifiante | 5 |
| Accompagnement acceptation du handicap | 2 |
| Vérification employabilité milieu ordinaire (PMSMP, etc...) | 5 |
| Accompagnement social, santé, soin | 15 |
| Accès au logement | 5 |
| Autres, santé, recherche de loisirs, ... | 12 |

3.4 Outils de droit commun mobilisés pour les suites de parcours

| | |
|--|-----------|
| PMSMP | 20 |
| A.O.F | 6 |
| Action Tremplin (Aide obtention permis de conduire) | 4 |
| PACEA | 6 |
| Appui Individualisé ADAPT | 0 |

| | |
|----------------------------|----------|
| CPF | 3 |
| PRE-Orientation CRP | 3 |
| MISPE | 5 |
| Service Civique | - |

✓ Formations

La formation mobilise particulièrement l'équipe, tant sur le volet social que professionnel. Il s'agit de préparer le jeune pour que la formation elle-même soit un succès : visite du centre de formation, rencontre des équipes, repérage du lieu, préparation du trajet (l'objectif étant que le jeune sache s'y rendre seul), préparation des démarches administratives, accompagnement des parents sur le projet, montage de dossiers de demandes de financement pour les frais annexes.

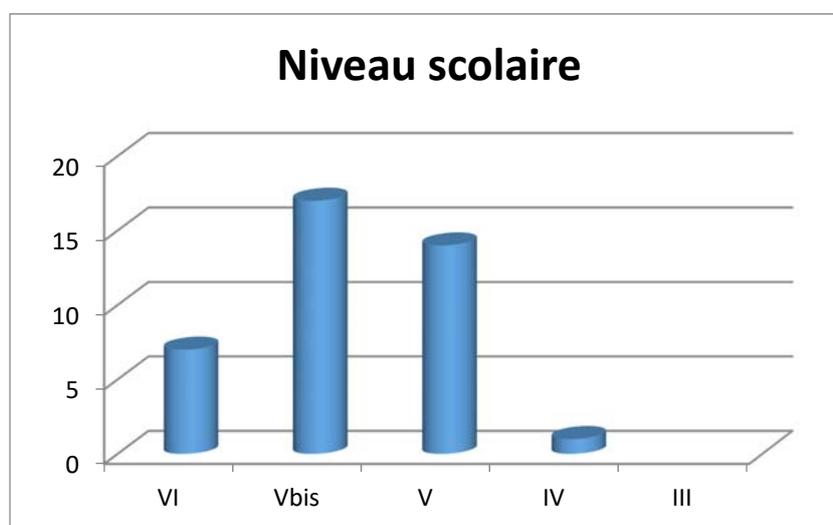
Une présence téléphonique ou physique est également indispensable au cours de la formation, pour éviter le découragement ou soutenir les efforts faits, ou encore réguler les difficultés rencontrées, et enfin réaliser les bilans avec le jeune, le centre de formation, mais aussi les parents, car il s'agit alors de profiter de ce temps fort pour organiser la suite du parcours.

3.5 Projets professionnels élaborés par les jeunes

Il s'agit des souhaits des jeunes à un instant T. Certains projets suffisamment réalistes pourront aboutir ou sont en voie de l'être, les autres sont toutefois développés pour permettre au jeunes d'explorer une démarche de projet réaliste, ou sous-tendre un développement vers une autonomie sociale.

| | | | |
|--------------------------------|----------|---------------------------------|-----------|
| Restauration collective | 7 | Conducteur de Bus | 1 |
| Espaces verts | 4 | Agent entretien | 2 |
| Employé libre service | 2 | Boucherie | 1 |
| Aide aux personnes | 2 | En cours de construction | 4 |
| Petite enfance | 1 | Animation | 1 |
| Esthétique | 1 | Employée libre-service | 2 |
| Plomberie | 1 | Mécanique | 1 |
| Soigneur animalier | 1 | Coiffure | 1 |
| Magasinier/Cariste | 1 | Total : | 39 |
| Industrie | 5 | | |
| Informatique | 1 | | |

3.6 Niveau de qualification



Note :

Les jeunes de niveau VI sont les jeunes sortants d'IME, en effet, il reste à ce jour difficile de déterminer leur niveau à leur entrée en accompagnement.

Les jeunes déficients intellectuels légers de 16 à 30 ans sont donc majoritairement moins qualifiés que la moyenne. Il s'avère nécessaire de faciliter leur accès aux dispositifs de formation professionnelle qualifiante, avec une pédagogie adaptée afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement dans des projets durables et réalistes.

✓ **Scolarités suivies**

| Etablissements Fréquentés | |
|----------------------------------|-----------|
| Milieu Ordinaire | 7 |
| I.M.E/IMPRO | 10 |
| SEGPA | 9 |
| ULIS Pro | 5 |
| Technique | 3 |
| M.F.R | 0 |
| E.R.E.A | 3 |
| ITEP | 2 |

- Certains jeunes ont fréquenté plusieurs établissements ou suivi plusieurs parcours de formation.
- La plupart des jeunes ayant suivi une scolarité en milieu ordinaire ont été contraints de redoubler plusieurs fois les classes (Principalement les classes de CP et la 6^{ème} qui sont deux grandes étapes dans l'apprentissage scolaire classique)

3.7 Source de revenus actuelle

| | |
|--|-----------|
| Revenus du travail | 8 |
| Allocation de Retour à l'Emploi | 3 |
| Allocation Adulte Handicapé | 12 |
| Formation Rémunérée | 9 |
| Sans ressources | 8 |

Pour les jeunes ayant formalisé le PACEA, Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, auprès de la Mission Locale, une aide financière ponctuelle peut être attribuée en fonction du projet professionnel et social, des besoins, et de la situation de chacun. La demande fait l'objet d'une validation au préalable par le conseiller référent Mission Locale. Une demande de FAJ (Fond d'Aide aux jeunes) est également déposée en fonction des besoins et de la situation. **6 jeunes ont intégré ce parcours pour 2018**

3.8 Hébergements

La plupart des jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07 habitent chez leurs parents, cependant, pour ceux qui sont en logement autonome ou qui ont pour projet dans les prochains mois d'en acquérir un, le S.A.V.S les accompagne dans leur quotidien.

Sur les 39 jeunes accompagnés depuis le début de l'année, 19 ont un logement autonome.

3.9 Volet professionnel

✓ **Entretiens individuels**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les chargées d'insertion ont réalisé une moyenne de deux entretiens mensuels par personne. Ceci reste une moyenne puisque certains jeunes ont une rencontre avec Trajectoires 07

chaque semaine, et d'autres sont en emploi ou en formation et sollicite le dispositif de manière moins régulière.

Un entretien sur le volet professionnel dure en moyenne 1h15min.

Les difficultés de compréhension des jeunes nécessitent du temps et il est important qu'il puisse reformuler le contenu de l'entretien afin de pouvoir s'assurer qu'il a compris.

✓ **Rencontres partenaires**

L'équipe de *TRAJECTOIRES 07* a rencontré ou sollicité, à plusieurs reprises, différents partenaires :

- Mission locale Nord, Centre et Sud Ardèche et Mission Locale de St Vallier
- Site de proximité des Boutières
- MDPH
- Référents handicap Pôle Emploi Nord et Centre
- Cap emploi 07/26
- ADSEA d'Annonay, Aubenas, Privas et du Teil
- Référents IME Soubeyrand, Lamastre, domaine de Lorient et de Privas
- SESSAD de Tournon, Lamastre, Privas et Crest
- ADAPT Drôme, PPS DI
- Dispositif ACC'ENT
- ESAT sans murs de Valence ESAT du Cros d'Auzon ESAT Roiffieux, ESAT St. Donat, ESAT Les Colombes St. Vallier, ESAT de Veyras
- La Teppe
- CSAC de Privas
- CCAS d'Annonay
- Entreprises adaptées Annonay et MESSIDOR (Valence)
- Les compagnons de la DRÔME
- Accès emploi
- Tremplin insertion
- Agences intérim (ADECCO et Adéquat)
- Centre Action Educatif de Privas
- UNISCITE Valence
- CRDI Valence
- Hôpital Ste Marie
- Equipe d'Orientation Spécialisé (Pôle emploi)
- ULIS Privas
- UNAFAM
- Orthophoniste Tournon
- CFA Annonay et de Livron
- Chambre des métiers Ardèche
- Organismes de formation de l'Ardèche (CEFORA, CAP Formation, Nouvelle donne, GRETA)
- Les mairies d'Annonay, Tournon sur Rhône et de Privas
- Centre Social Zodiaque Annonay
- CIDFF Annonay
- S.A.V.S. Sainte Marie Privas et Tournon
- CMP de Tournon et Annonay
- CMS de Tournon, Le Pouzin, le Teil et Annonay
- CIO Tournon et Annonay
- AFPA
- UDAF
- Villa de l'enfance Privas
- SAMSAH Privas

4/ Les actions socio - éducatives

Pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement du S.A.V.S, c'est la conseillère en économie sociale et familiale qui intervient sur ces différentes thématiques. Cependant, pour les autres, la chargée d'insertion répond aux demandes ponctuelles d'accompagnement à ce niveau.

Les actions socioéducatives peuvent être classifiées à travers des thèmes spécifiques qui sont traités soit en individuel soit en collectif, en fonction de la demande du jeune, ou à notre demande. Elles peuvent avoir un caractère obligatoire ou non.

Ces actions permettent d'aborder des points d'apprentissage sous un axe différent en apportant une valeur ajoutée : l'ECHANGE. On constate durant ces ateliers beaucoup d'échanges, de l'entraide et du respect entre ces jeunes qui ne se connaissent pas. Aussi cela peut aider certains à mieux accepter leur handicap, car ils prennent conscience qu'ils ne sont pas les seuls à avoir des difficultés. Mais aussi ils arrivent à avoir une place d'acteur et à transmettre leurs connaissances aux autres. Ce qui est très valorisant et beaucoup plus instructif pour tous.

Les actions permettent de mesurer les progrès effectués selon deux critères principaux :

- ❖ *L'amélioration des compétences du jeune en termes techniques et pratiques*
- ❖ *L'amélioration des compétences en termes de confiance en soi, de bien-être, et de comportement.*

Il est parfois difficile pour nous de quantifier le traitement de certains thèmes, car ils sont transversaux et abordés tout au long de l'accompagnement.

Les jeunes participent à des ateliers individuels ou collectifs

En mode individuel, il s'agit de faire travailler un jeune sur un thème particulier, de façon adaptée à sa situation, à son rythme et à ses capacités.

En mode collectif, il s'agit de réunir quelques jeunes pour leur permettre de travailler sur un thème. Le groupe crée une dynamique qui permet d'aborder des sujets « sensibles » : le handicap, l'hygiène, la communication,mais aussi de repérer le comportement du jeune en situation de communication.

Une sortie collective aura lieu le 14 décembre prochain avec pour objectif de se rendre à Lyon en transport en commun afin de travailler sur la mobilité, de visiter le CRP de l'ADAPT et le marché de Noël.

✓ *Histoire personnelle, scolaire et d'emploi*

Tous les jeunes du dispositif sont accompagnés vers la reconstruction de leurs parcours de vie comprenant un travail sur leur histoire familiale, scolaire, de formation, de santé et d'emploi.

Ce travail est fait en lien avec les partenaires du comité technique, les référents, la famille, ainsi qu'au moyen des bilans scolaires et médicaux, des attestations de formation, des certificats de travail ou des fiches de salaire.

✓ *Atelier de Technique de Recherche d'emploi*

Cette atelier est réalisé soit en individuel, soit en collectif en fonction des demandes et de l'évolution de chaque jeune dans son parcours socioprofessionnel.

Les objectifs sont :

- Réaliser un curriculum vitae
- Réaliser une lettre de motivation
- Réaliser une enquête métier/entreprise
- Utiliser les différents supports pour rechercher un emploi (internet, journaux, etc)
- Répondre à une offre d'emploi
- Acquérir des notions sur le droit du travail (contrat de travail, congés payés, respect du règlement intérieur de l'entreprise, etc)
- Démarcher une entreprise en vue d'un stage ou d'un emploi

- Apprendre à se présenter
- Simulations d'entretiens d'embauches
- Connaître les différents intervenants sur le secteur de l'emploi

✓ **La santé, un axe majeur de l'accompagnement.**

C'est l'un des plus délicats. Il nécessite l'accord, non seulement du jeune, mais aussi de la famille, et il s'inscrit dans une démarche au long court, en termes de prise en charge de soi.

Autant que de besoin, les jeunes peuvent bénéficier de la mise en œuvre d'un bilan médical approfondi, en milieu hospitalier ou en cabinet libéral. Ces bilans peuvent déboucher sur la mise en œuvre de soins dentaires, ophtalmologiques, ou psychologiques, des demandes ou des renouvellements de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé, des demandes de définition ou de modification d'orientation professionnelle.

Des rencontres individuelles ont eu lieu avec le planning familial, pour tout ce qui touche aux questions sur la sexualité, les différents moyens de contraceptions et les I.S.T.

Il s'agit de permettre au jeune de comprendre en quoi sa santé est importante pour son équilibre personnel et professionnel.

✓ **Hygiène de vie, bien-être et prévention**

Hygiène corporelle et présentation de soi, une étape indispensable pour la plupart des jeunes.

Thème en lien avec la santé et l'insertion professionnelle.

Les jeunes parviennent à faire des progrès, surtout lorsque s'amorce la rencontre avec des employeurs, pour autant cela reste fragile.

✓ **La mobilité**

Au vu de la caractéristique géographique du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement important. Ce qui est aussi un facteur important de l'autonomisation du jeune et de son insertion professionnelle.

- Tous bénéficient de la carte de réduction des frais de transport illico solidaire (dispositif Région Auvergne - Rhône Alpes)

- Tous bénéficient de mises en situations pratiques par la réalisation de nombreux ateliers :

- Lecture de plans - se repérer à partir des éléments (monuments, fleuves...)
- Lectures de grilles d'horaires des bus - que faire dans l'attente d'un bus ? ...
- Utilisation des transports en commun,
- Inscription auto-école,
- Compréhension du code,
- Achat de véhicule,

- Du fait de la spécificité du handicap, nous avons développé une collaboration avec l'auto-école d'insertion TREMPLIN. La chargée d'insertion intervient, en tant que membre expert, aux commissions d'admission de l'auto-école Tremplin depuis janvier 2012.

✓ **Le budget, plusieurs interventions possibles :**

- *Les jeunes en logement autonome bénéficient d'un accompagnement à l'élaboration d'un budget courant*
- *Les jeunes sans ressources, ou qui vivent chez leurs parents, bénéficient d'une sensibilisation (sans mise en pratique réelle, l'apprentissage est difficile)*
- *Ils sont aussi en demande d'accompagnement dans leur choix de consommation.*
- *Les jeunes en difficulté sont orientés vers une action éducative budgétaire (Conseil départemental) ou vers des mesures de tutelles ou de curatelles*

- Gestion de budget courant fait souvent partie de besoins des jeunes accompagnés, en effet savoir gérer son compte bancaire et son budget courant présente un problème.

✓ Compréhension des documents administratifs

L'objectif à long terme est, pour le jeune, la capacité à réaliser en totale autonomie un travail de classement au niveau de ses documents administratifs, compréhension des courriers et réalisation des démarches administratives.

✓ Vie sociale, citoyenneté, loisirs

- Tous les jeunes sont titulaires de la CARTE ILLICO SOLIDAIRE, ILLICO MOBILITE et M'RA
- Connaissances des différents organismes sociaux (CAF, Sécurité sociale, etc)
- Repérage des MJC et offices de tourisme, prise de documentation en vue de découvrir les activités de loisir possibles à proximité du domicile des jeunes
- Recherches documentaires sur internet
- Adhésion à des activités ou club de loisirs
- Bénévolat auprès d'association

NB : *Outre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire nouveaux, ces ateliers sont également le lieu de développement de relations amicales, d'entraide entre les jeunes, de prise de confiance en soi et ont pour avantage de rompre l'isolement dans lequel certains jeunes s'enferment.*

Conclusion :

Ce rapport retrace l'activité du dispositif sur l'année 2018. Nous pouvons noter que le flux d'entrées et de sorties reste constant vis-à-vis des années précédentes. La mise en route de l'emploi accompagné n'a pas impacté les pratiques professionnelles sur le dispositif.

L'extension du dispositif sur l'ensemble du territoire a nécessité des démarches de prospections auprès des partenaires du secteur afin de faire connaître Trajectoires 07. C'est donc, de ce point de vue, une année de transition.

Afin de continuer à répondre à la demande dans des délais convenables, le dispositif a recours aux suspensions lors des périodes de formations longues, avec réintégration à l'issue du parcours. L'objectif dans les mois à venir étant de continuer le développement du dispositif sur le sud du département en renforçant les liens avec les partenaires sur l'ensemble du territoire.

Perspectives 2019 :

Le dispositif Trajectoires 07, qui intervient sur l'ensemble du département ardéchois, doit continuer à rencontrer les partenaires du sud qui pourraient y avoir recours, tout en gérant les nouvelles demandes. Il participe désormais dans le cadre de la cotraitance à la mise en œuvre de l'emploi accompagné sur le territoire ardéchois.

EN 2018, TRAJECTOIRES 07 DEVIENT **LA PLATEFORME DE L'EMPLOI ACCOMPAGNE EN ARDECHE** PAR L'OUVERTURE DE SON COMITE DE PILOTAGE A D'AUTRES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

1. SYNTHÈSE DU DISPOSITIF :

Principe :

- Faciliter l'accès à l'emploi et le maintien en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap
- Améliorer la continuité des accompagnements, vers et dans l'emploi
- Améliorer l'articulation entre les acteurs des structures et du travail protégé et adapté
- Développer les synergies et la complémentarité des offres de service
- Faciliter les relations et les échanges opérationnels entre les services pour l'emploi

Action :

Gérer un dispositif spécifique d'accompagnement « renforcé » pour l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans ayant une déficience intellectuelle légère diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes. L'emploi accompagné s'adresse, en outre, à compter de 2018, aux personnes en situation de handicap psychique.

Fondement :

Travail en réseau de partenaires dont le passage obligé est la plateforme départementale emploi accompagné.

2. LE DISPOSITIF DANS LE CONTEXTE LOCAL et REGIONAL

Le 27 juillet 2017, l'Agence Régionale de Santé a publié un appel à projets pour la mise en œuvre de l'emploi accompagné.

Le fondement de l'emploi accompagné est issu de l'article 52 de la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Proposer des réponses adaptées sur le champ de l'emploi durable, pour les personnes en situation de handicap psychique mais également pour les autres types de handicap, notamment le handicap mental. L'emploi accompagné inscrit dans la loi, sera un outil visant à insérer la personne, la former, la soutenir dans le cadre de son activité de travail, accompagner également l'employeur. L'accompagnement apportera une réponse globale (emploi et périphérique à l'emploi) et visera à sécuriser les parcours.

3. CONTENU

La spécificité et l'efficacité de l'accompagnement c'est le fonctionnement en binôme.

L'accompagnement par deux référents aux fonctions bien identifiées - conseillère en insertion et travailleur social - s'exerce simultanément ou en parallèle sur un volet professionnel et un volet socio-éducatif.

Les deux types d'interventions sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours d'une réunion de synthèse bimensuelle.

Cette spécificité du dispositif permet entre autre d'aborder les difficultés que rencontre un jeune sous un angle pratico-pratique afin de permettre un accompagnement global et de limiter les freins à l'emploi.

Par exemple, un jeune ayant des problèmes d'hygiène verra du sens à travailler cela, dès lors qu'une rencontre avec un employeur est en préparation. Ou encore un jeune souhaite faire une formation mais celle-ci se situe loin de chez ses parents. Il sera donc impératif de travailler la recherche de logement et la mobilité, tout en prenant en compte son handicap, afin qu'il puisse réaliser son projet.

De même, aborder les questions de santé prend du sens lorsqu'il s'agit d'élaborer ou de vérifier un projet professionnel, puisque TRAJECTOIRES 07 conditionne cette étape de parcours professionnel à une grande lisibilité de l'état de santé global du jeune.

A l'inverse, proposer de mettre en place des activités de loisir alors que le jeune a une forte demande d'emploi, pourrait être considéré comme une aberration pour ces jeunes. Mais dès lors que cela est en lien avec une démarche professionnelle, ils adhèrent à ce projet ayant pris conscience qu'un juste équilibre entre vie sociale (réseau de contacts, prendre du plaisir à faire une activité valorisante...) et vie professionnelle est nécessaire (pour parfois supporter des conditions de travail, ou l'exercice d'un métier qui n'est pas celui dont ils avaient rêvé)

Cela permet au jeune de prendre conscience de l'intérêt de prendre soin de lui globalement, et lorsque la démarche s'enclenche, on peut alors constater une amélioration dans la prise de confiance en soi et de meilleures relations aux autres.

TRAJECTOIRES 07 s'attache à proposer aux jeunes des activités concrètes, c'est un aller-retour constant entre des exercices d'entraînement et des mises en situations réelles qui permettent de mesurer où en est le jeune et de le faire progresser. Le jeune déficient intellectuel léger a besoin de voir, d'entendre mais surtout de faire, pour comprendre et mémoriser.

Cette expérience concrète de réalisation, accompagnée par une aide technique, lui permet d'acquérir de nouvelles compétences.

Cela nécessite une adaptation des outils traditionnellement utilisés et des temps de rencontre plus longs (les entretiens étant en moyenne supérieurs à 1H ¼) mais aussi un travail sous forme d'ateliers qui peuvent durer plusieurs heures.

4. BENEFICIAIRES

- Personnes de 16 à 30 ans domiciliées en Ardèche
- Ayant une déficience intellectuelle légère diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes
- Sans handicap associé dominant (physique ou psychiatrique)
- Rencontrant des difficultés sociales ou personnelles pour accéder à l'autonomie, nécessitant une aide autre que financière,
- Titulaire ou en instance d'une reconnaissance de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail
- Si ce n'est pas le cas, la personne devra s'engager à effectuer une demande de RQTH dans un délai de 12 mois à compter de son entrée dans le dispositif, (néanmoins, pour bénéficier d'un accompagnement sur le volet social, une demande d'orientation S.A.V.S devra être déposée auprès de la M.D.P.H.)
- Existence d'un « état de demande d'insertion » sociale et professionnelle en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement de la demande de la famille ou de l'entourage.

5. IMPACT SUR LE CONTEXTE LOCAL

Organiser la coordination conjointe entre les équipes d'emploi accompagné, pour piloter, répartir et mener à bien les différents accompagnements vers l'emploi et consolider les différents indicateurs proposés.

- Prendre appui sur Trajectoires 07 afin d' :
 - ✓ Accompagner vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap
 - ✓ Envisager entre partenaires des alternatives de parcours des bénéficiaires, avec des réorientations éventuelles vers d'autres dispositifs d'accompagnement sanitaire, social ou médico-social
- Echanger régulièrement sur l'évolution des parcours des bénéficiaires afin d'assurer la coordination et la continuité d'accompagnement vers et dans l'emploi
- Porter conjointement, au sein de nos réseaux de partenaires du travail, des entreprises, du social et du médico-social, l'information et la promotion des missions et de la finalité des services d'emploi accompagné

6. EVALUATION

L'évaluation du dispositif se fait essentiellement à deux niveaux :

- le comité technique : entrées / sorties / réorientations / bilans. Avec les partenaires "de terrain"
- le comité de pilotage (une fois par an) avec les représentants de l'Etat, la Région, le Département, les partenaires associatifs, mission locale, chambre des métiers, CCI,....

7. CALENDRIER

La plateforme emploi accompagné a été mise en œuvre fin 2017, au moyen de travaux préparatoires et de réunions de concertation.

Son fonctionnement est effectif à compter du 1er janvier 2018.

Les instances de pilotage sont en place.

L'action doit devenir pérenne.

8. FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUES - PERENNITE

La réussite repose sur une expérience avérée de chacun des acteurs. Le dispositif bénéficie d'un réseau partenarial dense.

Compte tenu des besoins massifs du public susceptible d'être accompagné et du réseau partenarial existant, les risques d'échecs sont quasi inexistantes.

Les différentes parties prenantes ont chacune leurs propres compétences qui se complètent ou se cumulent. La défaillance éventuelle d'un partenaire ne mettrait pas en péril la pérennité de l'action.

Les partenaires couvrent en quasi-totalité les champs d'intervention et autorégulent leur implication sur le territoire.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE TRAJECTOIRES 07

Etat : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Etat : Direction Départementale des Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Région : Conseil régional Auvergne Rhône Alpes

. CONTENU

Département : Maison départementale des Personnes handicapées

Pôle emploi

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

IMPACT-H



Mission locale Nord Ardèche

Mission Locale Centre Ardèche

Chambre des Métiers

Chambre de Commerce et d'Industrie

Toute structure susceptible d'éclairer les travaux du comité de pilotage

➤ Nouveaux membres à compter du 1^{er} janvier 2018 :

ADAPEI 07

Association BETHANIE

Association hospitalière Ste Marie

MESSIDOR

Fin des rapports d'activité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2018 et AFFECTATION DES RÉSULTATS

Par M. Grégory Jeancel, expert-comptable (KPMG).

Sur proposition du conseil d'administration en date du 11 avril 2019 ([Annexe V](#)), l'assemblée générale examine les résultats définitifs et les propositions d'affectation.

- *Trajectoires 07 : - 25 294 € Affecter : report à nouveau*
- *Groupe d'Entraide Mutuelle : - 166 513 € Affecter : report à nouveau*
- *Pôle logement : - 218 451 € Affecter : report à nouveau*
- *Entreprise adaptée : - 8 679 €. Affecter : report à nouveau*
- *Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07): - 1 611 €. Affectation du résultat soumis à gestion conventionnée.*

- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : + 10 321 €. Pour la partie sociale : affectation du résultat soumis à gestion conventionnée. Pour la partie production : affecter en report à nouveau.
- Siège : + 15 320 €. Affecter en réserves.
- Bilan consolidé : - 394 908 €

La situation de la trésorerie (disponibilités) au 31.12.2018 : 267 775.25 €

- ☒ Trajectoires 07 : 32 390.31 €
- ☒ Groupes d'Entraide Mutuelle : - 15 316.14 €
- ☒ Pôle logement : 35 012.58 €
- ☒ Entreprise adaptée : - 115 613.96 €
- ☒ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale : + 67 170 €
(Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07)
- ☒ Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : 41 346.35 €
- ☒ Siège : 222 786.11 €

Répartition de la trésorerie : 267 775.25 €

Crédit agricole - compte courant : 50 768.70 €
 Crédit agricole - comptes sur livret : 52 983.43 €
 Crédit agricole - compte sur livret sociétaire : 50 681.05 €
 Caisse d'Epargne : 113 342.07 €
 Caisse : 0 €

Titres immobilisés : 23 723.83 €

Parts sociales Crédit agricole : 12 103.83 €
 Parts sociales Caisse d'Epargne : 11 620.00 €

NB : le lecteur se reportera utilement au compte rendu de l'assemblée générale du 27.04.2018 pour retrouver les résultats antérieurs.

Rapport de M Aurélien CHAUVEAU, commissaire aux comptes (documents annexés – cahiers séparés) : celui-ci ne formule pas d'observations particulières. Il fait état d'une bonne collaboration avec le président et les services.

Le président de séance indique qu'un plan de retour à l'équilibre est indispensable. Son élaboration doit être immédiate et sa mise en œuvre suivra sans délai.

VOTE : le secrétaire met aux voix le rapport financier.
Abstention : 1 – Contre : 0 - Il est approuvé
Puis les propositions d'affectation des résultats.
Abstentions : 0 – Contre : 0 - Elles sont approuvées à l'unanimité

4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Ce budget prévisionnel se décompose en CHARGES pour 2 991 127 € et PRODUITS pour 2 948 661 €, hors contributions volontaires en nature (bénévolat) d'un montant de 17 800 €. Il présente donc un déficit de 42 666,00 € lié à l'activité de production de l'E.S.A.T.

VOTE : le secrétaire met aux voix le budget prévisionnel 2019.
Abstentions : 0 – Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité

5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2019. Dossiers en cours ou récents

5.1 - Les délibérations suivantes ([annexe V](#)) sont soumises au vote de l'assemblée générale :

Du 11.04.2019 : Bilans provisoires 2018 – Trésorerie au 31.12.2018 (Réf : 17/2019)

Du 07.03.2019 : Bail emphytéotique commune de Sagnes et Goudoulet (Réf : 12/2019)

Du 10.01.2019 : Création d'une S.A.S.U. – Projet de statuts (Réf : 4/2019)

Du 10.01.2019 : Cession de la maison sise 15 bd de Montjuliau à PRIVAS (Réf : 1/2019)

Du 07.12.2018 : Budget prévisionnel 2019 (Réf : 30/2018)

Du 07.12.2018 : Demande de places en résidence accueil (Réf : 29/2018)

Du 11.10.2018 : Création d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (Réf : 26/2018)

Du 06.09.2018 : Cession de la maison du 6 chemin Des Bastides à AUBENAS (Réf : 25/2018)

Du 05.07.2018 : Contrat de prêt de 200 000 € - Caisse des Dépôts et Consignations (Réf : 20/2018)

VOTE : le secrétaire met aux voix ces six délibérations

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Elles sont adoptées

5.2 - Perspectives :

- ☞ Création d'un emploi de chef de service TRAVAIL.
- ☞ Attente de réponse pour les cinq places de résidence accueil, intégrées à l'espace René AVOND.
- ☞ Agrément entreprise adaptée renouvelé et demandes de places nouvelles.
- ☞ Demande de places de S.A.V.S. en lien avec le développement de Trajectoires 07 vers le sud
- ☞ TVA à 10 % sur le logement social : retour probable à 5,5 %
- ☞ Réalisation du C.P.O.M. pour une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020
- ☞ Signature d'une convention de partenariat avec La vie en Rose (services à la personne)

5.3 - L'avancement des dossiers en cours de réalisation, poursuite des travaux :

- ▶ **GUILHERAND-GRANGES** : un P.L.A.I. par la Caisse des Dépôts a été obtenu. Un nouveau délai a été imposé par l'obligation de réaliser des fouilles confiées à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.). A la date de cette assemblée, les fouilles sont achevées. Pour rappel, le permis de construire a été obtenu. Les aides publiques sont chiffrées et obtenues. L'appel au mécénat est en cours, avec, notamment, un dossier déposé au C.C.A.H.
- ▶ **SAGNES et GOUDOULET** : ce dossier a nécessité beaucoup d'interventions du bureau d'études (solidité du bâtiment, étude thermique,...) afin de réaliser un chiffrage des travaux le plus précis possible. Pour rappel, le permis de construire a été obtenu. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont abouti ou sont à l'instruction.

VOTE : le secrétaire met aux voix les points 5.2 et 5.3

Abstentions : 0 – Contre : 0 – L'assemblée générale prend acte du point 5.2 et valide le point 5.3

5.4 - **St JULIEN en St ALBAN** : la commune œuvre pour un projet d'envergure associant commerces, cuisine collective et logements. Force est de constater que le dossier n'a pas avancé, la commune n'ayant pas progressé dans la formalisation de son projet.

MANIFESTATIONS RECENTES ou PROGRAMMEES :

Samedi 20 avril : Rallye des Vignes – 13^{ème} Journée Solidarité Handicap

Septembre : challenge sports et loisirs - LAVILLEDIEU

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration peut comporter de 12 à 20 membres (Article 5 des statuts). Actuellement, le conseil comprend dix-huit membres :

BANCILHON Bernard – CARETTE Christophe - CCAS de VANISC - CHAMPALBERT Florent - CHARTON Jean-Pierre - CROS Sylvie - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GAUTHIER Raphaël - GRAMAYZE Raymond – GRAMAYZE Jeanine – LABROT Monique - LAURENT René – MARTIN Serge - PEYRARD Josette – ROUVIERE Françoise - ROUX François - VERNET Robert

Le président rappelle que le C.C.A.S. de VANOSC, par convention, dispose d'un siège au conseil d'administration.

Madame Monique LABROT et Monsieur BANCILHON Bernard ont fait connaître leur décision de ne plus être administrateurs. Le président souhaite leur rendre hommage pour leur dévouement en toutes occasions et l'accomplissement rigoureux de leur mandat au sein du conseil d'administration et des commissions.

Monsieur Jean-Pierre CHARTON se démet du mandat d'administrateur pour raisons personnelles.

A manifesté le souhait de présenter sa candidature : M. BLACHERE Eirik

Il a été rappelé à tous les salariés, suite à l'interrogation de l'un deux, l'article 5 des statuts :

« Les agents salariés, membres de l'association, peuvent être élus au conseil d'administration ; leur nombre maximum ne doit pas dépasser le quart de l'effectif total du conseil. Dans le cas où le nombre de candidats, salariés de l'association, ayant obtenu les voix nécessaires pour être élus, dépasserait cette proportion, seuls sont proclamés élus, dans la limite statutairement définie, les candidats qui ont obtenu le plus de voix. Ils ne peuvent occuper les fonctions de président, vice-président, secrétaire général ou trésorier. »

L'élection des membres du conseil d'administration est soumise au vote. Sont présentées les 16 candidatures suivantes:

1. **BLACHERE Eirik**
2. **C.C.A.S. de VANOSC (le représentant de)**
3. **CARETTE Christophe**
4. **CHAMPALBERT Florent**
5. **CROS Sylvie**
6. **GAILLARD Henri**
7. **GAUTHIER Maurice**
8. **GAUTHIER Raphaël**
9. **GRAMAYZE Raymond**
10. **GRAMAYZE Jeanine**
11. **LAURENT René**
12. **MARTIN Serge**
13. **PEYRARD Josette**
14. **ROUVIERE Françoise**
15. **ROUX François**
16. **VERNET Robert**

VOTE : unanimité. 16 sièges sont pourvus.

Le conseil d'administration se réunira le jeudi 16 mai 2019, à 15 H, au siège de l'association, afin d'élire son bureau et d'arrêter la composition des commissions.

La séance est levée à 11 H 45.

Pour copie conforme, Lavilledieu, le 10 mai 2019 - Ce document contient 172 pages sans les annexes

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Une Administratrice,

| |
|--|
| PRINCIPAUX SIGLES UTILISES DANS CE DOCUMENT |
|--|

| | |
|---------------|---|
| A.A.H. | Allocation Adulte Handicapé |
| A.D.A.P.E.I. | Association départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés |
| Ad'AP | Agenda d'Accessibilité Programmée |
| A.GE.F.I.P.H. | Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées |
| A.M.P. | Aide Médico Psychologique |
| A.I.V.S. | Agence Immobilière à Vocation Sociale |
| A.N.C.O.L.S. | Agence Nationale de Contrôle du Logement Social |
| A.P.A.T.P.H. | Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées |
| A.P.L. | Aide Personnalisée au Logement |
| A.P.S.R. | Association de Préparation et de Suite au Reclassement |
| A.R.S. | Agence Régionale de Santé |
| A.S.E. | Aide Sociale à l'Enfance |
| A.V.D.L. | Accompagnement Vers et Dans le Logement |
| B.P. | Budget Prévisionnel |
| B.S.R. | Brevet de Sécurité Routière |
| C.A.F. | Caisse d'Allocations Familiales |
| C.A.T.T.P. | Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel |
| C.B.M.A. | Certificat de Branche Moniteur d'Atelier |
| C.C.A.S. | Centre Communal d'Action Sociale |
| C.C.H. | Code de la Construction et de l'Habitation |
| C.D.C.A. | Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie |
| C.D.I. | Contrat à Durée Indéterminée |
| C.E.S.F. | Conseiller en Economie Sociale et Familiale |
| C.F.P.P.A. | Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (des personnes âgées) |
| C.H.AR.ME | Centre Hospitalier de l'Ardèche MEridionale |
| C.H.S. | Centre Hospitalier Spécialisé |
| C.I.V.I.S. | Contrat d'Insertion dans Vie Sociale |
| C.L.S.M. | Comité Local de Santé Mentale |
| C.M.S. | Centre Médico-Social |
| CO.PIL | Comité de pilotage |
| C.P.A.M. | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| C.R.P. | Centre de Rééducation Professionnelle |
| C.S.A.P.A. | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie |
| C.T. | Comité Technique |
| C.V. | Curriculum Vitæ |
| C.V.S. | Conseil à la Vie Sociale |
| D.A.L.O. | Droit Au Logement Opposable |
| D.C.E. | Dossier de Consultation des Entreprises |
| D.D.C.S.P.P. | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| D.D.T. | Direction Départementale des Territoires |
| D.I.P.C. | Document Individuel de Prise en Charge |
| E.R.P. | Etablissement Recevant du Public |
| E.S.A.T. | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| E.S.S. | Equipe de Suivi de Scolarisation |
| E.T.P. | Equivalent Temps Plein |
| F.A.J. | Fonds d'Aide aux Jeunes |
| F.C.O.S. | Formation Continue Obligatoire à la Sécurité |
| F.E.H.A.P. | Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne |
| F.F.S.A. | Fédération Française de Sport Adapté |
| F.U.L. | Fonds Unifié Logement |

| | |
|----------------|--|
| G.E.M. | Groupe d'Entraide Mutuelle |
| H.A.C.C.P. | Hazard Analysis Critical Control Point |
| H.A.L.D.E. | Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité |
| I.G.H. | Immeuble de Grande Hauteur |
| I.M.E. | Institut Médico Educatif |
| I.N.R.A.P. | Institut National de Recherches Archéologiques Préventives |
| I.R.E.P.S. | Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé |
| I.T.E.P. | Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique |
| J.E.V. | Jardins Espaces Verts |
| M.A.S.P. | Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé |
| M.D.P.H. | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| M.E. | Moniteur Educateur |
| M.J.C. | Maison des Jeunes et de la Culture |
| M.T.S. | Mission de Travail Social |
| M.S.A. | Mutualité sociale agricole |
| O.P.C. | Ordonnancement Pilotage Coordination |
| O.P.R.T. | Opérations Préalables à la Réception des Travaux |
| P.C.H. | Prestation Compensation Handicap |
| P.D.A.H.I. | Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion |
| P.D.A.L.H.P.D. | Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées |
| P.L.A.I. | Prêt Locatif Aidé à l'Intégration |
| P.L.S. | Prêt Locatif Social |
| P.M.I. | Protection Maternelle et Infantile |
| R.A. | Résidence accueil |
| R.B.P.P. | Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles |
| R.Q.T.H. | Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé |
| R.S.A. | Revenu de Solidarité Active |
| R.S.F.P. | Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels |
| R.P.L.S. | Répertoire des Logements locatifs des bailleurs Sociaux |
| R.U.D. | Risque Urgence Dangerosité |
| S.A.M.S.A.H. | Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés. |
| S.A.S.U. | Société par Action Simplifiée Unipersonnelle |
| S.A.V.D.L. | Service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement |
| S.A.V.S. | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| S.E.S.S.A.D. | Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile |
| S.I.A.O. | Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (<i>en matière de logement</i>) |
| S.L.S. | Supplément de Loyer de Solidarité |
| S.N.E. | Système National d'Enregistrement |
| S.S.R. | Soins de Suite et de Réadaptation |
| T.H. | Travailleur Handicapé |
| U.D.A.F. | Union Départementale des Associations Familiales |
| U.F.O.L.E.P. | Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique |
| U.L.I.S. | Unité Localisée Pour l'Inclusion Scolaire |
| U.N.A.F.O. | Union professionnelle du logement accompagné |
| U.N.A.F.A.M. | Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques |
| V.A.D. | Visites A Domicile |

ANNEXES

Annexe I - Page 173

(Cogéré par l'A.D.A.P.E.I. et l'A.P.A.T.P.H.)
Exposé de Mme Dominique FLECHON, chef de service

Annexe II - Page 190

GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « LA CHRYSALIDE » (Privas)
Présenté par Mme Nicole ARLAUD, animatrice

Annexe III - Page 193

IMPACT-H - (Fédération d'associations ardéchoises et drômoises)
Exposé de Mme Hélène LAVASTRE, directrice adjointe

Annexe IV - Cahier séparé

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Annexe V - Page 196

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Du 11.04.2019 : **Bilans provisoires 2018 – Trésorerie au 31.12.2018** (Réf : 17/2019)
- Du 07.03.2019 : **Bail emphytéotique commune de Sagnes et Goudoulet** (Réf : 12/2019)
- Du 10.01.2019 : **Création d'une S.A.S.U. – Projet de statuts** (Réf : 4/2019)
- Du 10.01.2019 : **Cession de la maison sise 15 bd de Montjuliau à PRIVAS** (Réf : 1/2019)
- Du 07.12.2018 : **Budget prévisionnel 2019** (Réf : 30/2018)
- Du 07.12.2018 : **Demande de places en résidence accueil** (Réf : 29/2018)
- Du 11.10.2018 : **Création d'une société par actions simplifiée unipersonnelle** (Réf : 26/2018)
- Du 06.09.2018 : **Cession de la maison du 6 chemin des Bastides à AUBENAS** (Réf : 25/2018)
- Du 05.07.2018 : **Contrat de prêt de 200 000 € - Caisse des Dépôts et Consignations** (Réf : 20/2018)

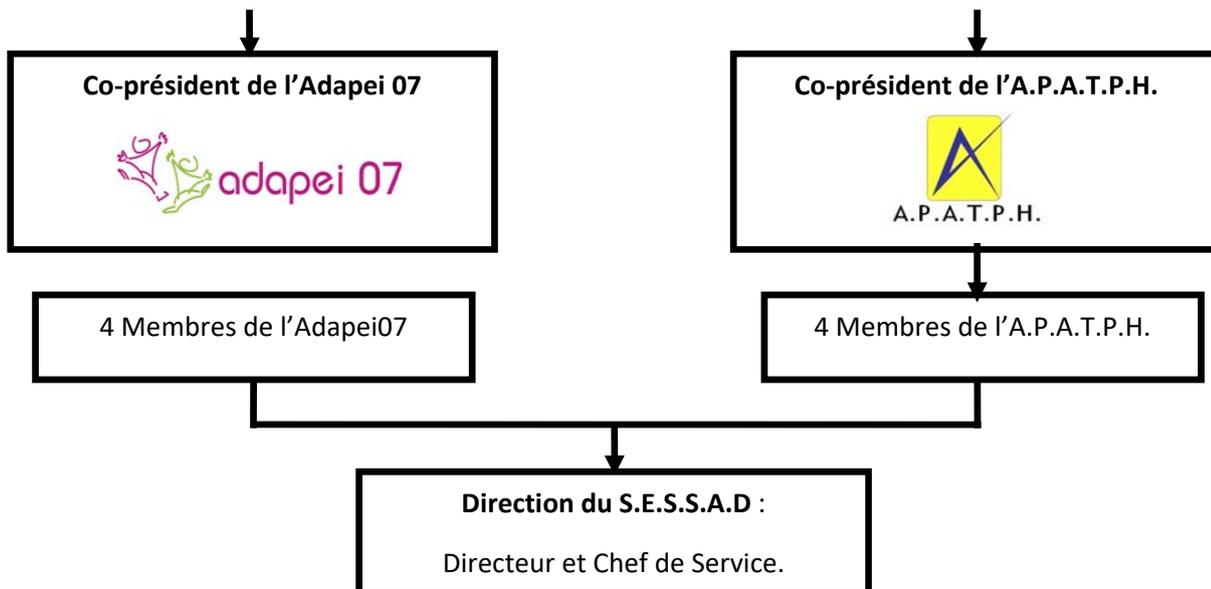
Annexe I

SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE de Privas
(Cogéré par l'A.D.A.P.E.I. et l'A.P.A.T.P.H.)
Adressé par Mme Dominique FLECHON, chef du service

1° PARTIE : Éléments de contexte de l'Association

L'Association « ENSEMBLE A PRIVAS » existe depuis 1998. Elle a œuvré pour la création d'un établissement médico-social sur Privas. Au final elle a obtenu l'agrément pour un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et Soins à Domicile) dont l'ouverture a eu lieu en décembre 1998. L'Association ne gère que cet établissement sur le bassin de PRIVAS. Elle est cogérée par l'APATPH et l'ADAPEI de l'Ardèche.

Association Ensemble à Privas



L'Association ENSEMBLE A PRIVAS soutient au sein du SESSAD Polyvalent de Privas les valeurs d'une prise en charge générale suivantes :

- ✚ *le respect des usagers, de la personne dans sa globalité, de son intimité et de son intégrité physique et psychique;*
- ✚ *la recherche de l'adhésion de la famille, dans un climat de confiance réciproque;*
- ✚ *la tolérance, la prise en compte du vécu spécifique du handicap ;*
- ✚ *le mieux-être et l'épanouissement de l'enfant ;*
- ✚ *l'aide adaptée au soutien scolaire.*

2° PARTIE : Eléments de contexte de l'Etablissement

Le SESSAD Polyvalent de Privas a ouvert ses portes en 1998 avec 25 places. L'agrément a été modifié en 2008 avec l'attribution de 5 places supplémentaires ainsi que l'abaissement à 3 ans de l'âge d'admission.

Aujourd'hui, il a pour mission d'accompagner 30 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans.

Au 1^{er} janvier 2017, l'agrément a été revu et porte maintenant la mention « toutes déficiences ». Au sens de l'ARS et de la classification des handicaps, nous disposons donc d'un agrément qui confirme notre polyvalence d'intervention.

Les locaux du SESSAD sont situés en plein centre-ville de Privas dans un milieu urbain au sein d'un appartement en duplex de 120 m² au 3^o et 4^o étages de l'immeuble B de la résidence du Théâtre, Boulevard du Lycée, en face du Théâtre de la Ville.

L'accompagnement proposé (rééducations, éducation spécialisée) est réalisé en lien avec le projet d'établissement sur tous les lieux de vie de l'enfant : domicile familial (parents, grands-parents), école, centre de loisirs,... D'autres prises en charge se déroulent dans les locaux du SESSAD : activités de groupe, consultations médicales, rencontres familles,... Le déplacement des professionnels sur ces différents lieux leur permet d'être en interaction continue avec les familles mais aussi avec les partenaires et donc de soutenir l'inclusion scolaire et sociale. Malgré son implantation en milieu urbain, l'absence de transport en commun ne facilite pas les déplacements des professionnels. Afin de palier à cette carence, le service dispose de quatre véhicules de service.

Le SESSAD Polyvalent est ouvert tout au long de l'année afin d'assurer une continuité de service pour les enfants. Deux périodes de fermeture du service, avec congés obligatoires pour tous les salariés, sont instituées chaque année : 3 semaines en été (de la dernière semaine de juillet jusqu'au 15 août) et une semaine entre Noël et le Nouvel An. Les autres périodes de vacances scolaires sont souvent l'occasion de proposer d'autres activités aux enfants (sorties, activités de loisir, petits groupes ponctuels,...). Cela permet aux intervenants de diversifier les supports pour travailler différemment les objectifs, que ce soit au niveau de la rééducation, de la socialisation, ou de la valorisation des enfants.

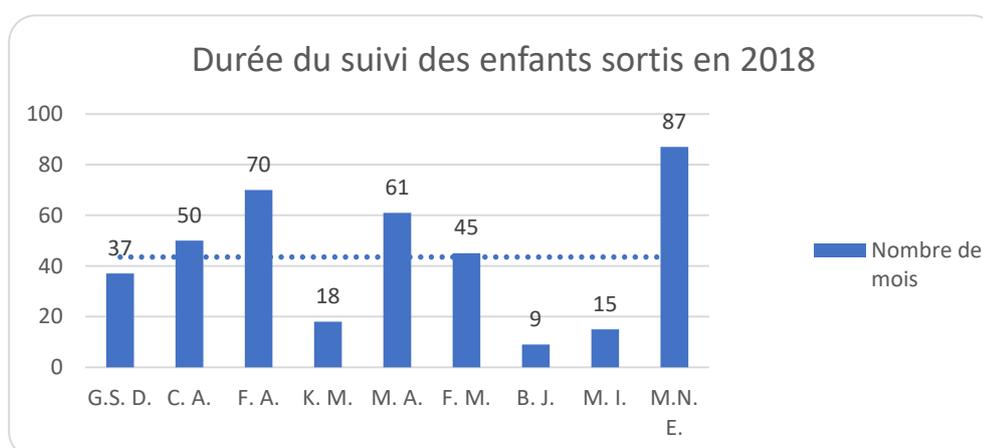
3° PARTIE : Prestation d'Accompagnement des Personnes

1. Les enfants et adolescents accompagnés :

Depuis son ouverture, le SESSAD compte **185** enfants et adolescents suivis.

2. Quelques chiffres marquant sur l'année 2018 :

- Une **file-active** de **38** enfants (contre 41 en 2017).
- **29** enfants présents au 31/12/2018.
- **9** Sorties :
 - 3 enfants ont été admis en IME,
 - pour 2 jeunes, le suivi s'est arrêté du fait d'une évolution positive, sans passage de relais pour l'un et avec passage de relais à l'équipe Trajectoires 07 pour l'autre,
 - 1 suivi s'est terminé du fait du déménagement de la famille dans un autre département,
 - 2 prises en charge se sont interrompues à la demande de la famille,
 - pour un jeune, il y a eu rupture de l'accompagnement suite à la transmission d'une information préoccupante par l'équipe du SESSAD.
- **8** Entrées : comme chaque année, les admissions se sont effectuées tout au long de l'année, au fur et à mesure des sorties. Par contre, nous n'avons pas pu prononcer l'admission d'un trentième enfant avant fin décembre, le départ pour cause de déménagement s'étant fait ce mois-là.
- **Durée de suivi des 9 enfants sortis en 2018 :**



Nous avons calculé la durée moyenne de séjour des enfants au SESSAD sur les 5 dernières années. Pour cela, nous avons calculé le temps de suivi pour chaque enfant et établi une moyenne pour tous les enfants sortis au cours de la même année civile.

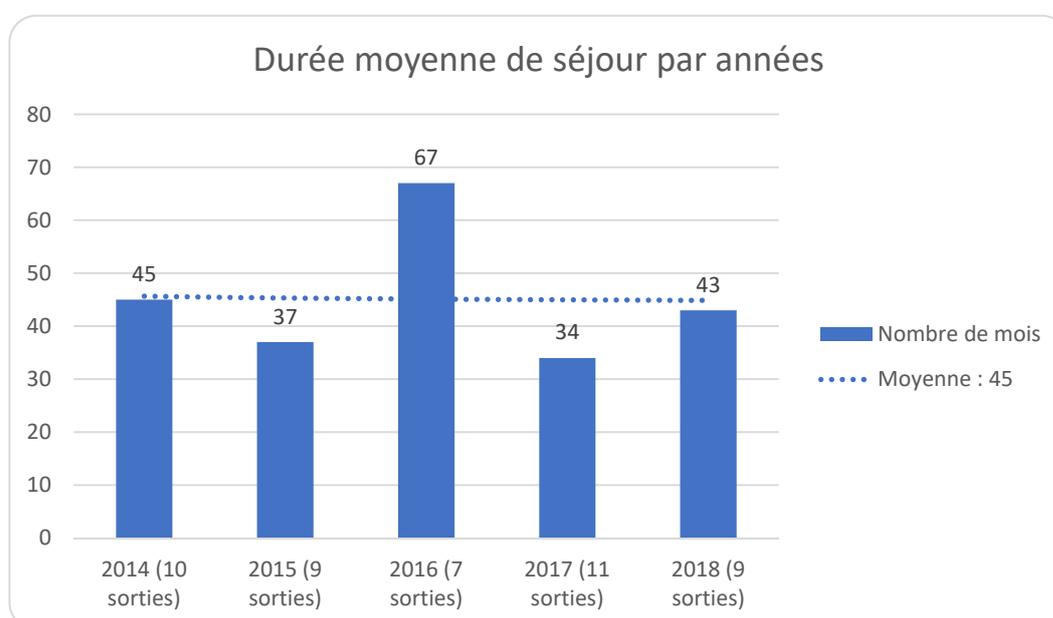
En 2018, la durée moyenne de séjour est de 43 mois, ce qui est en-dessous de la moyenne sur les 5 dernières années :

- Trois jeunes, sur les 9 sortis en 2018, étaient accompagnés depuis longtemps du fait de la lourdeur du handicap. Pour deux d'entre eux le suivi a été de plus de 5 ans et pour le troisième, l'accompagnement a duré plus de 7 ans.
- A l'opposé, dans les suivis courts, nous pouvons noter trois situations particulières.

Une jeune a pu être réorientée en IME après 18 mois de suivi seulement, ce qui correspondait plus à ses besoins (l'orientation IME avait d'ailleurs été notifiée avant l'admission au SESSAD mais une place en IME avait été refusée une première fois par les parents).

Pour **un enfant**, les parents ont déménagé pour raisons professionnelles après 15 mois de suivi.

Pour **une jeune**, après 9 mois de suivi, les parents ont préféré mettre fin à l'accompagnement par le SESSAD et poursuivre avec les prises en charge mises en place en libéral dans l'attente du service.



Le nombre d'enfants suivis au 31/12/2018 (**29 enfants**) a été brièvement en-dessous de notre agrément puisqu'il nous a fallu attendre la reprise de janvier 2019 pour procéder à une admission venant compenser le départ du mois de décembre 2018.

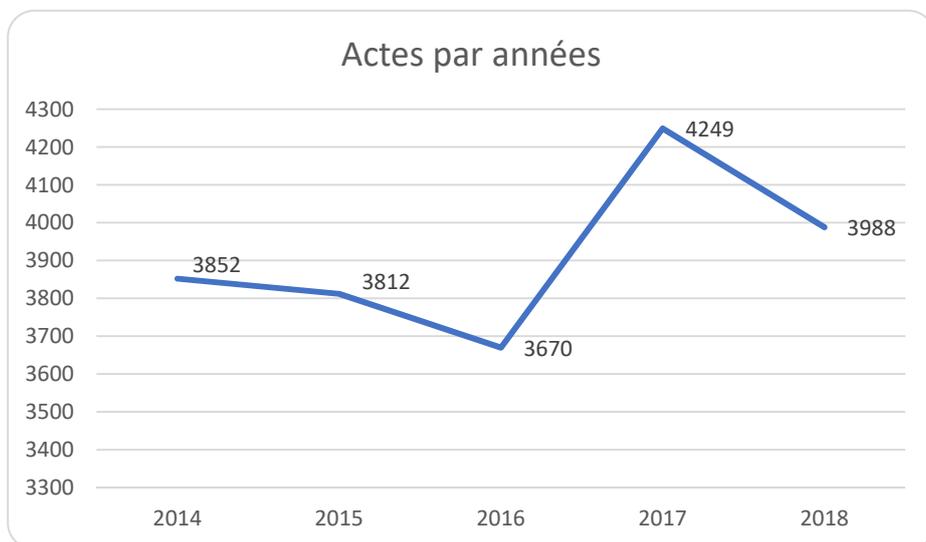
En 2018, nous avons déclaré à la CPAM, notre Caisse pivot : **3988 actes** contre **3778 attendus** par l'ARS soit 210 de plus que le prévisionnel (+5.56%). Nous avons intégré dans ce nombre d'actes les séances d'orthophonie, d'ergothérapie, de kinésithérapie et de psychomotricité assurées par des professionnels extérieurs au service mais financées sur le budget du SESSAD. Ces conventions ont été mises en place pour palier au non recrutement du temps partiel d'orthophoniste, au manque de temps de l'ergothérapeute du service (jusqu'au recrutement de temps d'ergothérapeute complémentaire en septembre 2018) et à l'absence de kinésithérapeute dans le service suite au départ en retraite en septembre de la salariée en poste.

Le nombre d'actes comptabilisé cette année est en légère baisse par rapport à 2017 mais reste au-dessus de l'activité des années antérieures. Le nombre d'actes en 2017 avait été particulièrement important avec des prises en charge de groupes plus nombreuses du fait du

regroupement exceptionnel d'un certain nombre d'enfants accompagnés dans les mêmes classes ULIS école.

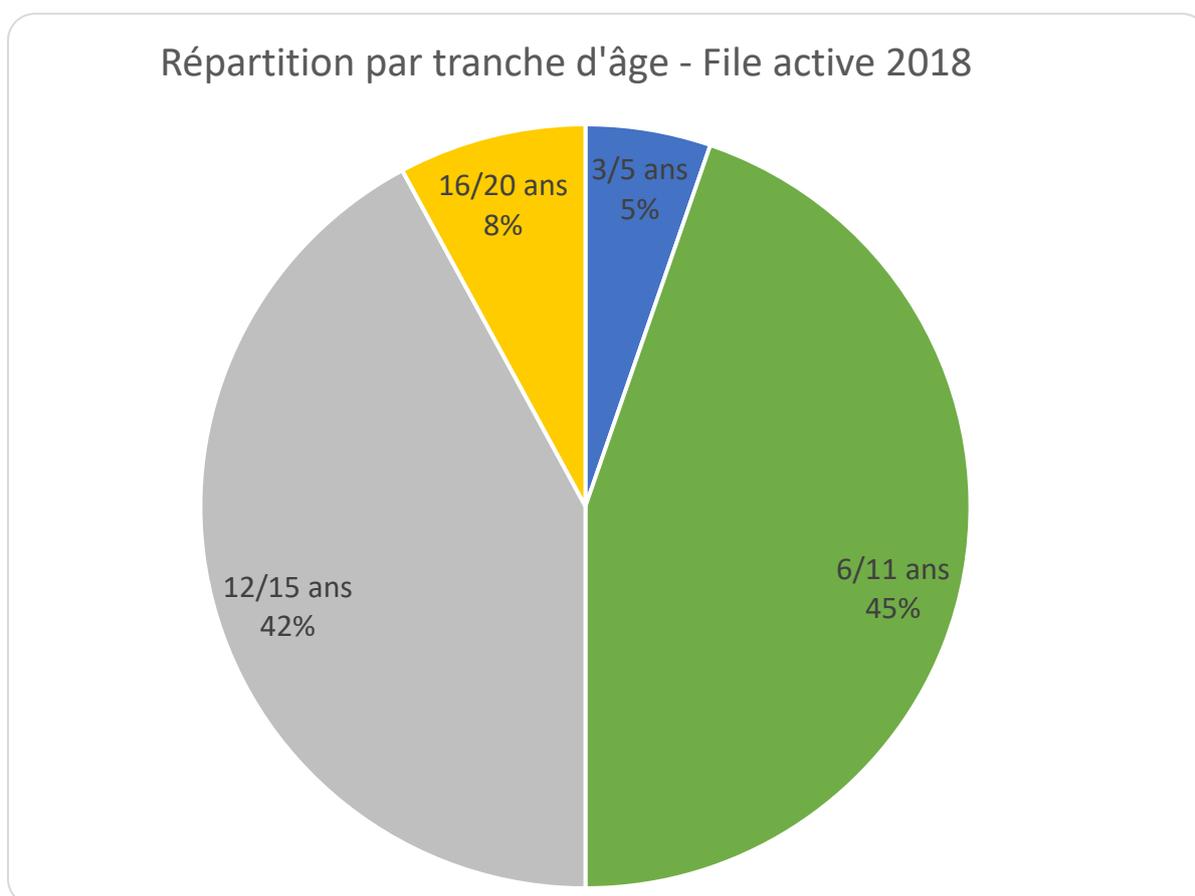
Cette année, nous ne sommes plus dans cette même configuration et les prises en charge de groupe ont été moins nombreuses.

L'augmentation des temps d'ergothérapeute, de psychomotricienne et de psychologue à partir de septembre a majoré le nombre de séances individuelles, sans que cela ne vienne compenser la diminution du nombre de séances réalisées en groupe.



3. Des données démographiques :

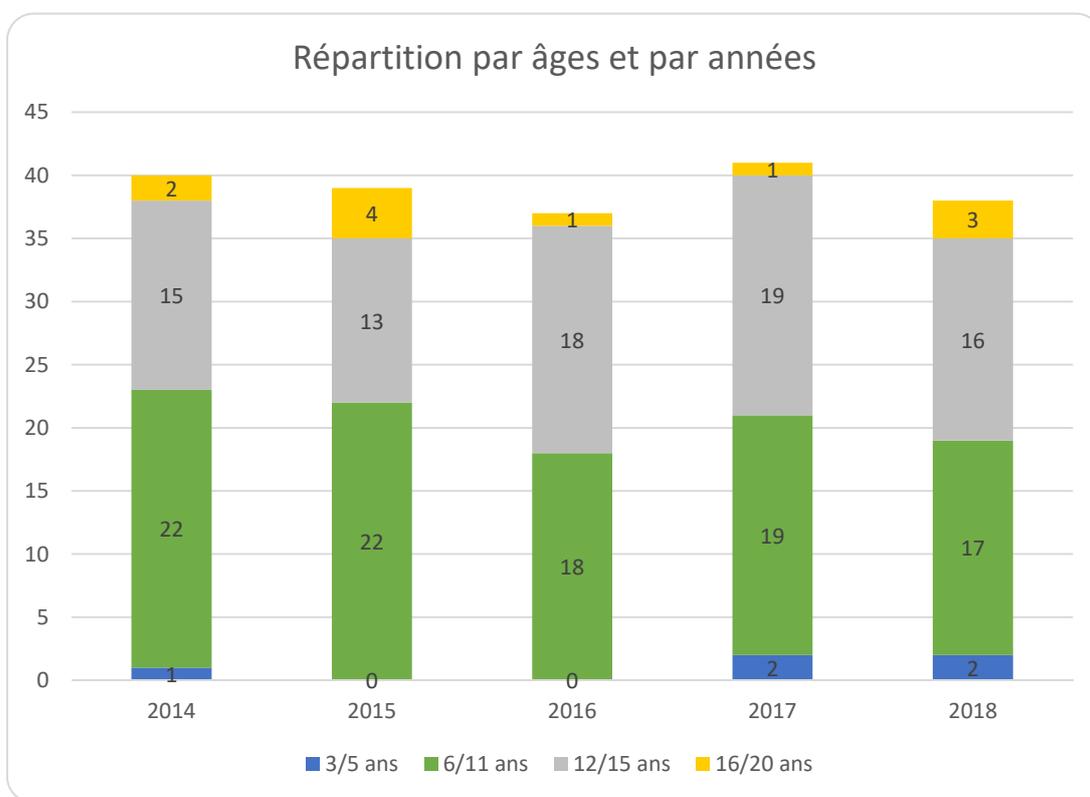
Nous avons accompagné **38** enfants de **4 ans** pour le plus jeune à **16 ans** pour le plus âgé, soit un écart d'âge un peu plus resserré que l'année précédente.



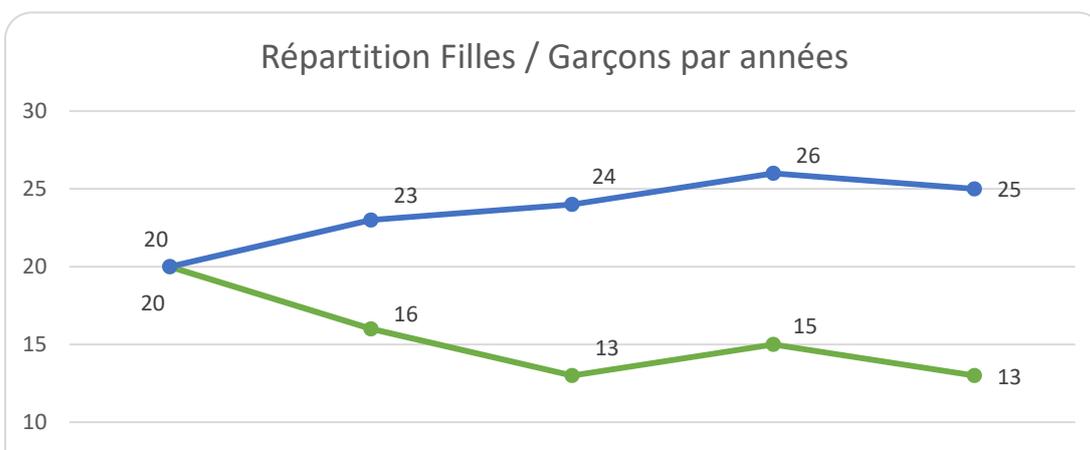
La répartition dans les différentes tranches d'âge est sensiblement identique à celle des années précédentes. On peut cependant noter une représentation légèrement accrue des tranches d'âge aux deux extrémités.

Pour les deux enfants de moins de 6 ans : il s'agit d'un enfant porteur de trisomie 21, précédemment accompagné par le CAMSP et pour lequel les parents avaient pu largement anticiper le besoin de suivi en SESSAD. L'autre enfant est polyhandicapé et a été admis avant l'âge de 4 ans suite à une commission « cas critique » : il n'a donc pas attendu 2 ans ou plus en liste d'attente, comme la plupart des autres enfants.

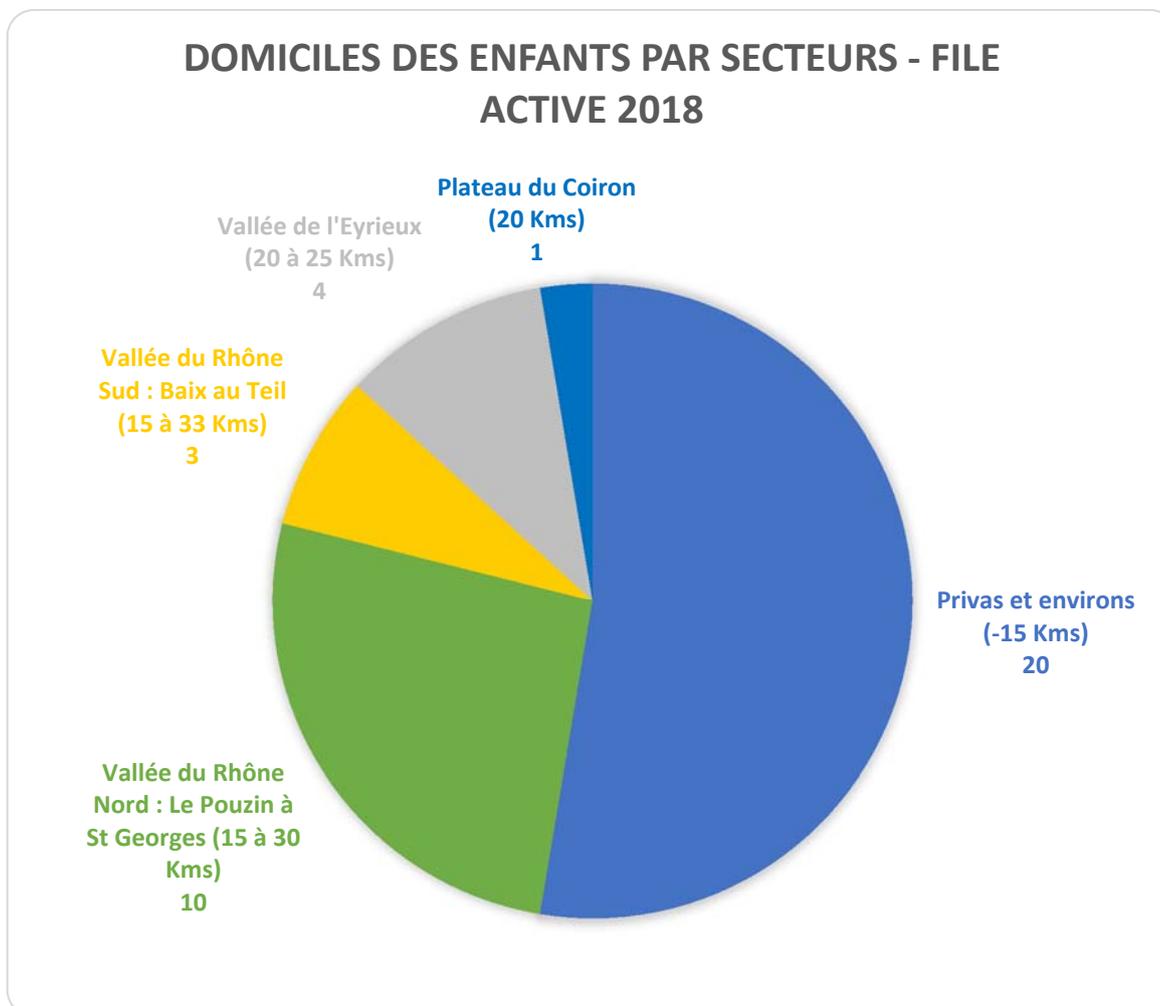
Pour deux jeunes sur les trois plus âgés, il s'agit de jeunes ayant eu besoin d'accompagnement au-delà du collège pour trouver une orientation adéquate en formation professionnelle.



La répartition filles/garçons, sur les 38 enfants de la file active, s'établit à **13** filles pour **25** garçons.



4. Domiciles des enfants suivis :



Le SESSAD de Privas intervient sur l'ensemble du territoire pour lequel il est agréé : Privas et un rayon de 30 kms autour.

Suite à la réalisation du diagnostic partagé réalisé dans le cadre de la négociation du premier CPOM, l'association gestionnaire a pris la décision de ne plus accepter l'accompagnement des enfants domiciliés au Teil alors qu'un certain nombre était régulièrement notifié par la MDPH. L'application de cette décision se fait cependant de façon progressive et n'a concerné en 2018 que les enfants de la liste d'attente. Il reste donc encore un suivi pour une jeune habitant Le Teil.

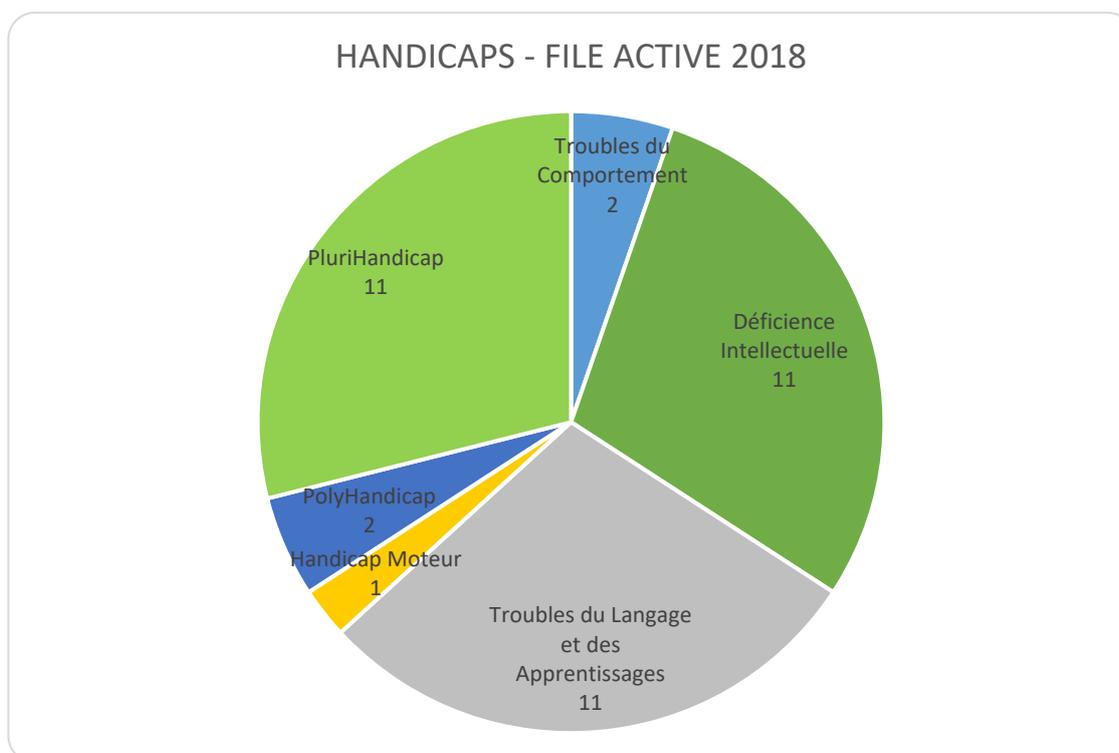
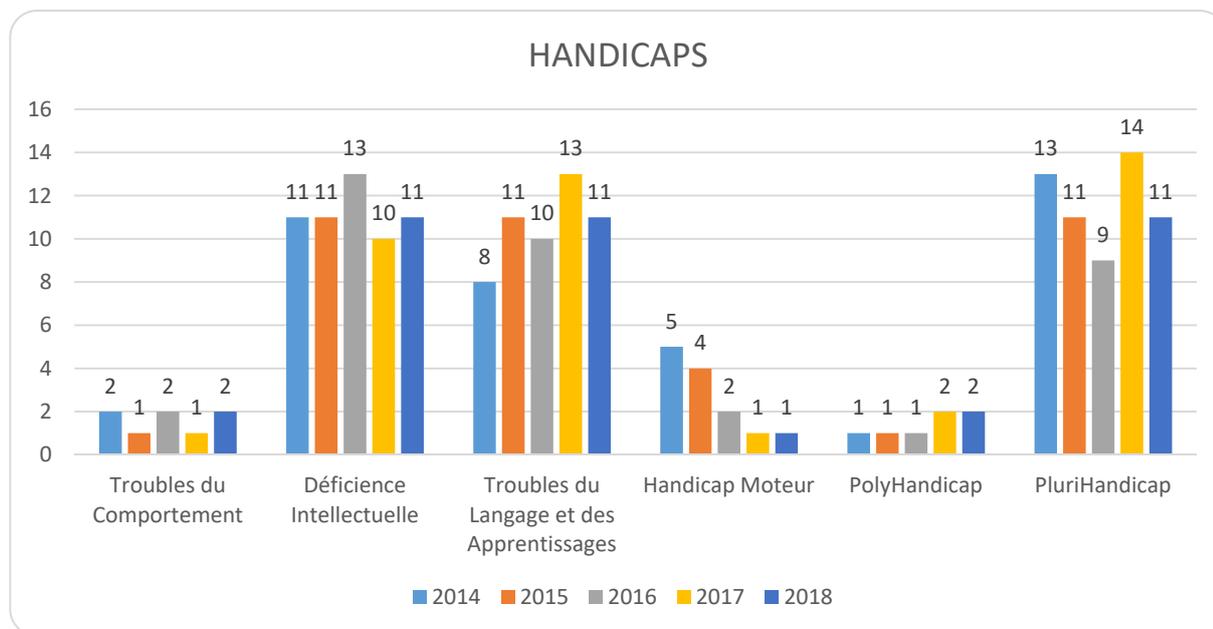
5. Les différents types de handicap :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SESSAD de Privas est agréé « toutes déficiences » et cela donne une grande diversité du type de handicaps représentés parmi les enfants de la file active. Cela induit nécessairement une grande adaptation des professionnels, avec la recherche permanente d'informations et de partenariats nouveaux pour permettre la meilleure réponse possible aux besoins des enfants accompagnés.

Nous pouvons toujours différencier **5 types de handicap**, ainsi que des enfants pour lesquels plusieurs handicaps coexistent et donc répertoriés comme ayant un « **plurihandicap** ».

En 2018, trois catégories sont représentées à égalité dans la file active : 11 enfants sont répertoriés dans le champ de la déficience intellectuelle, 11 avec des troubles du langage et des apprentissages et 11 également avec un plurihandicap.

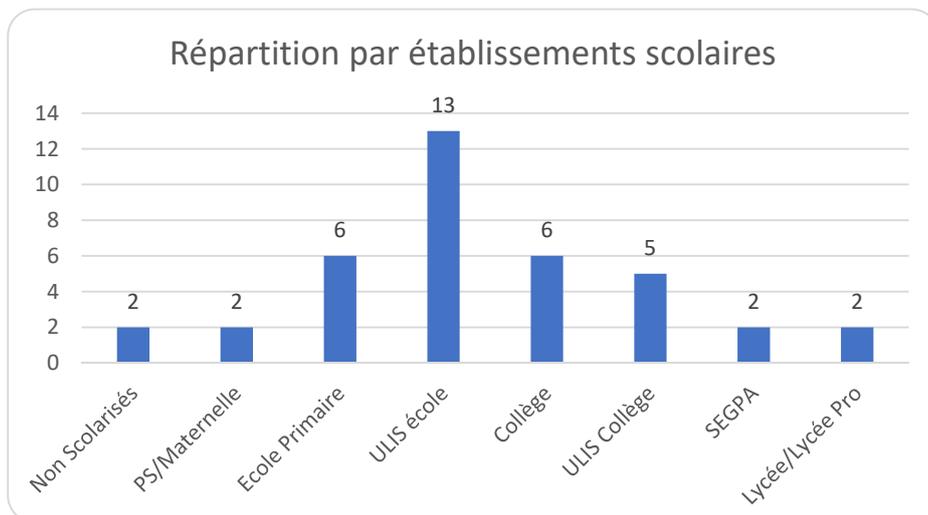
Trois autres catégories sont peu présentes dans l'effectif 2018 : troubles du comportement, polyhandicap et handicap moteur, ce dernier ayant progressivement diminué ces dernières années.



6. La répartition dans les établissements scolaires :

Les **38** enfants de la file active de 2018 se répartissent selon le type d'établissements scolaires ci-dessous. Nous avons travaillé sur l'année 2018 avec **20 établissements différents** des classes maternelles au lycée (soit une dispersion plus grande que l'année précédente avec 17 établissements différents pour 41 enfants).

L'année 2017 avait été marquée par un nombre beaucoup plus élevé que d'habitude d'élèves scolarisés en ULIS école (17/41). En 2018, nous avons encore 13 enfants accueillis en ULIS école sur une file active de 38. Cela est tout à fait en accord avec le nombre toujours important de jeunes accompagnés qui se situent dans le champ de la déficience intellectuelle.



Nous avons été amenés à participer à **40** Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) dans ces différents établissements tout au long de l'année 2018.

7. L'évolution de la liste d'attente :

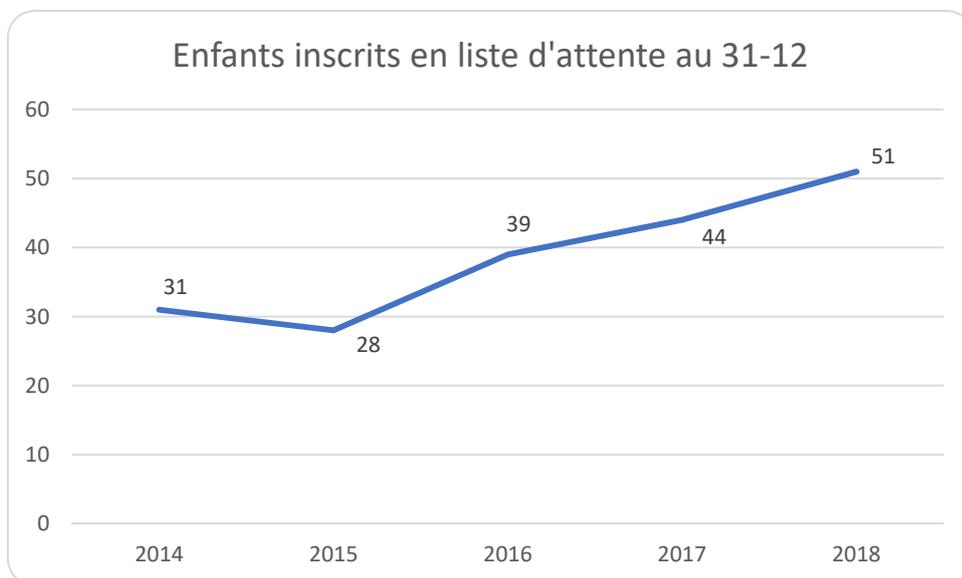
La liste d'attente augmente, encore et toujours, de façon significative : nous avons **51** enfants inscrits au 31/12/2018 (contre 44 au 31/12/2017). Sur ces 51 enfants, **9** sont également orientés vers un ou plusieurs autres SESSAD : **42** n'ont donc que le SESSAD de Privas comme solution d'accompagnement.

Ce chiffre de 51 est atteint alors que nous avons retiré de la liste d'attente 9 enfants en 2018 :

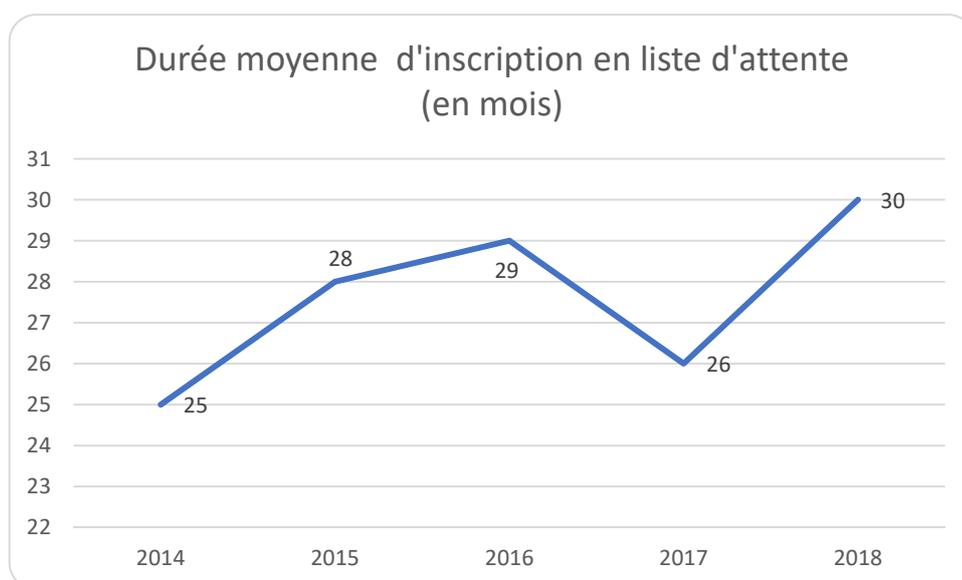
- 4 enfants domiciliés sur la commune du Teil (CF décision du Conseil d'administration citée plus haut), dont les familles ont été informées.
- 2 autres enfants sont sortis de la liste du fait du déménagement de leurs familles.
- Une jeune est finalement entrée en IME, ce qui correspondait plus à ses besoins.
- Un jeune n'avait plus de besoin après avoir bénéficié d'une prise en charge en ergothérapie en libéral.
- Une famille, après plus de deux années à s'organiser en libéral après la fin du CAMSP pour leur fille, a préféré continuer avec cette organisation.

- Deux familles ne voulaient, au final, absolument pas de suivi par le SESSAD (l'orientation avait été, a priori, fortement suggérée par l'école mais pas vraiment souhaitée par les parents).

Il est à signaler de plus que **8** autres enfants ont reçu une orientation pour le SESSAD de Privas sans que leurs parents confirment leur inscription sur la liste d'attente, malgré un courrier d'information de notre part en plus de la notification de la MDPH.



Sur les **8 enfants entrés** en 2018, la durée moyenne d'inscription en liste d'attente a été de **30 mois** soit **2 ans et 6 mois**. Ce chiffre est donc malheureusement reparti à la hausse après un léger recul en 2017 (avec 26 mois d'attente en moyenne).



A l'occasion de la négociation du premier CPOM, conscients des difficultés engendrées par ce temps d'attente, nous avons axé une partie de notre réflexion sur cette problématique et nous avons souhaité pouvoir aller au-delà du travail initié en 2016.

En effet, nous avons proposé des modalités de soutien en préparant l'arrivée des enfants en amont de la date d'admission, avec notamment une visite à domicile de l'assistante sociale et la participation de la chef de service aux ESS pendant l'année scolaire précédant cette admission. Cependant, le nombre élevé d'admissions chaque année (jusqu'à 11 en 2017) ne nous permettait pas d'approfondir suffisamment ce travail d'amont.

De plus, l'assistante sociale ne disposait pas d'un temps d'intervention suffisant pour proposer aux parents un soutien dès l'inscription en liste d'attente de leur enfant.

Le constat, au moment de l'admission ou à l'issue des premiers bilans d'observation, est encore trop souvent celui des manques auxquels certains enfants ont pu être confrontés et notamment :

- absence de prise en charge dans certains domaines comme l'orthophonie du fait du manque cruel de cette profession en libéral sur l'ensemble de notre secteur d'intervention,
- déficit important au niveau de la confiance en soi et de l'estime de soi d'enfants qui n'ont pas été suffisamment soutenus et reconnus dans la réalité de leurs difficultés,
- décisions d'orientation parfois retardées par manque de vision globale de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités.

C'est pourquoi nous espérons vivement pouvoir améliorer en 2019 l'accompagnement des familles qui attendent une place pour leur enfant.

8. Les Partenaires et les Conventions :

Le SESSAD ne saurait travailler sans nouer des partenariats avec d'autres acteurs territoriaux : les principaux partenaires restent évidemment **les établissements scolaires** et la **MDPH** (enseignants-référents et services sociaux et administratifs de cette instance).

Certaines situations auxquelles sont confrontées les familles, notamment dans les cas de précarité, de fragilité sociale, de difficultés éducatives, nous amènent également à coopérer avec les services sociaux du **Conseil Départemental**, mais aussi avec d'autres acteurs comme l'**ADSEA**, les **CCAS**, les **associations** telles que le Secours Populaire ou d'autres pour des aides variées : alimentaires, aide au départ en vacances, ...

La **Mairie de Privas** continue à nous soutenir par la mise à disposition à titre gracieux d'une salle des fêtes pour l'AG et la fête de fin d'année avec les parents et les enfants, ainsi que des équipements sportifs municipaux pour les groupes de sport adapté.

La convention avec la **FFSA** est renouvelée depuis plusieurs années pour une mise à disposition d'un éducateur sportif qui nous permet de faire fonctionner deux groupes hebdomadaires de sport adapté : les enfants bénéficiaires de ces groupes peuvent changer d'une année sur l'autre mais cette activité est toujours profitable pour 8 à 10 enfants accompagnés.

La convention avec une **association** pour l'activité « Jeu de peinture », dans un cadre extérieur au service, s'est poursuivie jusqu'en juin 2018.

Le **self Saint Exupéry** nous accueille régulièrement pour permettre aux professionnelles du SESSAD de proposer aux enfants des repas thérapeutiques.

Une convention a été passée avec l'**IME Diapason** pour l'entretien du linge du service (serviettes et torchons). Chaque semaine, des jeunes viennent récupérer le linge sale et ramener le linge propre, ce qui participe à la mission éducative de l'IME.

Une adhésion à la **MJC d'Etoile sur Rhône** permet de renouveler les jeux de société proposés dans les différents groupes encadrés par les éducatrices spécialisées, notamment dans les classes ULIS.

Des conventions avec des professionnels en libéral se renouvellent en fonction des besoins des enfants présents dans le service : en 2018, elles ont concerné 4 **orthophonistes**, 2 **ergothérapeutes**, 4 **psychomotriciennes**, ainsi que 5 **kinésithérapeutes** (après le départ en retraite de la salariée du SESSAD, non remplacée à ce jour).

4° PARTIE : LES RESSOURCES HUMAINES

1. Tableaux des effectifs et mouvements de personnel :

Le tableau des effectifs du personnel s'élève à **7.31 ETP** (dont 7,01 en CDI et 0.29 en CDD), contre 7.39 ETP en 2017 (dont un 0.16 ETP de renfort en secrétariat, non reconduit en 2018).

Ceci représente **15 salariés** sur l'année 2018.

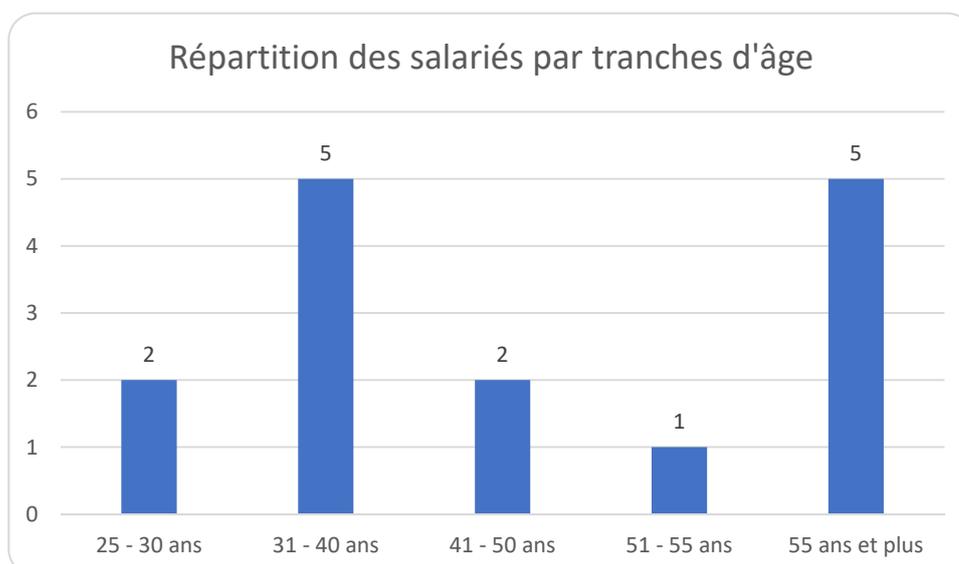
Ce chiffre tient compte des augmentations de postes liées à l'allocation de moyens supplémentaires par l'ARS pour l'année 2018 : 3h00 en plus en CDI pour l'ergothérapeute, 2h00 en plus en CDI pour la psychologue, le recrutement d'une ergothérapeute à 10h30 par semaine et celui d'une psychomotricienne à 9h00 par semaine à compter du 10 septembre 2018 (en CDD jusqu'au 31/12/2018, dans l'attente des suites de la négociation menée dans le cadre du CPOM).

Dans le même temps, la kinésithérapeute du service a fait valoir ses droits à la retraite fin septembre. Pour le moment, elle n'a pas pu être remplacée, faute de professionnels disponibles sur le marché du travail (secteur en tension, aucun nouveau diplômé en 2018 du fait de l'allongement des études de trois à quatre ans).

2. Répartition des effectifs

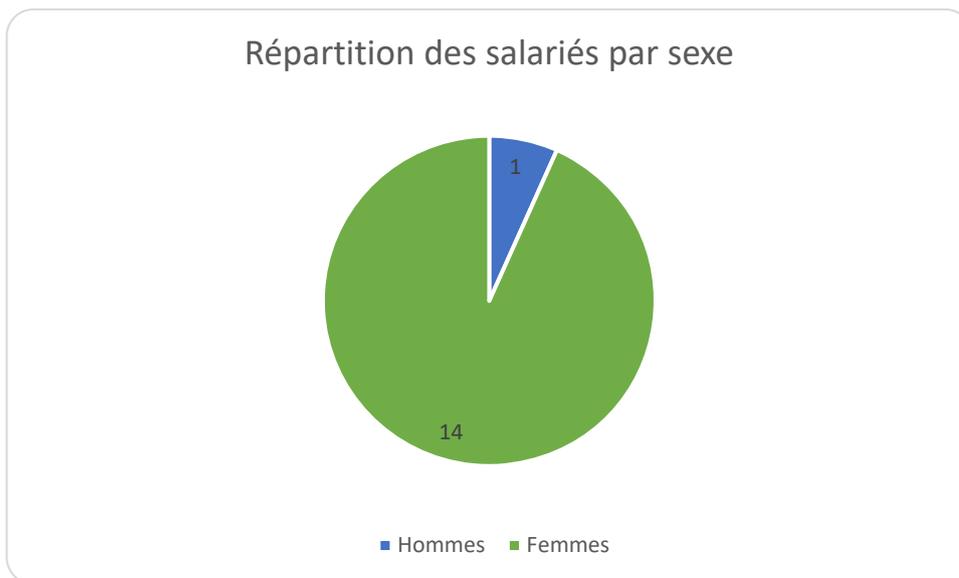
Nombre de personnes par tranches d'âge :

La répartition des effectifs de l'établissement se fait selon l'histogramme suivant :



Nombre de personnes par sexe :

La répartition par sexe du personnel du SESSAD de Privas se fait selon la répartition ci-dessous :



Nombre de personnes par catégorie socio professionnelle :

La répartition des effectifs par catégorie socio-professionnelle se fait selon le tableau ci-dessous :

| Services | Nombre d'agents | Nombre ETP |
|---|-----------------|------------|
| Direction/Encadrement | 1 | 0.90 |
| Administration/Gestion | 1 | 0.95 |
| Services généraux | 1 | 0.18 |
| Socio-éducatif (2 éducatrices spécialisées, 1 assistante sociale) | 3 | 2.05 |
| Paramédical (1 ortho, 1 kiné, 2 ergo, 2 psychomot, 1 psychologue) | 7 | 3.01 |
| Médical | 2 | 0.22 |

| | | |
|----------------------|-------------------|-------------|
| TOTAL GENERAL | 13 + 2 CDD | 7.31 |
|----------------------|-------------------|-------------|

3. Fonctions Externalisées :

Le montant des prestations externes pour l'année 2018 s'élève à **34 535.74 €**. La répartition de ce montant se fait selon les catégories suivantes :

- Direction pour 8 471.76€
- Services de soins (conventions) pour 10 341.01€
- Services éducatifs pour 8 936.20€
- Médecin MPR (convention LADAPT/ARS) pour 2 422.83€
- Démarche qualité pour 3 803.94€
- Analyse de la pratique pour 560.00€

Conformément à l'accord d'octobre 2012, la prestation d'un montant de 8 471.76 € concerne la direction de l'établissement à hauteur de 10% assurée par le directeur du secteur enfance de l'ADAPEI de l'Ardèche, mis à disposition du SESSAD de Privas.

Conformément à la convention de mise à disposition, la prestation d'un montant de 3 803.94 € concerne l'intervention de la référente qualité de l'ADAPEI pour la mise en place et le suivi de la démarche qualité.

Les prestations de soins correspondent à des interventions d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciennes et de kinésithérapeutes (depuis le départ de la kinésithérapeute salariée du service) en libéral afin de compléter les prestations des professionnels du SESSAD de Privas.

Les prestations éducatives pour l'année 2018 correspondent à des interventions du comité Sport Adapté 26/07 pour l'appui deux fois par semaine d'un éducateur sportif et le fonctionnement d'un atelier « jeu de peindre » avec une intervenante extérieure (jusqu'en juin 2018, activité non reconduite en septembre 2018).

Enfin, après trois années d'intervention d'un même professionnel en analyse de la pratique, nous avons souhaité, en 2017, changer d'intervenant.

Après quelques mois sans espace d'analyse de la pratique, une convention a été mise en place avec une nouvelle intervenante, qui propose à l'équipe des séances d'élaboration de la pratique depuis le mois d'octobre 2018.

4. Formations :

Le SESSAD de Privas a réalisé un effort important en 2018 afin de permettre à la plupart des professionnels de l'établissement de partir en formation, que ce soit sur le plan de formation établi avec l'OPCA de l'établissement (UNIFAF) ou sur des actions plus ponctuelles.

| FORMATIONS 2018 - Budget UNIFAF | | | | |
|-----------------------------------|-----------------|--|--------------------------------------|--|
| Date | Durée | Intitulé | Organisme | Participants |
| De Octobre 2017 à Octobre 2018 | 1 an | Rééducation de l'écriture selon Danièle Dumont | Rééducation Graphique Danièle DUMONT | Ergothérapeute |
| 09 et 10 Mars + 27 Avril 2018 | 3 jours | Approche systémique et ses applications | Université Lyon 2 | Psychologue |
| Du 14 au 18 Mai 2018 | 5 jours | Initiation à l'art thérapie en dessin, peinture, collage | CERF | Educatrice spécialisée |
| Du 24 au 28 Septembre 2018 | 5 jours | La mémoire : compréhension du processus et entraînement | ACTIF | Orthophoniste |
| Du 04 Octobre au 13 Décembre 2018 | 3 demi-journées | Sophrologie : Formation à l'encadrement de groupes | SAS MIALARET SOPHROLOGIE | Psychomotricienne |
| 18 et 19 Octobre 2018 | 2 jours | EPRD : Stratégies et méthodologie de mise en œuvre | ACTIF | Chef de service, Directeur, Secrétaire |
| De Décembre 2018 à Mai 2019 | 3 x 5 jours | DIU Déficience Intellectuelle - Handicap Mental | Université Claude Bernard Lyon 1 | Educatrice spécialisée |

FORMATIONS 2018 - Hors budget UNIFAF

| Date | Durée | Intitulé | Organisme | Participants |
|---------------------------|-------------------------------|--|----------------|---|
| De Janvier à Juillet 2018 | 2 journées + 2 RV individuels | Pratiques manageriales | ARMAÏON-ADAPEI | Chef de service |
| 05/02/2018 | 1 journée | Epilepsie | FAHRES | Toute l'équipe |
| 30/05/2018 | 1 journée | Accompagnement des enfants en surpoids et de leur familles | Réseau PréO | Toute l'équipe |
| 06/06/2018 | 1 journée | RGPD | ADAPEI | Chef de service |
| 11/10/2018 | 1 journée | La Mémoire dans tous ses états | Réseau Dys-42 | Ergothérapeute et orthophoniste |
| 07/11/2018 | 1 journée | ViaTrajectoire | MDPH | Chef de service, Assistante Sociale, Secrétaire |
| 15/11/2018 | 2h | L'annonce du diagnostic | CEDA | Chef de service |

5. Démarche d'amélioration de la qualité :

Une convention est signée avec l'Adapei07 pour qu'intervienne régulièrement la Responsable Qualité de l'association. Ainsi, le Sessad peut bénéficier d'un appui et de trames d'outils mis en place à l'Adapei.

Le plan d'actions qualité a été suivi cette année avec la mise en place de plusieurs actions :

- * Outils de la loi 2002-2 : mise à jour du Livret d'Accueil et du Règlement de Fonctionnement,
- * Gestion des risques : écriture du Plan Bleu,
- * Procédure de réalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement retravaillée avec l'ajout d'une partie évaluation des objectifs N-1,
- * Formalisation d'une procédure de déclaration d'Événements Indésirables. Besoin d'acculturer les professionnels à l'utilisation de cet outil de signalement.

D'autre part, un important travail de communication est à réaliser :

- auprès des professionnels pour leur faire connaître le CPOM,
- auprès des structures de la région pour faire connaître le service,
- auprès des familles avec une réflexion sur la mise en place d'une journée « porte ouverte » lors de laquelle, elles pourront rencontrer les professionnels et intervenants.

Pour 2019, le plan d'actions va être abondé des actions CPOM.

5° PARTIE : FINANCES ET BUDGET

1. Activités :

L'activité en 2018 : **3988 actes** contre **3778 attendus** par l'ARS soit 210 de plus que le prévisionnel (+ 5.56%).

Le SESSAD continue sa mobilisation par l'intervention des professionnels à partir d'une analyse des besoins de chaque enfant, dessinant le plan d'actions du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

2. Investissements :

En 2018 : Ordinateur Secrétariat 1571.40€

3. Analyses des dépenses et des recettes des groupes :

LES DEPENSES :

Les dépenses d'exploitation réalisées en 2018 sont de 475 996 €, pour un budget exécutoire 2018 autorisé pour 508 044 €. Le montant des dépenses non réalisées (32 048 €) s'explique par l'actualisation de 52 344€ accordée par l'ARS en date du 14 Aout 2018, dans le cadre de la négociation CPOM en cours.

Cette actualisation a permis l'augmentation de temps et/ou l'embauche de salariés paramédicaux. Cf 4.1.

La négociation du CPOM durant l'année 2018, en lien constant avec l'ARS représentée par Monsieur BELIN, a permis de décliner une offre de services répondant non seulement aux besoins des enfants accompagnés, mais aussi prenant en compte les besoins de ceux orientés vers notre service mais qui ne bénéficient pas encore de son accompagnement (cf. page 17 : la durée moyenne d'inscription en liste d'attente a été de **30 mois soit 2 ans et 6 mois**)

La signature de cette convention intervenue en décembre 2018, nous permet d'envisager pour 2019 et les années suivantes du CPOM, l'augmentation du temps d'assistante sociale pour mettre en place des services pour les familles dont les enfants sont en liste d'attente.

Dépenses du groupe 1 :

Le montant des dépenses du groupe 1 s'élève à 20 287 € pour un budget alloué pour l'année 2018 de **19 173 €** (montant inchangé depuis 2013, dernière année où le groupe I avait connu un taux d'évolution de 1.4%).

Ce dépassement de 2 108,43 € soit 5.81 % de plus est nettement inférieur au dépassement de l'année 2017, puisque les dépenses du groupe I cette année là avaient été de 21 281.43€.

Ce dépassement s'explique par une augmentation constante d'une année sur l'autre des achats non stockés de matières et fournitures (eau, énergie, carburant) d'une part, et des frais de télécommunication (4 829.16€ en 2018 contre 4 195€ en 2017) d'autre part.

Dépenses du groupe 2 :

En 2018, le montant des dépenses du personnel s'élève à **408 300,13 €** pour un budget alloué de **460 206,15 €**.

Compte tenu de la négociation CPOM et de la signature validant le budget de notre exercice en cours décembre 2018, nous avons réalisé les augmentations de temps des professionnels (ergothérapeute, psychologue, psychomotricienne) à partir du dernier trimestre 2018. Si nous obtenions les ressources pour monter en charge de professionnels, celles-ci n'ont été effectives en termes de dépenses qu'à partir de septembre 2018 suite à l'actualisation par l'ARS du 14 Aout 2018.

Avec cet effectif, aligné aux besoins des enfants accompagnés par le SESSAD, nous aurions enregistré une dépense supplémentaire de 23 957 €.

Il demeure toujours la problématique du poste de kinésithérapeute (0.57ETP) qui n'est pas pourvu, faute de candidat. Nous avons bon espoir que cette situation trouve résolution en 2019 grâce au travail de partenariat et de réseau créé par le SESSAD, notamment par sa chef de service Madame Fléchon.

Ainsi, le montant de dépenses en personnel de soins s'élève à **151 207,99 €** pour un budget exécutoire de **187 434,15 €**.

Les crédits non-reconductibles pour l'année 2018 accordés par l'ARS viennent couvrir les dépenses liées :

- aux prestations de sport adapté pour 7 544 €

Dépenses du groupe 3 :

Les dépenses de 2018 s'élèvent à 46 508,39 € contre un budget alloué de 32 275 € (sans aucun crédit non reconductibles cette année) soit un dépassement de l'ordre de 14 233.39 €. Ce dépassement très important provient des éléments suivants :

- Dotation aux amortissements des immobilisations : 18 451.69 €
- Une baisse des charges financières 2 361€ en 2017 contre 2 059€ en 2018. Soit - 302€.

LES RECETTES :

Les recettes globales se montent à 508 043,50 €.

Recettes du groupe 1 :

A la suite du taux d'actualisation accordé en 2018, la dotation globale est de 499 656,60 €.

Recettes du groupe 2 :

Le montant des produits relatifs à l'exploitation s'élève à 0 € pour l'année 2018.

Recettes du groupe 3 :

Le montant des recettes du groupe 3 sont de 8 386.90 € pour un budget exécutoire de 10 499 € correspondant au détail ci-dessous :

- Produits Financiers : 187.55€
- Produits de cession d'éléments d'actif : 2 000 €
- Quote-part de subv. d'investissement sur résultat d'exercice : 449,82 €
- Transfert de charges : 323.86 €
- Reprise sur amortissements et provisions : 5 102 €

4. Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à **32 047,46 €**.

Nous souhaitons intégrer la totalité de ce résultat en réserve de compensation.

6. CONCLUSION

La signature du CPOM a permis de dessiner l'avenir du SESSAD pour les 5 années à venir, convenus avec l'ARS.

Le résultat de l'année 2018 ne reflète pas un exercice plein et entier.

Nous souhaitons intégrer la totalité de ce résultat en réserve de compensation pour aborder l'année 2019 avec l'objectif d'un exercice budgétaire annuel, qui pourrait effectivement aussi servir à l'acquisition de nouveaux locaux.

L'objectif de constituer une équipe pluridisciplinaire demeure une priorité, pour apporter les solutions d'accompagnement cohérentes dans le parcours des enfants et jeunes accompagnés.

Il est aussi question de se mobiliser autour de la file active et d'intervenir auprès des enfants et de leur famille que nous n'accompagnons pas encore, avec notamment l'augmentation de temps sur le poste de l'assistante sociale et d'autres actions à mettre en place, telles que définies dans les fiches actions du CPOM.

Les moyens budgétaires alloués vont nous permettre une meilleure prise en compte de cette situation de délai d'admission au sein du service.

M. BILLAUD Laurent
Directeur

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « LA CHRYSALIDE » (Privas)

Présenté par M. Daniel GAY, président

RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

DU G.E.M. LA CHRYSALIDE

Que voulons-nous ? Quels sont les objectifs de l'association ?

Public :

- Le Gem est un lieu de vie autonome accueillant toute personne en situation de souffrance psychique, d'isolement ou d'exclusion.

Lieu de liberté

- Fréquenter le GEM à son rythme, choisir des activités ou boire un café confortablement installé dans le canapé.

Des membres à l'écoute

- Échanger les uns avec les autres, apprendre à respecter l'autre avec ses différences, à prendre en compte ce qui se dit, participer à un espace d'accueil et de solidarité.
- Il n'est pas toujours facile d'accepter, de respecter des avis, des positions parfois tranchées. C'est un sujet qui revient souvent dans nos réunions : le respect et la tolérance de l'autre ! nous faisons des progrès mais le combat n'est jamais complètement gagné il est souvent à reprendre.

Des membres aux commandes

- Devenir membre du GEM, organiser la vie du lieu au cours de la réunion du conseil de maison, ouverte à tous, élaborer et accompagner des projets décidés ensemble. C'est au conseil de maison que se prennent les décisions concernant, les activités, les sorties, les fêtes mais aussi concernant les finances du Gem, les modifications du règlement.

Un groupe vivant

- L'année a été marquée par plusieurs difficultés dont les décès de deux adhérents et quelques exclusions. Le groupe a du faire face à ses épreuves et les surmonte peu à peu, accompagnés par les animatrices. Le peu de sérénité retrouvé reste fragile.

S'investir à l'extérieur

- Participer à la vie de la ville, à travers rencontres, échanges, spectacles, partages, réalisations communes avec tous les acteurs de notre environnement (Forum des associations, Art des Liens, Secours Catholique...)

Que trouve-t-on au GEM La Chrysalide ?

Du temps pour retrouver le goût de vivre

- Le temps de l'informel, autour d'un pot, d'un café, le temps des liens, des amitiés au fils des rencontres.
- le temps dynamique au rythme des projets, des réalisations, des activités partagées.

De l'entraide

- Mise en commun des expériences de vie, le partage des compétences, réalisations collectives, partage de l'information (programmes de manifestations culturelles, informations diverses, bibliothèque, internet etc.).

Des ateliers, des sorties

- Pour le corps ou pour l'esprit, proposés et animés par les adhérents.

Une ouverture sur le monde

- Autour de films, débats, tel que « A bras le corps ».

Les bons moments de 2018

Le rapport complet des activités du GEM est à votre disposition au GEM. Il n'a pas été imprimé car il fait une quarantaine de pages ! Cependant il peut être communiqué par e-mail. L'année s'est terminée avec 31 adhésions.

Voici cependant le rappel des bons moments de 2018.

On peut identifier cinq grands groupes d'activités :

- Les activités type « foyer » : jeux de société, pause-café, les mini-débats. Tous les jours la cafetière fonctionne, nous faisons une grande consommation, la crapette, le mille bornes, le rummikub...
- Les activités de l'atelier cuisine : deux repas hebdomadaire, des repas à thème toutes les six semaines (Canada, Maroc, Asiatique, Mexicain, Alsacien, Ardéchois...), et pâtisserie normalement tous les jeudis.
- Les activités manuelles, artistiques... tel que la couture, atelier palette, tricot, peinture...
- Les sorties : les soldes, le bowling, sorties au bord de la mer avec visite d'une manade, festival du cirque d'Alba, raquette, restaurant chinois, labyrinthe, les sentiers d'Ocres, les carrières de lumière, Ardelaine, Fête de la bugne, les jonquilles, la pêche...
- Les activités en partenariat :
 - Avec le Secours Catholique : le repas de fin d'année, la ballade du mercredi, les invitations-repas, crêpe party.
 - Avec l'Art des Liens, invitations repas ou activités de loisirs.
 - Avec les gem : participation à des inter-gem.
 - Avec les services espaces verts de la municipalité : embellissement de nos abords (massif, balconnières...).
 - Avec la résidence accueil : atelier gourmandise.
 - Avec le Réseau Santé Mentale Sud Ardèche : participation aux projets pour la SISM (exposition photo « d'autres clichés sur la santé mentale » et « j'aime donc je suis »).
 - Avec le MRAP : participation à la journée du vivre ensemble.

Les nouveautés de 2018

- Amélioration de la signalétique du gem avec la création de panneaux pour une meilleure visibilité.

- Mise en place d'un groupe d'expression dont l'objectif est de réguler la vie quotidienne du gem.
- Recherche de financement : créations et réalisations d'objets par les adhérents pour une vente sur le marché.
- Déguisement d'une adhérente en adéquation avec les repas à thème.

Les projets 2019

- Séjour vacances
- Projet informatique
- Echanges plus développés avec la MJC-Centre Social « Couleur des Liens »
- Réflexion autour de la responsabilité partagée des adhérents pour faire vivre l'association « La Chrysalide ».

Annexe III

IMPACT-H

(Fédération d'associations ardéchoises et drômoises, dont la présidence est assurée par l'A.P.A.T.P.H.)

Présenté par Mme Hélène LAVASTRE, directrice adjointe

QUI SOMMES-NOUS ?

Association loi 1901, créée en 2011, de la fusion de deux associations (APSR 07 et EPSR26), dont le conseil d'administration est composé de 17 administrateurs représentant des associations ou des personnes qualifiées.

- Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées qui nous accueille aujourd'hui
- Association Départementale des Amis et Parents d'enfants Inadaptés
- Association Béthanie
- Association des Paralysés de France
- Association Ensemble à Privas
- Association MESSIDOR
- Association ADAPT 07 26
- Association Clair Soleil
- Association AFTC
- Le MEDEF 07 26
- Sept personnes qualifiées

2018 est une année très particulière pour IMPACT-H. En effet, le 15 Juin 2018, son président fondateur M CHARTON n'ayant pas souhaité renouveler son mandat a quitté sa fonction de président. Cette décision annoncée lors des précédentes élections nous a permis de travailler sur la mise en œuvre d'une continuité de gouvernance.

M Jean Michel RIVOIRE, ancien directeur de la MDPH 07, administrateur de l'APSR puis d'IMPACT-H ayant participé aux travaux de la fusion a accepté de prendre la fonction de président

M Richard CARBONNEL, ancien responsable RH chez AREVA, administrateur d'IMPACT-H depuis 2015 a accepté de prendre une fonction de Vice-président

Mme Marie Christine VESEL FLORENTIN, responsable SAVS APF, administratrice de l'APSR puis d'IMPACT-H ayant participé aux travaux de la fusion a accepté de prendre la fonction de trésorière

Mme Catherine GREMAUD, Directrice à l'APAJ 26, administratrice de l'EPSR 26 puis d'IMPACT-H ayant participé aux travaux de la fusion a accepté de prendre la fonction de secrétaire.

M CHARTON est resté administrateur au sein d'IMPACT-H, en appui au nouveau bureau.

Au nom de l'ensemble des salariés et des administrateurs je tiens à saluer son implication, sa vision politique et sociale, son approche humaine qui ont permis à IMPACT-H de se développer.

En tant que directeur je tiens à le remercier très sincèrement pour l'écoute attentive, la qualité de nos échanges et la totale confiance accordée qui permet un travail en pleine sérénité.

Enfin pour information l'ancien président d'IMPACT-H était un féroce utilisateur du vélonous avons donc décidé d'intégrer cette compétence et passion pour la recherche du nouveau président.....Jean Michel RIVOIRE partage cette passion tout comme Richard CARBONNEL.

Reste donc à convertir le Directeur Général à l'usage intensif de la petite reine.

Quel objectif ?

Accompagner vers l'insertion ou le maintien en emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés ou bénéficiaires du RSA ayant notamment des problèmes de santé représentant un frein à l'insertion professionnelle.

Apporter un soutien aux entreprises pour le recrutement de personnes handicapées

Que représente IMPACT-H ? :

62 personnes représentant plus de 54 ETP pour un budget de plus de 2,8 millions d'euros.

COMMENT ?

IMPACT-H intervient sur l'ensemble de l'Ardèche et de la Drôme, avec des locaux sur St Julien en Saint-Alban, Portes les Valence, Montélimar et un grand nombre de permanences permettant aux conseillers d'être plus proche des bénéficiaires dont ils assurent le suivi, évitant ainsi le déplacement des personnes. Les conseillers se déplacent également dans le cadre de leur mission de conseil aux entreprises sur l'ensemble des deux départements.

Les salariés sont répartis sur plusieurs services

Cap Emploi pour l'accompagnement de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et TH devenu Ardèche Drôme en 2012

L'article 101 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L. 5214-3-1 du code du travail, a élargi la mission des Organismes de Placement Spécialisés (OPS) au maintien dans l'emploi à compter du 1er janvier 2018.

Pour plus de lisibilité à l'intention des travailleurs handicapés et des entreprises et administrations qui bénéficient actuellement des services il a été décidé par les commanditaires DGEFP, Agefiph, FIPHFP et Pôle emploi de conserver l'appellation Cap emploi-

Un nouveau logo et une nouvelle identité graphique ont été mises en œuvre et sont en cours de déclinaison.

A noter qu'à partir de janvier 2018 nos missions évoluent au sein d'un service d'intérêt économique général.

Le service d'Appui au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés **destiné à accompagner les entreprises dans la recherche de solutions de maintien en emploi pour des salariés menacés de licenciement pour inaptitude n'existe plus, l'intégralité de ses missions ont été intégrées au sein du service Cap emploi**

Le service Référent Parcours RSA **pour l'accompagnement renforcé de public RSA rencontrant des difficultés de santé ou pas.**

Le service RSA formation vise à apporter un soutien aux accompagnateurs du public RSA sur les 4 Unités départementales du conseil Départemental Ardèche dans le montage des dossiers de formations des bénéficiaires. L'objectif étant des favoriser l'accès à la formation de ces publics.

Le service formation. Il s'agit d'un organisme de formation qui a développé que peu d'activité en 2018 et exclusivement à travers des formations internes.

QUELLE ACTIVITE ?

2017 est une année de changement important pour IMPACT-H. avec la mise en œuvre de l'intégration de l'offre de service Sameth et le développement de nouveaux services dont le volet transition professionnelle.

Nous avons recruté de nouveaux collaborateurs issus du CRDI (3 conseillers et une assistante administrative) mais aussi d'autres salariés afin de répondre à la mise en œuvre de nos nouvelles missions. En 2018, les effectifs d'IMPACT-H ont dépassé les 50 ETP

En 2018 IMPACT-H a fourni des services pour plus de 6 800 personnes sur Ardèche et Drôme
Ses salariés ont réalisé notamment :

- Plus de 13 500 entretiens et contacts significatifs avec des personnes handicapées,
- Près de 260 Périodes d'immersion (PMSMP) initiées par nos services auprès d'entreprises
- plus de 780 prestations « prestations spécifiques liées aux handicaps », mesure de compensation, aide financières en appui des démarches d'insertion Agefiph),
- Près de 1 100 personnes entrées dans un parcours de formation
- plus de 2 800 visites ou contacts avec des entreprises sur le département
- Plus de 1 750 contrats de travail accompagnés sur l'ensemble des services dont 940 sur des contrats dits durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- 860 situations de maintiens prises en charge et 361 personnes maintenues en emploi

En matière de communication

Un nouveau site internet est en cours de mise en place il sera en ligne à l'été 2019 prenant en compte la nouvelle identité visuelle.

Comme les années précédentes l'inquiétude vis-à-vis de l'emploi des personnes handicapées est présente car l'accès à l'emploi est difficile le nombre de demandeur d'emploi augmente mais il faut savoir que les personnes handicapées sont plus fortement impactées par ces difficultés

Au milieu de toutes ses perturbations une activité tendue et des résultats produits par l'ensemble des collaborateurs qui permettent encore une fois l'atteinte de tous les objectifs fixés par nos financeurs et des retours très positifs de ceux-ci de la production de l'équipe Ardèche Drôme.

L'activité présentée n'est possible que par l'investissement de tous les membres de l'équipe.

Je souhaite remercier Hélène LAVASTRE, Philippe BROUSSE, Evelyne LAURENT et Françoise DREVON membres du comité de direction d'IMPACT-H qui œuvrent au quotidien dans le fonctionnement opérationnel et administratif de notre activité.

Quand je parle de toute l'équipe j'associe également les membres du Conseil d'Administration pour leur dévouement et leur implication.

RAPPORT POUR L'ACTIVITÉ DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Original adressé au Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement par voie électronique.

Annexe V

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Du 11.04.2019 : Bilans provisoires 2018 – Trésorerie au 31.12.2018** (Réf : 17/2019)
- Du 07.03.2019 : Bail emphytéotique commune de Sagnes et Goudoulet** (Réf : 12/2019)
- Du 10.01.2019 : Création d'une S.A.S.U. – Projet de statuts** (Réf : 4/2019)
- Du 10.01.2019 : Cession de la maison sise 15 bd de Montjuliau à PRIVAS** (Réf : 1/2019)
- Du 07.12.2018 : Budget prévisionnel 2019** (Réf : 30/2018)
- Du 07.12.2018 : Demande de places en résidence accueil** (Réf : 29/2018)
- Du 11.10.2018 : Création d'une société par actions simplifiée unipersonnelle** (Réf : 26/2018)
- Du 06.09.2018 : Cession de la maison du 6 chemin des Bastides à AUBENAS** (Réf : 25/2018)
- Du 05.07.2018 : Contrat de prêt de 200 000 € - Caisse des Dépôts et Consignations** (Réf : 20/2018)

Article 10 des statuts

Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'assemblée générale.